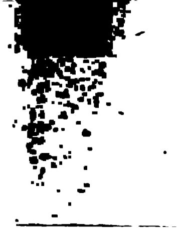
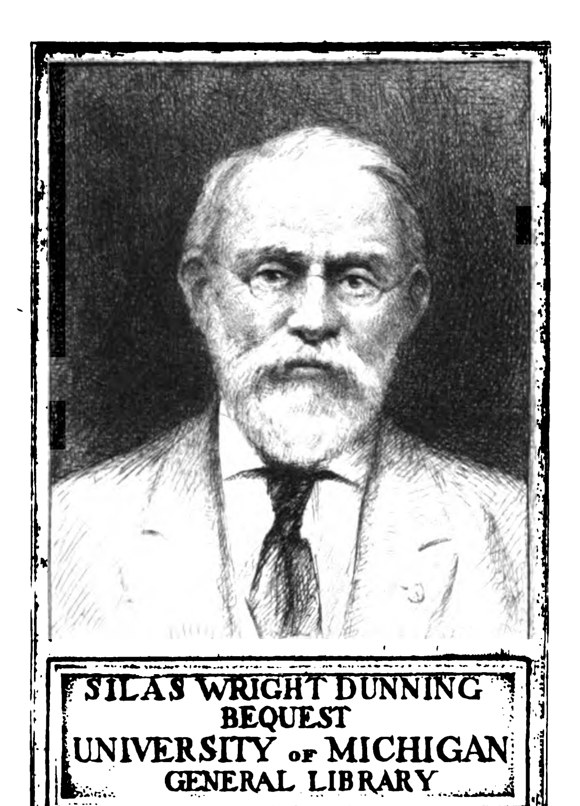
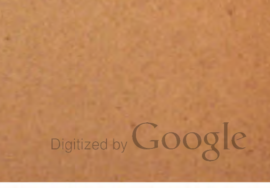








MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

RUE FROIDE, 2.

—

1863.

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de DEUX MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1865.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

PRIX LAIR.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE JEAN MAROT.

Le prix est de CINQ CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1864.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

CINÉMATIQUE.

THÉORÈMES GÉNÉRAUX

RELATIFS A LA TRANSMISSION DU MOUVEMENT PAR CONTACT IMMÉDIAT ;

Par M. Ch. GIRAULT,

Membre titulaire.

1. Lorsque deux corps solides, terminés par des surfaces continues, se meuvent en se touchant toujours par un de leurs points, il arrive généralement que le lieu du contact se déplace d'une manière continue sur l'une et sur l'autre des surfaces et dans l'espace, en même temps que la direction du plan tangent commun varie d'une manière continue.

Ainsi, les deux surfaces S et S′ se touchant au point T de l'espace (fig. 1), par les points M et M′, un

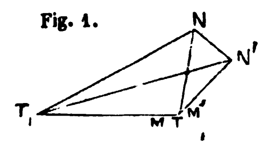


Fig. 1.

déplacement élémentaire du système, effectué pendant l'élément θ du temps, fait décrire au point M l'élément MN, au point M′ l'élément M′N′; le point T de

contact parcourt dans l'espace l'élément TT_1, sur S l'élément NT_1, sur S' l'élément $N'T_1$; les chemins simultanés TT_1, NT_1, $N'T_1$ sont généralement des infiniment petits de l'ordre de θ, ou du premier ordre, et il en est de même de l'angle que forment entre eux les plans tangents communs répondant aux deux points T et T_1 de contact ; les vitesses des points M et M' sont dirigées suivant MN et M'N', et ont pour grandeur $\frac{MN}{\theta}$ et $\frac{M'N'}{\theta}$; NN' est l'arc élémentaire de glissement, et la vitesse de glissement est $\frac{NN'}{\theta}$.

On posera

$$v = \frac{MN}{\theta},\ v' = \frac{M'N'}{\theta},\ u = \frac{NN'}{\theta};$$

ce qui entraîne

$$\frac{v'}{v} = \frac{M'N'}{MN},\ \frac{u}{v} = \frac{NN'}{MN}.$$

2. Supposons que les deux surfaces S et S' se transmettent de l'une à l'autre le mouvement, et considérons le cas le plus ordinaire où les vitesses v et v' ont des valeurs finies, et sont dirigées en dehors du plan tangent commun. Dans ce cas, MN et M'N' sont des infiniment petits du premier ordre, et l'on peut considérer les points N et N' comme situés, non pas sur les surfaces S et S', mais sur le plan tangent commun du point T_1, puisque cela revient à négliger dans MN et M'N' des infiniment petits du second ordre. On peut encore, au même titre, considérer les points N et N'

comme situés, non plus dans le plan tangent commun du point T_1, mais dans le plan mené par le point T_1 parallèlement au plan tangent commun du point T, puisque l'angle des deux plans tangents communs est infiniment petit. Cela posé, on voit que les deux éléments MN et M'N', assimilables à des éléments interceptés entre deux plans parallèles, ont tous deux pour projection sur la normale commune du point T la portion de cette normale comprise entre les deux plans parallèles. Il est facile d'en conclure la propriété suivante :

THÉORÈME. — *Si deux corps solides, terminés par des surfaces continues, se touchent par les points* M *et* M', *et si l'un conduit l'autre, les vitesses des points* M *et* M' *ont à chaque instant même projection sur la normale commune.*

Soient, en effet, TZ (fig. 2) la normale commune

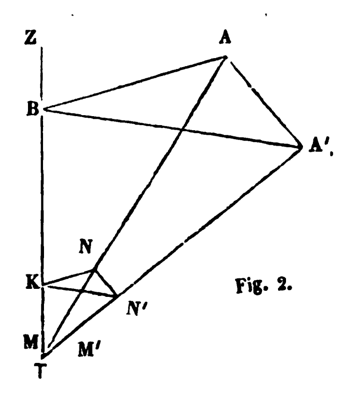


Fig. 2.

du point T; TK la projection sur TZ, des deux élé-

ments MN et M'N'; MA et M'A' les droites qui représentent les vitesses v et v' en grandeur et en direction. Prenons sur TZ une longueur TB dont le rapport à TA soit égal au rapport de TK à TN. Les longueurs TB, TA et TA' sont alors proportionnelles aux longueurs TK, TN et TN'; par suite, les droites BA et BA' sont perpendiculaires à TZ, comme parallèles aux droites KN et KN'; d'où il résulte que TB est la projection sur TZ des deux vitesses TA et TA'.

3. Le rapport $\frac{u}{v}$, égal au rapport $\frac{NN'}{MN}$, est aussi égal au rapport $\frac{AA'}{MA}$; et, comme MA est égal à v, il en résulte que AA' est égal à u. Ainsi, dans le triangle ATA', on a

$$TA = v, \quad TA' = v', \quad AA' = u;$$

donc :

THÉORÈME. — *La vitesse de glissement des deux surfaces l'une contre l'autre est mesurée par la distance des extrémités des droites issues du point de contact et représentant les vitesses absolues des points par lesquels se touchent ces surfaces.*

La vitesse de glissement ne peut donc être nulle que si les vitesses v et v' se confondent.

4. Si, par suite des liaisons qui assujettissent séparément les deux corps solides donnés, on connaît *a priori* les directions des vitesses v et v', on peut obtenir les grandeurs relatives de ces vitesses et de la vitesse de glissement u, en appliquant la règle suivante, facile à justifier par ce qui précède :

THÉORÈME. — *Les deux surfaces se conduisant l'une l'autre par les points* M *et* M′, *si l'on mène, d'un point quelconque de l'espace, des droites respectivement parallèles aux vitesses* v *et* v' *des deux points* M *et* M′, *et terminées au plan tangent commun ou à tout autre plan parallèle, les longueurs de ces droites sont directement proportionnelles aux vitesses* v *et* v', *et la distance des extrémités de ces droites est proportionnelle à la vitesse* u *de glissement.*

5. Dans le triangle TAA′ (fig. 3) formé par les trois

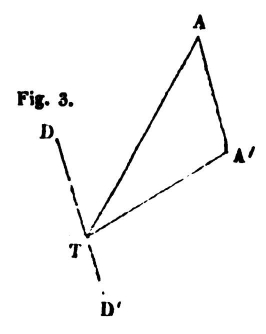


Fig. 3.

vitesses, on a

$$\frac{TA}{TA'} = \frac{\sin A'}{\sin A}.$$

Or, le plan TAA′ des vitesses coupe le plan tangent commun suivant une droite DD′ parallèle à AA′ et formant avec TA et TA′ des angles α et α' respectivement égaux à A et A′; en sorte que l'on a aussi

$$(1) \qquad \frac{v}{v'} = \frac{\sin \alpha'}{\sin \alpha}.$$

Le même triangle donne la relation

$$AA' = AT.\ \cos A + A'T.\ \cos A',$$

qui peut s'écrire

(2) $$u = v \cos \alpha + v' \cos \alpha'.$$

On peut énoncer comme suit ces résultats :

THÉORÈME. — *Les vitesses v et v' des deux points par lesquels se touchent les deux surfaces, sont réciproquement proportionnelles aux sinus des angles α et α' formés par leurs directions respectives avec la trace du plan tangent commun sur le plan des vitesses ; et la vitesse de glissement est égale à la somme des vitesses v et v' multipliées respectivement par les cosinus des mêmes angles α et α'.*

Appliquons les principes généraux qui précèdent, au cas où les mouvements considérés consistent dans des translations rectilignes ou dans des rotations autour d'axes fixes.

§ 1er. — TRANSFORMATION D'UN MOUVEMENT RECTILIGNE DANS UN MOUVEMENT RECTILIGNE.

6. La surface S est mobile suivant la direction OX

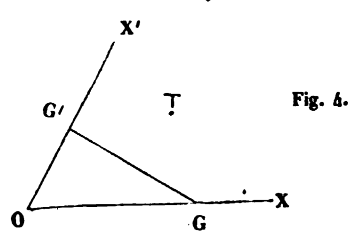


Fig. 4.

(fig. 4), et la surface S' suivant la direction OX'. Ces

deux surfaces sont en contact, et l'une conduit l'autre. Il résulte du théorême du n°. 4, que, si G et G' sont à chaque instant les points de rencontre de OX et OX' avec le plan tangent commun, les vitesses de translation *v* et *v'* de S et S', et la vitesse de glissement *u* de S contre S', sont à chaque instant proportionnelles aux droites OG, OG' et GG'.

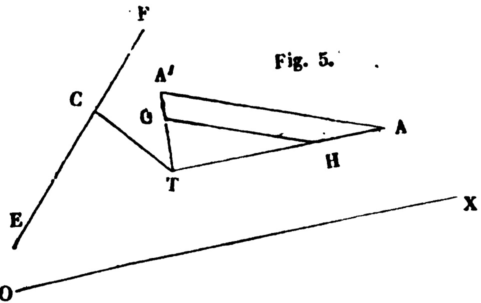
7. La vitesse de glissement, on peut le remarquer, n'est donc jamais nulle quand les directions des translations sont distinctes.

8. *Rapport des vitesses constant :* Pour que le rapport des vitesses de translation reste constant pendant toute la durée du mouvement du système, il faut que la trace du plan tangent commun sur le plan XOX' conserve une direction constante, ce qui arrive en particulier quand les deux surfaces consistent dans des cylindres parallèles entre eux et parallèles au plan XOX'.

§ 2. — TRANSFORMATION D'UN MOUVEMENT RECTILIGNE DANS UN MOUVEMENT CIRCULAIRE, ET TRANSFORMATION RÉCIPROQUE.

9. CAS GÉNÉRAL. La surface S se meut parallèlement à la droite OX (fig. 5) avec la vitesse linéaire *v*, et la surface S' tourne autour de l'axe EF avec la vitesse angulaire *a*. Du point T de contact des deux surfaces on abaisse sur l'axe EF la perpendiculaire TC; on construit les droites TA et TA' qui représentent les vitesses linéaires des points M et M' par lesquels se touchent S et S'; on joint AA'. La droite TA, parallèle

à OX, est égale à v; la droite TA', perpendiculaire au



plan TEF, est égale à $a \times$ CT. Si donc on prend sur TA' la longueur TG égale à CT, et que l'on mène par le point G un plan parallèle au plan tangent commun, et rencontrant en H la droite TA; si l'on construit en outre la droite GH, laquelle est parallèle à A'A, le rapport de TA à TH, égal du rapport de TA' à TG, est alors égal à a; en sorte que l'on a

$$v = a \times \text{TH},$$

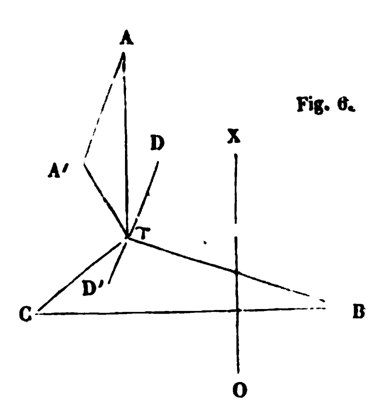
ou

$$\frac{v}{a} = \text{TH};$$

ce qui fournit une représentation géométrique du rapport des vitesses de translation et de rotation.

10. *Remarque :* La vitesse de glissement AA' ne prenant la valeur zéro que si les droites TA et TA' sont égales et coïncident, ce cas ne peut évidemment se présenter que pour une translation OX perpendiculaire à la direction de l'axe EF de rotation, et lorsque le point T de contact arrive dans le plan mené suivant cet axe perpendiculairement à la direction de la translation.

11. CAS D'UNE TRANSLATION PERPENDICULAIRE A L'AXE DE LA ROTATION. Prenons pour plan de la figure 6, le plan perpendiculaire à l'axe et renfermant



le point T ; réduisons cet axe au point C situé dans le plan. Le triangle TAA' des vitesses est lui-même situé dans ce plan ; et l'on y peut placer la droite OX qui assigne la direction de la translation. Formons sur CT le triangle CTB dont le côté CB est perpendiculaire à OX, et le côté TB perpendiculaire à la trace DD' du plan tangent commun sur le plan des vitesses. Ce triangle CTB est semblable au triangle TAA'; en sorte que le rapport de TA à CB est égal à celui de TA' à CT, ou égal à a. On en conclut

$$\frac{v}{a} = \text{CB}.$$

12. Remarquons, maintenant, que TB est, sur le plan de la figure, la projection de la normale com-

mune, et que CB est, sur ce même plan, la trace du plan mené suivant l'axe perpendiculairement à OX. La normale commune perce donc ce dernier plan en un certain point N qui se projette en B sur le plan de la figure. On en conclut aisément que le segment CB mesure la distance de l'axe au point N.

D'une autre part, le rapport de AA' à TB est aussi égal à a; et l'on a en conséquence la relation

$$\frac{u}{a}=\text{TB},$$

laquelle fournit une représentation géométrique du rapport des vitesses de glissement et de rotation. Donc :

THÉORÈME. — *Si deux surfaces se conduisent l'une l'autre, la première étant mobile autour d'un axe et la seconde parallèlement à une droite perpendiculaire à l'axe ; si l'on mène suivant l'axe un plan perpendiculaire à la direction de la translation, et que l'on termine à ce plan la normale commune ; 1°. le rapport de la vitesse linéaire de translation à la vitesse angulaire de rotation est égal à la distance de l'axe à l'extrémité de la normale commune ; 2°. le rapport de la vitesse linéaire de glissement à la vitesse angulaire de rotation est égal à la projection de la normale commune sur un plan perpendiculaire à l'axe.*

12. *Rapport des vitesses constant :* Il résulte du théorême précédent, que le rapport $\frac{v}{a}$ ne peut être constant que si CB lui-même est constant, c'est-à-dire

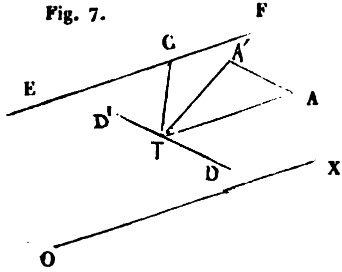
si l'extrémité de la normale commune reste toujours à la même distance de l'axe.

Si les surfaces qui se conduisent consistent dans des cylindres parallèles à l'axe, on peut dire que le rapport $\frac{v}{a}$ des vitesses est constant quand le plan normal commun mené suivant la génératrice de contact rencontre toujours suivant la même droite le plan passant par l'axe de rotation et perpendiculaire à la direction de la translation ; la distance constante de l'axe à cette droite, qui lui est parallèle, représentant la valeur du rapport $\frac{v}{a}$.

C'est sur ce principe que repose la construction géométrique de l'engrenage d'une roue avec une crémaillère.

14. Cas d'une translation parallèle a l'axe de rotation. Dans ce cas, les droites TA et TA' (fig. 7)

Fig. 7.



sont perpendiculaires entre elles, et la formule (1) du n°. 5 donne la relation

$$\frac{v}{v'}=\frac{1}{\operatorname{tg} ATD},$$

d'où l'on déduit

$$\frac{v}{a}=\frac{\text{CT}}{\text{tgATD}}.$$

La droite DD′ d'ailleurs est une tangente commune, et elle est perpendiculaire à CT, comme étant située dans le plan ATA′. Donc :

THÉORÈME. — *Si, de deux surfaces en contact, l'une est mobile autour d'un axe et l'autre parallèlement à cet axe, et si l'une conduit l'autre, le rapport de la vitesse linéaire de translation à la vitesse angulaire de rotation est égal à la plus courte distance du point de contact à l'axe, divisée par la tangente trigonométrique de l'angle que forme avec l'axe la tangente commune perpendiculaire à la plus courte distance.*

15. *Rapport des vitesses constant :* Pour que le rapport $\frac{v}{a}$ soit constant, il faut que CT varie proportionnellement à tgATD. On est sûr que cette condition est remplie, quand la surface qui limite le corps mobile autour de l'axe est hélicoïde et s'enroule autour de l'axe. En effet, pour toute position du point T sur cette surface, la tangente à l'hélice passant par ce point sur la surface est perpendiculaire à CT, et forme avec l'axe un angle dont la tangente trigonométrique est égale au produit $2\pi \times \text{CT}$ divisé par le pas de la surface hélicoïde. Donc :

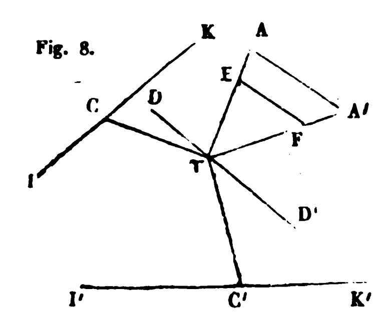
THÉORÈME. — *Si, de deux surfaces en contact, l'une tourne autour d'un axe et l'autre se meut parallèlement à cet axe, le rapport de la vitesse linéaire de translation*

à la vitesse angulaire de rotation est constant quand la surface mobile autour de l'axe est une surface hélicoïde s'enroulant autour de cet axe ; et la valeur constante du rapport est égale au pas de la surface hélicoïde divisé par 2π.

C'est là le principe de l'engrenage de la vis sans fin.

§ 3. — TRANSFORMATION D'UN MOUVEMENT CIRCULAIRE DANS UN MOUVEMENT CIRCULAIRE.

16. CAS GÉNÉRAL. Des deux surfaces S et S' qui se touchent au point T (fig. 8), la première est mobile



autour de l'axe IK avec la vitesse a, et la seconde autour de l'axe I'K' avec la vitesse a'. Les droites TC et TC' sont abaissées perpendiculairement du point T sur les axes IK et I'K'. Les droites TA et TA' représentent les vitesses linéaires des points M et M' par lesquels se touchent S et S', et sont ainsi respectivement égales aux produits $a \times$ TC et $a' \times$ TC'.

Prenons sur TA une longueur TE égale à TC, et menons par le point E un plan parallèle au plan tan-

gent commun, coupant TA' en F. La droite EF étant parallèle à AA', on a la proportion

$$\frac{TA}{TE}=\frac{TA'}{TF},$$

d'où l'on déduit la suivante :

$$\frac{a}{a'}=\frac{TC'}{TF},$$

qui ramène au rapport de deux droites l'expression du rapport des vitesses angulaires.

17. *Remarque :* La vitesse de glissement ne peut prendre la valeur zéro que si TA et TA' se confondent, ce qui exige que les axes IK et I'K' soient situés dans le même plan, et que le point T de contact traverse le plan des axes.

18. Le plan tangent commun coupant le plan des vitesses suivant la droite DD' parallèle à AA', la formule (1) du n°. 5 fournit la relation

$$\frac{a}{a'}=\frac{TC'}{TC}\times\frac{\sin A'TD'}{\sin ATD},$$

que l'on peut se proposer de transformer.

Appelons pour cela P le plan TIK (fig. 9), P' le plan TI'K', et construisons leur intersection GH. La droite GH est perpendiculaire à TA, comme étant située dans P ; elle est perpendiculaire à TA', comme étant située dans P' ; elle est donc perpendiculaire au plan ATA' des vitesses, et par suite à la droite DD' qui s'y trouve. On peut donc mener suivant GH un

plan Q perpendiculaire à DD', lequel forme avec les

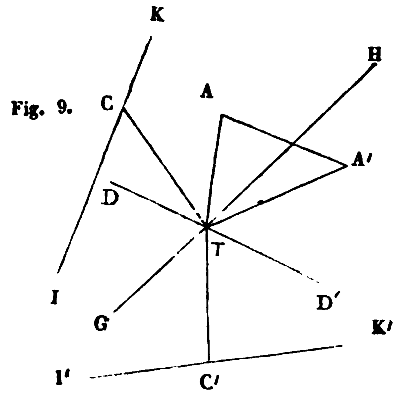


Fig. 9.

plans P et P' des angles respectivement égaux à ATD et A'TD'. Ainsi, on peut écrire

$$\frac{a}{a'} = \frac{TC'}{TC} \times \frac{\sin(P',Q)}{\sin(P,Q)}.$$

Le plan Q est le plan normal commun passant par GH.

12. Cas où les axes de rotation sont parallèles. La droite GH (fig. 10) est alors parallèle aux axes,

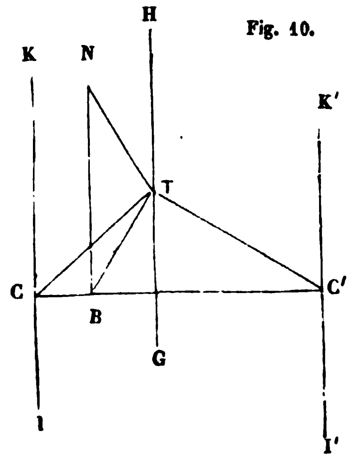


Fig. 10.

et par suite perpendiculaire au plan CTC′, qui se confond avec le plan des vitesses. Le plan Q, renfermant GH, est parallèle aux axes. Menons la droite CC′; déterminons le point B de rencontre de CC′ avec le plan Q; joignons TB. Les angles BTC et BTC′ mesurent les angles dièdres que forme le plan Q avec les plans P et P′. On a donc

$$\frac{a}{a'} = \frac{TC'}{TC} \times \frac{\sin BTC'}{\sin BTC}.$$

Mais, dans les triangles BTC′ et BTC, on a

$$TC' \times \sin BTC' = BC' \times \sin TBC',$$
$$TC \times \sin BTC = BC \times \sin TBC.$$

Il en résulte la relation

$$\frac{a}{a'} = \frac{BC'}{BC}.$$

D'ailleurs, le point B est la projection, sur le plan CTC′, du point N où la normale commune TN perce le plan des axes; en sorte que ce point B est à la même distance des axes que le point N lui-même. Donc :

THÉORÈME. — *Lorsque les deux surfaces qui se conduisent sont respectivement mobiles autour de deux axes parallèles, le rapport des vitesses angulaires de rotation est inverse du rapport des distances de chacun des axes au point où la normale commune perce le plan des axes.*

20. *Nota :* Il serait facile de démontrer que les rotations simultanées sont de sens contraires quand la

normale commune passe entre les deux axes, et de mêmes sens quand elle passe en dehors.

21. *Vitesse de glissement :* Figurons les deux triangles TAA′ et TCC′ situés dans le même plan (fig. 11),

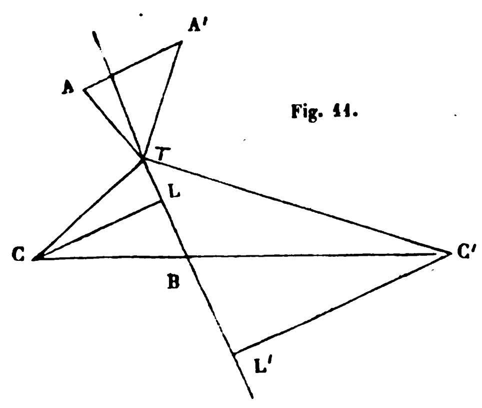


Fig. 11.

et la trace TB du plan Q, à laquelle AA′ est perpendiculaire. Représentons par q la longueur de la droite TB terminée à la droite CC′.

Le triangle TAA′ donne

$$u = v \cos A + v'' \cos A,$$

ou

$$u = v \cos CTB + v' \cos C'TB,$$

les angles A et A′ étant respectivement égaux aux angles CTB et C′TB.

Abaissons des points C et C′ sur TB les perpendiculaires CL et C′L′, nous aurons

$$v . \cos CTB = a . CT . \cos CTB = a . TL,$$
$$v' . \cos C'TB = a' . C'T . \cos C'TB = a' . TL';$$

par suite

$$u = a(\text{TB}-\text{BL}) + a'(\text{TB}+\text{BL}').$$

Mais on a, d'ailleurs,

$$\frac{a}{a'} = \frac{\text{C}'\text{B}}{\text{CB}} = \frac{\text{BL}'}{\text{BL}},$$

ce qui entraîne

$$a.\text{BL} = a'.\text{BL}'.$$

Donc enfin

$$u = q(a+a'),$$

la somme $a+a'$ se changeant en différence quand le point B tombe en dehors des points C et C'. Donc :

THÉORÈME. — *Lorsque les deux surfaces qui se conduisent sont respectivement mobiles autour de deux axes parallèles, la vitesse de glissement de l'une contre l'autre est égale à la somme algébrique des vitesses angulaires, multipliée par la projection, sur un plan perpendiculaire aux axes, de la normale commune terminée au plan des axes.*

22. *Rapport des vitesses constant :* Il résulte du théorème du n°. 19, que le rapport des vitesses de rotation demeure constant quand le point de rencontre de la normale commune avec le plan des axes reste toujours situé sur une même parallèle aux axes.

Si les surfaces qui se conduisent consistent dans des cylindres parallèles aux axes, on peut dire que le rapport $\frac{a}{a'}$ des vitesses est constant quand le plan nor-

mal commun mené suivant la génératrice de contact rencontre toujours le plan des axes suivant la même droite, laquelle est parallèle aux axes; et le rapport constant $\frac{a}{a'}$ est inverse du rapport des distances des axes à cette droite, ou, si l'on veut, inverse du rapport des distances des axes au plan normal commun mené suivant la génératrice de contact, ces secondes distances étant proportionnelles aux premières.

C'est sur ce principe que repose la construction géométrique de l'engrenage cylindrique.

23. CAS OU LES AXES DE ROTATION SONT CONCOURANTS. Si les axes IK et I'K' (fig. 12) concourent en

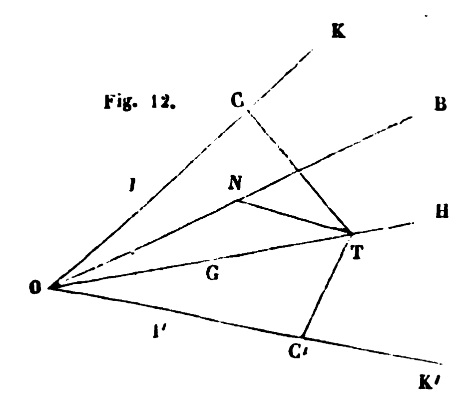


Fig. 12.

un point O, la droite GH d'intersection des deux plans P et P' passe aussi par ce point, et le plan Q coupe le plan des axes suivant une droite OB que rencontre en un certain point N la normale commune.

Appelant i l'angle que forme le plan Q avec le plan

des axes, et qui fait partie du trièdre $\left(O\middle|\begin{matrix}B\\K\\H\end{matrix}\right)$, on a, dans ce trièdre,

$$\frac{\sin(P,Q)}{\sin i}=\frac{\sin BOK}{\sin HOK};$$

et, dans le trièdre $\left(O\middle|\begin{matrix}B\\K'\\H\end{matrix}\right)$,

$$\frac{\sin(P',Q)}{\sin(\pi-i)}=\frac{\sin BOK'}{\sin HOK'}.$$

Il en résulte

$$\frac{\sin(P',Q)}{\sin(P,Q)}=\frac{\sin BOK'}{\sin BOK}\times\frac{\sin HOK}{\sin HOK'}.$$

La formule du n°. 18 devient donc

$$\frac{a}{a'}=\frac{TC'}{TC}\times\frac{\sin BOK'}{\sin BOK}\times\frac{\sin HOK}{\sin HOK'}.$$

Mais

$$\frac{TC'}{TC}\times\frac{\sin HOK}{\sin HOK'}=1;$$

on obtient donc enfin la formule

$$\frac{a}{a'}=\frac{\sin BOK'}{\sin BOK},$$

que l'on énonce en disant :

THÉORÈME. — *Lorsque les deux surfaces qui se conduisent sont respectivement mobiles autour de deux axes concourants, le rapport des vitesses angulaires de rotation*

est inverse du rapport des sinus des angles que forment les axes avec la droite menée de leur point de concours au point où la normale commune perce le plan des axes.

24. *Nota :* Le rapport $\frac{\sin \text{BOK}'}{\sin \text{BOK}}$ étant égal au rapport des distances du point N aux axes OK' et OK, il en résulte que le présent théorême et celui du n°. 19 ne constituent qu'une seule et même propriété répondant au cas où les deux axes sont situés dans le même plan, qu'ils se rencontrent ou non.

25. *Vitesse de glissement :* La formule générale

$$u = v \cos \text{A} + v' \cos \text{A}'$$

peut, dans le cas qui nous occupe, s'écrire sous la forme

$$u = a.\text{CT}. \cos(\text{P},\text{Q}) + a'.\text{C}'\text{T}. \cos(\text{P}'\text{Q}),$$

ou

$$u = \text{OT}\{a. \sin \text{HOK}. \cos(\text{P},\text{Q}) + a'. \sin \text{HOK}'. \cos(\text{P}',\text{Q})\}.$$

Or, les trièdres $\left(\text{O}\middle|\begin{matrix}\text{B}\\\text{K}\\\text{H}\end{matrix}\right)$ et $\left(\text{O}\middle|\begin{matrix}\text{B}\\\text{K}'\\\text{H}\end{matrix}\right)$ donnent

$$\sin \text{HOK}. \cos(\text{P},\text{Q}) = \sin \text{HOB}. \cos \text{BOK} + \cos \text{HOB}. \sin \text{BOK}. \cos i,$$
$$\sin \text{HOK}'. \cos(\text{P}',\text{Q}) = \sin \text{HOB}. \cos \text{BOK}' + \cos \text{HOB}. \sin \text{BOK}'. \cos(\pi - i).$$

Substituant ces résultats dans la valeur de u, on obtient

$$u = \text{OT}. \sin \text{HOB}. \{a. \cos \text{BOK} + a'. \cos \text{BOK}'\}$$
$$+ \text{OT}. \cos \text{HOB}. \{a. \sin \text{BOK} - a'. \sin \text{BOK}'\} \cos. i.$$

Mais, la seconde ligne de la valeur de u est nulle

en vertu du théorême précédent ; et, dans la première ligne, le produit OT × sin. HOB est égal à la longueur de la perpendiculaire abaissée du point T sur la droite OB. Représentant par q cette longueur, on a donc enfin la formule

$$u = q \left\{ a \cos \text{BOK} + a' \cos \text{BOK}' \right\}.$$

26. *Rapport des vitesses constant :* Il résulte du théorême du n°. 23, que le rapport des vitesses reste constant quand le point de rencontre de la normale commune avec le plan des axes reste toujours situé sur une même droite passant par le point de concours des axes.

Si les surfaces qui se conduisent consistent dans des cônes ayant pour sommet commun le point de concours des axes, on peut dire que le rapport $\frac{a}{a'}$ des vitesses reste constant quand le plan normal commun mené suivant la génératrice de contact coupe toujours le plan des axes suivant la même droite ; et le rapport constant $\frac{a}{a'}$ est inverse du rapport des sinus des angles que cette droite forme avec les axes, ou, si l'on veut, inverse du rapport des sinus des angles que forment les axes avec le plan normal commun mené suivant la génératrice de contact, puisque ces derniers sinus sont les produits des premiers par sin i.

C'est sur ce principe que repose la construction géométrique de l'engrenage conique.

QUELQUES OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LES

MONOTROPÉES

QUI CROISSENT SPONTANÉMENT

EN NORMANDIE,

PAR M. J. MORIÈRE,

Membre titulaire.

A la fin de septembre 1858, j'eus l'occasion de rencontrer au bois d'Omonville (Seine-Inférieure) un assez grand nombre d'échantillons de *Monotropa* en pleine floraison, qui, presque tous, étaient uniflores. — Je n'attachai d'abord qu'une médiocre importance à ce fait, qui pouvait être le résultat d'une floraison tardive et appauvrie. Toutefois, je me promis de visiter de nouveau le bois d'Omonville l'année suivante, à la même époque, et de vérifier si réellement je n'avais eu affaire qu'à un accident.

En octobre 1859, je pus encore recueillir un grand nombre de pieds de *Monotropa* dans la même localité, et, de même que ceux récoltés en 1858, ils étaient presque tous uniflores, ou bien offraient seulement deux ou trois fleurs sur un petit nombre de pieds.

Les mêmes faits se sont reproduits en 1860 et en 1861, et toujours à la même époque. J'ai donc lieu de me préoccuper aujourd'hui de ma découverte

et de rechercher si cette Monotropée, quelquefois pauciflore, mais presque toujours uniflore, se rapporte à une espèce déjà connue ou bien si elle constitue une espèce nouvelle.

Commençons par rappeler ce que les auteurs de botanique descriptive disent du genre *Monotropa.*

MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre ne signalent, dans leur *Flore des environs de Paris*, qu'une seule espèce de *Monotropa*, le *M. Hypopitys* de Linné, qui est pour eux la même plante que l'*Hypopitys multiflora* de Scopoli, et qu'ils décrivent ainsi :

« Souche écailleuse, souvent pourvue de fibres ra-
« dicales intriquées, épaisses, charnues. Tige de 1 à
« 3 décimètres, ordinairement pubescente ou velue,
« à poils glanduleux, dressée, simple, chargée
« d'écailles ovales-oblongues apprimées, entières.
« Fleurs disposées en un grappe pluriflore ou multi-
« flore. Pétales denticulés-ciliés. Étamines à filet or-
« dinairement velu-hérissé, presque aussi large que
« l'anthère. Capsule ovoïde. ♃. Juin-août.

« Var β. *glabra.* — Tige glabre. »

Ainsi, pour MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, il n'y a qu'une seule espèce, le *Monotropa Hypopitys* ou *Hypopitys multiflora ;* l'*Hypopitys glabra* est simplement une variété qui ne diffère du type que par le glabrisme de sa tige.

Dans leur *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent dans le Calvados*, MM. Hardouin, Renou et Leclerc regardent le *Monotropa Hypopitys* de Linné comme représentant l'*Hypopitys glabra* du *Prodromus*, et ils lui rapportent la plupart des échantillons trouvés

dans le Calvados, parasites sur les racines du chêne, du hêtre, etc.

Ils ajoutent : « Var. *β. hirsuta*, Koch (*Hypopitys multiflora*, DC., *Prodr.*). — Sépales, pétales, étamines « et pistils velus-hérissés. Parasite sur les racines du « sapin. »

On voit que ces botanistes sont loin d'être d'accord avec MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, puisque les auteurs de la *Flore parisienne* rapportent l'*Hypopitys multiflora* au *M. Hypopitys* de Linné, tandis que les premiers considèrent la plante linnéenne comme n'étant autre que l'*Hypopitys glabra*.

M. Durand-Duquesney (1) rapporte les pieds de *Monotropa* qu'il a trouvés, dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque, au *Monotropa Hypopitys*, L.

M. de Brébisson (2) regarde le *M. Hypopitys*, L., comme étant le même que l'*H. glabra* du *Prodromus* ; suivant lui, la plupart des échantillons signalés dans la Normandie appartiennent à cette espèce, à laquelle il rattache comme variété le *M. hirsuta* Roth., « qui « est un peu pubescent entre les fleurs, dont les « bractées sont ciliées, qui a le bord des pétales, « l'intérieur des sépales, les étamines et le pistil « ciliés. »

Ouvrons maintenant le *Synopsis* de Koch (3), et nous

(1) *Coup-d'œil sur la végétation des arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux*, 1846.

(2) *Flore de la Normandie*, 3e. édit., 1859.

(3) *Synopsis floræ germanicæ et helveticæ*, édit. 2, 1848.

verrons que le botaniste allemand admet une seule espèce de *Monotropa*, le *M. Hypopitys* de Linné, dont il fait deux variétés ainsi caractérisées :

« *α. glabra.* — Tota glabra, ovario punctis minutis « elevatis obsesso.

« *β. hirsuta.* —Caule inter flores pubescente, bracteis « ciliatis, sepalis interne et margine petalis utrinque « staminibus pistilloque hirsutis. »

L'auteur ajoute : « Inter varietatem α et β multæ re- « periuntur formæ intermediæ, quæ promiscue crescunt, « tam in silvis frondosis quam acerosis. »

MM. Le Maout et Decaisne (1) indiquent deux espèces d'*Hypopitys* : 1°. *H. multiflora*, Scop., qu'ils considèrent comme étant le *M. Hypopitys* de Linné, et dont les caractères sont les suivants : « Plante pubescente « ou poilue-glanduleuse. Pétales et étamines hérissés. « Capsule ovoïde-oblongue. — Parasite sur le pin, le « sapin, le hêtre » ; 2°. l'*H. glabra*, Bernh., qui est une plante complètement glabre, à grappe complètement pauciflore, à style plus court que dans l'espèce précédente et dont la capsule est globuleuse. — Parasite sur le hêtre.

Dans leur *Flore de France*, MM. Grenier et Godron n'admettent qu'une seule espèce, le *M. Hypopitys*, L., dont ils font deux variétés, les mêmes que celles de Koch.

A la variété *glabra*, Roth., plante glabre, ils rapportent le *M. Hypophegea* de Wallroth.

La variété *hirsuta*, Roth., plante plus ou moins pu-

(1) *Flore élémentaire des jardins et des champs*, 1855.

bescente ou poilue-glanduleuse, est pour eux le *M. Hypopitys* de Wallroth.

M. Boreau (1) reconnait deux espèces d'*Hypopitys*, dont nous allons transcrire les principaux caractères :

« *H. multiflora*, Scop. (*M. Hypopitys*, L.). — Plante « de 1 à 4 décimètres, d'un blanc-jaunâtre, noircis- « sant par la dessication; racine écailleuse; tige « simple, garnie d'écailles apprimées ovales-oblon- « gues, les inférieures imbriquées; grappe terminale, « serrée, penchée d'abord d'un côté, se redressant « ensuite; fleurs d'un jaune clair, velues à l'intérieur, « à odeur suave; *capsule ovale-oblongue*. Mai-juillet. « *A. R.* ♃. Au pied des arbres, dans les forêts et les « bois couverts. »

« *H. glabra*, DC., *Prodr.* (*M. hypophegea*, Wallr.). — « Port et caractères du précédent; grappe un peu « moins fournie, serrée, glabre partout; ovaire sub- « globuleux, chargé de ponctuations très-fines; style « conique; stigmate largement pelté, dépassant peu « les étamines très-glabres. Juin-juillet. ♃. *RR.* »

Enfin, l'illustre auteur du *Prodromus* indique deux espèces européennes d'*Hypopitys*, dont nous reproduisons seulement les caractères essentiels :

« 1°. *H. multiflora* (Scop., *Carn.* ed. 2, n°. 178), « capsula ovali-oblonga, petalis genitalibusque hir- « sutis. ♃. In Europæ silvis, parasitica in radicibus « pini silvestris, abietum et aliarum arborum, imo « ex Reichenbach fagi silvaticæ. » A cette espèce il

(1) *Flore du centre de la France et du bassin de la Loire*, 2e édit., 1857.

rapporte, comme synonymes, le *M. Hypopitys* de Linné et le *M. Hypopitys*, var. *hirsuta*, de Roth.

« 2°. *H. glabra* (Bernhardi ex Reichenbach, *Fl.* « *excurs.* sub Monotropa), capsula globosa, petalis « staminibusque glabris. ♃. In silvis, super radices « fagi silvaticæ parasitica in Germania præsertim Er- « fordensi et Thuringinca (Rchb.), rarius et forte in « Gallia et Anglia. Prioris varietas a pluribus (forte « non immerito ex Drees in *Linnæa* 1827, p. 237) « habetur. Differt racemo paucifloro, glabritie fere « tota, stylo breviore, capsula globosa. »

On voit, par les citations qui précèdent, que les auteurs sont loin d'être d'accord, ce qui tient probablement à ce que plusieurs d'entre eux n'ont pas toujours été à même d'étudier les plantes sur le vif, et surtout de pouvoir comparer un grand nombre d'échantillons. Depuis quatre ans, nous nous sommes appliqué à recueillir des *Monotropa*, surtout dans le Calvados, et à les examiner en place; nous avons pu aussi, grâce à l'obligeance de nos correspondants, nous procurer un certain nombre de spécimens provenant de divers points de la France; nous avons même eu la bonne fortune de recevoir de notre savant confrère, M. Le Jolis (de Cherbourg), des échantillons-types de l'*Hypopitys glabra* recueillis en Allemagne. En réunissant ces divers éléments, nous nous sommes efforcé de faire une étude aussi consciencieuse que possible des espèces françaises de *Monotropa* et assez complète peut-être pour rectifier les erreurs de quelques Flores.

Nous avons dû nous poser d'abord cette question :

Existe-t-il deux espèces bien distinctes de *Monotropa*, ou bien une seule espèce offrant plusieurs variétés ?

En examinant et en comparant avec la plus scrupuleuse attention les nombreux échantillons que nous avons recueillis sur divers points du Calvados, et notamment au bois de Reux, près Pont-l'Évêque ; à Esson, près Harcourt ; au bois de la Trésorerie, près Lisieux ; dans le bois du Val-Richer, dans les futaies de Notre-Dame-de-Courson, dans la forêt de Touques et, au mois de juillet dernier, aux environs de L'Aigle et à la Trappe de Mortagne (Orne) ; en comparant, dis-je, ces divers échantillons, il nous a été impossible de reconnaître deux espèces distinctes. Certains individus avaient une tige complètement glabre, d'autres une tige pubescente, surtout entre les bractées ; celles-ci étaient glabres ou velues, ciliées ou entières ; tantôt l'intérieur des sépales était glabre, tantôt couvert de poils ; les pétales ont offert également divers degrés de villosité à l'intérieur ; mais, dans tous les échantillons, les filets des étamines et les pistils étaient plus ou moins hérissés. Les pieds que nous avons reçus de diverses parties de la France nous ont offert les mêmes caractères, et, dans ces derniers comme dans ceux que nous avons recueillis nous-même, *la capsule était ovale-oblongue.*

En classant convenablement les échantillons qui étaient à notre disposition, nous avons pu passer, par nuances insensibles, de la variété *glabra* de certains auteurs à la variété *hirsuta ;* ces échantillons appartiennent donc à une seule et même espèce, que nous rapporterons à l'*Hypopitys multiflora*, Scop., et qui

doit être la même plante que Linné a décrite sous le nom de *Monotropa Hypopitys.*

L'*Hypopitys glabra* de M. de Brébisson et de MM. Hardouin, Renou et Leclerc, de même que la variété *glabra* de MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre, appartient, selon nous, à cette division; le *M. Hypopitys* de Linné ne représente pas l'*H. glabra* du *Prodromus :* la plupart des auteurs français ont dû attribuer ce nom à une variété glabre, au moins dans sa tige, de l'*Hypopitys multiflora.*

Nous serions surpris que le savant auteur du *Synopsis floræ germanicæ et helveticæ* n'eût pas eu bien réellement en vue le véritable *H. glabra,* lorsqu'il a établi deux variétés, *glabra* et *hirsuta*, du *M. Hypopitys* de Linné; et cependant nous serions porté à en douter, en voyant qu'il oublie, en donnant la caractéristique de ces variétés, de signaler la différence de forme de la capsule, *ovale-oblongue dans la variété* hirsuta, *globuleuse dans la variété* glabra.

Maintenant n'existerait-il qu'une seule espèce de *Monotropa?* L'*H. glabra* signalé dans les Flores de MM. Le Maout et Decaisne, de M. Boreau, et surtout dans le *Prodromus*, est-il véritablement une espèce? Le glabrisme ou la villosité sont des caractères trop fugaces, variant trop souvent avec la nature du sol, pour qu'il soit permis de les employer à définir une espèce; mais il n'en est pas de même de la forme de la capsule, et nous croyons que l'ensemble des caractères indiqués par De Candolle: *un petit nombre de fleurs, un glabrisme presque complet, un style dépassant à peine les étamines, et surtout une* CAPSULE

GLOBULEUSE, suffisent pour constituer une espèce distincte.

Cette espèce a-t-elle été jusqu'à présent trouvée en France? En indiquant les diverses localités où elle a été rencontrée, l'auteur du *Prodromus* dit: *rarius (et forte) in Gallia et Anglia.* Ce serait donc une plante très-rare en France, et, en effet, nous ne l'avons trouvée réellement décrite avec tous ses caractères que dans la *Flore du centre de la France*, qui indique trois localités où elle fleurit de juin à juillet.

Il ne nous reste plus qu'à énumérer les caractères de notre *Monotropa* d'Omonville, et à examiner s'il ne se rapporterait point à cette seconde espèce, c'est-à-dire s'il ne serait point le véritable *H. glabra* du *Prodromus.* Voici sa description :

Plante de 6 à 15 centimètres, d'un blanc-jaunâtre, un peu charnue, noircissant par la dessication. Tige simple, dressée, chargée d'écailles apprimées ovales-oblongues, uniflore ou bien portant 2 ou 3 fleurs au plus, complètement glabre. Stigmate largement pelté, ne dépassant pas les étamines qui sont glabres ainsi que les pétales. Capsule globuleuse. ♃. Fleurit en septembre et en octobre.

On le voit, ces caractères appartiennent en grande partie à l'*H. glabra*, et nous sommes porté à regarder la plante d'Omonville comme se rapportant au véritable *H. glabra* du *Prodromus.* Toutefois, en comparant notre plante avec les échantillons authentiques recueillis par M. E. Lehmann et que nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Le Jolis (de Cherbourg), il nous a semblé qu'il faudrait en faire une

variété particulière, basée à la fois sur ce qu'elle est ordinairement uniflore et sur ce qu'elle fleurit aux mois de septembre et d'octobre, c'est-à-dire à une époque où l'on trouve en graines les autres *Monotropa* qui défleurissent à la fin de juillet.

En résumé, nous considérons les échantillons d'*Hypopitys* que nous avons l'honneur de soumettre à l'examen des membres de l'Académie comme une variété de l'*H. glabra*, et nous croyons que cette espèce est beaucoup plus rare en France que certains auteurs ne l'ont supposé.

NOTE

SUR

QUELQUES HERBORISATIONS

FAITES EN 1861,

PAR M. J. MORIÈRE,

Membre titulaire.

Je viens, pour remplir l'engagement que j'ai contracté envers l'Académie, lui rendre compte du résultat des herborisations que j'ai pu faire dans le courant de l'année 1861.

Au nombre des plantes les plus intéressantes recueillies dans le Calvados, je signalerai les suivantes :

A Castillon-en-Auge, le 3 avril : *Primula elatior*, Jacq.; *Colchicum autumnale*, L., var. *b* (*Colchicum vernum*, C. Bauh.); *Paris quadrifolia*, L.; *Lycopodium clavatum*, L.

A Bavent et à Lébisey, le 6 et le 7 avril : *Primula variabilis*, Goup. — Cette plante, trouvée au milieu de pieds de *Primula officinalis* et de *Primula acaulis*, semble être une hybride de ces deux espèces. Nous sommes confirmé dans cette opinion par une expérience que nous répétons depuis plusieurs années. Un pied de primevère, rapporté de Jersey en 1856, et dont les pédicelles en ombelles au sommet d'une hampe portaient des fleurs qui tenaient, par la couleur

et la disposition de la corolle, des *P. acaulis* et *P. officinalis*, nous a permis de récolter des graines qui, semées, ont donné séparément chacune de ces deux espèces. Les hampes, terminées par des ombelles multiflores, étaient souvent accompagnées de pédicelles radicaux uniflores.

A Carville, le 16 avril, dans les anfractuosités des rochers qui bordent la Vire : *Corydalis claviculata*, DC.; *Asplenium lanceolatum*, Sm.

A Moulines, le 18 avril : *Chrysosplenium alternifolium*, L., et *Corydalis solida*, Sm.

A Grisy, le 28 juin : *Globularia vulgaris*, L.; *Phalangium ramosum*, Lam.; *Anemone pulsatilla*, L.; *Ophrys aranifera*, Sm.; *Orchis ustulata*, L.; *Ajuga genevensis*, L.; *Teucrium montanum*, L.; *Rosa sepium*, Th. — Dans les moissons, entre Grisy et St.-Pierre-sur-Dive : *Turgenia latifolia*, Hoffm.; *Adonis æstivalis*, L.

Au mois de juillet, dans les moissons de St.-Jacques de Lisieux : *Lepigonum segetale*, Koch.; — au bois de la Trésorerie, sur la même commune : *Hypopitys multiflora*, Scop.; *Epipactis pallens*, DC.; *Neottia nidus-avis*, Rich.; — à Ouilly-le-Vicomte : *Herminium monorchis*, R. Br.; — à Magny-le-Freule, dans les haies qui bordent le côté gauche de la route de Mézidon au Bras-d'Or : *Aristolochia clematitis*, L.

Dans le département de l'Eure, j'ai pu, pendant le mois de septembre, récolter les plantes suivantes :

A Verneuil : *Herniaria hirsuta*, L.; — à Beaumontel : *Gypsophyla muralis*, L.; — au Marais-Vernier : *Myrica gale*, L.; *Senecio paludosus*, L.; *Cyperus fuscus*, L.; *Scirpus Tabernæmontani*, Gmel.; *Polystichum thelyp-*

teris, Roth. ; — à la pointe de la Roque : *Digitalis lutea*, L. (1). — Aux Andelys, le rocher St.-Jacques m'a offert plusieurs plantes rares qui ne se trouvent guère en Normandie que dans cette localité, telles sont : *Biscutella lævigata*, L. ; *Stipa pennata*, L., et *Melica Nebrodensis*, Parlat (2). Les pelouses qui sont au pied de Château-Gaillard étaient couvertes d'*Epipactis atro-rubens*, Reich. ; de *Gentiana germanica*, Willd. ; d'*Asclepias vincetoxicum*, L., et sur les ruines on voyait de nombreuses touffes de *Dianthus caryophyllus*, L., espèce commune en Normandie sur les vieilles murailles. A l'occasion de cette dernière plante, je ferai observer que certaines espèces paraissent affectionner plus particulièrement les vieux édifices ou les terrains qui les avoisinent. La publication faite par M. Lepage, pharmacien à Gisors, d'un mémoire ayant pour titre : *Des plantes du vieux château et des environs de Gisors*, a donné l'idée à M. Chatin, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris, d'appeler l'attention des botanistes sur une série d'anciennes naturalisations qui paraissent se rapporter aux idées qu'on se faisait des vertus médicales des plantes qui en ont été l'objet. En rapprochant les observations de M. Lepage des faits connus depuis long-temps de la plupart des botanistes, M. Chatin a été conduit à éta-

(1) C'est probablement le point le plus rapproché du département du Calvados où l'on ait signalé cette plante.

(2) J'ai pu vérifier que la Mélique des Andelys est bien le *Melica Nebrodensis* et non le *Melica Magnolii*, comme l'avait indiqué le savant auteur de la *Flore de Normandie*. Cette dernière espèce paraît être une plante spéciale au midi de la France.

blir deux groupes de plantes naturalisées sur les vieux édifices ou dans leur voisinage. L'un de ces groupes, essentiellement représenté par le *Dianthus caryophyllus* et le *Salvia sclarea*, appartient à une époque plus ancienne, et il l'appelle groupe *du moyen-âge ;* l'autre, relativement moderne, qui a pour centre l'*Ægopodium podagraria* et l'*Eruca sativa* (1), est le groupe *de la Renaissance.* Dans chacun de ces groupes, les espèces répondent à des besoins du temps qu'elles avaient, croyait-on, peut-être avec raison pour plusieurs d'entr'elles, la vertu de satisfaire (2).

C'est au second de ces groupes qu'il faut rapporter le *Corydalis lutea*, DC., que j'ai aperçu sur de vieilles murailles au Grand-Andelys, et qui se trouve aussi à Rouen et à Caen dans une station semblable.

Il me reste encore à signaler quelques plantes récoltées dans la Seine-Inférieure.

Le 11 avril, les sables de Quevilly m'ont offert les espèces suivantes : *Veronica triphyllos*, L. ; *Vicia lathyroides*, L. ; *Muscari racemosum*, Mill.

(1) Cette plante ne se trouve guère en Normandie qu'au pied des murailles du château de Caen.

(2) Au moyen-âge, époque essentiellement guerrière, ce sont les espèces excitantes, cordiales, détersives et vulnéraires qu'on cultive dans les forteresses dont elles couvrent aujourd'hui quelques décombres. A la Renaissance, on délaisse la rapière pour les jouissances matérielles ; de nouvelles maladies apparaissent : ce sont les plantes dépuratives, aphrodisiaques et antigoutteuses qui se répandent dans les parcs. A ces deux époques de naturalisation, pour un certain nombre d'espèces médicinales, M. Chatin en ajoute une troisième, dans laquelle il range les espèces qui s'échappent des cultures modernes ; celles-ci n'ont pas seulement l'homme pour objet, mais aussi les animaux qui le nourrissent et sont sa richesse.

Dans une herborisation faite au mois de mai, entre Tourville et St.-Adrien, j'ai recueilli : *Alyssum campestre*, L.; *Silene otites*, Pers.; *Orchis purpurea*, Huds.; *Orchis militaris*, L.; *Ophrys arachnites*, Hoffm.; *Helianthemum canum*, Dun.; *H. pulverulentum*, DC.; *Thlaspi montanum*, L.; *Arabis arenosa*, Scop.; *Teucrium montanum*, L.; *Fumaria capreolata*, L. — L'étude que nous avons faite de cette dernière plante nous a démontré que, contrairement à l'opinion émise par M. de Brébisson dans la 3ᵉ. édition de la *Flore de Normandie*, elle ne peut se rapporter à aucune des trois espèces (*F. media*, Lois.; *F. Boræi*, Jord.; *F. Bastardi*, Bor.) qui ont été prises souvent pour le *Fumaria capreolata*. Nous démontrerons, dans une autre note, que la *Fumeterre* qui croît dans les haies aux environs de Rouen, et plus particulièrement entre St.-Adrien et Port-St.-Ouen, est bien véritablement le *Fumaria capreolata* de Linné.

En octobre, j'ai trouvé aux environs d'Aumale : le *Parnassia palustris*, L., très-abondant sur les coteaux secs où cette plante était associée au *Gentiana germanica.*, Willd., au *Campanula glomerata*, L., et au *Buplevrum falcatum*, L.

Sur plusieurs points de la Seine-Inférieure et notamment à Aumale et à Gaillefontaine, j'ai rencontré le Framboisier sauvage (*Rubus idæus*, L.); dans cette dernière commune, j'ai trouvé également : le *Parnassia palustris*, l'*Epipactis pallens*, l'*Epipactis latifolia*, All., le *Gentiana germanica*. Les falaises de St.-Valery-en-Caux m'ont offert de nombreux pieds de *Crambe maritima*, L.; et à Valmont, près Fécamp, j'ai pu récolter le *Geranium pyrenaicum*, L., espèce qui n'avait pas encore été signalée dans la Seine-Inférieure.

Quelques excursions faites sur la plage du Calvados. dans les mois de juillet et d'août, m'ont offert plusieurs Thalassiophytes intéressantes, parmi lesquelles je me bornerai à citer deux espèces très-rares : le *Nitophyllum versicolor*, Harv., et surtout le *Naccaria Wigghii*, Endl.

J'ai trouvé sept échantillons de cette dernière algue, aussi belle que rare, entre St.-Aubin et Bernières.

En résumé, mes herborisations de 1861 m'ont offert quelques nouvelles localités de plantes rares pour le Calvados ; — une espèce nouvelle (*Geranium pyrenaicum*) pour la Seine-Inférieure ; une espèce (*Fumaria capreolata*) à réintégrer dans la flore normande.

Notre flore calvadosienne s'est enrichie, dans le courant de l'année, de plusieurs espèces nouvelles ou rares, grâce à MM. de L'Hôpital, professeur au Lycée; E. de Bonnechose, propriétaire à Bayeux, et Aunay, pharmacien à Clécy. Le premier de ces botanistes a trouvé le *Centaurea aspera* dans les dunes de Merville ; le second a rencontré le *Potamogeton obtusifolius* à l'étang de la Bazoque ; le *Festuca uniglumis*, dans la partie supérieure des falaises entre Vierville et Port-en-Bessin ; l'*Orobanche medicaginis*, à Graye ; enfin, le troisième a eu le bonheur de découvrir, dans les rochers de Clécy, une plante originaire des montagnes de la Corse, le *Mentha Requienii*.

J'ai encore appris que M. le docteur Blanche (Emmanuel), professeur à l'École de médecine et à l'École supérieure des sciences de Rouen, a trouvé l'*Alchemilla vulgaris*, L., à Gouville (Seine-Inférieure), et que M. le docteur Perrier a rencontré en abondance les *Polypodium dryopteris*, L., et *phegopteris*, L., dans la commune de St.-Bomer (Orne).

SUR LA PRÉSENCE

DANS DU VIN

DE L'ÉTHER ACÉTIQUE,

EN PROPORTION ASSEZ CONSIDÉRABLE POUR ÊTRE NUISIBLE ;

Par M. Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

On attribue généralement l'ivresse causée par l'abus des boissons fermentées à l'alcool, qui est un des principaux produits de la fermentation. Cette opinon se fonde sur ce qu'on voit l'ivresse se manifester, en général, d'autant plus vite que la boisson est plus riche en alcool.

On a également reconnu, depuis long-temps, que tous les consommateurs ne sont pas influencés de la même manière, et que la même quantité du même liquide peut exercer des actions diverses sur des individus différents.

Mais, en laissant de côté les boissons mousseuses, qui ont un genre d'action plus complexe, à raison de la grande proportion d'acide carbonique qu'elles contiennent en dissolution, il est permis de penser que, si l'alcool est la principale cause de l'ivresse due à l'abus des boissons fermentées, il est d'autres causes, encore mal connues, qui doivent intervenir, en exerçant pour leur compte une influence plus ou moins

active, et qui méritent, par cela même, de fixer l'attention des physiologistes, à raison de l'énergie particulière de leur action, à raison des effets tout spéciaux qu'ils produisent sur l'organisme.

Par exemple, on s'est demandé bien souvent pourquoi certains vins paraissent jouir de propriétés enivrantes, en quelque sorte exceptionnelles, hors de proportion avec leur richesse alcoolique réelle.

Sans doute, plusieurs causes distinctes peuvent exercer leur influence spéciale, et, le plus souvent, l'effet général produit est une sorte de résultante de toutes les actions particulières; mais il peut arriver qu'une des causes prédomine, et qu'alors ses effets distincts et spéciaux puissent être plus fortement constatés et appréciés.

J'en citerai comme exemple un fait particulier, qui m'a paru mériter, par sa nouveauté, une mention toute spéciale: Dans le courant de l'année 1855, un ecclésiastique des environs de Caen vint me consulter au sujet d'un vin blanc qu'il croyait falsifié, parce que la très-minime quantité qu'il en employait pour célébrer le service divin suffisait pour lui causer des étourdissements passagers.

La dégustation la plus attentive ne put me faire constater qu'une seule chose dans ce vin, c'est qu'il était plus acide que ne le sont ordinairement les Chablis de qualité moyenne, auxquels on le rapportait, suivant la déclaration du vendeur. J'en fis trois fois l'essai pour alcool, et je trouvai comme résultats de ces trois opérations distinctes :

1°.	7,5	d'alcool pour 100 parties de vin.	
2°.	7,6	id.	id.
3°.	7,65	id.	id.

Il devenait évident, en présence de ces nombres, que les effets physiologiques produits par le vin dont l'examen m'était confié devaient avoir une autre cause que l'alcool, puisque cette substance ne s'y trouvait qu'en proportions très-modérées. Ce vin devait donc, ainsi que l'avait soupçonné le digne ecclésiastique, renfermer quelque principe particulier, doué de propriétés spéciales. Mais quel était ce principe ?

L'examen le plus attentif des matières solides tenues naturellement en dissolution dans le vin ne me conduisit à aucune conséquence importante. La seule observation que j'eus l'occasion de faire fut la constatation d'une proportion *un peu faible* de bitartrate de potasse.

Mais en surveillant attentivement le troisième dosage de l'alcool, je crus reconnaître, par son odeur caractéristique, la présence de *l'éther acétique*, substance douée de propriétés stupéfiantes comme l'éther ordinaire et le chloroforme, mais à un plus haut degré.

Pour vérifier mes soupçons, je soumis à une distillation ménagée une quantité de vin plus considérable, en vue d'en isoler, s'il était possible, le produit spécial dont j'avais cru reconnaître l'existence.

L'éther acétique bout à	74	degrés.
L'alcool bout à	78,4	id.

L'éther acétique est donc un peu plus volatil que

l'alcool, et par suite, il importait, pour le condenser et prévenir de trop grandes pertes, d'abaisser la température du serpentin et du réfrigérant de l'appareil distillatoire plus qu'on ne le fait ordinairement pour condenser l'alcool.

On a donc rempli, d'un mélange frigorifique liquide, le réfrigérant qui entoure le serpentin.

La première opération donna un mélange d'alcool et d'éther acétique; en rectifiant deux fois le mélange, après l'avoir chaque fois additionné d'un peu d'eau qui retenait l'alcool et retardait son dégagement, tandis qu'elle n'agissait que faiblement sur l'éther acétique, on obtint celui-ci presque pur, dans la proportion de près d'un gramme par litre.

La présence de près d'un millième d'éther acétique dans ce vin et l'énergie d'action de cette substance nous autorisent à penser que si, dans le vin analysé, elle n'a pas agi seule, elle a dû au moins y jouer un rôle d'une certaine importance.

Il est probable que l'éther acétique doit se trouver assez communément dans beaucoup de vins, en proportion notable; mais, jusqu'à ce jour, il n'était pas arrivé à ma connaissance qu'on en eût dosé la quantité d'une manière approximative.

J'en ai trouvé depuis, en 1858, environ deux millièmes dans un échantillon de bon vin blanc qui s'était acidifié partiellement, par suite d'accident survenu à plusieurs bouteilles. J'en ai également trouvé en proportion notable dans un cidre de deux ans, qui était devenu un peu dur, c'est-à-dire un peu acide.

Je me proposais d'étendre mes recherches à un cer-

tain nombre de vins capiteux d'une richesse alcoolique moyenne, dont l'action énergique ne saurait être attribuée uniquement à l'alcool qu'ils renferment; mais, placé loin des pays producteurs de vin, j'ai dû renoncer à cette étude, faute de pouvoir compter avec une suffisante certitude sur la sincérité des échantilions, et de pouvoir suivre les procédés de fabrication, qui doivent jouer un rôle important dans la production spontanée de la curieuse substance dont je désirais constater la présence et doser approximativement les proportions.

LES ANCIENNES

ÉCOLES ITALIENNES,

AU MUSÉE CAMPANA OU NAPOLÉON III,

PAR M. JULES CAUVET,

Membre titulaire.

La capitale de la France, déjà si riche en collections artistiques, vient d'en acquérir une nouvelle d'un mérite singulier. De nos jours, un riche banquier romain, chez lequel, malheureusement, le goût éclairé de l'art ne marchait pas de front avec la probité austère, avait réuni, à grands frais, de tous les points de l'Italie, une multitude d'objets produits, aux différentes époques historiques, par cette terre si long-temps féconde. Antiquaire autant qu'artiste, il s'était attaché principalement aux œuvres primitives, empreintes encore des grâces naïves de la jeunesse, abandonnant à d'autres celles plus répandues de l'âge mûr.

Ce musée, dont le Gouvernement français est devenu acquéreur, a paru, tout d'abord, assez important pour qu'on lui donnât le nom du Souverain illustre auquel appartient l'initiative de cette acquisition. Grâce à l'idée même de sa formation, il ne pouvait manquer de présenter une originalité remarquable. Les vases grecs du midi de l'Italie, les vases étrusques et les tom-

beaux tyrrhéniens du centre de la péninsule, les autels et les tombeaux, les sculptures polychrômes de la fin du moyen-âge, les faïences peintes de la même époque y tiennent une place très-étendue. On y rencontre encore une collection infiniment précieuse de peintures à fresque du temps des Romains, d'urnes funéraires et de sarcophages italiques, d'ustensiles de ménage, de bracelets, de colliers, de bijoux de toute sorte, ayant appartenu à des dames romaines et trouvés généralement dans leurs sépultures.

Cependant, je n'essaierai pas de vous entretenir de la partie du musée *Campana* dont je viens d'énumérer rapidement les richesses multiples. Je profiterai de votre indulgence pour vous parler de l'impression profonde qu'a produite sur mon intelligence, mieux préparée pour la comprendre, la contemplation d'une autre de ses séries : je veux parler d'une nombreuse réunion de tableaux italiens des écoles primitives, genre de productions que le musée du Louvre, si riche à tant d'égards, ne possède qu'en petit nombre. Il est à peine besoin de dire que ces anciens tableaux représentent presque exclusivement des sujets religieux.

Ce qui frappe d'abord, en appréciant dans leur ensemble ces vénérables témoignages de l'état de la peinture en Italie durant les XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, c'est la suavité mélancolique, la naïveté pieuse, l'aspiration mystique, souvent même la majesté toute divine. Les vieux maîtres, auteurs de ces compositions si simples, possédaient assurément la notion fondamentale des beaux-arts, celle qui leur communique à tous l'inspiration et la puissance. Ils dédaignaient la

reproduction matérielle et vulgaire de la nature sensible ; ils visaient sans cesse à l'idéal ; ils tendaient à restituer à notre univers l'harmonie et la beauté premières altérées à l'origine par la chute de l'homme et troublées chaque jour, autour de nous, par nos erreurs et par nos fautes. Leurs tableaux sont une sorte de muette prière qui dispose ceux qui les contemplent à détacher leur pensée des choses de la terre, pour la reporter vers la patrie céleste et ses sublimes espérances.

Bien qu'ils aient, dès l'origine, varié notablement leurs sujets, il en est deux, cependant, que ces artistes des anciens temps se plaisent à reproduire. Tous les deux sont relatifs à la glorification de Marie, la mère, selon la chair, du Sauveur du monde. Dans l'un, revêtue des ornements royaux et tenant dans ses bras son divin Fils, elle est assise sur un trône entouré des saints que le peintre invoque le plus habituellement dans ses prières, ou qui sont les protecteurs déclarés de sa patrie. Dans l'autre, Jésus-Christ, accompagné de la cour céleste, vient la recevoir aux portes du Paradis, après son assomption, et il pose solennellement sur sa tête la couronne des impératrices. La répétition fréquente de ces motifs n'engendre aucune monotonie, parce qu'elle comporte une variété très-grande dans l'attitude des personnages, les airs de tête, les costumes et les détails d'architecture.

Nos vieux tableaux sont, en effet, d'une valeur infinie pour recomposer par la pensée cette architecture originale des villes italiennes des XIVe. et XVe. siècles, mélange singulier des traditions grecques

et romaines dont l'Italie ne sut jamais se déprendre, et du style ogival en vigueur alors sans partage dans le reste de l'Europe chrétienne. Pour ceux qui ont eu le bonheur de visiter cette contrée, il se rencontre, en ce point, des réminiscences charmantes. Ces remparts, aux créneaux féodaux, serpentant autour de Jérusalem, au milieu des aspérités de la montagne de Sion, ce sont les murailles de l'antique enceinte de Florence, que l'on voit, aujourd'hui encore, escalader si lestement les pentes abruptes de l'Apennin, dans le voisinage de l'antique église de San-Miniato. Ces cloîtres aux colonnettes romanes, ces murailles de couleur rouge aux rares ouvertures, ce sont les couvents de moines à l'aspect sévère, dont toutes les villes d'Italie sont pourvues, et dont le couvent des Dominicains de St.-Marc de Florence, qui abrita Angelico et Savanarole, présente un parfait modèle.

L'observation des riches et bizarres costumes contemporains des anciens peintres italiens, et qu'ils emploient sans scrupule dans leurs tableaux, offre pour tous un intérêt de curiosité très-vif. Elle devra profiter, ce semble, aux artistes de nos jours, en mettant sous leurs yeux une source de détails pittoresques, pour les compositions historiques qu'ils voudraient produire. C'est surtout dans le sujet de l'Adoration des Mages, traité fréquemment à partir du XV[e]. siècle, que se montrent dans tout leur éclat les armures étincelantes, les riches fourrures, les longues robes aux couleurs éclatantes. On sait combien la peinture chrétienne a long-temps aimé à mettre en contact la pompe

tout orientale qui entoure les Rois-Mages, leur nombreux cortége d'écuyers, de pages, de coursiers, de chameaux avec le dénûment de la crèche de Bethléem, avec l'indigence auguste que le Verbe fait chair a choisie pour son partage. Assurément, pour ceux-là même qui n'accorderaient à nos mystères sacrés qu'une attention distraite, cet hommage solennel rendu à la pauvreté par les sages et les puissants du monde avait son enseignement touchant; il faisait apparaître distinctement aux yeux de tous la prééminence de l'esprit sur la matière; il réhabilitait les conditions obscures et laborieuses qui formeront toujours l'apanage de la majeure partie des hommes.

Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les compositions des anciens maîtres du musée Napoléon III, qui nous ont frappé le plus particulièrement.

Après un assez grand nombre de tableaux byzantins, dont la raideur et la sécheresse déparent le caractère parfois imposant, viennent des œuvres de Cimabué et de Giotto, ces deux patriarches de la peinture italienne, qui devaient laisser après eux une si nombreuse postérité. Les premiers, en effet, ils s'affranchirent de la domination exclusive de l'École de Byzance, jusque-là subie par l'Europe entière. Sans délaisser la tradition, source précieuse d'inspirations nobles et graves, ils introduisirent dans l'art le mouvement et la vie. Voici de Cimabué un Saint Christophe d'un grand caractère. Il s'agit de la reproduction d'une légende, très-répandue au moyen-âge, que Hemmeling et les vieux maîtres allemands des bords du Rhin ont souvent traitée avec une grâce singulière.

Le saint, ancien soldat d'une taille gigantesque, devenu ermite sur les bords d'un fleuve dangereux, passait par charité, en les portant lui-même, les voyageurs qui se présentaient. Jésus-Christ, pour récompenser son zèle pieux, vient à lui, revêtu des formes de son enfance divine. Saint Christophe le fait placer sur ses larges épaules, et se met en mesure de traverser le gué. Au milieu du fleuve, il découvre avec un bonheur indicible que le gracieux enfant qui lui sourit et le bénit n'est autre que le Sauveur du monde.

Gaddo Gaddi, élève de Cimabué, a fourni au musée Campana un tableau des plus originaux représentant saint Éloi, le riche orfévre des rois mérovingiens, dont la tradition fait le confrère et le patron des maréchaux ferrants. Le saint guérit miraculeusement un cheval malade.

Giotto nous fait voir des Madones sur fond d'or, d'une noblesse sévère, qu'entourent des anges musiciens, aux attitudes graves et pieuses.

J'ai remarqué aussi de Giotto un magnifique portrait du pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre. Les riches vêtements épiscopaux dont le saint est paré méritent notre attention, puisqu'ils prouvent combien les ornements sacerdotaux ont peu changé dans l'Église catholique, durant les six siècles qui nous séparent de Giotto.

Giottino, neveu de Giotto, et plusieurs de ses élèves, ont traité avec bonheur le grave sujet du Portement de la croix. Jésus-Christ gravit la montagne du Calvaire, accompagné d'une troupe nombreuse de soldats, et aussi des docteurs d'Israël, ses véritables bourreaux.

Malgré ce qu'elle a de profondément triste, cette représentation fait passer sous nos yeux des costumes riches et singuliers, des expressions de tête énergiques, des aspects de montagne étranges.

Un autre élève de Giotto, Simon Memmi, qui eut la gloire d'être ami de Pétrarque, a fourni quelques Vierges d'une suavité mélancolique, et aussi une Annonciation d'une très-grande beauté. Une Madone d'Orgagna, un des grands artistes du XIVᵉ. siècle, qui a décoré les églises anciennes de Florence de fresques magnifiques, a excité également mon admiration.

Laissons, pour abréger, un grand nombre de productions des anciens peintres florentins et siennois que l'on a appelés *Giottesques*, par suite de leur tendance constante à imiter ce maître illustre qui fut le Dante de la peinture italienne. Nous arrivons, avec le commencement du XVᵉ. siècle, au bienheureux Angelico de Fiésole et au cortége de ses disciples, appartenant tous, au moins par l'adoption, à cette cité de Florence, la mieux douée peut-être de toutes les villes de l'Italie pour les arts du dessin. A partir de ce temps, une variété et une liberté plus grandes s'introduisent dans les représentations pittoresques, sans que, pour cela, elles aient perdu quelque chose de leur signification pieuse. Les fonds d'or ont disparu, pour faire place à des fabriques ou à des paysages. Cependant, sous ce point de vue comme sous beaucoup d'autres, il n'existera pas de brusques transitions dans l'École italienne. Les fonds d'or, dont le mérite incontestable était d'accentuer fortement les traits des personnages, sont remplacés, dans les tableaux d'Ange-

lico et de ses imitateurs, par de larges et majestueuses auréoles dorées. Ces nimbes encore massifs précéderont ceux, légers et comme aériens, dont Pérugin et Raphaël, après lui, entoureront les têtes de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et des saints les plus illustres. Plus tard, avec Jules Romain et l'École bolonaise, la disparition totale des nimbes amoindrira le sens mystique des compositions sacrées, et signalera, dans mes idées, une rupture de l'art chrétien avec les traditions qui faisaient sa force et sa vie.

Il semble qu'Angelico a deux manières. Une première est raide et sèche encore. C'est le genre du Couronnement de la Vierge que possède le musée du Louvre, couronnement dont un juge éminent, M. de Montalembert, a fait un magnifique éloge. La seconde manière d'Angelico me paraît supérieure. L'idéal mystique, la majesté pieuse sont restés identiques; mais la vie, désormais, est plus abondante, et la composition plus savante et plus large. Tel est, selon le souvenir que j'en ai gardé, l'imposant caractère des fresques célèbres du couvent de St.-Marc à Florence. Tel est aussi celui d'un grand et admirable tableau de sainteté que l'on voit au musée Campana : la Madone assise sur un trône, au milieu des saints protecteurs de Florence. Nulle composition, mieux que celle-ci, n'est propre à faire naître dans les esprits bien préparés ces sentiments de componction et de ferveur qu'éprouvait le bienheureux quand il prenait ses pinceaux, et qui lui arrachaient, selon la tradition, des larmes abondantes.

Parmi les tableaux nombreux inspirés évidemment

par l'influence d'Angelico, j'ai remarqué une grave et noble Annonciation de Benozzo Grozzoli, l'un des principaux décorateurs du Campo-Santo de Pise. D'autres tableaux du même temps qui m'ont paru très-beaux sont ceux du moine Filippo Lippi, que sa vie orageuse et mondaine ne semblait pas prédisposer à rendre avec bonheur les sentiments d'une âme chaste et pure. Plus puissant en quelque sorte que sa nature individuelle, le milieu dans lequel cet artiste a vécu a dicté ses idées et inspiré ses pinceaux.

Avec la fin du XVe. siècle, apparaissent, dans les compositions pieuses, les fabriques pittoresques, les perspectives charmantes, les lointains merveilleux qui donneront tant de prix aux œuvres de l'École d'Ombrie. Nous voici en face d'une œuvre magistrale de Ghirlandaio, le maître de Michel-Ange, dont le salon carré du Louvre possédait déjà une Visitation très-belle. La Madone et l'Enfant-Jésus, plusieurs saints, des anges adorateurs, occupent le premier plan. Derrière eux, se développe un bras de mer, puis une cité originale, aux clochers élancés, qui m'a paru être Venise, au moins dans la pensée du peintre.

Un autre florentin du même temps, Luca Signorelli, a légué au musée Campana une superbe Adoration des Mages. La noblesse des attitudes, la richesse des costumes, la multiplicité des personnages rappellent les grandes compositions de Rubens relatives à ce thème si fécond, que l'on voit aujourd'hui à Bruxelles et à Anvers.

C'est vers cette époque de la fin du XVe. siècle que les sujets profanes commencent à apparaître. Je me

rappelle, principalement à cet égard, la mort de Virginie de Sandro Botticelli, et la justification d'une vestale, par Pier de Cosimo, florentins tous les deux. Les auteurs de ces tableaux, empruntés à l'histoire romaine, cherchent, on le voit, à ressaisir de leur mieux les traditions de Rome antique; mais ils sont gênés dans cet effort par leur coutume habituelle d'appliquer, sans scrupule, à l'histoire sacrée l'architecture et les costumes de leur temps.

Parmi les anciens maîtres de Florence, André del Sarto, né en 1488, ne pouvait être laissé de côté par le fondateur du musée Campana. Un charmant portrait du peintre lui-même encore adolescent, une Sainte-Famille d'un grand caractère y paraissent avec honneur. Mais c'est une Sainte Catherine en pied, de grande dimension, qui a surtout frappé mes regards. Nul peintre, à ma connaissance, n'a mieux rendu qu'André del Sarto cette figure austère et gracieuse, en s'inspirant d'une légende célèbre qui a fourni à l'illustre Bossuet l'un de ses plus beaux sermons. Catherine, vierge d'Alexandrie, d'une naissance illustre, avait pénétré les secrets les plus profonds de la philosophie des Grecs. Mais cette science, ordinairement refusée à son sexe, elle l'avait courbée sous la douce autorité du Christ, elle l'avait employée à propager la doctrine évangélique et à conquérir ceux-là même qui venaient disputer contre elle. Charmé de son éloquence et peut-être aussi de sa beauté merveilleuse, le fils d'un empereur de Rome a demandé le baptême, après l'avoir entendue. Cette victoire la signale à la colère de Maximien, père du jeune prince.

Catherine, sommée d'adorer les faux dieux, préfère mourir sur la roue plutôt que d'abjurer sa foi. La peinture chrétienne aima long-temps à la représenter triomphante dans le ciel. D'une main, elle tient la palme du martyre; de l'autre, elle s'appuie sur la roue, instrument de son supplice. C'est peut-être la splendeur de ces représentations artistiques qui a dicté la pensée de Bossuet, lorsqu'il applique à la vierge d'Alexandrie ces belles paroles du prophète Daniel: « Qui docti « fuerint fulgebunt quasi splendor firmamenti, et qui « ad justitiam erudiunt multos quasi stellæ in perpe- « tuas æternitates. »

A côté des œuvres si nombreuses des maîtres primitifs de Florence, le musée *Campana* va nous montrer beaucoup de richesses des anciens temps empruntées aux autres écoles de l'Italie. Les vieux peintres vénitiens y sont représentés avec ampleur. Voici notamment des Madones des deux Crivelli, Carlo et Vittorio, qui, dès le commencement du XVe. siècle, possédaient ce coloris brillant, qui, cent ans plus tard, élèvera si haut la gloire de Titien et de Véronèse. Plusieurs peintures de Jean Bellin offrent aux regards le caractère placide et suave qui a fait appeler ce maître le Pérugin de l'École vénitienne. J'ai conservé un souvenir des plus vifs d'une Sainte-Famille très-belle, encadrée dans un paysage compliqué, de Vittore Carpaccio. L'originalité des expressions, la vigueur du paysage présentent un contraste frappant avec la douceur habituelle de Jean Bellin, contemporain et rival de l'auteur. Cette accentuation forte et rude se retrouve, en un degré plus sensible encore,

dans une Adoration des Mages de Mantegna, dont le genre peut être considéré comme ayant servi de prélude à celui qu'adopta plus tard Salvator-Rosa, avec tant de fougue et de puissance.

Une ancienne école de peinture, assez célèbre en Italie, a existé à Ferrare, dans l'époque où cette ville, aujourd'hui déserte et oubliée, jetait un vif éclat sous la domination des princes de la maison d'Este, chantés par Arioste et Le Tasse. Elle a fourni à la collection qui nous occupe une très-belle Adoration des Mages de Dosso Dossi, honoré de l'amitié du premier de ces poètes. Je me rappelle spécialement, de cette école, une Prédication de Jésus-Christ, par Mazzolino da Ferrara, que caractérise une vitalité puissante. Le lac de Génésareth, bordé de rochers abrupts que surmonte une forêt majestueuse, apparaît sur le devant du tableau, et des groupes tumultueux de Juifs, aux costumes orientaux, se pressent sur ses bords. Leur air agité, la coupe un peu bizarre du paysage, présentent un contraste singulier avec la quiétude divine du Sauveur, enseignant la foule, assis à l'arrière de la barque de saint Pierre, toute chargée encore des filets des pêcheurs. Comme plusieurs autres tableaux du musée Napoléon III, celui-ci avait appartenu au cardinal Fesch, et la France, par suite, avait, ce semble, sur lui une sorte de droit de retour qu'elle a exercé avec bonheur.

A la tête de l'École lombarde, tout le monde place, malgré son origine florentine, Léonard de Vinci, dont nous trouvons, dans notre collection, deux tableaux remarquables. Mais le chef-d'œuvre que cette École y

possède est incontestablement, à mes yeux, une composition d'assez petite dimension, de Lorenzo di Credi, ami et imitateur de Léonard : Notre Seigneur, après sa résurrection, apparaissant à sainte Madeleine, qui le prend d'abord pour un jardinier. La chair glorieuse et comme transparente de Jésus ressuscité s'y trouve rendue avec un bonheur inexprimable. Il en est de même de la joie de la sainte qui tombe à genoux, en reconnaissant son erreur, aux pieds du Maître divin qu'elle pleurait.

L'on doit également remarquer, dans l'École lombarde, une Mort de Cléopâtre, de Cesare da Sesto, qui a su rendre admirablement, à l'aide de ses pinceaux, le caractère froid et cauteleux d'Auguste, qu'il fait l'un des témoins de cette scène tragique. Je rapporterais à la même École une œuvre bizarre, mais curieuse, d'un peintre jusque-là inconnu, mais dont le nom, inscrit sur son tableau, mérite d'être conservé, Giovani di Monte Rubiano : Satan, tel que le représentent les gargouilles des vieilles églises gothiques, veut enlever, de ses mains crochues, deux pauvres enfants qui se réfugient tout tremblants dans le giron de la Sainte-Vierge. Celle-ci saisit un lourd bâton et chasse, à coups redoublés, le malin qui s'enfuit et paraît pousser des cris plaintifs.

L'ancienne École bolonaise, bien que représentée par quelques bons tableaux des deux Francia, ne m'a pas laissé de souvenirs très-vifs. J'arrive à celle d'Ombrie, qui, elle au contraire, brille au musée Campana d'un éclat des plus grands. On connaît le caractère toujours plein de naïveté et de fraîcheur des peintres

de cette école. Il est certain qu'elle conserva, mieux qu'aucune autre, les traditions mystiques des vieux maîtres. L'accord heureux de ce génie traditionnel et des progrès qui s'opérèrent durant le XV°. siècle dans les procédés techniques de l'art, contribua certainement à donner aux œuvres de Pérugin et de Raphaël leur beauté sublime et touchante. Chez ces grands hommes, et dans les productions des maîtres moins illustres que nous allons nommer, apparaît tout d'abord je ne sais quelle suavité pieuse qui remue doucement l'âme et la remplit d'une émotion poétique.

On a proposé divers motifs pour expliquer cette supériorité de l'École d'Ombrie, dans l'expression de l'idéal chrétien. L'air vivifiant de ce pays de montagnes, la vie plus simple et plus rapprochée de la nature qu'y menaient les artistes qu'il produisait; la persistance de l'esprit guelfe dans ces contrées toujours dévouées à la chaire de saint Pierre; enfin, le voisinage et l'influence du sanctuaire d'Assise, chef-lieu vénéré de l'ordre ascétique de St.-François; telles sont les principales causes alléguées à cet égard. Le fondateur du musée Campana, quoi qu'il en soit, devait s'attacher, avec une sorte de prédilection, aux peintres de l'Ombrie, pour rester fidèle à la mission d'antiquaire intelligent qu'il s'était imposée.

Pour ne citer que les objets principaux, voici d'abord un tryptique magnifique d'Allegretto Nucci, né vers 1360. L'éclat d'un fond d'or, la richesse des arceaux gothiques, font ressortir avec majesté les saints et les saintes, aux attitudes graves, aux vêtements brillants, qui servent de cortége à la Sainte-Vierge, tenant sur

ses genoux l'Enfant-Jésus qui joue avec un chardonneret, motif assez fréquent chez les peintres de ce temps. Gentile da Fabriano, compatriote et contemporain de Nucci, nous montre l'histoire de la chaste Suzanne dans une suite de tableaux distincts que réunit le plus souvent un cadre unique. Ces compositions, un peu bizarres peut-être, m'ont paru présenter un attrait très-grand d'originalité et de vigueur. Ils reproduisent évidemment, avec une fidélité extrême, et l'architecture et les costumes en usage dans la haute Italie à l'époque où vivait leur auteur. Je me rappelle particulièrement les figures singulièrement accentuées des spectateurs du jugement de Daniel, acclamant l'innocence de Suzanne et que nous verrons, bientôt après, lapidant de leurs mains les impudiques vieillards.

Viennent ensuite, dans l'ordre des dates, Benedetto Bonfigli et Melozzo, tous les deux antérieurs à Pérugin, qui prit, dit-on, des leçons du premier. Nous avons de Bonfigli une belle Annonciation de grandes dimensions, qui rappelle la suavité mystique d'Angelico de Fiésole. Quant à Melozzo, la galerie Campana possède de lui quatorze portraits des plus remarquables, représentant des philosophes de l'antiquité et aussi des Pères de l'Église. Tous sont revêtus des costumes riches et singuliers des grands personnages du XVe. siècle. Ils ornèrent, à ce qu'il paraît, la bibliothèque des ducs d'Urbin, richement décorée de peintures, à l'imitation de la bibliothèque vaticane, pour laquelle Melozzo lui-même avait composé des fresques restées célèbres.

Nous voici arrivés à Pérugin qui va nous présenter plusieurs Madones, dont la candeur d'expression, la

naïveté charmante sont dignes du maître illustre auquel on les rapporte L'œuvre capitale de Pérugin, toutefois, est, ici, un Saint Pierre marchant sur les eaux. Ce tableau, antérieur de plus de trente ans au magnifique *Sposalizzio* dont se glorifie le Musée de Caen, remonte à la jeunesse de son auteur. Quelque peu de raideur se fait remarquer, peut-être, dans l'ensemble de la composition; mais aussi quelle majesté dans le geste du Sauveur qui, prenant les mains de Pierre qui paraît craindre et hésiter, lui reproche son peu de foi! Quelles attitudes nobles et graves chez les autres apôtres naviguant paisiblement au milieu d'une mer agitée, sur la barque des pêcheurs, emblème de l'Église!

Parmi les émules de Pérugin, Pinturrichio occupe le premier rang; et pourtant notre galerie du Louvre, ne possédait de lui qu'une petite Madone, charmante, il est vrai, et souvent gravée, qu'on a eu tort, selon moi, d'exiler récemment du salon carré, où longtemps je l'ai admirée. Le musée Napoléon III comblera cette lacune, puisqu'il nous offre sept tableaux attribués à ce peintre. Il en est deux surtout, les jugements de Daniel et de Salomon, qui m'ont singulièrement frappé par leur caractère poétique, plein de fraîcheur et de vie.

Cette grâce touchante, je l'ai trouvée encore dans plusieurs tableaux de Nicola da Perugia, autre ombrien de mérite, inconnu jusque-là parmi nous. Airs de tête pensifs, attitudes chastes et pures, dessin correct, lointains vaporeux, lumière abondante et suave, toutes les grandes qualités de Pérugin, en un mot, m'ont paru exister dans ces compositions sacrées,

et aussi dans une Assomption, de Spagna, condisciple et ami de Raphaël.

Un seul ouvrage de ce maître divin figure au musée Campana; mais il semble très-heureusement choisi dans une collection où l'on s'est attaché principalement à rechercher, en toutes choses, les origines de l'art. C'est, assure-t-on, le premier des tableaux que Raphaël a signés. Il s'agit d'une délicieuse petite Madone qu'il peignit, âgé seulement de douze ans.

Nous avons rapporté Raphaël à l'École d'Ombrie. Dans sa première manière, en effet, qui, selon nous, est la plus touchante, il continue de suivre, en les perfectionnant, les traditions d'Angelico et de Pérugin. Dans la seconde, il emprunte davantage à l'art antique, dont les chefs-d'œuvre, au temps de Léon X, revenaient de toutes parts à la lumière. On peut donc aussi le considérer comme le fondateur d'une école romaine, dont Jules Romain et ses autres disciples sont les représentants les plus illustres.

Parmi les ouvrages de ceux-ci, j'ai surtout admiré une Madeleine pénitente de Thimotheo della Vite, lui aussi originaire d'Urbin. Dans une grotte sauvage, la sainte, encore parée des riches vêtements de ses jours de folie, se tient debout et lève au ciel des yeux chargés de pleurs. Son regard est vraiment sublime, tant il exprime avec énergie le repentir de ses fautes, avec l'assurance de son pardon et la ferme espérance de la gloire céleste promise aux pénitents relevés de leurs erreurs, comme elle l'est aux justes qui ne sont jamais tombés.

Une Sainte-Famille d'Andrea da Salerno m'a paru

également d'une beauté des plus grandes. Dans le fond du tableau, se déploie, au travers d'une fenêtre ouverte, un paysage riche de poésie, tandis que, sur le devant, on admire les types purs et gracieux des personnages que l'on croirait volontiers tracés par Raphaël lui-même. Une Ascension, de Perruzzi, doit encore être citée parmi les œuvres de cette école romaine. La majesté du Rédempteur s'élevant vers les cieux, au milieu d'un chœur d'anges; l'expression de béatitude extatique des apôtres et des disciples témoins de son triomphe; le cours sinueux du Jourdain; les contours vaporeux enfin des montagnes de la Judée forment un ensemble ravissant dans ce tableau peint à la gouache.

Toutes les écoles primitives de l'Italie, on le voit, sont représentées splendidement dans la galerie nouvellement acquise à la France. Assurément, lorsque l'on réfléchit à l'immense quantité de tableaux de ce genre dispersés sur la surface entière de l'Europe, à ceux tout aussi nombreux demeurés dans le pays qui les vit naître, on est frappé d'étonnement à la vue de cette éclosion si féconde du génie de la peinture en Italie, au commencement de l'ère moderne. Durant un espace de plus de trois siècles, toutes les villes importantes produisent des artistes d'un mérite signalé, qui couvrent de fresques et de tableaux les églises, les cloîtres, les palais communaux, les demeures des princes et des riches citoyens.

Dans les premières années du XVIe. siècle, à mon estime, avec le Pérugin, Raphaël et la pléiade illustre de leurs imitateurs et de leurs élèves, la peinture

italienne est parvenue à l'apogée de sa gloire. La sève vivifiante de la jeunesse et la fraîcheur des inspirations premières animent alors ses compositions; elles leur communiquent cette beauté idéale et pure qui nous touche si profondément, parce qu'elle nous fait entrer tout d'abord en communication avec la pensée de leurs auteurs. Bientôt, à ces deux grands noms, succèdent ceux presque aussi glorieux de Titien, de Paul Véronèse, de Dominiquin, du Guide, des Caraches, pour ne citer que les plus illustres. C'est l'ère de la beauté majestueuse de l'âge viril, succédant à celle, plus riante et plus gracieuse, de l'adolescence.

Vient enfin, après Salvator-Rosa et l'Albane, la période de la vieillesse et de la décadence. Contente, on le dirait, d'avoir produit tant de chefs-d'œuvre durant les années de sa fécondité, la noble péninsule languit depuis plus d'un siècle, en ce qui concerne la peinture, dans un repos stérile. Relativement aux bas-reliefs et aux statues, en effet, les artistes italiens de nos jours ont conservé un renom mérité. Espérons que ce déclin ne sera pas sans retour. Le christianisme a rendu les nations qui l'ont embrassé guérissables au point de vue du culte de l'art, comme à celui du culte de la vertu. Il est permis de penser qu'un temps viendra dans lequel l'Italie, remise de ses agitations, aura trouvé enfin sa véritable voie. Alors elle reprendra l'un des premiers rangs parmi les races latines, ces filles aînées de la civilisation européenne, trop éclipsées dans ces derniers temps par les races germaniques, leurs cadettes. Cette renaissance de l'Italie ne saurait se produire en dehors du catholicisme et de ses poétiques symboles.

L'art chrétien, par suite, obtiendra, il faut l'espérer, une large part dans ce mouvement salutaire.

Quoi qu'il arrive de ces suppositions, la présence à Paris de la précieuse collection dont nous avons essayé de signaler les beautés, nous semble un événement des plus heureux pour l'avenir de la peinture religieuse dans notre patrie. Presque tous nos artistes de mérite, après avoir débuté par des compositions profanes, se sentent poussés, par une sorte de nécessité instinctive, à traiter, eux aussi, ces grands sujets de l'Ancien et du Nouveau-Testament, thème éternel d'idéal et de poésie. Mais combien, parmi eux, se trouvent alors froids et arides! C'est qu'en effet, pour rendre ces sujets avec bonheur, il faut s'associer par une sympathie profonde aux croyances mystiques sur lesquelles le christianisme repose. Là fut, selon nous, le principe dominant du génie des anciens maîtres de l'Italie. Ils avaient respiré, dès leur enfance, une atmosphère de foi et de piété qui fécondait leur intelligence et guidait leurs pinceaux. Ceux qui voudront marcher sur leurs traces devront puiser leurs inspirations à des sources identiques. Une cordiale et naïve adhésion à nos mystères pourra seule leur communiquer, comme cela est arrivé pour Overbeck, la touche poétique et suave des artistes des siècles essentiellement chrétiens.

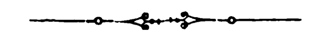
PENSÉES

ET

RÉFLEXIONS MORALES;

PAR M. SORBIER,

Premier président de la Cour impériale d'Agen, membre correspondant.



> Que celui qui ne peut pas planer comme l'aigle, vole comme le passereau (*volitet ut passer*).
>
> SAINT AMBROISE.

I.

Voltaire et Diderot ont écrit contre l'homme deux pamphlets : *Candide* et le *Neveu de Rameau ;* et il faut avouer que, depuis le roi Salomon jusqu'à nos jours, l'homme est en disgrâce chez les philosophes : c'est à qui le chargera le plus de vices ; ils parlent tous du siècle où ils vivent, comme de l'égout des siècles ; ils concluent, avec Hobbes, que nous sommes des loups les uns pour les autres, avec cette différence seulement, que les loups ne se mangent pas entr'eux.

Je ne comprends pas le plaisir qu'on trouve à maudire le temps présent, à ne reposer sa tête que sur la pierre du passé, à calomnier la nature humaine, à inspirer le mépris des autres et de nous-mêmes:

le mépris est essentiellement stérile. A entendre ces écrivains, on ne sacrifie qu'à l'intérêt : tous les jours c'est sa fête ; sous le saint aux pieds d'or chacun de nous courbe le front dans la poussière ; l'argent est au fond de tous nos sentiments ; le monde est vieux, il pâlit de plus en plus ; l'idée divine s'éclipse ici-bas.

Non, il n'est pas vrai que la seule force de l'intérêt soit le lien de sécurité entre les hommes ; non, l'humanité ne dégénère et ne se dégrade pas ainsi : le monde actuel est toujours la cité de Dieu ; la puissance du sacrifice n'est pas éteinte ; ce siècle est loin d'être déshérité du dévouement ; il contient tous les éléments de la grandeur et de la vertu. Les hommes sont plus frères qu'ils ne le pensent ; dans presque tous, il y a une belle nature, une racine d'honneur qui ne sèche point. L'égoïsme, l'intérêt, l'orgueil, la dureté, ne sont qu'à la superficie ; c'est l'écorce de l'homme. Chacun renferme dans son sein un grand nombre d'étincelles ; seulement à tous ne vient pas le choc qui les ferait jaillir. Au fond, comme dans l'arbre fabuleux, tout palpite.

Dépouiller notre âme des instincts généreux, désintéressés, c'est lui ravir ses titres de noblesse. Sans doute, ces instincts ne se trouvent pas à la surface du cœur humain ; ils sont cachés dans les profondeurs de notre être ; mais s'ils ne forment pas la règle de la vie quotidienne, ils deviennent la religion des grands jours, la source de l'enthousiasme et de l'héroïsme. Pourquoi y a-t-il un culte d'admiration et de sympathie pour les Régulus, les Vincent-de-Paul et les d'Assas ? Parce qu'il y a dans l'âme de tout homme

quelque chose qui répond à ces âmes d'élite ; parce que nous recélons en nous le foyer et la flamme du sentiment qui les animait.

On dit que le bilan de la morale publique, dressé tous les ans, atteste notre dépravation croissante (1); mais, qui a fait le relevé des archives criminelles de nos anciens tribunaux ? Quel registre pourrait énumérer cette classe innombrable de malfaiteurs de toute espèce, dont la justice prévôtale débarrassait tous les jours sans bruit le royaume ? Au temps de la plus grande ferveur religieuse, voyez les troupes du roi saint Louis campées sous les murs de Damiette ; tout était plein aux environs, disent les historiens contemporains, de lieux infâmes de débauche. Alors il n'y avait pas de journaux ; un crime qui autrefois eût été étouffé ou ignoré, retentit aujourd'hui d'un bout de l'empire à l'autre ; et un criminel très-ordinaire acquiert la même célébrité que Cartouche et Mandrin.

Sans remonter dans la nuit des temps, sous Louis XIV, comme Mme. de Sévigné parle gaiement de ces paysans bretons qui *ne se lassent pas de se faire pendre !* Qu'y avait-il de commun entre la grande dame et les mi-

(1) L'étude attentive de la statistique démontre, d'une part, que la criminalité diminue, et, de l'autre, que l'action répressive de la loi pénale s'étend à un plus grand nombre de faits, et atteint plus sûrement les délinquants. Autrefois, une foule de délits, dans les campagnes surtout, n'étaient pas constatés et demeuraient sans punition. Par suite du large développement qu'a reçu la police judiciaire et de la manière dont est organisée la justice répressive, bien peu d'infractions, à la différence des temps anciens, échappent aujourd'hui à la vindicte publique.

sérables, si cruellement châtiés du crime de pauvreté et d'ignorance? Lisez les *Mémoires* de Dangeau, cet écho de la cour de Versailles! « Aujourd'hui, dit-il, « le roi a donné un homme qui s'est tué à madame « la Dauphine; elle espère en tirer beaucoup d'ar- « gent » (A cette époque, la fortune des suicidés appartenait au roi). De nos jours, un bandit ne pourrait, sans un tremblement intérieur, écrire la phrase que le marquis Dangeau, honnête homme, écrivait en toute sécurité de conscience. Le comte de Charolais, sous Louis XV, tirait impunément sur les paysans de Chantilly, comme sur des lièvres, sans compter qu'à Paris, il abattait les couvreurs de dessus les toits, à coups de fusil. Quel beau temps pour piller, pour courir les aventures! Vous désiriez une femme riche, vous n'aviez pas à faire de façons pour l'épouser; que vos laquais la suivent lorsqu'elle ira à l'église, et qu'ils l'emmènent de vive force dans un de vos châteaux. Vous avez besoin de quelques écus, faites-moi enlever ce gros tabellion qui a cent mille livres de rente, et ne le relâchez que sous bonne rançon; voilà ce qui s'appelait vivre! Qui oserait aujourd'hui se livrer à de tels amusements, à de tels actes de brigandage?

L'humanité considérée dans son ensemble va toujours s'épurant, se développant; elle reçoit, de chaque siècle qui s'éteint, un nouveau principe de jeunesse et de vigueur; l'esprit humain avance en spirale. Si un peuple quitte la scène, c'est que son rôle est achevé, c'est que l'idée qu'il représentait a donné tous ses fruits, et va céder la place à l'idée qui forme le degré immédiatement supérieur de l'échelle mystérieuse que l'homme

est en travail de remonter. De là, la vérité de cette admirable définition échappée au génie de Pascal : « L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse. »

Que dire de tant de progrès qui s'accomplissent sous nos yeux dans les arts industriels, de tant de découvertes fécondes et inattendues qui maintenant font rayonner sur une foule de contrées l'éclat des sciences civilisatrices, rapprochent les peuples, leur apprennent à se voir, à se traiter en frères, et opéreront un jour une immense fusion des intérêts, des idées et des mœurs? Bientôt, il ne se fera plus un pas sur la terre, qu'elle n'en ressente en tous lieux le contre-coup salutaire. Beau spectacle que celui de l'intelligence qui part d'un coin du globe pour s'avancer incessamment, telle qu'un flot calme et majestueux, et finit par envelopper le monde !

Sans parler du principe de la liberté des cultes, autrefois si méconnu, si cruellement violé, et qui porte actuellement chaque homme à ne voir dans les autres que des êtres semblables à lui, recommandés à son amour par la Providence, et à attendre de la miséricorde céleste et de lumières nouvelles leur retour à ce qu'il regarde comme la vérité, n'est-il pas certain que, pendant de longs siècles jusqu'à ces derniers temps, la loi avait uniquement pour but de rechercher le coupable et de le punir?

Mais réformer les prisons, étendre la prévoyance de la loi sur ceux qui sont hors la loi, faire descendre un rayon de la sollicitude sociale sur la lie impure qui forme les couches inférieures de chaque pays,

chercher au fond de cette boue ce qu'il peut y rester encore d'humain, y recueillir les dernières étincelles de vie et de moralité, étudier les causes de la corruption, et remonter jusqu'à la source et l'origine du mal pour le guérir, voilà ce qui ne s'était jamais vu dans le monde; et s'il est vrai que la foi chrétienne ne semble pas aussi vive qu'autrefois, il est incontestable que l'esprit du christianisme, qui porte en lui un principe réellement merveilleux de charité, une puissance singulière et unique de bienfaisance, c'est-à-dire, un caractère distinctif de divinité, tend chaque jour davantage à envahir les institutions politiques, il les gagne et les pénètre, et ajoute de belles pages au livre des destinées humaines.

Il est doux de croire que la société est appelée à s'améliorer sans cesse, que l'homme ne fait rien en vain, qu'il ne jette rien dans le temps à fonds perdu, que tout ce qui peut être pensé ne l'a pas été encore, parce qu'une telle conviction donne le courage de supporter sans désespoir les plus terribles épreuves. Si nous pouvions percer les ténèbres de l'avenir, nous y découvririons une civilisation plus excellente que la nôtre. Malheureusement ce désir du mieux est devenu chez quelques-uns le désir de l'impossible: ils voudraient que la coupe que Dieu remplit de ses dons passât de main en main; que tous y trempassent également leurs lèvres, et que chacun pût s'asseoir à la table du banquet social. Ils ont promis le ciel sur la terre et l'abolition des misères de la vie, cherchant ainsi à refaire l'œuvre même de Dieu, et oubliant que savoir souffrir est une des grandeurs de l'homme et le triomphe de la vertu.

Donc, sans se montrer idolâtre ni du passé, ni du présent, n'allons pas toujours vanter les bienfaits des temps anciens pour dénigrer les temps modernes, à l'exemple de ces vieillards qui, se sentant accablés ou menacés de graves infirmités, ne font l'apologie de ce qui n'est plus, que parce qu'ils regrettent les jours dorés de leur jeunesse, les dons de la force et de la santé, enfin la vie qui va leur échapper.

Sans doute, tout n'était pas mal avant nous sur la terre, et il ne s'agit pas ici de dresser un acte d'accusation contre l'ancienne société française, qui a bien expié ses fautes dans le sang et dans les larmes, et par le martyre de ses chefs.

Mais reconnaissons que nulle époque n'a été juste envers elle-même ; les abus et les vices d'un temps ou d'un peuple éloignés, dont on n'a rien désormais à craindre, ne nous choquent que par ouï-dire et ne nous causent aucune impression fâcheuse. Voilà pourquoi les âges passés semblent toujours meilleurs que les nôtres. Telle a été l'erreur des plus grands esprits. Le siècle où ils vivent a rarement gagné son procès à leur tribunal ; ajoutez l'envie, ce poison du cœur humain (1). On réserve l'encens pour embaumer ceux qui ont cessé d'exister. La mort est un puissant intercesseur ; mais la foi dans la doctrine du progrès est l'âme du monde, du monde de la civilisation. On aurait beau renouveler le décret de l'Inquisition, qui déclare la terre immobile, on dirait toujours avec Galilée : *Pur si muove !*

(1) ... Urit præsens, exstinctus, amabitur idem.

II.

Les ambitieux prétendent qu'être content de son sort témoigne d'un petit esprit, et qu'il n'y a que les âmes étroites qui soient comblées tout de suite ; mais où trouver des gens satisfaits ? le *Qui fit*, *Mæcenas*, d'Horace, sera toujours vrai. Ils sont rares ceux qui disent, comme Théodore, dans Lopez de Véga : « Fortune, mets un clou à ta roue. » Le propre du cœur humain est de se vider à mesure qu'il se remplit. Dans le bien-être même, il y a des impatiences, parce que nous ne sommes jamais heureux de tous points ; et ce qui nous manque, aussi léger qu'il puisse être, suffit trop souvent pour empoisonner tout ce que nous possédons.

La faculté de désirer est celle que nous exerçons le plus. A l'aide de ce qu'on rêve, on supporte ce qui est ; les choses ne passent pas de l'imagination à la réalité sans qu'il n'y ait beaucoup de perte.

L'ambition, c'est-à-dire le désir souvent immodéré d'agrandir notre condition, ne vieillit pas en nous. Quelques-uns, pensant qu'en tous cas elle nous laisse bien tard, l'ont appelée la *chemise de l'âme.* La race des ambitieux est impérissable. L'amour de la domination semble inhérent à la nature humaine. L'homme aspire à la prééminence, est porté sans cesse à se faire grand, à amasser autour de lui tout ce qu'il peut ; il se trouve trop petit tout seul ; il s'imagine qu'il se multiplie lorsque son nom est dans toutes les bouches, et qu'il fait du bruit dans le monde. Aussi, lorsqu'il

arrive à un haut degré d'élévation, chacun cherche à se rehausser sous son œil protecteur et à se rapprocher de lui comme pour atteindre à quelque rayon de sa gloire : la gloire, ce vain mot, dit un poète, inventé par le délire humain. Cependant, il n'est pas défendu aux esprits supérieurs de la rechercher. Otez de dessus la terre l'amour de la gloire, et tout change : le regard de l'homme n'inspire plus l'homme, vous enlevez aux peuples le sentiment de l'admiration, et vous tarissez la source des actions les plus grandes et les plus généreuses.

Renfermée dans de justes limites, docile à la voix du devoir, l'ambition n'a rien de condamnable. Mais les grands ne doivent pas oublier que Dieu n'a mis sur leurs fronts le caractère de sa puissance, ne les a revêtus de l'image de sa gloire, que pour les obliger à imiter sa bonté et sa bienfaisance. Si, au contraire, l'ambitieux ne se préoccupe que du soin de son élévation ; si, moins riche de ce qu'il possède que pauvre de ce qu'il n'a pas, il ne voit dans ses semblables que des instruments passifs de ses desseins et de son agrandissement, il est martyr de son égoïsme effréné, d'une activité que tout irrite et que rien ne lasse, toujours essoufflé et haletant, comme s'il escaladait une montagne.

L'ambition est la cause fréquente des aliénations mentales ; ce qui prouve qu'une telle passion est celle qui tient le plus de place dans le cerveau des mortels.

Chez les Grecs, lorsqu'autrefois un infortuné se trouvait en proie à cette fièvre dévorante, les prêtres d'Esculape lui conseillaient d'aller visiter les ruines

du mont *Ossa*, dans l'espoir que son ardeur se calmerait en contemplant les gouffres épouvantables où furent précipités les Titans.

Quiconque s'élève, s'isole ; aspirer à la puissance pour vivre en repos et être heureux, n'est-ce pas se porter sur une haute montagne pour éviter les vents et la foudre ? Les ambitieux ne connaissent pas le bonheur ; c'est un trésor qui ne tombe jamais que dans les mains de la douceur, de la bienveillance et de la bonté. On acquiert la preuve de cette vérité en lisant, dans Montesquieu, le Dialogue d'Eucrate et de Sylla, où sont peints d'une manière sublime les ennuis et la langueur que l'ambition satisfaite jette dans l'âme.

Une vie heureuse n'est ni un torrent rapide, ni une eau léthargique, mais un ruisseau qui passe lentement et en silence, reflétant dans son onde limpide les fleurs et la verdure de ses rivages. Celui-là se trompe, qui croit la trouver dans la satisfaction complète de ses désirs ; il n'est aucune jouissance qui ne s'émousse, et qui puisse résister à cette loi universelle des organes du sentiment ; on dirait que nous ne pouvons sentir long-temps de la même manière. Les sensations sont pour nos organes ce que les attitudes sont pour nos membres, qui ne peuvent en soutenir de trop prolongées ; l'envie et le besoin d'être remués par des objets nouveaux nous rendent même quelquefois méchants, cruels et presque féroces ; comme il arrive aussi que l'émotion, en faisant circuler plus vite notre sang, en nous procurant un bien-être qui double le sentiment de notre existence et de nos forces, nous rend capables d'une générosité,

d'une sympathie et d'un courage au-dessus de nos dispositions habituelles.

Il est des poètes qui ne manquent pas d'introduire un printemps éternel dans les pays qu'ils veulent rendre agréables ; rien de plus maladroit : la variété est la source de tous nos plaisirs, et le plaisir cesse de l'être, quand il devient habitude :

Il vaut mieux reverdir que d'être toujours vert.

Dieu seul doit être immuable, toute autre immutabilité est une imperfection ; dans les contrées où la nature ne rajeunit pas, un vert triste et sombre vous donne toujours la même sensation ; jamais les branches de ces orangers ne furent blanchies par les frimas ; on aime à voir la feuille naissante briser son enveloppe légère, croître, jaunir et tomber. Le printemps plairait moins, s'il ne venait après l'hiver. Le bon temps trop continu devient monotone ; un firmament trop bleu nous ennuie ; on y sèmerait volontiers quelques nuages pour y varier les couleurs. Il y aurait de quoi faire bien des heureux, avec tout le bonheur qui se perd dans le monde.

Il y a trois sortes d'hommes très-distincts : les uns naissent et vivent sans que le ciel ait l'air de se soucier d'eux : ils assistent à la vie ; tout leur bonheur, bien fade, est dans l'absence du malheur ; d'autres semblent nés pour être les hochets de quelque malin génie ; leur existence est un cahotement perpétuel ; tout leur vient à mal, toujours l'inverse de la chose attendue, toujours le côté noir de la chance sur la-

quelle ils jouent, toujours l'orage quand leurs voisins ont un temps serein. Il en est, au contraire, qui entrent dans la vie par une porte dorée, à qui tout sourit et tout succède selon leurs vœux :

Pour eux, l'heure qui fuit est la rose qui passe
En laissant son parfum, et qu'une autre remplace.

« Tous les hommes veulent être heureux, jusqu'à ceux qui se tuent et qui se pendent, » dit Pascal. Mais c'est le jouir, non le posséder, qui rend satisfait. Il serait bon de ressembler un peu à ce paysan du St.-Gothard, à qui on parlait des richesses du roi de France : Je parie, dit-il, qu'il n'a pas de si belles vaches que les miennes! Voici pour le bonheur la recette de l'École de Salerne : un esprit content, un repos modéré et la diète. L'homme est le seul, parmi les êtres vivants, qui abuse de ses organes digestifs. Rien n'est plus redoutable pour l'homme que l'homme lui-même.

Si le bonheur habite sur la terre, s'il n'y est pas un fruit exotique que toujours quelque ver secrètement vient ronger, disons, bien que cette idée soit peu neuve, qu'il ne réside que dans la paix du cœur, dans la vertu. Le grand art d'être heureux n'est que l'art de bien se conduire. Les joies de la conscience ne sont pas le privilége de quelques hommes; elles peuvent être de tous les instants, et se retrouver dans toutes les situations de la vie. Il n'existe pas de gaieté réelle sans la sérénité de l'âme; c'est dans un ciel

pur que les rayons du soleil brillent le mieux. Un poète normand a dit avec raison, de l'homme de bien :

Le doux contentement, réjouissant son cœur,
Fait de sa vie entière un long jour de bonheur ;
Il vieillit dans la paix, et, quand son Dieu l'ordonne,
Tombe comme un fruit mûr dans un beau jour d'automne.

Aucun temps ne fut plus tourmenté que le nôtre par l'esprit d'aventures. De toutes parts, on est en quête du bonheur ; on le poursuit dans mille directions ; on le cherche où il n'est pas ; on le demande à des combinaisons artificielles et extérieures, tandis que son siége est surtout dans le cœur humain.

Il ne s'agit pas de créer un homme chimérique, d'ôter son principal ressort à l'âme et de faire cesser de vivre avant que l'on soit mort; il ne faut pas que la vertu dégénère en un mysticisme inerte, ou en une apathie rêveuse tout-à-fait contraire aux lois de la Providence ; car l'homme est né pour l'action, pour le travail, qui sont deux garanties de la vertu. Au surplus, le bonheur n'est pas, à vrai dire, notre destination ici-bas ; vivre, c'est lutter ; la lutte est notre vraie condition, elle nous fortifie ; le bonheur affaiblit et énerve ; trop de bien-être est un mauvais lest, il nous fait chavirer : *Vivere, militare est*, dit Sénèque. Plus l'homme agit fortement, mieux il supporte la vie ; alors il s'oublie, il est entraîné, il cesse de se servir de son esprit pour douter, blasphémer, se corrompre et mal faire.

Je ne m'étonne pas si les peuples, qui ont élevé des temples à la Peur, à la Fortune et à tant d'autres

objets de leur culte, n'ont jamais dressé d'autels à l'Oisiveté. *Bene agere et lætari*, devise que je trouve excellente, sans être de ceux qui veulent les fleurs de la vie, sans le travail qui les fait éclore. On ne réussit dans le monde qu'à la pointe de l'épée. Le goût du travail et de l'assiduité, qualité obscure et modeste, fait le succès, parce qu'un tel levier agit toujours et sans relâche. Ce qui importe, d'ailleurs, ce n'est pas la réussite, mais l'effort, mais l'exercice de notre activité, de notre volonté; voilà ce qui dépend de l'homme, ce qui l'élève et le rend content de lui-même : le travail est le premier moraliste du monde. L'arbre de la volupté, de la paresse, ne fleurit qu'un jour, et ses fruits sont pleins d'amertume. Plus on cultive son esprit, moins on cherche à être homme par les sens. Si J.-J. Rousseau exagère, quand il dit que tout individu oisif est un fripon, on peut assurer du moins qu'il est bientôt corrupteur et corrompu; c'est un méchant commencé; il faut occuper l'âme pour la faire vivre; toute jouissance est inséparable d'une véritable action. L'âme est un flambeau qu'il faut agiter par intervalles. L'exercice habituel de nos facultés intellectuelles contribue aussi à la longévité.

III.

Le temps est le premier ministre de Dieu au département de ce monde (1). Dans les desseins de la Providence, il paraît être un élément de la vérité

(1) De Maistre.

elle-même. Vainement une idée est juste si elle est hors de saison, prématurée ou tardive. Telle affaire qui aurait réussi, il y a dix ans, échouerait aujourd'hui; une pensée conçue par un homme d'esprit peut le ruiner, et recueillie ensuite par un imbécile, enrichir ce dernier. Avant tout, pour mener à bien une chose quelconque, même la meilleure, il faut qu'elle soit entreprise en son temps. Le succès est un roi absolu, qui ne permet ni qu'on le devance, ni qu'on le fasse attendre; avec lui, on doit être attentif au jour, à l'heure, à la seconde.

Savoir saisir l'occasion à propos, est ce qui décèle dans un homme le plus de moyens intellectuels; l'immense fortune de plusieurs personnages illustres est due à cette espèce de vue intuitive et de rapidité d'exécution. Les anciens, dans leur imagination toute poétique, avaient divinisé l'occasion; elle ne portait qu'une touffe de cheveux sur le devant, et était chauve par derrière, pour indiquer qu'il n'y avait qu'un instant et qu'un point par où l'on pût la saisir au passage. Il n'est rien, en effet, dans le monde qui n'ait son moment décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de prendre ce moment rapide et fugitif, car le temps ressemble à un oiseau qu'on appelle du *Paradis*, auquel d'anciens naturalistes ne donnaient pas de pieds, parce qu'il ne se repose jamais.

« Voyez ce que c'est que de venir au monde à propos, dit Voltaire: Luther, Mahomet ont changé le monde; aujourd'hui ils ne feraient pas la moindre révolution dans leur quartier; le cardinal de Retz n'ameuterait

pas dix femmes dans Paris ; Cromwel ne serait qu'un simple particulier. » Il est clair aussi que Guillaume n'eût pas tenté, après les victoires de Cromwel, une révolution devenue si facile après les folies de Jacques II. Si Napoléon fût né sous Louis XIV, pense-t-on qu'il eût pu être empereur et roi?

Ainsi, la grandeur d'un homme dépend non seulement de son organisation, de ses facultés, de son énergie, mais encore des circonstances. La peste de Marseille fournit à Belzunce l'occasion de montrer toute l'étendue de son courage et de sa charité ; les malheurs de la France, en exaltant le patriotisme de Lhospital, le grandirent. Jean Hus n'avait eu qu'un bûcher, Calvin eut presque des autels, parce qu'alors la Réforme existait déjà dans les esprits.

... Ille crucem sceleris tulit, hic diadema.

L'air de liberté que respira Tacite dans sa jeunesse, sous le règne de Vespasien, donna du ressort à son âme ; il se montra un homme de génie ; peut-être son esprit n'eût-il pas atteint ce degré de hauteur, s'il fût entré dans le monde sous le règne de Néron.

Il y a un point de maturité qu'il faut discerner ; César ne s'arrêta qu'un instant sur les bords du Rubicon, et fit bien : le lendemain il eût été trop tard pour le franchir. Celui qui, dans des circonstances compliquées, ne veut rien laisser au hasard, court risque de tout perdre par tant de circonspection. Mais il ne faut sacrifier au hasard, dans les affaires d'État, que lorsqu'il faut un hasard pour le sauver.

Les anciens avaient banni la Fortune du conseil des Dieux.

Napoléon Ier. a dit : « Les hommes sont comme des chiffres, ils n'ont de valeur que selon qu'ils sont posés. » Cependant, de quelque manière qu'on place de certains êtres, il y en aura qui resteront toujours des zéros.

Oh ! le furieux avantage que l'opportunité, s'écrie Montaigne ! Oui, sans doute : il est toutefois des hommes qui sont en quelque sorte créateurs d'eux-mêmes ; la Providence les fait naître ; mais la fortune n'entre dans leur élévation qu'en subalterne. En tous cas, le sourire et les encouragements d'un roi ou d'un Mécène ne suffisent pas pour produire des esprits supérieurs ; on lit, il est vrai, dans Martial : *Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones.* Les grands siècles littéraires sont dans l'histoire de brillantes exceptions. Auguste et Mécène auraient eu beau combler de faveurs insignes Bavius et Mévius, ces écrivains n'auraient jamais égalé Horace et Virgile ; il était plus facile à Napoléon de gagner une seconde fois la bataille d'Austerlitz, que de faire sortir *Polyeucte* ou *Andromaque* du cerveau de Luce de Lanceval. On découvre, on développe le génie, on ne l'invente pas : il est un don du ciel ; l'émulation et les influences peuvent seulement le fertiliser ; c'est au milieu des ruines d'Herculanum, c'est sur la tombe de Pline que Buffon alluma les premières étincelles de son génie créateur, et jadis, pour exciter leur verve naissante, les jeunes artistes de la Grèce allaient visiter le temple de Phidias ; mais on ne peut pas devenir homme supérieur à volonté.

On demandait à Newton, comment il était parvenu à de si hautes découvertes: En y pensant toujours, répondit-il. Buffon avait aussi défini le génie: l'aptitude à la patience; mais la patience a besoin de temps, et le génie, présent mystérieux de la Providence, se révèle soudainement: il ne peut ni se faire, ni s'apprendre. Sans doute, le génie est patient comme l'éternité; si quelque chose lui manque, sûr de son lendemain, il attend en repos. Cette impassibilité fait sa force et sa grandeur. Ces esprits d'élite, que Dante appelle la couronne de l'humanité, à cause de la clarté divine qu'ils répandent sur la terre, ont besoin du cours des âges pour ne pas être taxés d'impuissance; les courtes années de leur vie leur donnent tort souvent, les siècles leur donnent raison. Dans les moments de lassitude et de découragement qu'ils rencontrent, au milieu des dégoûts et des injustices qu'ils éprouvent, auraient-ils le courage de poursuivre leur tâche, s'ils ne se reposaient sur la justice des temps à venir, s'ils ne voyaient pas devant eux la grande et imposante figure de la postérité qui leur dit: « Marchez, persistez, je vous vengerai ? »

L'on s'étonne, dans le monde, des liaisons vulgaires que contractent parfois les hommes extraordinaires. Le génie, comme la Divinité, semble vivre de ses propres pensées et se suffire à lui-même. L'esprit est un maître indépendant et superbe, il aime la toute-puissance, et s'informe assez peu du naturel de son peuple, pourvu qu'il commande.

Il ne faut pas croire que le champ des faiblesses, des sottises et des vices des hommes soit épuisé. Si

vieille que soit une littérature, si vieux que soit le monde, les sujets ne manqueront jamais au génie qui est précisément la faculté de voir et de faire voir les choses sous des points de vue nouveaux. C'est l'absence du poète comique que nous prenons pour l'absence de la comédie : *Ars longa, Musa brevis :*

La nature est inépuisable,
Et le génie infatigable
Est le dieu qui la rajeunit.

IV.

Il ne faut pas trop subtiliser en aucune espèce de sujet ; tout s'evapore en subtilisant ; c'est-à-dire qu'on ne doit pas trop regarder à travers les bonnes actions, car il est plus facile de faire le bien que de le bien faire. Ainsi, la plupart de ceux qui obligent leurs semblables, après avoir répandu des largesses, s'enfuient comme la Galatée de Virgile : *Et se cupit ante videri.* En quoi un peu d'amour-propre est-il un si grand crime, pouvu qu'on tende la main aux malheureux et qu'on leur vienne en aide ? La bienfaisance est une chaste fille qui est toujours belle, qu'elle reste voilée ou qu'elle découvre son visage. Il faut un triste courage pour analyser les plus belles actions et y chercher cette arrière-pensée personnelle, cette note humaine qui en altère la grandeur. Rappelons-nous que la charité pure est si au-dessus de nos forces, que tant s'en faut que nous puissions aimer Dieu pour lui-même ; et la raison de l'homme ne comprend pas facilement que l'on puisse aimer autrement que par

rapport à soi, dit Mallebranche, et avoir d'autre dernière fin que sa propre satisfaction.

Puis, la morale sublime, qui veut que la main gauche ignore le bien que fait la main droite, n'est plus guère à la portée de nos mœurs; aussi, est-ce une perfection, non un précepte; il convient de respecter la charité qui se cache; il convient de louer encore la charité qui, en se montrant, électrise celle des autres. Un peu de vanité est un bien petit péché; la vanité, qui soulage les misères de ceux qui souffrent, est utile à encourager; il est dangereux de chicaner les motifs des bonnes actions. L'homme se fortifie par le bien qu'il fait; il s'anime et s'exalte par le bien qu'il voit faire aux autres; en montrant que telle action est possible, l'exemple détruit à l'avance l'excuse de la faiblesse (1).

Il est très-vrai que la vanité et l'amour-propre se mêlent plus ou moins à presque tous les actes de la vie; il n'y a rien qui ne serve à l'esprit humain pour agrandir l'idée qu'il a de lui-même. Une belle maison, un habit magnifique font qu'il s'en croit plus habile; et si on y prend garde, il s'estime davantage à cheval qu'à pied. Chacun s'imagine tenir une grande place sur la terre; on croit être quelque chose, parce qu'on s'agite.

L'esprit est le roi des attributs, par conséquent, la

(1) Cicéron (*Tusculanes* 11, 26) dit bien : *Nullum theatrum virtuti conscientia majus est ;* mais Horace n'a pas tort non plus, quand il écrit :

Paulum sepultæ distat inertiæ
Celata virtus. . .

(Od. 8, l. IV.)

moindre offense qu'on lui fait est un crime de lèse-majesté. Rien de plus difficile que de se désabuser de la haute opinion qu'on a de son mérite. Plût à Dieu qu'il y eût des miroirs pour l'entendement, comme il y en a pour le visage! l'entendement se trompe souvent parce qu'il est obligé d'être son propre miroir; tout juge de soi-même trouve incontinent des excuses, et se laisse suborner par sa passion; personne ne s'apprécie bien, nos yeux ne nous ont pas été donnés pour nous regarder.

La chenille vantait sa brillante origine;
Parlait-on de la rose, elle était sa cousine;
Du lis, au teint d'argent, il était son neveu;
L'amaryllis, au teint de feu,
Était sa tante....

Il est des gens qui se montrent tout fiers de certaines généalogies qu'ils créent à plaisir: tout duc est leur ami, quand il n'est pas leur parent; ils ne paraissent étrangers qu'à leur propre famille.

Il y a peut-être plus d'esprit et d'adresse à voiler son mérite; il y a quelquefois plus de bonhomie et d'intérêt à le montrer. Il n'est guère que cinq génies, disait Buffon : Newton, Bacon, Leibnitz, Montesquieu et moi. Dumoulin, en parlant de lui, s'exprimait ainsi : « *Nemini cedo, et a nemine doceri possum.* »

Chacun s'aime; et qu'y a-t-il de plus ancien que de s'aimer soi-même? On peut s'aimer sans crime; nuire aux autres, voilà seulement ce qui nous est interdit. Dans son texte indulgent, l'Évangile recommande d'aimer Dieu d'un amour souverain, puis d'aimer son prochain comme soi-même, c'est-à-dire beaucoup. Nous

dit-il : tu devras préférer ton prochain à toi-même ? Il n'exige pas tant de notre faiblesse ; on a donc le droit de s'aimer, mais en tout bien, tout honneur, comme on aime une honnête fille qu'on veut épouser, et non comme une malheureuse créature qu'on cherche à débaucher. Le moi ne paraît si haïssable aux autres que parce qu'il les gêne dans leur orgueil.

N'est pas aimé qui veut ; j'ai lu qu'un certain sage,
Qui du monde avait fait un rude apprentissage,
Disait : En attendant mon Pylade futur,
Je me chéris un peu, c'est déjà le plus sûr.

Avec tant d'amour-propre, un amour-propre si ardent et si subtil qu'il passe à travers le silence et la modestie, et que la physionomie l'a souvent dénoncé avant qu'il ait échappé du cœur, comment se fait-il que l'homme renonce si souvent à être lui-même, qu'il se fonde dans un moule banal, qu'il abdique toute personnalité pour prendre chez les autres des opinions toutes faites, jusqu'à leurs expressions, leurs gestes, leurs inflexions de voix, jusqu'à approuver bien plus ce qui est loué que ce qui est louable ? Il est très-vain, très-plein de lui-même, et cependant la plupart du temps il ne pense pas avec son esprit, il ne sent pas avec son cœur, il laisse en jachère ses facultés pour s'investir de celles d'autrui, plutôt que de se faire une opinion par son propre jugement. On n'ose pas être soi pour être tout le monde ; mais si chacun est tout le monde, tout le monde n'est personne. Les hommes se copient et se répètent les uns les autres, et on imite plus facilement les défauts

que les qualités, non par la seule difficulté de la vertu, mais par suite de l'absence de goût des imitateurs. Ceux qui reproduisaient dans leur tenue la mauvaise grâce avec laquelle Alexandre portait la tête, s'en tenaient là, parce qu'ils n'avaient pas l'esprit d'aller plus loin. Quand on veut ressembler à quelqu'un, on le prend par où l'on peut; comme l'extérieur est ce qui frappe les yeux, c'est ce qu'on imite d'abord; on croit avoir son mérite, lorsqu'on parle ou marche comme lui; M[lle]. de Scudéry écrivait d'un grand caractère, et il n'y avait pas de bourgeoise, se piquant du bel-esprit, qui n'allongeât ses lettres d'un demi-pied.

Il est difficile d'être soi, parce qu'on manque de consistance naturelle, parce qu'on est une personnalité mal trempée, une pièce de monnaie mal frappée; parce qu'en supposant une trempe assez bonne, on se laisse mener par autorité, pour s'épargner la fatigue de l'examen, parce qu'enfin le monde est plein de gens d'esprit qui ne savent comment ils doivent penser. Au reste, en suivant le torrent du monde, en arborant les couleurs à la mode, en pensant en quelque sorte par procuration, comme c'est le seul moyen de plaire et de briller, on cherche encore par là des satisfactions d'amour-propre.

Il ne faut pas affecter non plus de ne rien imiter; quiconque fait le singulier, demeure seul; un tel excès ne vaut pas mieux que la faiblesse de tout imiter: il n'est pas défendu de passer quelquefois par où les autres passent, il convient de ne se montrer ni obtus ni pointu, on doit demeurer ce que l'on est, rond ou

carré. Mais on est si usé par le frottement du monde, qu'il ne nous reste aucun caractère propre, et surtout aucune aspérité. L'usage de la société apprend à ne froisser personne, à n'effaroucher aucune oreille par des mots énergiques, par de généreuses colères capables de blesser même les vices. Ce qu'on appelle l'esprit de salon, c'est un œil qui brille, une bouche qui sourit, ce n'est jamais un cœur qui bat. Le cœur est proscrit des conversations de ce genre, tout ce qui s'écarte du programme tracé, est condamné.

Quiconque aime à se répandre doit être plus flexible qu'Alcibiade, changer de principes comme d'assemblée, modifier, pour ainsi dire, son esprit à tous les pas. Il faut, qu'à chaque visite, il quitte un instant son âme, s'il en a une, qu'il en prenne une autre aux couleurs de la maison, comme un laquais prend un habit de livrée, qu'il la pose de même en sortant, et reprenne, s'il veut, la sienne jusqu'à nouvel échange; en cet état, il y a des côtés de son âme qu'il faut entièrement paralyser.

Il est peut-être impossible de vivre dans le monde sans jouer de temps en temps la comédie; mais l'honnête homme ne la joue que dans les cas forcés, et sans jamais nuire à personne, tandis que le fripon va au-devant des occasions, et emploie ce moyen pour tromper et commettre de mauvaises actions.

Le défaut de caractère donne à l'esprit une facilité de conviction toujours prête, à l'humeur une sérénité singulière. Mais dans les choses graves de la vie, une telle disposition est funeste; les gens faibles sont les troupes légères de l'armée des méchants; ils font quelquefois plus de mal que l'armée même.

Sans doute, la douceur des formes n'exclut pas nécessairement la vigueur du caractère. Ainsi, le câble flexible résiste à la fureur des flots et préserve du naufrage; l'acier, qui est beaucoup plus fort que le fer, a une trempe bien plus douce.

L'esprit règle la pensée, le caractère règle la conduite; « l'un, dit un écrivain, est le rayon lumineux, l'autre est la puissance active; l'un éclaire ou égare, mais l'autre agit et marche ». Chez ceux qui mènent leurs semblables, il y a bien plus de caractère que d'esprit; c'est la force de la volonté qui fait les hommes grands ou petits. Les êtres supérieurs par la pensée ne sont pas toujours très-propres aux grandes entreprises; quand on découvre d'un coup-d'œil tous les chemins qui conduisent au même but, on ne sait souvent lequel prendre, on doute trop, on craint trop; on peut être puissant dans les vues et lâche dans l'exécution.

V.

Le dogme de la fatalité est le fondement de toute la morale et de toute la poétique anciennes. Le Hasard dont la sacrée majesté, selon Voltaire *(Zadiq)* et Diderot *(Jacques, le fataliste)*, décide de tout, avait son temple au-delà du Tibre, et pour adorateurs tous les fainéants. La mythologie grecque subordonnait l'action des Dieux aux arrêts inflexibles du Destin.

Il est encore certains esprits, d'après lesquels le monde est sous l'empire de la Fortune qui nous fait jouer en aveugles à son jeu terrible, et nous ne

voyons jamais le dessous des cartes. Mais la raison et la conscience protestent contre ce système abrutissant, et nous disent qu'il y a des lois morales dont nous sommes libres de respecter ou de violer les préceptes ; autrement nous ne serions plus responsables ; ce serait frapper de mort notre cœur et notre intelligence.

Il est évident qu'il y a toujours un peu de notre faute dans les apparents caprices du sort. A la longue, le gain est pour celui qui joue le mieux ; il perd moins aux mauvaises chances, et gagne plus aux bonnes. A entendre le fabuliste, le bien nous arrive en dormant ; il dit plus vrai quand il ajoute : « Aide-toi, le Ciel t'aidera. » Les Lacédémoniens voulaient qu'on invoquât la Fortune en étendant les mains. Si un homme tombe au milieu d'un fleuve, il doit nager s'il n'a pas l'intention de se noyer. Seulement il n'abordera pas toujours où il lui plaira, car le courant conserve ses droits ; et nous sommes tous plongés dans le courant.

Il ne faut pas dire que l'homme ne peut rien, parce qu'il ne peut pas tout ; ainsi, par exemple, je ne pense pas que le renversement du trône fût une suite nécessaire de la Révolution de 89. Plus d'intelligence et de résolution eût pu changer, modifier la direction des choses dans les premiers temps. Même quand l'ouragan fut déchaîné, il dépendit de bien des accidents d'en faire dévier la marche ; il est facile après coup de parler de la conséquence inévitable des principes, mais dans le fait ils auraient pu se heurter de tant de manières! Un char aveuglément lancé, portât-il une nation, ne saurait-il verser à un tournant? Si Bonaparte ne se fût pas trouvé, au 13

vendémiaire (1795), sous la main de Barras, la Convention une fois renversée par les sections, que serait-il arrivé? Il n'appartient qu'à Pascal d'oser dire crûment que si le nez de Cléopâtre avait été plus long ou plus court, la face du monde aurait changé, et de se prévaloir nommément du grain de sable de Cromwel. On attribue difficilement de grands effets à des causes qui paraissent éloignées et petites; cependant, il est certain que les natures les plus élevées peuvent se heurter à des grains de sable, et voir échouer les plus belles entreprises par suite de circonstances bien futiles en apparence.

Mais la liberté de nos déterminations n'existe pas moins, même dans les temps les plus critiques. Si nul ne peut dire à une révolution: « C'est assez! » on peut dire du moins: « Je n'irai pas plus loin. » Ce mot sauve la liberté humaine; en se réclamant de son droit de mourir, on est toujours maître de soi. La terreur n'est pas une excuse valable. Malheur à ces hommes éternellement comprimés, à ce qu'ils prétendent, exécuteurs infatigables des ordres les plus injustes et les plus odieux, dénonciateurs posthumes de toutes les tyrannies renversées!

La liberté humaine n'est pas absolue, il est vrai: sans parler de la lutte intérieure des passions, de l'action universelle et continue de la Cause première, l'homme, par le fait seul de sa naissance en tel lieu, en tel temps, par le milieu dans lequel il vit, se trouve soumis à l'empire de circonstances qui influent plus ou moins sur ses croyances, sur ses sentiments et sur ses idées. Mais aucune force irrésistible ne le domine,

et c'est toujours lui qui fait sa destinée. On a blâmé justement les anciens d'avoir tout attribué à une puissance mystérieuse, fatale, aveugle : il ne faudrait pas aujourd'hui, dans le but d'abaisser, d'humilier l'homme pour glorifier Dieu, mettre tout ce qui arrive sur le compte de la Providence ; car, si la liberté humaine ne jouait aucun rôle dans les événements de la vie, si l'action divine absorbait toutes les volontés, quelle serait la mission de l'homme sur la terre?

VI.

La société ne subsiste que par l'effet du pouvoir qui remplace sans relâche le droit du plus fort par celui du plus juste; la force n'est rien sans la justice. Comme lumière et comme vérité, la justice existe par elle-même; mais, pour être appliquée aux besoins des hommes, il est indispensable qu'elle se montre sous une forme sensible ; il lui faut des interprètes, des ministres; la magistrature est moins une profession qu'un sacerdoce, et dans l'existence du juge comme dans celle du prêtre, il est peu de fautes légères.

Pour décider selon les lois, il est nécessaire de les connaître; cependant la science n'est pas la condition capitale du magistrat: tout juge n'est pas tenu d'être un grand jurisconsulte; on est excellent juge, si à des connaissances moyennes, on joint le don de l'attention, la droiture de sens, l'esprit des affaires. Le barreau et le ministère public se chargent du reste; ce sont les roues d'acier qui font mouvoir les aiguilles d'or. Le juge ne soutient pas le combat, il le vide; un

juge très-savant est, pour l'ordinaire, un impatient auditeur. On est magistrat par le caractère, autant que par le savoir et les dons de l'esprit.

Par son tempérament, la France est artiste comme Florence, guerrière et contentieuse comme Rome. L'ordre judiciaire actuel répond à son instinct du beau par l'éclat de la science et de la parole, à son humeur guerrière par ses luttes, ses émotions, à ses goûts contentieux par l'art habile avec lequel les complications d'intérêt les plus raffinées s'y dénouent. Juvénal dit que la Gaule est la mère-nourrice des avocats.

Avant de compter dans le monde antique par sa civilisation, la Gaule y tenait déjà une grande place par son épée. « Nous combattons pour conquérir, disaient les Romains, mais quand nous combattons les Gaulois, c'est pour exister. » On sent dans la poitrine de ce peuple, à quelque époque qu'on la touche, le battement du cœur du Germain né et grandi dans les forêts.

Chaque peuple a sa mission dans les vues de la Providence. On a dit avec raison que la nation française est appelée à exercer une sorte de magistrature sur l'Europe ; le signe extérieur de cette vérité, c'est l'universalité de sa langue. Les uns lèguent au monde les arts de l'imagination, les autres lui donnent les sciences exactes ; d'autres sont gardiens des traditions. L'esprit humain forme comme un vaste firmament éclairé de toutes parts d'étoiles de différentes grandeurs.

La France a une puissance exceptionnelle d'expansion, et nulle part que chez elle on ne trouve cette vie de tête, cette activité d'esprit, ce talent de conversation,

cette entente de ce qu'on ne dit pas, ce génie du sous-entendu. A voir la France, cette belle terre carrée, ouverte sur deux mers, appuyée sur deux chaînes de montagnes, si ferme et si compacte dans son ensemble, on comprend sa force et son ascendant. Si Dieu l'a affligée du souffle révolutionnaire, il lui a, dans sa miséricorde, donné la taille d'athlète et les muscles nécessaires pour résister à ses luttes passionnées: on a remarqué que la France se relève de ses chutes avec une facilité merveilleuse Le peuple français est semblable aux abeilles; on leur prend leur miel et leur cire, et le moment d'après elles travaillent à en faire d'autres. Les nations prudentes de l'Europe, et qui ont souci de l'avenir, tâchent de faire pénétrer dans leur vieux sang l'utile fièvre des idées françaises, non comme une maladie, mais comme une vaccine qui inocule le progrès et préserve des révolutions.

VII.

L'une des plus vastes et des plus complètes intelligences qui aient paru dans le monde, Aristote, fut déifié dans les écoles pendant près de deux mille ans; sa parole décidait de tout, et c'était crime ou hérésie de penser autrement que lui, esclavage avilissant qui a retardé la marche de l'esprit humain; mais Luther et Descartes, en appelant chaque individu, le premier venu, l'un à l'interprétation des livres saints, l'autre au jugement des sciences philosophiques, tombèrent en l'excès opposé. Vico, dans un système brillant repris par Lamennais, chercha au contraire à détrôner

la raison individuelle, et dit que le suffrage du plus grand nombre est l'organe infaillible de la vérité. A ses yeux, tout ce que la généralité de l'espèce humaine croit être juste, doit servir de règle dans la vie sociale.

Mais je ne sache pas que la nature ait communiqué ses secrets par les mains de la foule, ni que Dieu ait jamais rendu ses oracles par la multitude. Le commun des hommes est semblable à l'eau de la rivière, qui élève ce qui est léger et enflé, et laisse aller au fond ce qui est de poids et solide. Comment invoquer la maxime que la voix du peuple est la voix de Dieu, après tant de démentis donnés à son infaillibilité? Depuis la croix où elle cloua un Dieu, que de nobles et pures victimes proscrites par elle, et dont le dernier cri, sur la roue ou sous la hache, fut un cri d'innocence! A ceux qu'elle flétrit aujourd'hui, elle tressera demain des couronnes, s'accusant et se condamnant elle-même dans ses tardives et inutiles réparations. Puis, n'y a-t-il pas eu des temps où l'idolâtrie couvrait toute la terre? Les sacrifices humains n'ont-ils pas ensanglanté tous les cultes? L'esclavage et la polygamie ne furent-ils pas consacrés par toutes les nations, barbares ou civilisées? Si l'assentiment du genre humain a proclamé le polythéisme, s'il a sanctifié toutes les erreurs et tous les désordres, peut-on faire de la voix universelle des peuples le *criterium* de la vérité? On a beau la chercher dans les masses, on ne l'y rencontre pas.

Pour que la lumière jaillisse des ténèbres, il faut que Dieu y allume un soleil, qu'il jette un législateur

chez le peuple qu'il veut éclairer; la vérité n'est révélée qu'au génie, et le génie est toujours seul. C'est par le petit nombre que vit et se laisse conduire le genre humain. La force morale des nations consiste principalement dans les grands hommes qu'elles produisent. Quand l'histoire passe la revue des peuples, elle ne fait pas le dénombrement des populations par têtes d'individus, comme par têtes de bétail; elle ne compte que les esprits supérieurs, et les nations qui en ont eu beaucoup, celles-là seulement passent pour grandes dans l'histoire. *Humanum paucis vivit genus*, disait insolemment César, c'est-à-dire, le genre humain ne vit que pour quelques hommes; et nous, nous disons, donnant à la maxime de César un sens moins dégradant pour l'humanité, mais plus vrai : le genre humain ne vit que par quelques hommes, il vit par la tête, non par la foule; voilà l'élite qui soutient les sociétés et les relève.

Il y a toujours dans les forêts un grand chêne qui reçoit le premier les rayons du soleil; s'il est coupé, un autre les reçoit à sa place. Cela signifie qu'il y a peu d'hommes véritablement nécessaires aujourd'hui. Avec quelle facilité la société répare ses pertes au point de culture et de puissance où elle est parvenue! Combien peu est sentie la mort de ses membres les plus éminents! C'est l'image de la pierre qu'on vient de lancer dans une eau profonde : elle se trouble un instant; mais, quels que soient le poids de la pierre et la hauteur d'où elle est tombée, elle n'y cause qu'une perturbation bien peu durable : au bout d'un moment, l'onde s'apaise, elle reprend son niveau, et il ne reste plus trace de rien à sa surface.

Cependant, il y a certaines œuvres immenses pour l'accomplissement desquelles certains hommes sont nécessaires. Quand ces hommes manquent, l'œuvre reste à faire ; quand ils disparaissent, l'œuvre s'interrompt ; dans aucun cas, ces natures exceptionnelles ne peuvent être suppléées ni par les personnes ni par les choses. C'est surtout dans le gouvernement des peuples qu'éclate l'importance de la personnalité humaine. Sans parler des anciens âges, Napoléon Ier., en 1799, n'est-il pas, à lui seul, la démonstration complète des hommes indispensables? La France a eu sous les yeux, en 1848, le spectacle qui lui fut providentiellement épargné en 1830. Oserait-on dire que Napoléon III n'ait pas été, en 1848, comme son oncle, en 1799, une nécessité pour la civilisation?

Quand Racine, dans *Mithridate*, en parlant de ces entreprises hasardeuses qui décident du sort des États, a dit :

. . . . . et pour être approuvés,
De semblables projets veulent être achevés ;

le grand poète n'entendait point par ces mots que la victoire seule fait le droit, et que le succès justifie tout ; car le succès ne saurait être la mesure des actions humaines : il a voulu parler de cet achèvement que la Providence donne aux événements d'ici-bas, quand elle les rend fertiles en bons résultats. On ne demande pas au fleuve qui répand partout la vie et la fécondité, s'il est né d'une humble source ou de la tempête.

VIII.

Le droit a besoin de la force pour se faire respecter; mais, à son tour, la force a besoin du droit pour demeurer elle-même dans l'ordre providentiel. La paix est toujours le but, la guerre quelquefois le moyen, moyen extrême, mais nécessaire, hélas! par l'effet des passions qui agitent le monde. Sans doute, on commence la guerre quand on veut et on ne la finit pas de même; sans doute, elle semble aujourd'hui, avec le progrès de la civilisation et des mœurs, une anomalie criante, un dernier débris de la barbarie antique. Déjà anciennement, le vieil Hérodote avait dit que la paix est le temps où les fils enterrent les pères, et la guerre le temps où les pères enterrent les fils; on peut ajouter ces mots d'Horace : *Bella matribus detestata.* Qui le croirait? ce fut dans la cité de Romulus, incessamment dévorée de la soif des conquêtes, que la Paix fut le plus solennellement adorée; elle eut dans Rome un temple magnifique.

L'idée de recourir à une union de tous les peuples, avec un tribunal chargé de maintenir la paix dans le monde entier, a quelque chose qui charme et qui console en présence des horreurs et des dévastations de la guerre; mais elle appartient essentiellement à un état de civilisation et de moralité si avancée et si universelle, qu'il est difficile qu'elle puisse jamais se réaliser. La guerre est la lutte armée des passions humaines: tant que les hommes auront des passions et des intérêts opposés, les germes de division, de haine,

et par conséquent de guerre, subsisteront entre les peuples. La guerre est une des formes innombrables sous lesquelles le mal est répandu dans l'univers; demander si la guerre finira sur la terre, c'est demander si le mal cessera d'exister sous une de ses formes les plus générales (1). La paix perpétuelle est la pierre philosophale de la civilisation moderne. L'étroite solidarité que les mêmes intérêts amènent entre les différents peuples, la perturbation profonde que la guerre jette dans leurs relations commerciales, borneront désormais dans sa durée, il faut l'espérer, l'exercice de ce droit terrible. Il est certain que le côté délicat des mœurs s'use et s'amoindrit au contact permanent des idées brutales; l'industrie est venue montrer que, pour communiquer avec les peuples, pour propager les principes de liberté, on peut se passer de guerre; on n'a plus besoin d'importer le bonheur à coups de canon, il est permis de le dire, sans chercher à dépouiller les conquérants de quelques-uns des rayons, peut-être usurpés, de leur auréole.

De Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, parle des heureux résultats de la guerre: « Le sang, dit-il, est l'engrais de cette plante qu'on appelle le génie. » Mais, s'il suffisait du carnage et des massacres pour susciter le génie, quel siècle trouverait-on dans les tristes annales de l'humanité, qui n'eût été riche en hommes marqués du sceau de la grandeur et de la gloire? Combien le génie aurait dû fleurir

(1) Nous ne verrons jamais s'établir sur la terre
L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

dans les temps si agités du moyen-âge, où la guerre était partout, où l'esprit de charité obtenait à grand'-peine, de la rage batailleuse des seigneurs féodaux, quelques jours de répit sous le nom de trève de Dieu? Les siècles, au contraire, où les arts et les sciences ont jeté le plus d'éclat sont ceux où les populations ont pu respirer un moment à l'ombre tutélaire de la paix: tel fut pour la Grèce le siècle de Périclès, pour Rome le siècle d'Auguste, et chez nous le siècle de Louis XIV. Sous ce dernier règne, il y eut, il est vrai, de grandes guerres; mais l'affermissement de l'autorité ne permit pas que le tumulte des armes atteignît la retraite studieuse des hommes, dont les travaux ont fait la gloire de l'esprit humain.

Il fut un temps cependant où le glaive avait reçu une sorte de baptême, et où celui qui le tenait exerçait presque un sacerdoce social: je veux parler de cet âge de la chevalerie où la force se vouait à la défense du droit, à la protection du faible, et où, à défaut d'autre moyen de salut, le christianisme dut consacrer cette justice errante et armée.

Des écrivains se sont demandé pourquoi le militaire et le bourreau sont placés par l'opinion aux deux degrés opposés de l'échelle sociale. Comment a-t-on pu agiter une pareille question? Est-ce qu'on ne sait pas que le bourreau immole froidement, sans danger, une victime qu'on lui livre désarmée et liée? Que dirait-on d'un homme qui frapperait lâchement une femme ou un enfant? Le guerrier, lui, ne frappe qu'au péril de sa propre vie un ennemi armé, qui se défend et qui souvent l'attaque lui-même. C'est le

sentiment impérieux du devoir, c'est la religion du drapeau et l'amour de la gloire qui enflamment son âme ; le sol de la patrie est envahi, les villes vont être incendiées ou saccagées, la nation va périr à moins d'un effort héroïque de la part de ses défenseurs : mais qu'un individu condamné au dernier supplice se soustraie au châtiment par la fuite ou la clémence du souverain, ce fait passe presque inaperçu au sein de la société, qui n'en est pas troublée ; puis le militaire ne choisit pas son état, tandis que le bourreau a préféré à tous les métiers agréables ou lucratifs celui de trancher la tête à ses semblables. Le cœur d'un pareil être n'est pas fait comme le nôtre. Ce n'est qu'en Chine que le bourreau est honoré ; il porte même la livrée jaune, qui est celle de l'empereur.

Quelle que soit la misère du soldat, la mort sait tout ennoblir, et le métier de mourir sera toujours le premier de tous. Le soldat est en France le représentant de toutes les idées généreuses ; dans l'armée l'on sait encore obéir, et le commandement n'a rien de personnel et d'égoïste, parce qu'il s'exerce au nom de l'honneur. Nulle part, on ne comprend mieux la nécessité de l'ordre, et comment, pour s'appuyer les uns sur les autres, c'est-à-dire pour faire une société, il faut une règle et un chef. L'armée est avec le sacerdoce la plus haute et la plus profonde moralité du pays. Elle n'est pas seulement le fourreau d'où sortent les empires, elle est encore le ciment qui les fait durer. Elle est la garde d'honneur de la civilisation, et l'ordre même avec la puissance de le faire respecter. Nous ne mettons rien au dessus de cette

force sociale, qui recommencerait les sociétés, si les sociétés périssaient, parce que le sacrifice est l'esprit de l'armée.

Mais il est quelque chose d'aussi grand que la force, même rehaussée par le génie et parée par la victoire, c'est le droit, c'est la liberté; il est de la nature sublime du droit que, là où il règne, tous le possèdent également. La liberté, qui est devenue par ses parodies un objet de terreur dans son nom et dans ses symboles, la liberté, qui n'est pas la faculté de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît, la liberté ne signifie pas la révolte, mais la justice, et la justice en toute chose. L'art, au surplus, du législateur, comme celui de la Providence, est de nous cacher les chaînes que nous traînons sans cesse après nous; la puissance de tout droit est bornée et limitée. Les gens qui marchent paraissent immobiles à ceux qui courent.

IX.

Il ne faut pas appeler vieilli tout ce qui est ancien, c'est-à-dire tout ce qui a été rendu plus fort par le temps. Il n'y a que la terre que l'on féconde, en la retournant souvent sens dessus dessous. Il n'en est pas de même des institutions et des lois : les anciens usages sont respectables, et on aime cette exagération de J.-J. Rousseau, que « si les conseillers avaient l'habitude d'entrer au Parlement du pied droit, il ne faudrait pas leur permettre d'y entrer du pied gauche. » Le législateur, en agissant lentement, avec discerne-

ment, ne laisse pas échapper un seul instant de ses mains le fil qui conduit du passé à l'avenir. Il poursuit sa route, non par une multitude de sauts périlleux, sur les glissantes et perfides pierres d'un torrent, mais par une chaussée compacte et sûre.

Le temps est le plus grand des novateurs; mais ses innovations sont insensibles. Lui seul peut amener cette union des esprits, sans laquelle on ne fait rien de bon ni de durable : il est nécessaire que les esprits soient disposés même à la réception des meilleures lois. Quand le progrès est lent, mais soutenu, on peut juger de l'effet produit par chaque pas en avant. L'heureux ou mauvais succès du premier pas éclaire le second, et on traverse en pleine sécurité toute la série. Rien ne saurait se passer de la sanction du temps. Écrire une loi, ce n'est rien, c'est la faire valoir qui est tout. Il est clair que la véritable constitution d'un peuple est celle qui est gravée dans les cœurs, intimement liée aux habitudes nationales. Solon fit sagement promettre aux Athéniens de ne rien changer à ses lois, pendant un certain nombre d'années. La Constitution anglaise est le lent produit des siècles; elle a subi des changements partiels, équivalant à une réforme totale; mais, comme le vaisseau sacré d'Athènes, renouvelé planche par planche, fragment par fragment, c'est toujours le vaisseau sacré.

En France, nous avons, depuis plus de 60 ans, essayé de tous les genres de gouvernement; tous les systèmes politiques ont su réussir, aucun n'a su durer. A qui s'en prendre, si les débris de tant d'institutions jonchent notre sol? Une telle instabilité est

le mal du pays, non sa faute. Quand on se rappelle l'œuvre immense commencée seulement en 1789, quand on songe qu'il a fallu renouveler la société tout entière, quand on pense au temps qui doit s'écouler, avant que des principes nouveaux inscrits dans des décrets passent dans les mœurs de tout un peuple, on ne s'étonne plus qu'au milieu de toutes les ruines qui l'entouraient, et contre lesquelles il se heurtait sans cesse, le pays n'ait pas pris tout à coup une assiette ferme et une marche assurée; on devrait plutôt être surpris qu'en face de difficultés si nombreuses, de luttes si passionnées, le peuple français ait survécu à tous ses revers, ait conservé sa force de cohésion, et la loi de sa majestueuse unité. Aucune de ses constitutions n'a passé, sans laisser de traces, il y a dans toutes quelque chose qui n'a pas péri, et qui est impérissable comme ce qui repose sur les lois éternelles de la justice. La Révolution française, c'est l'aspiration ardente vers le progrès, c'est la réalisation pacifique de la fraternité humaine sur la terre; nous sommes loin de là encore. Mais chaque jour, chaque pas nous approche du but; tout effort violent, tout appel à la force ne ferait que nous en éloigner. N'allons pas recommencer l'œuvre de destruction, et, avec notre expérience de plus et nos illusions de moins, tenter encore les aventures. L'autorité est le meilleur instrument pour opérer des réformes et des améliorations. Le levier révolutionnaire, aux mains des peuples, bouleverse et détruit; l'autorité peut seule accomplir, sans secousses, sans désastres, les changements vraiment utiles et durables

et trouver le moyen de concilier l'ordre avec la liberté, ce grand problème des sciences politiques.

X.

Le socialisme est, suivant les uns, l'absorption de l'individu par l'État ou la communauté des biens ; suivant d'autres, le travail organisé ; d'après un troisième système, c'est l'amour, l'attraction, il aboutit à la *triade*. Celui de Fourier consacre particulièrement la résurrection de la chair par la culture de tous les attraits sensuels ; un cinquième place le grand remède dans la suppression de l'or et de l'INFAME capital. Le socialisme est donc un chaos, tel qu'il s'est produit il y a quelques années. A entendre ses plus sages adeptes, il ne peut être qu'une étude sur l'avenir et une simple recherche ; que le socialisme étudie, mais qu'il ne nous impose pas ses ébauches par le glaive, et que ses docteurs, avant de prétendre donner l'harmonie à l'univers, se mettent d'accord entr'eux.

Au fond, le grand levier du socialisme consiste dans l'appétit de la jouissance matérielle, qui veut s'assouvir à tout prix, sans retenue et sans mesure. Il s'appuie sur deux idées: l'esprit d'association fraternelle entre les individus, et la charité dans l'État ; mais il prétend les réaliser, en fondant une société sans famille, sans liberté, sans droits individuels; les besoins du corps y occupent une telle place, que l'âme en est presque exclue. L'homme est enchaîné à la terre, rien en-deçà, rien au-delà. Le régime qui gouvernait l'île de Circé est offert pour modèle, et on promène sur toutes les

existences un implacable niveau. Ce mode d'égalité est contre nature, c'est-à-dire contre l'ordre éternel ; c'est l'égalité, semblable au tyran cruel qui raccourcissait ceux que le hasard avait faits plus grands que lui. La loi souveraine de la nature est la subordination et la dépendance. Si, par un effort surnaturel, on parvenait à rendre tous les hommes égaux, il n'y aurait plus de société possible, de même qu'il n'y aurait jamais d'édifice construit, si l'on maintenait au même niveau sur le sol les pièces destinées à le bâtir ; il n'y aurait plus aucune hiérarchie, et sans hiérarchie, il n'y a pas de gouvernement ; c'est la force qui protége en dirigeant, et la faiblesse qui soutient en obéissant. Égalité de droit, oui, mais égalité de fait proportionnelle au mérite, aux travaux, aux services rendus. Un cordonnier de l'ancienne Rome n'était pas l'égal de Scipion, quoiqu'il eût autant de droits que lui aux emplois de la République.

Les démolisseurs se proposaient de reconstruire une nouvelle société sur les ruines de l'ancienne, de couper cette dernière en lambeaux et de la mettre dans la chaudière de Médée ; où donc a-t-on appris qu'une pareille entreprise pourrait s'accomplir sans faire verser des flots de sang ? Dans quelles annales inédites de l'humanité a-t-on vu une nation subir un tel bouleversement sous la pression populaire, sans y être contrainte par la force, par la terreur, par les supplices ? En Perse, au Ve. siècle, et en Allemagne, aux XIVe. et XVe., apparurent les tristes et sanglants exploits des partisans de ce système spoliateur : leur but est de faire croire à un bien-être irréalisable ;

ils accusent les classes riches de ne pas vouloir exécuter l'impossible; ils disent que le gouvernement a dans la main le bonheur de l'espèce humaine, et qu'il persiste à ne pas l'ouvrir.

Les socialistes ont osé revendiquer comme un des leurs, comme un théoricien de l'orgueil et de l'envie, le fondateur d'une religion qui repose tout entière sur l'abnégation et le sacrifice, sur le renoncement aux choses du monde et l'attachement jaloux, exclusif aux choses du ciel. L'Évangile est une loi d'amour et de liberté; le code socialiste mène à l'anarchie et à l'oppression; l'Évangile élève les nobles instincts et abaisse les vices en les humiliant; le socialisme étouffe les premiers et exalte les seconds en les faisant rois. Rien n'est surtout plus contraire à l'Évangile que l'esprit de révolte et de sédition. L'illégalité est le principe de vie du socialisme; les condamnations politiques sont ses titres d'honneur. Les chefs de ce parti, tous absolutistes, rêvent la dictature pour chacun d'eux. Le socialisme peut être appelé le despotisme élevé à sa plus haute puissance.

Ainsi que la plupart des erreurs, il est vieux comme le monde; il semblait qu'il n'y eût plus d'originalité possible sur ce terrain, mais l'homme joue volontiers le rôle de l'insecte qui se brûle éternellement au même flambeau. Les âges modernes ont donc eu leurs communistes. Rien ne périt ici-bas, pas plus le faux que le vrai. L'idée de supprimer le mal et de réaliser, dès à présent, le royaume de Dieu est une idée qui n'est certes pas neuve; mais lés prophètes de nos jours, quoiqu'ils badigeonnent de temps en temps leurs pen-

sées chimériques d'un vernis sacrilége de christianisme, semblent procéder du Koran plutôt que de l'Évangile; car c'est le paradis matériel de Mahomet qu'ils promettent sur la terre. Mahomet, plus habile, le faisait croire et espérer pour l'autre monde; nos Mahomet veulent le donner dès aujourd'hui.

Le socialisme est mort comme système, comme théorie, comme formule de réforme. Il n'est pas mort, et il ne mourra jamais, comme passion; il existe au fond de toute société, animé de la haine de tout ce qui est supérieur, haine de la fortune ou de la naissance, ou de l'intelligence, ou de la vertu; voilà ce qui fermente et bouillonne dans l'âme humaine, je dis dans l'âme déchue, et qui entend ne se réhabiliter que par le vice ou par le crime; j'excepte de cet anathème les imaginations ardentes, les cœurs généreux séduits par le brillant fantôme qu'on étale à leurs regards, par l'idée d'une société parfaite où régnerait la fraternité la plus pure. Ces chercheurs d'aventures, en économie sociale, oublient que toutes les sirènes commencent par la tête d'une femme et finissent par le corps d'un monstre, et qu'en définitive, si nous étions moralement bons, nous serions matériellement heureux.

Il faut convenir aussi que de telles anomalies, de tels égarements de l'esprit sont peut-être nécessaires; les sociétés ont peut-être besoin quelquefois de ces activités inquiètes qui agissent comme un aiguillon, et qui, en demandant l'impossible, obligent à réaliser le cercle des améliorations réalisables. On peut citer quelques rêveurs célèbres qui, sans vouloir déplacer notre

milieu social et défrayer tous les désirs humains, ont, dans un but seulement de sage réforme, imaginé de nouvelles conditions de vie et d'équilibre pour les États. Ainsi, Platon n'entendait pas qu'on prît à la lettre les fictions de sa *République;* c'était bien moins un plan de société positive, qu'une leçon de morale; il en est de même des institutions de Salente opposées aux vices de la cour de Versailles par Fénelon, de l'Utopie de Thomas Morus en face des débordements sanguinaires d'Henri VIII. En ce cas, on ne peut voir dans de pareils écrits que des protestations ou des extases, des idylles qui n'ont rien de turbulent ni d'oppresseur, ni de dangereux.

Actuellement, toutes ces sectes semblent avoir désarmé devant le bon sens public; elles voient bien que, si le mal ne peut être exilé de ce monde, il perd chaque jour du terrain, et que le droit de propriété, loi fondamentale des nations, une des plus saintes légitimités de la terre, n'a rien à craindre de leurs attaques, parce qu'il s'appuie sur dix millions de cotes foncières, sur la famille innombrable des petits propriétaires, et qu'il est énergiquement défendu par les mœurs, autant que par les lois; et on peut ajouter que le jour où un écrivain trop connu vint dire: « La propriété, c'est le vol », ce jour-là, un élan immense, irrésistible, fut donné à l'opinion dans l'intérêt du principe d'autorité. Le sentiment du péril ramène naturellement aux moyens de le conjurer.

XI.

Né de la fusion des trois éléments celtique, romain

et germanique, le français est issu principalement de la langue latine ; on lui reproche un peu de sécheresse et d'uniformité, son long cortége d'articles, de particules, de pronoms, son défaut d'inversions, sa prosodie très-faiblement marquée, etc. ; mais on est forcé de reconnaître que notre langue se distingue par la clarté, l'ordre et la justesse. Elle a produit une grande quantité d'excellents ouvrages dans tous les genres ; plusieurs hommes éminents de divers pays l'ont choisie, au mépris de leur langue maternelle, pour être l'interprète de leurs idées ; on peut citer Leibnitz, Frédéric-le-Grand, Euler, Ancillon, Alexandre de Humboldt ; Goëthe lui-même, sur la fin de ses jours, regrettait de n'avoir pas écrit en français. Notre langue est aujourd'hui celle de la diplomatie et de la plus haute société dans la plupart des États de l'Europe. Maintenant est-elle supérieure à toutes les autres ? On peut être très-bon Français sans la regarder comme la première du monde ; mais elle a l'avantage d'être devenue la langue universelle. La liberté et la douceur, qui règnent en France dans le commerce de la vie, ont donné au langage une délicatesse d'expression et une finesse, pleine de naturel, qui ne se trouvent guère ailleurs (1).

Seulement certains esprits se plaignent qu'on a gêné et appauvri notre langue, en voulant trop la purifier ;

(1) Déjà, en 1260, Latini (Brunetto), ce maître du Dante, avait publié en français son *Trésor* (recueil de traités moraux et scientifiques), « parce que, dit-il, la parlure en est plus délectable et plus commune à toutes gens. »

il y a une foule d'images, de mots énergiques, un fond d'expressions musicales et vraies données par la nature, qu'on trouve dans Marot, dans Brantôme, dans Rabelais, dans Montaigne, dans Amyot, dans Charron, dans le cardinal d'Ossat, et qu'on a retranchés. Ce vieux langage avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. Pour quelques mauvaises herbes qu'on a retirées de la belle et riche langue du XVIe. siècle, on a perdu beaucoup d'épis pleins de grains d'or. Les mêmes écrivains sont tentés parfois de regretter que Malherbe ait vécu, Malherbe le tyran des mots et des syllabes, l'homme de l'unité littéraire, comme Richelieu fut plus tard celui de l'unité politique. Il fallait que la langue s'apprêtât à se tenir bien droite et bien majestueuse pour recevoir, en grande dame, le grand siècle, et le grand roi qui établit une sorte de législation des bienséances et de l'étiquette, et qui préférait une régularité froide et scrupuleuse au charmant désordre de la nature. Il voulait que les œuvres littéraires fussent tracées au cordeau, de même que les allées du parc de Versailles. La cour est alors une puissance en toutes sortes de matières; une expression qui n'y est pas en usage n'est admise nulle part; le goût de Versailles était celui d'une élite d'esprits nobles et cultivés, mais il y manquait, selon le mot d'un ingénieux critique, le battement de cœur d'un grand peuple.

Cependant il faut avouer que l'école de ces laborieux ouvriers, de ces éplucheurs de mots, a rendu de très-grands services, en épurant la langue et en la pliant à des règles sévères.

Du reste, les Français, si braves et si hardis sur les champs de bataille et dans les situations périlleuses, sont d'une timidité extrême sur le papier ; et cette nation, dit-on, si folle et si légère, est celle qui a le moins risqué en littérature. Voltaire a tout renouvelé, excepté la langue dont il fut un admirable et pusillanime gardien. Dans les derniers jours de sa vie, il écrivit toutefois une lettre à l'Académie pour faire revivre toutes les expressions pittoresques de nos vieux auteurs qu'a perdues notre langue, blutée et vannée par des mains trop méticuleuses ; mais cette dernière volonté de son testament littéraire ne fut pas exécutée.

Il est des mots dont il semble qu'on n'ait jamais dû se passer, et dont l'usage pourtant n'est pas ancien : *désintéressement*, *sagacité*, *bravoure* n'ont été rétablis ou introduits qu'assez tard dans le XVII[e]. siècle. *Savoir faire*, selon le P. Bouhours, est un terme tout nouveau et qui ne durera pas. Au mot d'*effervescence*, M[me]. de Sévigné écrit à sa fille qui l'avait employé, pour lui demander où elle l'a trouvé, parce qu'on n'en a jamais ouï parler. Le terme *démagogue* fut hasardé par Bossuet. Vaugelas, l'oracle de la langue française, dit : « Pour *exactitude*, je l'ai vu naître comme un monstre, contre qui tout le monde se déchaînait ; mais, enfin, on s'y est apprivoisé. »

On alla, à cette époque, jusqu'à mettre en jugement *or*, *encore*, *pourquoi*, *néanmoins*. *Car* fut des plus vivement disputés : Gomberville lui fit une guerre à mort ; il se vanta de ne l'avoir pas employé une seule fois dans cinq volumes ; à quoi on répondit qu'on aimait mieux le croire que d'y aller voir. Il ne fallut

rien moins que Saint-Amand et Voiture, qui entonnèrent, en pleine Académie, une chanson populaire dont le mot *car* formait le refrain, et l'intervention de la prérogative royale qu'on dit paralysée par l'exclusion de la formule : « Car tel est notre bon plaisir », pour empêcher CAR de céder la place à *pource que*. Saint-Évremond, dans sa comédie des *Académiciens*, ne prend pas les choses sur un ton aussi sérieux, et résume ainsi la décision de la docte assemblée :

Or, qui fit l'important, déchu de tous honneurs,
Ne pourra plus servir qu'à de vieux raisonneurs ;
Il faudra modérer cet indiscret *pourquoi*,
Et respecter le *car* pour l'intérêt du roi.

Balzac dit que le mot *intrépide*, dont il s'est déjà servi, lui plaît beaucoup, et que, s'il a du crédit, il l'emploiera pour faciliter sa réception. « Le mot *félicité*, ajoute-t-il, n'est pas encore français, j'espère qu'il le sera l'année qui vient ; M. Vaugelas m'a promis de ne pas lui être contraire. »

Vaugelas, en qui se personnifiait l'esprit de l'Académie naissante, ne voulait presque pas recevoir de phrase qui n'eût été employée dans l'histoire romaine de Coeffeteau, auteur qui, par l'élégance et la pureté de son style, lui avait inspiré une sorte de culte. Cependant, si la cour et les gens savants en la langue s'accordaient sur l'admission d'un mot non autorisé par M. Coeffeteau, il reconnaissait l'empire de l'usage et y déférait, mais difficilement et avec regret. Voiture raillait Vaugelas sur la lenteur de son travail, et lui disait que l'usage changeait dans le moment même

qu'il mettait à le constater : Vaugelas, disait-il plaisamment, ressemble à l'*Eutrapelus* de Martial, ce barbier qui rase si lentement *Lupercus* que, pendant qu'il passe le rasoir d'un côté, la barbe repousse de l'autre (1).

Chacun, dans le champ des curiosités littéraires, imaginait ou découvrait quelque terme qu'il soumettait à Vaugelas ; alors tout écrivain voulait faire son mot : heureux qui réussissait ! on ne songeait pas à s'occuper d'affaires d'État. Au XVIIe. siècle, l'importance sociale des auteurs est nulle ; leur puissance ne s'exerce que sur des sujets étrangers à la politique. Ils ne sont rien en dehors de leur art, et n'obtiennent des rois que le dernier regard après les courtisans, les ducs et pairs. Mais, au siècle suivant, la royauté de l'esprit se fait sentir, elle domine la société ; la prose des grands écrivains est une épée qui tue ; elle intimide les têtes couronnées ; les rois, pour s'assurer un appui, se font

(1) Bois-Robert avait raison de dire, en parlant de l'interminable Dictionnaire de l'Académie :

> Depuis six mois dessus F on travaille,
> Et le Destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

C'était le temps des travaux consciencieux. Vaugelas mit vingt ans à traduire Quinte-Curce. Le célèbre Patru employa quatre ans pour traduire la première période du discours de Cicéron pour le poète Archias. L'Académie discuta pendant huit jours pour savoir si ses membres mettraient, au bas d'une lettre adressée au président Séguier : vos très-*affectionnés*, ou vos très-*humbles*, ou vos très-*passionnés* serviteurs.

leurs flatteurs et leurs correspondants ; l'homme tout entier s'avance alors dans sa force et sa liberté; l'opinion publique commence à se former; bientôt elle prononce sur tout et en dernier ressort ; sa souveraineté est le plus grand fait du monde moderne ; il est aussi difficile que nécessaire de la connaître : il y va de la vie ou de la mort.

XII.

Exprimer une pensée commune en termes pompeux. n'est-ce pas revêtir un paysan d'ornements magnifiques? Quand nous rencontrons un pauvre superbement vêtu, nous voyons tout de suite que ses habits ne lui appartiennent pas.

Toute idée fortement conçue est en quelque sorte aimantée, et attire à elle l'expression la plus convenable. Bien écrire, n'est-ce pas tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre? N'est-ce pas avoir, en même temps, de l'esprit de l'âme et du goût? Voyons ses papiers, disait Buffon quand on lui recommandait quelqu'un, faisant allusion à sa manière d'écrire. Il est rare qu'un auteur vaille son ouvrage; quelquefois même, l'auteur a oublié ses propres pensées, et il est obligé de répondre, comme l'évêque des *Lettres persanes* : « Lisez mon mandement. »

Le style qui charme le plus est celui dont il n'y a pas à disputer; c'est cet habit décent d'un galant homme dont parle Fénelon; c'est un langage ferme sans affecter la force, clair sans vouloir reluire, précis sans sécheresse, qui ne surfait rien et n'outre rien;

un style qui est le genre de perfection qu'un Athénien voulait chez les femmes, dont la meilleure est celle dont on ne parle pas.

Il y a des auteurs qui polissent toutes les parties de leur style d'une main caressante, de même que Canova polissait amoureusement de ses doigts le marbre veiné de Paros. Montesquieu dit qu'une femme, qu'il ne nomme pas (c'était la sienne), marchait naturellement bien, mais qu'elle boitait quand elle voulait marcher mieux. On peut aussi gâter son style à force de le châtier. D'Aguesseau encourut plus d'une fois ce reproche, de la part de son père.

Chaque production nouvelle est un début pour les écrivains renommés. L'ingratitude du public est inexorable : à peine a-t-il applaudi une œuvre, qu'il s'enquiert de celle qui va suivre, la regarde d'avance et la toise; si elle ne réussit pas, le passé est rayé, l'homme brisé comme un enfant est foulé aux pieds. Tous les bons succès joints ensemble ne suffisent pas pour en effacer un seul mauvais; les méchants sont plus connus par les murmures que les gens de bien par les applaudissements. L'affamé public, dit je ne sais quel écrivain, marche derrière les auteurs, comme les bêtes fauves du désert, qui baissent la tête devant l'homme debout, et qui, s'il bronche ou tombe, s'élancent sur lui pour le dévorer.

Ce ne sont pas les fautes, c'est le froid qui tue les ouvrages; ils sont presque toujours plus défectueux par les choses qui n'y sont pas, que par celles que l'auteur y a mises.

Les livres font périr les livres bien plus sûrement

que les incendies des bibliothèques. Il est des temps où l'on est condamné à l'ignorance, parce qu'on n'a pas de livres, et d'autres où il est difficile de s'instruire, parce qu'on en a trop. La plupart des productions de notre âge passeront avec lui, et la postérité croira qu'on fit peu de livres, dans le même siècle où l'on en a fait tant.

XIII.

Le respect des noms est une des vertus d'un peuple; le nom d'une famille est un héritage, propriété la plus petite de toutes en apparence, si le nom est obscur, mais toujours la plus solide et la plus inaltérable. Les maisons tombent en poussière, les terres sont vendues, l'argent passe de main en main; seule, cette petite propriété syllabique, le nom, a duré pendant des siècles; seule, elle a défié les efforts du temps et les vicissitudes de la fortune; seule, elle est le passé; seule, elle est l'avenir; seule, vous la transmettrez à vos fils comme vous l'avez reçue de vos pères.

Il est des noms qui ont une mélodie qui vous prévient en faveur de ceux qui les portent; c'est comme la ritournelle d'un joli air. Il en est d'autres qu'on aime, si laids qu'ils soient, uniquement à cause de l'affection qu'on éprouve pour ceux à qui ils appartiennent.

On remarque parfois entre les noms et les individus des relations secrètes et mystérieuses. Scarron fait la grimace comme son nom; Dorat fut un petit maître doré et langoureux; Chateaubriand exprime la pompe

et la hauteur. Dans les syllabes durement martelées de Retif de La Bretonne, on reconnait le double signe de l'obstination que l'auteur du *Paysan perverti* ne cessa de montrer dans sa lutte douloureuse contre l'obscurité et la misère. On retrouve les mêmes rapports cabalistiques entre les noms de Hugo et de Balzac, qui rappellent les tourments de la pensée et de la forme, tandis que le nom de Lamartine résonne comme les cordes d'une lyre.

XIV.

L'esprit de conversation exige, pour parler le langage des sages-femmes, une conception prompte et une délivrance aisée. Afin de réussir dans cet art, on doit ressembler à ces riches dont toute la fortune est en argent comptant; il faut regarder la conversation comme un jeu de société et avoir la délicatesse, quand on a beaucoup d'argent, de ne pas mettre à ce jeu-là plus que les autres, de manière que chacun se croie en état de faire sa partie. Les conversations offrent quelque analogie avec l'état populaire: nul ne veut y souffrir de maître, et qui prétend régner seul est bientôt détrôné. La conversation n'est pas un assaut, c'est une promenade qui se fait à droite et à gauche, en long et en large, et aussi en serpentant. Là, le grand secret pour plaire, pour charmer tout le monde, est l'art de faire avoir de l'esprit aux autres, de les mettre en valeur, de leur donner lieu de paraître tout ce qu'ils sont, et même plus qu'ils ne sont. Tous ceux

qui ont de l'esprit ne savent pas en donner. Une douce gaiété, qui fait jaillir le feu de la saillie et l'éclair des bons mots, la gaieté, cette région charmante où les intelligences de toutes les portées se rencontrent, est toujours bien venue dans cet échange de paroles aimables, de politesses réciproques que s'adressent les hommes les uns aux autres; langue à part dans la langue universelle, que tous croient posséder et que bien peu savent parler.

L'homme du monde, qui n'a rien à compromettre, se jette en enfant perdu dans tous les hasards de la causerie, et il en sort souvent avec bonheur. Un grand écrivain marche plus timidement, embarrassé qu'il est du bagage de sa gloire. On est si rigoureux pour les maîtres du style ! Ils le savent, et ils craignent toujours qu'on ne les compare avec leurs livres.

XV.

Bien des gens aiment mieux une abeille qui tire du miel des fleurs, que la femme qui en fait des bouquets. Mais l'utilité est-elle le nouveau mot d'ordre de l'avenir? N'y a-t-il que ce mot-là ? L'ouvrier qui façonne le fer, qui taille la pierre, qui fait sortir de la vapeur enflammée une force irrésistible, est-il donc le seul ouvrier sur cette terre ? Le poète, le peintre, le musicien, ne sont-ils qu'une parure inutile de ce bas monde ? Et même, l'étoile qui brille dans le ciel n'est-elle plus bonne à rien, quand le gaz est allumé dans toutes les maisons ?

L'homme est à la fois intelligent et sensible : c'est se

conformer à sa nature que de flatter ses organes et son imagination pour éclairer son entendement. Il y a de la poésie dans toutes les grandes âmes. On a ri mille fois de ce géomètre qui disait, de la tragédie de *Phèdre :* « Qu'est-ce que cela prouve ? » Fontenelle, qui vivait dans un siècle raisonneur, et ne brillait pas par le génie poétique, parlait aussi étrangement de la charmante idylle des *Pêcheurs*, par Théocrite : « Deux pêcheurs, dit-il, qui ont mal soupé, sont couchés ensemble dans une méchante petite chaumière qui est au bord de la mer ; l'un réveille l'autre pour dire qu'il vient de rêver qu'il prenait un poisson d'or, et son compagnon lui répond qu'il ne laisserait pas de mourir de faim avec une si belle pêche ; était-ce la peine de faire une idylle ? »

On peut répondre à Fontenelle : Deux petits rois, chacun d'une méchante petite ville, se querellent pour une jeune fille ; l'un d'eux se mutine et s'en va pleurer dans son quartier ; était-ce la peine de faire l'*Iliade ?*

XVI.

La vertu serait trop facile, si de son vivant elle était saluée de son nom ; la vertu est un état de guerre, et pour y vivre, on a toujours quelque combat à rendre contre soi ; cependant, il se rencontre des âmes privilégiées où elle pousse naturellement.

Si la vie est courte pour le plaisir, qu'elle est longue pour la vertu ! L'instant de jouir passe et ne revient plus, celui de mal faire passe et revient sans cesse ; on s'oublie un moment et l'on est perdu.

Toute la vie est nécessaire pour former l'homme véritablement juste, il n'y a que le dernier soupir qui l'achève.

Il faut se représenter la vertu, noble, sereine, douce, mais armée. L'amour-propre peut déterminer de généreux sacrifices; beaucoup d'hommes ont eu dans leur existence des moments, des actes de courage. Il ne faut pour cela qu'une circonstance accidentelle qui les anime; mais cette fermeté qui est à l'épreuve de tout, qui enveloppe l'âme de toutes parts et forme autour d'elle une cuirasse sans défaut, cette fermeté qui agit dans les grandes occasions comme dans les petites, que l'idée de la mort n'abat sous aucun aspect, voilà la vertu rare et que peu de héros ont possédée tout entière, parce qu'elle ne vient ni de la tête, ni du sang, ni des passions, mais d'un caractère inaltérable et d'une conscience sans reproche.

La jouissance de la vertu est tout intérieure et ne s'aperçoit que par celui qui la sent; le vrai sage n'est pas toujours à l'abri des passions, mais seul il sait les vaincre, comme un bon pilote fait route par les mauvais vents. Il faut moins de joie au dehors à qui la porte dans son cœur.

XVII.

On a dit que ce qu'il y a de plus affreux dans certaines douleurs, c'est qu'on s'en console, et qu'on sait d'avance qu'on s'en consolera. Mais la vie est à ce prix : autrement, de telles douleurs dévoreraient rapidement l'existence; l'homme ne dure que parce

qu'il est borné dans ses douleurs comme dans ses joies; il ne supporte l'existence qu'à la condition d'oublier. Si on était réduit à penser toujours de même, que deviendrait-on? Aussi, les anciens faisaient boire l'eau du Léthé à ceux qui devaient habiter les Champs-Élysées. Le temps est le grand médecin des âmes blessées. On dirait qu'on aime plus avec les yeux qu'avec son cœur, car on oublie facilement ceux que l'on ne voit plus. Le cœur est souvent un miroir qui ne reflète que les objets présents.

La crainte de l'oubli est pour les âmes tendres, de toutes les angoisses du trépas, la plus redoutée. Nous ressemblons tous à une suite de naufragés qui essaient de se sauver les uns les autres pour périr eux-mêmes, l'instant d'après. Les choses qu'il faudrait oublier sont celles dont on se souvient le mieux; dans tout ce qui doit causer de la peine, la mémoire est prodigue, et dans tout ce qui pourrait donner du plaisir, elle est stérile.

La vie par elle-même n'est rien; le véritable but n'est pas en elle, mais au-delà. La vie est un jeu où jusqu'à ce qu'on ait tout perdu, on perd tous les jours quelque chose. Elle ressemble à une coupe d'eau limpide qui se trouble à mesure qu'on la boit, elle ne pétille que sur ses bords; c'est-à-dire que, pareille au vin, si on veut la boire pure, il ne faut pas la tirer jusqu'à la lie. Puis, par une singulière disposition, la vie nous est moins chère dans sa fleur que dans son déclin, soit que, jeune, on craigne moins la mort par son éloignement, ou qu'à cet âge, riche de jours et prodigue de tout, on prodigue sa vie comme les riches

leur fortune. Dans la vieillesse, nous nous aimons, d'autant plus que nous sommes plus près de nous perdre. Les anciens disaient : « Celui qui meurt jeune est aimé du ciel. » Il échappe ainsi à bien des peines et des maux ; il meurt enseveli dans tout le luxe de son feuillage, il rapporte tout à l'éternité, avant que tout se soit flétri ; tandis que l'homme qui s'éteint après une longue vie, s'éteint, pour ainsi dire, en détail, et n'est plus que l'ombre de lui-même. La vieillesse n'est pas nécessairement la sagesse, il est des fruits que le temps pourrit sans les mûrir. A cet âge, quand même on ne serait pas sage, il faudrait faire semblant de l'être, et on doit alors se renfermer dans la sagesse comme on reste chez soi quand on est enrhumé. Les larmes de la jeunesse sont une rosée du printemps qui s'évapore, et embellit la fleur qu'elle a visitée. Mais les chagrins de la vieillesse ressemblent à la sombre tempête de l'automne, qui abat les feuilles et dévaste l'arbre lui-même.

XVIII.

Il y a des êtres qui rayonnent, qui éblouissent, qui entraînent autour d'eux sans y penser, sans le vouloir, sans le savoir même. On dirait que certaines natures ont un système comme les astres, et font graviter les regards, les âmes et les pensées de leurs satellites dans leur propre mouvement ; si les âmes d'un ordre si élevé ne font pas tout ce qu'elles veulent, c'est qu'elles n'osent pas tout ce qu'elles peuvent.

Le malheur des esprits supérieurs est d'être plus

admirés qu'aimés. Tout sépare du vulgaire des hommes celui qui possède le génie, ou, pour parler plus exactement, celui qui en est possédé. Des qualités trop supérieures rendent souvent un homme moins propre à la société. On ne va pas au marché avec des lingots, on y va avec de l'argent ou de la petite monnaie. D'ailleurs, il faut savoir vivre long-temps seul, quand on veut devenir célèbre. La solitude, retraite de l'âme où elle se renouvelle, n'est autre chose que cette Égérie à laquelle Numa allait demander le génie et la sagesse. La société n'approuve pas ceux qui vivent solitaires. C'est une maîtresse d'hôtel garni, qui tient à louer ses chambres; la société ne supporte pas patiemment qu'on puisse se passer d'elle.

XIX.

Le public n'est public qu'après bien des siècles; en d'autres termes, l'opinion du jour n'est pas le dernier mot de l'histoire, parce que le public ne pense pas toujours par lui-même, qu'il est souvent comme les dieux d'autrefois que les prêtres faisaient parler au gré de leur intérêt ou de leur caprice. Du reste, le public est un petit mot dont on s'amuse impunément; on connaît la question : Combien faut-il de sots pour faire un public? Le peuple est, au contraire, un gros mot qui fait peur aux gens. « Le public, dit un spirituel publiciste, c'est vous, c'est moi, c'est le prochain; or, il a été toujours permis de manger du prochain ; nous en déjeûnons, nous en dînons, nous en soupons à notre aise, et il y en a toujours. » Quant au peuple,

c'est un être à part, un être sacré sur lequel il faut se garder de mettre la main et de jeter un regard profane ; le peuple, aux yeux de quelques esprits, est un dogme et un mystère. Cependant, on peut dire du peuple, ce que Sieyès disait du tiers état : « Le peuple est tout, en lui réside la force du pays. » Comment la souveraineté pourrait-elle reposer en lui, s'il était ce que prétendait Voltaire ? « Le peuple, dit-il, sera toujours sot et barbare ; ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. » Le peuple, ce grand élément politique, qui n'avait guère été soupçonné en France avant 1789, le peuple aujourd'hui est l'ensemble des citoyens, c'est la nation.

XX.

Un mauvais cœur tient souvent lieu d'expérience.

Il n'y a rien de si triste que le sourire des personnes malheureuses : elles semblent sourire pour les autres, non pour elles.

Dans les grandes infortunes, il faut pleurer seul ; alors on souffre trop pour l'âme d'autrui.

Quand on a été victime d'une grande catastrophe, les petites infortunes ne nous paraissent pas dignes de nous ; et le mot de Lauzun que l'on voulait faire descendre de carrosse à un endroit dangereux de la route, en le conduisant à Pignerol : « Ces malheurs-là ne sont pas faits pour moi », n'est point sans vérité.

Il y a des fautes que l'on voudrait arracher de sa vie, comme un mauvais feuillet dans un bon livre ; mais il est numéroté et s'enchaîne aux autres. Il faut

que ce feuillet y reste ; on ne peut que passer dessus avec tristesse, en soupirant de l'y retrouver toujours.

Si l'on est mécontent d'une femme, on dit volontiers du mal de toutes.

La louange, de même que le vin, augmente les forces, lorsqu'elle n'enivre pas. La douce rosée de l'éloge féconde et développe la vertu dans les cœurs, comme la rosée du ciel fertilise la terre et fait germer les fleurs.

La louange méritée est celle qu'on a le plus de peine à accorder; on ne loue complètement que ce qui est à moitié bien, et surtout que ce qui n'offre aucun rapport avec les prétentions que l'on a pour son compte personnel.

On ne sait pas toute la force du câble de l'espérance: rien ne rend patient comme une espérance; c'est un emprunt fait au bonheur; on est heureux dès qu'on espère, dès qu'on peut boire à longs traits à cette coupe enchantée où tant d'infortunés mouillent à peine un instant leurs lèvres. Sans le sommeil et l'espérance, l'homme serait le plus malheureux des êtres.

On n'a de reconnaissance que pour les leçons des morts; elles corrigent sans humilier. Tel se fâcherait d'une vérité dite par un ami, qui en profite, s'il la trouve dans Horace ou dans La Bruyère.

L'esprit est semblable à une épouse coquette; il lui faut toujours quelque amant. Quand on est du peuple, dans le sens restreint de ce mot, on a toujours quelque chose sur le cœur.

Les abus les plus difficiles à extirper sont ceux qui ont des racines d'or. Si on attaque les abus, les abus

vous attaquent à leur tour, comme un perturbateur qui les offense dans la dignité de leur paix et dans les droits acquis de leur larcin.

Il est des gens qui prennent le cœur de leurs amis pour des pelotes à épingles.

Une abeille est admirable dans sa ruche; hors de là, ce n'est qu'une mouche.

Une mauvaise pensée qui assiége souvent l'esprit est inexorable, et veut devenir un fait.

Lorsqu'un orateur dans l'Assemblée vient vous demander une injustice, promettez-lui de la faire, à condition qu'il commencera son discours par une faute, une mauvaise locution, un tour vicieux; il y en a qui ne souffriraient pas, en écrivant, la rencontre de deux voyelles et qui violeraient toutes les lois, divines et humaines.

Rien n'est si bas que d'être haut avec qui nous est soumis.

Les âmes tendres et délicates ont volontiers le défaut de se relâcher dans leur tendresse, une fois qu'elles ont obtenu la vôtre. L'envie de vous plaire leur donne des grâces infinies, leur fait faire des efforts qui sont délicieux; mais dès qu'elles ont plu, les voilà désœuvrées.

La religion n'est dans certaines âmes qu'une bienséance envers Dieu, comme envers le prochain lorsqu'on est bien élevé. On se rend à l'église, on va voir Dieu chez lui comme on fait des visites.

Il y a des parvenus, il y a des arrivés. L'abbé Dubois était un parvenu; le grand Colbert était un arrivé.

On n'a jamais tant besoin de son esprit que quand

on a affaire à un sot; il faut toujours traiter les sots comme un ennemi supérieur en nombre.

Lorsqu'on entre dans la vie, on en fait un Éden que l'on peuple de fantômes gracieux : tout est beau; tout est bon; il semble que le bonheur est sous la main, et que la douleur est un malentendu.

Dans les assemblées, il y a quelquefois trente avis différents; cependant, il n'y a que deux espèces de boules. Si on admettait les boules grises, la bonne foi et la timidité en rempliraient l'urne.

Un membre du Parlement anglais disait gaiement : « J'ai entendu souvent des discours qui ont changé mon opinion; mais je ne me rappelle pas en avoir entendu un seul qui ait changé mon vote. » Il voulait exprimer cette idée, qu'avant tout, il faut être de son parti. « Le beau mérite de voter pour moi, quand vous m'approuvez! s'écriait un jour Casimir Périer devant ses amis. Mes ennemis cessent-ils de me combattre, lorsque j'ai raison? Votez donc pour moi quand j'ai tort. » Que devient alors la sainte maxime *amicus usque ad aras?*

Les courtisans sont de la nature du liége : ils reviennent toujours sur l'eau. On se rappelle le personnage de comédie traité de fripon : « Ah! répond-il, Monseigneur a toujours le mot pour rire. »

Ils ne se rebutent jamais; ils savent que les grands ont les oreilles aux pieds, et que les serpents et les reptiles parviennent au sommet des rochers et des plus hautes montagnes, tandis que le cheval le plus fougueux ne peut jamais y arriver. Louis XIII, se regardant un jour au miroir, fut étonné du grand nombre de ses cheveux gris; il en accusa les complimenteurs de

son royaume : ce sont les faiseurs de harangues qui m'ont blanchi la tête de si bonne heure. »

J'admire l'éloquence des Gracques contre les riches ; mais ne faut-il pas être raisonnable avant d'être éloquent ? L'homme le plus sensible a-t-il le droit de cesser d'être juste ? Or, il est certain que s'il n'y avait pas de riches, il n'y aurait que plus de pauvres, et les pauvres seraient plus pauvres encore.

Nous sommes ainsi faits : toujours de la lie, même dans les vases d'élection. L'innocence, ici-bas, est une perle au fond de la mer ; le repentir est l'océan qui enveloppe le monde, l'ablution sainte qui le sauve.

Nous ressemblons plus ou moins à celui qui disait, en voyant son camarade ivre et tombé au coin d'une borne : « Ce que c'est que de nous ! Voilà pourtant l'état où je serai dimanche ! » Nous avons tous, hélas ! notre dimanche.

Ce n'est pas l'espace occupé par la vie, c'est ce qu'elle contient qui détermine sa valeur. Un acteur, pour être applaudi, n'a pas besoin de jouer dans toute la pièce, il suffit qu'il plaise dans l'acte où il paraît.

La vue de l'Apollon du Belvédère, ou d'un tableau de Raphaël, rend meilleur, parce que la contemplation du beau nous détache de nous-mêmes.

Les méchants font quelquefois de bonnes actions ; on dirait qu'ils veulent voir s'il est vrai que cela fasse autant de plaisir que le prétendent les honnêtes gens.

On ferait beaucoup plus de choses si on en croyait moins d'impossibles. L'homme ne veut pas assez.

L'esprit de quelques personnes est comme une lanterne sourde, servant uniquement à celui qui la porte et n'éclairant que son chemin.

Une mauvaise maxime peut égarer toute une vie.

Un mauvais penchant n'est souvent qu'une force mal dirigée.

Quand il s'agit d'honneur, le raisonnement est inutile, si ce n'est pis. Notre opinion doit battre alors avec le pouls dans les veines ; ce n'est pas une lueur dans l'esprit, c'est une flamme dans le cœur.

Le riche tâte le pauvre avec sa peau fine et tendre ; il lui semble toucher partout des épines. La maladie éternelle de notre jugement est de nous prendre pour mesure et modèle de toutes choses; ce qui faisait dire à Fontenelle : « Si nous étions triangles, nous ne donnerions à Dieu que trois côtés. »

Il est des questions devant lesquelles il faut se mettre la tête dans les deux mains, fermer les yeux et se balancer mollement comme pour dormir; car, si on voulait les approfondir davantage, on descendrait dans des abîmes tellement formidables que, pour en remonter, il y faudrait laisser sa raison.

L'esprit humain est plus ami de l'autorité qu'il ne le paraît : il lui faut toujours un chef, même pour courir au désordre. L'anarchie consiste à en changer souvent, mais ne peut aller jusqu'à s'en passer.

Un des plus grands malheurs dans la vie, c'est de ne pas être de son époque. Si on ne se met pas à la tête de la vérité, la vérité passe sur notre corps et poursuit sa marche sans nous.

Les hommes ne persécutent pas tant la vérité que la manière de la dire.

Si l'on entreprenait la pénible tâche de faire le compte de tous les partis en France depuis soixante

ans, on arriverait peut-être à reconnaître qu'ils sont mutuellement quittes, et que le mal qu'ils se sont fait réciproquement les libère les uns vis-à-vis des autres. Mais il y a mieux à faire que ce bilan de récriminations rétrospectives : il faut ensevelir le passé dans l'oubli, panser de chaque côté ses blessures et s'unir énergiquement pour le bien de son pays.

On raconte qu'autrefois il y avait, dans l'île de Chio, une Diane de marbre dont le visage paraissait triste à ceux qui entraient dans le temple, et gai à ceux qui en sortaient : l'étude fait naturellement ce miracle de l'art.

Il y a des spéculateurs de notre temps qui mettraient le soleil en actions, s'ils croyaient trouver des actionnaires.

Quand deux époux se séparent, l'opinion publique se range presque toujours contre la femme. — Certains mariages sont des condamnations à perpétuité ; le monde tire impitoyablement sur le prisonnier qui s'échappe.

Il est un vieux roman, aux feuillets noircis, qui, dans le temps, a été frais et qui s'appelle le roman de la jeunesse, le plus beau des romans, mais le seul dont on ne peut tirer une seconde édition.

Artémise, qui a tant pleuré Mausole, s'il s'était avisé de ressusciter, aurait peut-être plaidé en séparation.

L'aigle, qui parcourt les airs d'un vol si audacieux, rase la terre avec moins de rapidité que l'hirondelle.

Il y a quelquefois dans les rides du visage l'histoire de toute une vie.

Un peintre avait placé la fortune sur une autruche,

pour montrer qu'elle accorde souvent ses faveurs à la sottise. Il est très-vrai que, dans les entreprises, comme aux échecs, il arrive qu'un fou nous donne mat.

En fait de fortune, dit Franklin, assez c'est justement un peu plus qu'on n'a.

J'aime l'esprit qui en donne aux autres, un esprit boute-en-train.

Les historiens républicains de la Rome impériale ont multiplié fallacieusement les crimes dans les fastes déjà trop sanglants des empereurs; et Tacite, selon l'expression énergique et vraie de Napoléon Ier., a calomnié presque Néron. La tyrannie est ordinairement si indifférente sur le choix des moyens, qu'on ne croit pas manquer à l'équité envers elle, en lui prêtant gratuitement, dit Nodier, quelque forfait de plus.

Le lien, que la nature a rompu à l'instant de la naissance, subsiste invisible entre l'enfant et la mère, et ne se brise que par la mort. C'est que l'enfant sorti de sa mère reste quelque chose d'elle, quelque chose de plus cher qu'elle, le cœur de son cœur et la vie de sa vie.

Rien de pire que la pauvreté dans les richesses, parce que le mal tient à l'âme.

Les mauvais livres prêchent ce que l'on aime; ils sont par là même à la portée de tout le monde; pour les goûter, il ne faut que sentir. Mais, pour comprendre et juger les bons, il faut raisonner et penser.

Tout homme est suffisant pour être ennemi, mais non pour être ami.

L'aigle, au dire des anciens, n'était pas en sûreté

entre les bras de Jupiter, le jour qu'il offense l'escarbot.

Pour perdre beaucoup d'amis, il n'y a qu'à les obliger à l'excès; faute de pouvoir payer, ils se retirent; la statue voudrait ne voir jamais son sculpteur, ni l'obligé son bienfaiteur qui l'a mis hors d'état d'acquitter sa dette.

Il est dans le caractère des hommes de s'approprier jusqu'aux grâces qu'on leur fait; une longue possession accoutume naturellement à regarder comme siennes les choses qu'on tient d'autrui.

Minerve, déesse du génie, était vierge; il en est de même des Muses: on dirait que toute grande génération intellectuelle exige la continence.

Les esprits supérieurs sont moins susceptibles d'amour que les autres, parce qu'ils creusent leurs sensations, et les analysent; et l'amour ressemble un peu aux décorations de théâtre, il ne faut pas le regarder de trop près.

En général, à mesure que les cerveaux se rétrécissent, la volupté grandit.

Pour les femmes, l'amour est un roman: plus il est embrouillé, plus il les séduit; l'amour est pour elles une chose à la fois délicieuse et redoutable; car elles mettent tout sur ce dé trompeur.

L'amour, c'est le besoin inné d'expansion d'un être dans un autre être, enfant chéri de notre imagination, de nos sentiments, de nos goûts, de nos affections; mais lorsque, descendant des sphères éthérées, on veut donner un corps à son rêve, et qu'on cherche ce corps dans la société, on ne le trouve nulle part, parce

qu'il n'existe pas: chacune des fleurs qui fixent nos regards a quelques traits de ressemblance avec le rêve immatériel, mais hélas! nulle n'est la reproduction exacte du chef-d'œuvre inconnu à tous: il n'existe qu'à l'état de parcelles dispersées en mille endroits.

Les poètes représentent l'amour comme les sculpteurs nous peignent la beauté, comme les musiciens créent la mélodie, c'est-à-dire que, doués d'une organisation nerveuse et exquise, ils réunissent les éléments les plus purs de la vie, les lignes les plus belles de la matière et les voix les plus harmonieuses de la terre, comme Praxitèle fit de toutes les beautés diverses de la Grèce une beauté unique sans défaut, et créa Vénus.

Il n'y a pas de dissolvant plus actif que le sourire et les larmes d'une femme. Rien de plus triste que la vie des femmes dans leur vieillesse, lorsqu'elles n'ont su qu'être belles. Sans doute, la beauté, la félicité du corps, riche vêtement de l'âme, est un avantage; le mérite se fait jour difficilement à travers un extérieur désagréable; mais il y a dans la douceur, dans la piété et dans la bonté, qui ont présidé à tous les actes de la vie, un parfum mystérieux, une essence divine, qui conserve et, pour ainsi dire, embaume la beauté. La beauté morale fait oublier les rides de la figure. Tout cœur pur et bon attire à lui, n'importe à quel âge.

MARTIAL DE PARIS

DIT MARTIAL D'AUVERGNE

(MARTIALIS ARVERNUS);

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES,

PAR M. CH. BATAILLARD,

Membre correspondant.

I.

Il n'est guère de profession libérale moins propre à rendre un homme illustre que celle de procureur ou d'avoué. On y peut conquérir la fortune, l'estime publique, la considération, rien de plus. Elle n'est cependant pas incompatible avec la gloire; mais la gloire alors vient d'ailleurs que de l'exercice même de la profession. Le personnage dont nous allons nous occuper en fournirait au besoin la preuve.

Martial était en même temps procureur au Parlement de Paris et notaire au Châtelet (1); Martial est

(1) Johan. Lucius, *Préf.*, p. 9, édit. in-f°. Paris, 1556.—*Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustres de la république des lettres*, par le P. Niceron ; in-12, Paris, 1739, t. IX, p. 172.—*Bibliot. françoise ou Hist. de la littérat. franç.*, par l'abbé Goujet; in-12, Paris, 1745, t. X, p. 41.—*Biographie universelle*, v°. MARTIAL D'AUVERGNE, par M. Dellac.

sans contredit le plus célèbre des procureurs, et cependant on a si peu de renseignements sur lui que la date et le lieu de sa naissance et son nom même ont été matière à controverse.

On a dit qu'il était né vers 1440 (1). Trois circonstances prouvent que cette date est une erreur. L'auteur d'une lettre insérée au *Mercure de France*, en 1749 (2), « a vu des actes d'environ 1455 ou 1460, « signés d'Auvergne, passés devant Martial d'Au- « vergne et Jean Larchier, notaires au Châtelet. » Or, il était impossible que Martial fût notaire et procureur à quinze ou vingt ans : au XVe. siècle, on était bien rarement l'un ou l'autre avant trente-cinq ou quarante ans. En outre, l'une des épitaphes que je vais rapporter constate que Martial est mort, en 1508, accablé de vieillesse *(senio confectus)*; ce qui suppose plus de soixante-huit ans. Enfin, il n'aurait pu « par cinquante ans exercer la practique », comme on le verra tout-à-l'heure, s'il était né en 1440 et mort en 1508. Il faut donc faire remonter la date de sa naissance au moins à 1430 et probablement au-delà. S'il signait Martial d'*Auvergne* des actes authentiques, il a signé Martial *de Paris* l'une des éditions des *Vigilles de la mort de Charles VII* (3). Peut-être prenait-il le premier de ces deux noms au Palais, et l'autre dans le monde littéraire (4). Le seul qui fût bien le sien était celui

(1) *Biogr. univ.*, loc. cit.

(2) Sept. 1749, p. 145.

(3) *Mém.* du P. Niceron, p. 172. Note de Le Duchat sur les *Mém. de littérature* de Sallengre, t. I, p. 459.

(4) Ainsi, sur le titre de ses *Arrêts d'amour*, qui étaient une

de Martial. On l'appelait *de Paris*, parce qu'il était né dans cette ville, comme de Luc, autre procureur et jurisconsulte célèbre du XVI[e]. siècle, prenait cinquante ans plus tard, et par la même raison, le nom de *Lucius Parisiensis* (1); on l'appelait d'*Auvergne*, parce que sa famille était originaire de cette province. Ce surnom lui appartenait au même titre que celui de *Dormans*, à un autre procureur encore dont le nom avait été illustré par ses fils au XIV[e]. siècle (2). Benoît Lecourt, qui a commenté les *Arrêts d'amour* de Martial vingt ans après sa mort, et qui avait pu le connaître, a dit de lui : « *Cognitor fuit Senatus Parisiensis, nomine* « *Martialis, origine Arvernus* (3). »

sorte de traité de procédure, on lit : « par Martial d'Auvergne, dit de Paris ». V. édit. in-12 de 1731 ; et sur le titre de sa *Chronique de Charles VII* : « par Martial de Paris, dit d'Auvergne ». V. édit. in-8°., 1724.

(1) Goujet, p. 39. *Les Bibliothèques françoises* de Lacroix du Maine et de Duverdier, nouv. édit. publiée par Rigoley de Juvigny, in-4°., Paris, 1772, t. II, p. 93, note de M. de La Monnoye. Lacroix du Maine pense que Martial était Limousin ; l'abbé Massieu a copié Lacroix, *Hist. de la Poésie françoise*, p. 275 ; le P. Niceron suppose que Martial était venu d'Auvergne s'établir à Paris ; Le Duchat fait la même supposition, *Note sur Sallengre*, t. I, p. 104 et 459.

(2) *Biographie univ.*, v°. DORMANS (Jean de).

(3) *Arresta amorum LII*, accuratissimis Benedicti Curtii Symphoriani commentariis, ad utriusque juris rationem forensiumque actionum usum, accommodata ; in-18, Paris, Jérôme de Marnef, 1566, note 1[re]. sur le Prologue. Il a paru une autre édition des *Arrêts d'amour* et des *Commentaires* de Lecourt à Lyon, dès 1533, chez Gryphius, in-4°. V. *Mém.* du P. Niceron, p. 174.

Jean de Troyes, dans son histoire de Louis XI, dite *Chronique scandaleuse*, raconte un accident qui faillit coûter la vie à Martial, au mois de juin 1466 : « Au-« dict mois de juing que les fèves florissent et de-« viennent bonnes, advint que plusieurs hommes et « femmes perdirent leur bon entendement; et mesme-« ment à Paris, il y eut entre aultres ung jeune homme « nommé maistre Martial d'Auvergne, procureur en « la Court de Parlement et notaire au Chastelet de « Paris, le quel, après qu'il eust esté marié trois « sepmaines avecques une des filles de maistre Jacques « Fournier, conseiller du Roy en sadicte Court de Par-« lement, perdit son entendement en telle manière « que le jour de Mgr. sainct Jehan Baptiste, environ « neuf heures du matin, une telle frenaisie le print « qu'il se jetta par la fenestre de sa chambre en la « ruë et se rompit une cuisse et froissa tout le corps « et fut en graut dangier de mourir (1). »

La mémoire de Lacroix du Maine est infidèle lorsqu'il « se souvient d'avoir lu dans les histoires de « France, que icellui Martial mourut à Paris d'une fièvre « chaude et qu'il se précipita dans l'eau étant pressé « de la fureur de son mal; ce que firent plusieurs « aultres de son temps, pour la même maladie (2). »

(1) *Chronique de Louis XI*, de 1460 à 1483, à la suite des *Mém. de Commynes*, édit. in-8°., 4 vol., Bruxelles, 1714, t. Ier. 2e. partie, p. 104.

(2) *Bibl. franç.* de Lacroix du Maine, p. 92. Cette erreur, reproduite par l'abbé Massieu, dans son *Hist. de la Poésie françoise*, p. 276, a été relevée par le P. Niceron, l'abbé Goujet et l'auteur de la lettre insérée au *Merc. de France* en sept. 1749.

M. de La Monnoye, dans ses *Notes sur Lacroix du Maine*, va plus loin : il révoque en doute que le passage de la Chronique soit applicable à Martial d'Auvergne. Ce doute prouve que M. de La Monnoye n'avait pas lu avec beaucoup d'attention les poésies de l'écrivain dont il parlait (1).

Martial survécut quarante deux ans à sa chute, et mourut paisiblement de vieillesse, après avoir exercé ses fonctions de procureur pendant un demi-siècle, avec honneur et distinction (2). Ses deux épitaphes, conservées par Joly, ne laissent aucun doute ni sur la date ni sur le genre de sa mort. Je les transcrirai littéralement, avec le regret de ne pouvoir indiquer dans quelle église elles ont été recueillies.

« *Epitaphium Martialis d'Auvergne,*
« *Procuratoris in Parlamento.* »

« Quiescit hic vir laude dignus et magnæ pietatis, Martialis d'Au-
« vergne, Parisiensis diœcesis, qui 50 annis procuratoris officium,
« hoc in Senatu summo, cum labore et diligentia fideliter exercuit,
« et director ac nutritor pauperum semper existens, Vigiliisque
« Caroli VII, Francorum regis, necnon Horis ad laudem Dei Geni-
« tricis Mariæ, plurimisque aliis gestis gallice ab ipso editis, tandem
« senio confectus, plurimisque scientiis ac patientia imbutus, ex-
« piravit anno 8 supra 1500, 13 die maij.

« *Le mesme en françois.*

« Cy devant gist en sépulture
« Maistre Martial, d'Auvergne surnommé,
« Né de Paris ; et fut plein de droicture ;

(1) V. plus loin.

(2) Johann. Lucius, *Préf.*, p. 9 ; Fournel, *Hist. des avocats*, liv. III, sect. 2, ch. VI.

« Pour ses vertus d'un chascun bien aymé ;
« En Parlement procureur renommé,
« Par cinquante ans exerça la practique.
« Avec ses père et mère est inhumé,
« Les honorant comme fils catholique.
« Sous Jésus-Christ, en bon sens pacifique,
« Patiemment rendit son esperit
« En may treize, ce jour-là sans réplique
« Qu'on disoit lors mille cinq cens et huict (1). »

L'abbé Goujet remarque avec raison que « Martial « d'Auvergne s'est tellement oublié lui-même qu'il ne « dit presque rien qui le concerne (2). » Dans le dernier de ses ouvrages cependant, il remercie Dieu des biens qu'il lui a départis en ce monde, puis il ajoute :

Et vous aussi, Vierge Marie,
Je vous regracie humblement
De l'honneur, croissement d'hoirie
Et d'autres biens infiniment
Que m'avez faictz moult largement
Durant mes jours qui sont passez... (3).

D'où l'on peut conclure que Martial jouit d'une assez grande aisance, qu'il vécut heureux et qu'il eut le bon esprit d'être content de son sort.

Son épitaphe latine le qualifie *director ac nutritor pauperum*; ce qui donne lieu de croire qu'à l'instar

(1) *Trois livres des Offices de France*, par M^e. Girard, avec les additions par M^e. Jacques Joly, 2 vol. in-f^o., Paris, 1667, t. Ier., addit. p. cxliiij. — V. aussi le P. Niceron, t. X, p. 273.

(2) *Loc. cit.*, p. 39.

(3) *Les dévotes louanges à la Vierge Marie*, feuille M, f°. 3 v°.

de saint Yves, patron des procureurs, il s'était constitué le défenseur des pauvres, et qu'il était de plus fort charitable envers eux.

Son mariage avec la fille d'un conseiller au Parlement de Paris autorise à penser qu'il avait su se faire distinguer, et s'élever au-dessus de ses confrères par son mérite et ses qualités personnelles.

Ses écrits ne laissent aucun doute sur son amour pour son Dieu, sa patrie et son roi, du moins pour son bon roi Charles VII. Louis XI devait inspirer moins de sympathie à l'esprit modéré, doux et bienveillant, que font supposer les réflexions morales disséminées dans les œuvres de Martial, et dont il était du reste fort sobre.

Je regrette de ne pouvoir donner de plus amples détails biographiques sur un personnage qui me paraît à tant d'égards digne d'attention.

On a dit de Martial qu'il était l'homme de son siècle qui écrivait le mieux; que l'on remarquait dans toutes ses productions de la force, de la pénétration, et une sorte d'élégance naïve qui plaît encore et qui atteste la pureté de son cœur. Ce jugement du P. Niceron, et des auteurs de la *Bibliothèque françoise*, a été ratifié par tous les écrivains plus récents qui se sont occupés de Martial (1). Son style est généralement correct, exempt d'enflure, d'images fausses et

(1) *Mém.* du P. Niceron, t. IX, p. 174 et 183.—*Bibl.* du P. Goujet, t. X, p. 42, note *** sur Lacroix du Maine, p. 94.—*Biogr. universelle*, v°. MARTIAL. *Poëtes français depuis le XII*e. *siècle jusqu'à Malherbe*, 6 vol. in-8°., Paris, 1824, t. II, p. 271.

de ce mauvais goût qui gâte souvent les poésies de Marot et même de Malherbe. Il est loin cependant de « l'élégant badinage » du premier et de la noblesse du second ; il n'approche pas de la sensibilité de Charles d'Orléans, l'un des contemporains de sa jeunesse ; il est trop souvent chroniqueur, trop rarement poète. Malgré ces défauts néanmoins, ses poèmes étaient tellement goûtés de son vivant, et long-temps encore après lui, que le peuple en chantait des fragments en France (1), comme il chantait en Italie les vers de Dante et de Pétrarque (2).

Au point de vue philologique, Martial peut être considéré comme un précurseur. A cet égard, il a devancé non-seulement son siècle, mais celui qui l'a suivi. La langue qu'il a employée se rapproche infiniment plus que celle de Marot, d'Amyot, de Montaigne et de Rabelais, de la langue fixée par les grands écrivains du XVII[e]. siècle.

On ne saurait reprocher à Martial de n'avoir pas observé l'alternat des rimes masculines et féminines, qui est aujourd'hui l'une des conditions essentielles de la versification française. Aucun poète ne s'y est astreint, ni avant lui, ni de son vivant. Cette règle n'a été introduite dans notre prosodie que par Jean

(1) « Martialis Arvernus scripsit sermone gallico rhythmos diversos... et cantiones seu cantilenas eleganti carmine, quæ nunc passim a Gallis concinuntur. » Lilii Gregorii Gyraldi Ferrarensis *Dialogi duo de poetis nostrorum temporum*, p. 77, Florentiæ, 1551, in-8°.

(2) *Libri*, t. II, p. 182.

Bouchet, autre poète procureur, né à Poitiers en 1476, et mort en 1550, ou 1555 (1).

Il n'est guère probable que Martial ait connu la personne d'Alain Chartier, né à Bayeux vers la fin du XIV[e]. siècle, et mort en 1449 à Avignon, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à la Cour et dans les ambassades; mais Martial a certainement connu les œuvres d'Alain, et l'on pourrait même dire qu'il a suivi quelques-unes des traces littéraires de son devancier. Comme Alain, Martial a pris une grande part aux malheurs de sa patrie, et particulièrement aux guerres contre l'Angleterre; comme Alain, il a vivement exprimé sa haine de la domination étrangère; mais, plus heureux qu'Alain, il a été témoin de la victoire de Formigny et des autres faits glorieux qui ont affranchi sa patrie. Alain Chartier a mis en scène, dans plusieurs de ses écrits (2), des personnages allégoriques, tels que *Deffiance*, *Indignation*, *Désespérance*,

(1) Jean Bouchet a écrit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: *Les Opuscules du traverseur de voies périlleuses; Le Labyrinthe de fortune; L'Art de honnestement aimer; Le Jugement poétic de l'honneur féminin*, etc. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume Bouchet, le licencieux auteur des *Sérées.*

(2) Les principaux ouvrages d'Alain Chartier sont: *Le Lay de paix; Le Débat du Réveil-Matin; Le Débat des deux fortunes d'amour; La Dame sans mercy;* des complaintes, des ballades, des rondeaux; *Le Livre des quatre Dames*, qui n'a pas moins de deux mille vers; *Le Traité de l'Espérance, ou Consolation des trois Vertus; Le Quadrilogue invectif;* une *Généalogie des rois de France* depuis saint-Louis jusqu'à Charles VII; *Le Bréviaire des nobles*, etc. Il a été donné, de ses œuvres, une édition par Galliot-Dupré, en 1529, et une autre, par André Duchesne, en 1617.

Noblesse, *Clergie*, *Chevalerie*, et même les Vertus théologales. Nous trouverons tout à l'heure quelque chose de semblable dans les poésies de Martial.

Martial a dû connaître encore *le Parlement d'amour*, attribué à Alain, et c'est peut-être en le lisant qu'il a conçu la première pensée de ses *Arrêts d'amour*. Dans l'œuvre d'Alain, l'Amour tient les *Grands-Jours*, assisté de conseillers dont le président est *Franc-Vouloir*; *Espoir* et *Désir* y sont procureur et avocat; *Souvenir* est greffier. La dame *Sans-Mercy* est ajournée par le sergent *Doulx-Pensier*; les complices de l'accusée sont *Faux-Semblant* et *Bel-Accueil*; tous personnages de la même famille que ceux du *Roman de la Rose*, ressuscités deux siècles plus tard par l'hôtel de Rambouillet et les Scudéri. Martial d'Auvergne s'est un instant aventuré sur cette pente qui devait aboutir aux *Précieuses Ridicules*; mais il a su s'y arrêter dès les premiers pas.

Chacun, du reste, pourra bientôt faire soi-même ces rapprochements sur lesquels je ne reviendrai plus.

Je vais examiner ceux des ouvrages de Martial qui nous sont restés, dans l'ordre où je pense qu'ils ont été, non publiés, mais composés, et mettre le lecteur à même d'en apprécier le mérite.

II.

L'Amant rendu cordelier à l'observance d'amour est généralement attribué à Martial (1), et les raisons que

(1) *Musæum selectum* ou Catal. de la bibliot. de Michel Bro-

donne l'abbé Goujet pour justifier cette opinion paraissent décisives (1). Avec un peu d'attention d'ailleurs, on découvre la trace d'une paternité commune entre certains passages de *L'Amant* et quelques-uns des *Arrêts d'amour* dont je parlerai plus loin ; par exemple, entre le XXVII°. arrêt et les huitains 164, 165 et 168 de *L'Amant cordelier*. Ce poème, inférieur aux autres écrits de Martial, porte l'empreinte de la jeunesse et de l'inexpérience, et l'on y trouve bon nombre de ces vers trop libres que l'auteur regretta plus tard. Il y a donc lieu de croire que c'est un premier essai. Il a été publié souvent à la suite d'autres ouvrages de Martial, et, en dernier lieu, à la fin d'une édition des *Arrêts d'amour*, donnée à Amsterdam en 1731, en 2 vol. in-12, par Lenglet-Dufresnoy ; mais il en existe plusieurs éditions anonymes, et il ne paraît pas que jamais Martial ait mis son nom à cette œuvre faible et plus que légère. Il est même douteux qu'elle ait été publiée de son vivant. S'il était vrai qu'elle l'eût été à Paris, vers 1473, par Césaris et Stoll, comme l'ont dit Duverdier, Chevillier, Maittaire et Panzer, ce serait le premier livre connu imprimé en français à Paris ; mais M. Brunet conteste avec raison l'existence de cette édition. J'ajouterai que si Martial eût publié en 1473 un poème de deux mille vers, il n'eût pu, en 1490, à la fin des *Vigilles de la mort du roy*

chard, p. 72, n°. 1701.—*Mém.* du P. Niceron, t. IX, p. 183. Rigoley de Juvigny, note ** sur l'art. MARTIAL de la *Bibl. fr.* de Lacroix du Maine et de Duverdier, p. 94.—*Biog. univ.*, v°. MARTIAL D'AUVERGNE.

(1) *Bibl. fr.*, t. X, p. 59. Langlet-Dufresnoy a copié l'abbé Goujet (V. Avertis. sur l'édit. des *Arrêts d'amour* de 1731, p. 23).

Charles VII, réclamer l'indulgence du lecteur comme étant « ung nouvel facteur (1). » *L'Amant cordelier*, en effet, n'a pas moins de deux cent trente-quatre stances de huit vers! Quoi qu'il en soit de la date de cet ouvrage, je vais le faire connaître sans lui consacrer plus de développements qu'il n'en mérite.

Le poète s'endort au bord d'une rivière. Il est transporté en songe dans le jardin de Désespoir. Il appelle à son aide les Amours. Une *sagitta* lumineuse le dirige vers un couvent de cordeliers qui ont renoncé à aimer pour faire pénitence. Là, pleure un pauvre amant banni de sa dame. Il raconte au prieur ses attentions, ses assiduités, ses soupirs, ses insomnies, les ruses que lui inspirait sa tendresse, ses vœux déçus, son découragement; il veut se faire cordelier. Le prieur combat cette résolution, engage l'amant à se consoler, excuse la résistance et les temporisations de sa dame:

> Il faut cognoistre avant qu'aymer...
> On n'a point telz biens sans bataille...

C'est en vain que l'amant faisait sentinelle à la porte de sa maîtresse, qu'il lui présentait l'eau bénite à l'église, qu'il se précipitait sur ses pas pour baiser la paix et les reliques après elle.

> Telles douleurs ne sont que roses,

lui répond le père prieur, qui lui dépeint les ennuis

(1) Maittaire, *Annales typographici*.—Chevillier, *Origine de l'imprimerie de Paris*.—Brunet, *Manuel*, t. I, p. 51.—Taillandier, *Ré-*

et les rigueurs du cloître, l'invite à rester dans le monde et à retourner vers sa dame. Mais l'amant a été calomnié près d'elle par *Male-bouche;* il n'a chance de réussir ; il persiste donc à se faire moine; il prend l'habit. Le prieur prêche ; l'amant revêt la robe grise. Sa famille est présente ; les dames pleurent et sa maîtresse, qui est au nombre des assistants, s'évanouit. Son amant seul parvient à la ramener à la vie ; mais un cœur d'or émaillé de larmes, gage d'amour, s'échappe de son corset et la cérémonie s'accomplit. Elle se termine par la lecture au nouveau cordelier des vœux qu'il doit prononcer. C'est ici que l'auteur s'embrouille, et le père prieur avec lui, dans une multitude de détails passablement licencieux sur tout ce que le récipiendaire doit éviter pour ne point manquer aux devoirs de la chasteté. Après ses vœux, l'amant s'est retiré dans sa cellule où les dames s'empressent de le gratifier, celle-ci d'un bréviaire, celle-là de quelque autre objet sacré. Enfin, les assistants se retirent. Le poète s'éveille alors et se retrouve au bord de l'eau.

Dans *L'Amant rendu cordelier*, l'on trouve çà et là des peintures naïves et gracieuses des tribulations les plus méritoires auxquelles s'exposaient les amoureux du XVe. siècle, pour obtenir les bonnes grâces de leurs maîtresses, et quelques détails de mœurs ; il n'y faut pas chercher autre chose.

sumé histor. de l'introd. de l'imp. à Paris, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. III, p. 355.

III.

L'ouvrage qui a le plus contribué à la gloire de Martial est le poème intitulé : *Les Vigilles de la mort du roy Charles VII, à IX pseaumes et IX leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie du dict roy.* Il eut dès son apparition un immense succès, et ce succès se soutint long-temps. L'auteur en publia de son vivant plusieurs éditions. Celle de 1490 est citée comme l'un des plus anciens monuments de la typographie parisienne. On en connait de 1493 et de 1508, et bien d'autres encore postérieures à celles-là. Ajoutons que ce succès était légitime. Comparé aux œuvres littéraires de la même époque, ce poème peut être considéré comme un chef-d'œuvre, et c'est ainsi que les contemporains de Martial en ont jugé. Sa forme, qui nous paraît bizarre aujourd'hui, contribuait sans doute à lui donner le mérite de l'originalité, et cette couleur religieuse qui s'imposait alors à tout. Cet ouvrage de longue haleine, qui contient environ sept mille vers de mesures différentes, est divisé en *psaumes* au lieu de chants. Les *leçons*, analogues au chœur des tragédies anciennes, concourant à l'action sans en faire précisément partie, sont des complaintes ou élégies à la louange du feu roi, chantées par des personnages allégoriques : *France*, *Noblesse*, *Labour*, *Marchandise*, *Clergié*, *Pitié*, *Justice*, *Paix* et *Église*.

Cette chronique, fort éloignée de la grandeur et de l'élévation d'une épopée, commence par un *invitato-*

rium, sorte d'introduction assez singulière, de six stances moitié latines, moitié françaises :

Venite nunc et ploremus
Pour le trespas du feu bon Roy,
Et ses bienfaits *recolemus*
Comme conduits à bon arroy
Sans nous souffrir vivre en desroy,
Dont le louer bien *debemus*;
Et si gardoit justice et foy :
Venite nunc et ploremus, etc.

Chaque *psaume* est terminé par cette prière :

Vray Dieu puissant et glorieux,
Ottroyez repoz pardurable
A l'ame de tres piteable
Le roy Charles Victorieux.

Après les *Laudes* et plusieurs *oraisons*, les *Vigilles* finissent par cet épilogue :

O vous, Messeigneurs, qui verrez
Ces Vigilles et les lirez,
Ne prenez pas garde à l'acteur (1)
Car grans faultes y trouverez ;
Mais, s'il vous plaist, l'excuserez,
Veu qu'il est ung nouvel facteur.

La plume de Martial était certainement déjà fort exercée lorsqu'il écrivit ses *Vigilles*, mais le dernier vers de l'épilogue prouve qu'en 1490 il n'avait encore rien livré d'important au jugement du public.

Dans cette chronique, si précieuse pour les historiens et les antiquaires, puisqu'elle est contemporaine

(1) A celui qui les a faites : *agere; actor*.

des faits, sont rapportés année par année tous les événements du temps de Charles VII, depuis la naissance de ce prince, en 1402, jusqu'à sa mort, en 1461. Au 3e. psaume sont décrits le trépas de Charles VI et ses funérailles à St.-Denis au milieu des Anglais victorieux, criant Noël et vive Henry (Henry V d'Angleterre):

Depuis le dit enterrement,
Les Anglois, par force et puissance,
Voulurent prendre injustement
Le nom et les armes de France.
De fait, firent intituler,
Cuidant en France tiltre acquerre,
Henry, jeune enfant sans parler,
Pour roy de France et d'Angleterre :
Les armes de France deffaire,
Statutz muer de toutes pars,
Les sceaulx et les monnoyes refaire
A fleurs de lys et à lyépars....

Au 4e. psaume, apparait Jeanne-d'Arc. Là se trouve raconté en grand détail comment elle vint vers le Roi, l'accueil qui lui fut fait, ses exploits, la délivrance d'Orléans, et aussi comment les Anglais l'emmenèrent à Rouen et la firent mourir. Ce psaume ou ce chant, mieux écrit que plusieurs autres, semble avoir été l'objet de la prédilection de Martial. Sans se livrer à aucun mouvement passionné, notre poète-procureur revient souvent sur l'insolence des Anglais et sur les deux couronnes dont ils ceignirent, à Paris, la tête de leur roi Henry.

Cela monstroit signifiance
Que le dit Henry se portoit

Pour roy d'Angleterre et de France,
Et que roy deux foiz il estoit.

Mais aussi, lorsque la victoire se range du côté des Français, avec quelle complaisance et quels détails il décrit l'entrée de Charles VII et de son cortége à Paris, au mois de novembre 1437 ! Plus tard, viennent les récits de la bataille de Formigny, du siége de Caen et de la campagne de Guienne en 1450, du siége de Bordeaux, et de l'entrée triomphale du roi de France et de son armée dans cette capitale, en 1454.

Les craintes du bon roi Charles VII, qui refusait toute nourriture de peur d'être empoisonné, et son trépas, ramènent des jours de tristesse. Son corps est embaumé et exposé. Le 16 août 1461, l'entrée de son cercueil à Paris donne lieu à de nouvelles descriptions. C'est un cortége de pauvres, de religieux, d'évêques, de gens de l'Université, d'hommes d'armes, de magistrats.

Les conseillers de Parlement,
Vestuz de robbe d'escarlate,
Tenoient le pouelle honnestement
Et des presidens trois ou quatre.
Aucuns avoient leur manteau rouge
En exemple et signifiance
Que justice jamais ne bouge
Pour trespas de roy, ne muance.

Les maîtres des requêtes, les gens des comptes, le prévôt, le Châtelet, les notaires font partie du convoi :

Après le Prévost de Paris,
Ceulx du Palais et Chastelet,

Marchands et bourgoys, fort marris
De la mort qui à tous douloit.

En la fin si venoit la foulle
De tous les estatz de la ville, etc.

On ne peut guère douter que Martial, procureur au Parlement et notaire au Châtelet, ne fit partie de « ceulx du Palais et Chastelet » et qu'il n'ait soigneusement observé ce qu'il a décrit.

Après un service funèbre, célébré à Notre-Dame, les restes mortels du roi sont portés à St.-Denis, où de nouvelles cérémonies sont encore l'objet de curieux détails.

Tel est l'ensemble des *Vigilles de la mort du roy Charles VII.*

Louangeur excusable du temps passé, Martial ne manque jamais d'opposer aux mérites de son héros, à la sécurité que ses victoires avaient assurée à la France, au bonheur dont chacun jouissait alors, les inquiétudes et les mœurs des règnes suivants. Ces comparaisons lui fournissent mainte occasion de montrer son talent dans des genres fort différents, dans l'idylle, par exemple, et dans la satire, comme on va le voir à l'instant.

Je citerai d'abord des vers que je regarde comme une de ses meilleures inspirations; ils se trouvent dans la *Troisième leçon*, chantée par *Labour :*

Du temps du feu Roy,
N'estoye en esmoy
Qui me grevast guère;
J'alloye à part moy
Donner le beau moy

A quelque bergière.

. . . .

Doulces chançonnettes,
Plaisans bergerettes
Toutes nouvellettes
Pas ne s'y celoient.
Boucquetz de violettes
A brin d'amourettes
Et fleurs joliettes
Ylà si voloient :
Oyseaulx gazouilloient,
Qui nous reveilloient
Et rossignolloient
Tous comme alloüettes.
Baisiers se bailloient,
Cueurs s'amollioient,
Et puis s'accolloient
En ces entrefaictes.
Il n'est tel plaisir
Que d'estre à gesir
Parmy les beaux champs,
L'herbe verd choisir,
Joüer à loisir
Et prendre bon temps.

. . . .

Avec ma houlette
Et cornemusette
Sur la belle herbette
Je m'esjouissoye
Avec bergerette
Plaisant, joliette,
Besant sa bouchette
Si doulce que soye.

. . . .

Dieu scet quelle joye!
En l'air je saultoye
Et chançons chantoye,

Comme une alloüette.

. . . .

Mieulx vaut la liesse
L'amour et simplesse
Des bergiers pasteurs
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse,
Ne la gentillesse (1)
De ces grans seigneurs;
Car ilz ont douleurs
Et des maulx greigneurs (2).
Mais pour nos labeurs
Nous avons sans cesse
Les beaulx prez et fleurs,
Fruitaiges, odeurs
Et joye à nos cueurs
Sans mal qui nous blesse.
Vivent pastoureaulx,
Brebis et aignaulx !

. . . .

Cornez chalumelles;
Filles et pucelles,
Prenez vos chappeaulx
De roses vermeilles,
Et ces beaulx rainceaulx (3)
Tous pleins de prunelles,
Faictes tournebouelles (4)
Sur prez et sur treilles
Au chant des oyseaulx.
Depuis quarante ans
L'en ne vist les champs
Tellement fleurir,

(1) *Gentillesse, gentilitas,* naissance, noblesse de gentilhomme.
(2) *Greigneurs,* très-grands.
(3) *Rainceaulx,* branchages, rameaux.
(4) Danses, cabrioles, culbutes. Encore très-usité en Champagne.

Regner si bon temps
Entre toutes gens,
Qu'on a veu avoir
Jusques au mourir
Du Roy trespassé,
Qui, pour resjouir
Et nous secourir
A maint mal passé.
Se pour peine prendre,
Beufz et brebiz vendre,
R'avoir je pouvoye
Le feu Roy de cendre
Et sur piedz le rendre,
Tout le mien vendroye,
Et ne cesseroye
Que ne luy auroye
La vie retournée,
Pour la doulce voye,
Le bien et la joye
Qu'il nous a donnée.
Laz! le bon seigneur, etc. (1).

J'ai promis une citation d'un genre différent. Voici la peinture que fait Martial des mœurs du clergé au temps où il écrivait. C'est *Clergié* lui-même qui s'exprime ainsi à la *Cinquième leçon :*

. . . . . . Eveschiez, benefices,
Estoient donnez à gens esleus propices
Dont Dieu estoit servi dévotement
Par tous les lieux et honnorablement.
Ne en ce temps n'estoit point de memoire

(1) T. I, p. 83, édit. de 1724. — Lectio per aratores decantata, tanti apud Gallos est quanti Catulli Lesbiæ passeris deploratio apud omneis. Note 1re. de Lecourt (Curtius) sur le prologue des *Arrêts d'amour*.

De tant de bulles ne de prothé-notaires (1)
Qui ont huict, neuf dignitez ou prebendes,
Grans abbayes, priourez et commandes.
Mais qu'en font-ilz ? Ilz en font bonne chière.
Qui les dessert ? Ilz ne s'en soucient guère.
Qui faict pour eulx ? Ung aultre tient leur place.
Mais où vont-ilz ? Ilz courent à la chace (2).
Et qui lors chante ? Ung ou deux povres moines.
Et les abbés ? Ilz auroient trop de peines.
De contempler ? Ce n'est pas la manière.
Et du service ? Il demeure derrière.
Où va l'argent ? Il va en gourmandise.
Et de compte ? Sont les biens de l'Eglise.
Et les offrendes ? En chiens et en oyseaulx.
Et les habits ? Ils sont tous damoiseaulx.
Et les rentes ? En bains et en luxure.
Et prier Dieu ? De cela l'en n'a cure.
Et povres gens ? Ceulx-là meurent de fain ;

(1) Jeu de mots sur les protonotaires apostoliques. On les appelle ici *Prothées* à cause de leurs fonctions multiples.

(2) La chasse était interdite aux ecclésiastiques par d'innombrables conciles. V. notamment : concile d'Agde, de 506 ; d'Épon, de 517 ; de Mâcon, tenu soixante-dix-neuf ans plus tard ; de Châlons-sur-Saône, de 713, 9e. canon ; de Mayence, de 713, 14e. canon ; de Tours, 813, 8e. canon ; de Paris, 1212 ; de Montpellier, 1214 ; de Nantes, 1264, 3e. canon ; de Pont-Audemer, 1276 ; synode provincial d'Auch, 1313, etc. *Capitul.* de Charlemagne, de 789. — On trouve cependant des exceptions à cette règle en faveur de quelques monastères. V. Legrand-d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, ch. II, sect. 3, *Chasse*, t. I, p. 393-399. — Une ord. de Charles VI exceptait des prohibitions de chasse, entre autres, les « personnes « d'Eglise à qui, par raison de lignage ou autrement, deuement « doievoit competter droit de chasse » ; mais les lois de l'Église n'en défendaient pas moins aux clercs un plaisir auquel plusieurs d'entre eux, aux termes des lois civiles, pouvaient avoir droit par le privilége de leur naissance.

Et, n'ont-ilz rien, l'en ne leur donne brain.
Où Charité ? Est en pelerinage.
Et Aumosne ? Elle va en voyage.
Hé que faict Dieu ? Il est bien aise ès cieulx.
Hé quoi ! dort-il ? L'en n'en faict pis ne mieulx.
Es monastère, en lieu de librairie,
Eh ! qu'y a-t-il ? Une faulconnerie.
Et aux perches où estoient veus flambeaux
L'en y juche maintenant des oyseaulx.
Et les fondeurs (1) ? Ils sont bien loing de compte ;
Et leurs obitz ? Tant que l'argent se monte.
De reparer cloistres et lieux si beaux,
Attendre faut qu'on les face nouveaulx.
Que font evesques ? Ilz sont de biens rempliz
Et ont honte de porter leurs surpliz ;
Mais en ce lieu ilz ont robbe bastarde (2)
De camelot, affin qu'on les regarde.
Ont-ilz vesselle ? Les beaulx grans dessouers
D'or et d'argent (3), flacons, potz, drasouers (4).

(1) Fondateurs.

(2) *Robe bâtarde*, c'est-à-dire moitié religieuse et moitié mondaine, tant de forme que d'étoffe.

(3) Les personnes à qui leur rang et leur qualité permettaient la vaisselle d'or ou d'argent en étalaient les différentes pièces sur des buffets nommés *dressoirs*, placés dans les lieux les plus apparents des salles de festin de leurs châteaux. Ces meubles furent long-temps à l'usage à peu près exclusif des souverains. Ils étaient de métal chez les princes qui affectaient une grande magnificence. Au XVe. siècle, les comtesses et autres grandes dames en avaient à dais de velours et à trois gradins au plus ; ceux des fils puînés de chevaliers-bannerets ne pouvaient avoir que deux degrés ; chez les femmes *de bon lieu*, mais non titrées, ils devaient être sans gradins. V. *Les Honneurs de la Cour*, ouvrage de la fin du XVe. siècle, cité par Legrand-d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, chap. v, *Meubles et ustensiles propres aux repas*, t. III, p. 188-195.

(4) Les *drageoirs*, destinés à contenir des dragées, étaient au nombre des vases précieux dont on garnissait les dressoirs. Legrand-

Hé qu'ont les povres? Ilz ont les trenchouers
Qui demeurent du pain dessus la table (1).
Et les relies (2) ? L'en les porte à l'estable
Pour le mengier des paiges et des chiens (3)...

Ailleurs, les jeunes magistrats ne sont guère mieux traités :

En justice il y a grans abuz ;
Mais qu'en dit-on? Je m'y trouve confuz :
L'en fait juges jeunes petits enfans.
Savent-ilz rien? Ilz viennent d'Orleans.
Qu'ont-ilz appriz? A bien jouer des flustes (4)...

Les satires de Regnier valent mieux, sans doute, que celles de Martial; mais il vivait cent ans plus tard que notre procureur, après le siècle de Léon X et de François Ier. ; il était contemporain de Malherbe.

d'Aussy, *ibid.*, p. 193. Sous Henri II et ses successeurs, il fut de mode d'en avoir de portatifs; c'étaient alors de véritables bonbonnières.

(1) Legrand-d'Aussy cite ces vers comme désignant les *tranchoirs* ou *tailloirs*, sorte de pain-assiette très-plat sur lequel on posait jadis les viandes pour les découper, et qui, « humecté par les « sauces et le jus des viandes, se mangeait ensuite comme un gâ- « teau. » *Ibid.*, chap. 1er., *Nourriture tirée du règne végétal*, sect. 3, *Pain*, t. I, p. 82. Les « trenchouers qui demeurent du pain « dessus la table » ne peuvent être, selon moi, que les miettes et les morceaux coupés pour les convives et qu'ils ont laissés. Legrand semble abandonner lui-même sa première interprétation, lorsqu'il traduit ainsi les deux vers de Martial : « Et les pauvres ?—Les pau- « vres ont le pain qui reste sur les tables. » *Ibid.*, ch. v, t. III, p. 194.

(2) Les reliefs, les restes.

(3) 5e. *Leçon*, t. II, p. 23.

(4) 7e. *Leçon*, chantée par *Justice*.

IV.

Les tribulations, les ruses des amants, l'art de séduire sont beaucoup mieux dépeints dans « *Les cinquante et ung arrests d'amour* » que dans *L'Amant cordelier*. Je veux donner quelques détails sur ce livre, dont tout le monde a entendu parler et que si peu de gens ont lu.

On sait qu'aux XIIe. et XIIIe. siècles, les chevaliers et les poètes portaient les différends qui s'élevaient entre eux et leurs maîtresses devant des tribunaux, ordinairement composés de dames, présidés par des princesses ou même par des reines, et dont les arrêts étaient souverains. On sait aussi « qu'un ecclésiastique « du XIIe. siècle, maistre André, chapelain de la Cour « de France, recueillit dans un livre le Code d'amour « en 31 articles, ainsi que les décisions et la jurisprudence de ces tribunaux (1). » Cet ouvrage, *Le Parlement d'amour* d'Alain Chartier, ou quelque autre écrit du même genre, a sans doute fourni l'idée à Martial de ses *Arrests d'amour*, comme à Guillaume Coquillard de ses *Droictz nouveaux* et de son *Plaidoyer d'entre la simple et la rusée*. Il serait peut-être difficile de décider lequel fut le premier imitateur de

(1) Sur le Code de Me. André et sur les *cours d'amour* et les *jeux partis*, voyez Raynouard, *Poésies de troubadours*, t. II, p. lxxviij. —*Lett. de* Mme. *de Sévigné*, t. X, p. 249 et 484 Paris, 1818, in-12, notes. — *Mém. de littérature* de Sallengre, t. I, p. 104. — *Hist. de la poésie françoise*, par l'abbé Massieu, p. 154, Paris, in-8°., 1739.

maistre André et de ses émules ; tous deux, dans des ouvrages de pure invention, ont entouré des débats amoureux des formes de la procédure, Coquillard avec mille détails trop libres, et Martial avec beaucoup plus de décence : le premier par un caprice de son imagination ; le second, assure-t-on, dans un but d'utilité, pour familiariser ses lecteurs avec les formalités judiciaires et les usages du barreau (1). *Le Prévost de Deuil, le Baillif de Joye, le Sénéchal des Aiglantiers, la Chambre de Plaisance, l'Echiquier d'Amour, la Cour de Cupido*, représentent les juridictions et leurs divers degrés. Les procès portés devant eux sont variés de manière à initier successivement le lecteur aux procédures civiles et criminelles les plus usitées, et même aux formalités de taxe, tout en l'amusant. Les titres de quelques arrêts suffiront pour le démontrer :

3°. *Arrest*. Un amoureux demande rescision de certain contract faict avec sa dame, de plusieurs pactz et conventions où il avoit esté deceu oultre moytié de juste pris.

5°. Procès entre deux amoureux d'une mesme dame, en matière de complaincte, saisine et nouvelleté.

6°. Une dame demande despens, à cause de certain pelerinage, qu'elle avoit voué pour son amy malade.

13°. Procès entre les héritiers d'un amoureux et une dame, concluans contre icelle à ce qu'elle fust contraincte à leur donner tous les jours un bonjour

(1) Fournel, *Hist. des avocats*, liv. III, sect. 2, chap. VI, p. 137.

et leur faire le petit genouil (la révérence), ainsi que avoit esté convenu entre icelle dame et le dict deffunct, dont ils avoient droict.

14°. Un demandeur, en matière de retraict lignagier conclud contre le deffendeur à luy relascher un baiser qu'il avoit toutes les sepmaines d'une dame, lequel baiser il avoit acquis d'un amoureux duquel il estoit le plus prochain lignagier.

16°. Un impetrant de certaines lettres de respit demande l'enterinement d'icelles à l'encontre de sa dame, etc.

19°. Procès entre le procureur d'amours et une maistresse, demandeurs jointz ensemble, contre une chamberière en cas d'excez; laquelle reveloit ce que sa maistresse faisoit à son mary, tendant à reparation d'honneur.

35°. A la requeste du procureur general d'amours, une vieille ha esté constituée prisonnière, à cause de certaines paroles qu'elle ha dictes contre la souveraineté d'amours.

On a dit que ces compositions originales auraient été imprimées du vivant de l'auteur; l'abbé Goujet prétend même que les *Arrests d'amour* seraient le premier ouvrage de Martial (1). Ces deux assertions me semblent bien hasardées : d'une part, il n'est fait aucune allusion à ces *Arrests*, ni dans l'une ni dans l'autre épitaphe de Martial, et d'autre part, la plus ancienne édition connue ne date que de 1528. Dans la seconde, de 1533, se trouvent les commentaires

(1) *Biblioth. franç.*, t. X, p. 42.

latins de Benoît Lecourt *(Benedictus Curtius)*, savant jurisconsulte de St.-Symphorien, près Lyon (1). Le commentateur montre une très-grande érudition, soit qu'il développe sérieusement des thèses de droit civil ou canon, soit qu'il plaisante et rapproche du texte de Martial des passages des poètes érotiques de l'antiquité. Les nombreuses éditions des *Arrests d'amour* témoignent de l'accueil qui leur fut fait (2). Cet ouvrage offre parfois l'attrait des contes de Bocace, et La Fontaine n'a pas dédaigné d'imiter deux fois Martial (3).

Voici comment notre ancien procureur peint les démêlés des deux femmes jalouses l'une de l'autre et se reprochant des discours calomnieux :

(1) De Luc, *Préf.*, p. 9.—Voir, dans les *Mém. de littérat.* de Sallengre, t. I, p. 104, une notice sur les *Arrests d'amour* et leur commentateur.

(2) Paris, 1528; Lyon, 1533, in-4°., avec le Commentaire de Lecourt; Lyon, 1538, in-4°.; Paris, 1541, in-4°.; Paris, 1544, in-8°.; Lyon, 1546, in-8°.; Paris, 1555, in-16; Paris, 1566, in-16; Lyon, 1581, in-16; Rouen, 1587, in-16; Processus juris joco-serius, Hanovriæ, 1611; Amsterdam, 1731, in-8°.; c'est l'édit. de Lenglet-Dufresnoy, avec des notices, un glossaire, les *Comment.* de Lecourt et le poème de *L'Amant rendu cordelier.*—Quelques-unes de ces éditions contiennent les 52e. et 53e. arrêts d'amour et l'ordonnance sur le fait des masques, qui ne sont pas de Martial, mais de Gille d'Aurigny, ancien avocat au Parlement, dit *le Pamphile.*—Les édit. de 1533, 1546, 1566 et 1587 ont été publiées sous le titre de : *Arresta amorum, cum commentariis B. Curtii.*

(3) La Fontaine, *Poésies diverses :* 1°. imitation d'un livre intitulé : *Les Arrests d'amour;* 2°. Le Different de Beaux-Yeux et Belle-Bouche. V. aussi *Hist. de la vie et des ouvrages de La Fontaine,* par Walkenaer, liv. II, p. 131, édit. in-8°., Paris, 1824.

XXVIIIe. ARREST.

« *Complaincte d'une femme de sa voysine qui parle et médit d'elle, requerant qu'il luy soit deffendu de ne parler d'elle.*

« Céans s'est complaincte une femme d'une sienne voysine, disant qu'elle luy tient les plus rudes termes du monde : car incontinent qu'elle veoit un homme qui vient parler à elle, toute la journée ne cessera de caqueter mal ès voysines. En jettant de petites pierres par une fenestre qu'elle ha, respondant sus la rue, dessus les gens qui estoyent à son huys pour les faire en aller : et puis quand on n'en tient compte ou que l'on ne s'en bouge, elle s'en vient plainement à la dicte fenestre tousjours, dire : Dieu vous gard, pour dire je vous veois bien, proferant plusieurs autres parolles mal sonnantes. Et encores plus, elle, non contente de toutes ces choses icy, tressouvent elle murmure : s'elle ha quelque robbe ou chapperon nouveaux, ceste femme deffenderesse va publier incontinent qu'elle scait bien qui luy ha donné, et que tel le paie qu'on ne cuyderoit pas, en luy faisant plusieurs autres oultrages et desplaisirs. Et pour ce requeroit icelle demanderesse, qu'il fust deffendu à sa voysine de ne parler contre elle, sur peine d'avoir la langue percée. Et que sa fenestre, par où elle vient escouter les gens, fust abattue. Et demandoit despens.

« De la partie de cette deffenderesse fut deffendu

au contraire. Et disoit qu'elle avoit toujours vescu paisiblement, et n'eut jamais noyse en la rue, sinon depuis que la dicte demanderesse y estoit venue demourer, qui n'estoit contente des biens qu'elle ha, mais veut entreprendre sur les autres : et si luy semble, pour deux ou trois robbes qu'elle ha, qu'on la doit appeler ma dame, et qu'elle doit suppediter tout le monde. Or ne vouldroit point iceile deffenderesse la despriser; mais aussi ne la souffriroit de tout son pouvoir entreprendre sus elle, combien qu'elle y ha bien tasché par plusieurs fois. Et est vray que par faulx rappors elle luy a soubstraict un des meilleurs challans qu'elle eust : par quoy si elle en est couroucée contre elle, on ne s'en doit esmerveiller : et si elle ha parlé contre elle, aussi ha la demoyselle, et dict d'elle des maulx infinis, dont elle laissera la vengeance à Dieu qui sçait tout. Et quant est de la fenestre, elle est sienne, et en sa maison, parquoy elle y peult estre à toute heure, et ne la pourroit on empescher qu'elle n'y vienne quand bon luy semblera. Au regard des chapperons et des robbes nouvelles, disoit qu'elle n'a pas dict encores tout ce qui en est : et quand il fauldroit nommer ceulx qui les ont donnez, voyrement elle les nommera bien. Parquoy la dicte demanderesse avoit moult grand tort de se plaindre d'elle. Et au surplus concluoit à fin d'absolution et de despens.

« A quoy ladicte demanderesse respondit, disant qu'il vauldroit beaucoup mieulx estre logé aux champs que auprès d'une femme envieuse : car elle ne se peult taire tant elle est couroucée du bien d'autruy.

Et si en est le service d'amours empesché, parce que plusieurs entreprises se pourroyent faire qui en sont rompues : et advient moult voluntiers, que par telles mallebouches l'honneur est sans cause tollu ; et en donne l'on charge à ceulx qui n'en peuvent mais. Et semble que, veu qu'on ne luy dit mot, et aussi qu'on n'entreprent rien sur elle, qu'elle deust bien estre contente : mais elle aymeroit mieulx mourir, qu'elle ne parlast ou dist mal de chascun ; et ne vit d'autre chose. Oultre disoit la dicte demanderesse, que sa dicte voysine ha bien grand tort, et luy venoit d'un faulx courage de venir escouter ses parens et amis et de jetter des pierres pour les faire departir. Disoit pareillement, qu'en sa vie ne feit un mauvais rapport de ladicte deffenderesse, et ne luy vouldroit aucunement plaidoyer.

« Sur quoy icelle deffenderesse disoit au contraire, et que sa partie adverse n'est qu'une flateresse et baveresse ; et que avant qu'elle y vinst, chascun estoit de bon accord et sans murmure ; mais maintenant, on n'oyt que debats et noyse, pour et à l'occasion d'elle.

« Finablement parties ouyes, elles ont esté appoinctées en droict et à mettre devers la Court et au Conseil. Si ha la Court veu et visité ledict procès et tout ce qu'il falloit veoir en ceste matière. Et tout veu et consideré, dit que la fenestre par où la dicte deffenderesse vient escouter les gens et jetter des pierres sera selée et murée, comme chose condamnée. Et au surplus la Court deffend à chascune des parties que elles ne parlent l'une à l'encontre de l'autre, en quel-

que façon et manière que ce soit, si non en tout bien et en tout honneur, sur peine de confiscation de corps et de biens, et de la hart. »

Beaucoup de chapitres justifient mieux que celui-ci leur titre d'*Arrêts d'amour;* la plupart font connaître les artifices dont usaient les amants au XVe. siècle, pour toucher le cœur de leurs dames ou surprendre leurs faveurs, et rappellent les *Cours d'amour* et les *jeux partis*, si fort en honneur deux siècles auparavant, surtout en Provence. Je pourrais citer, entre autres, les arrêts 2e., 3e., 6e., 8e., 13e. et 19e.

V.

Martial a terminé sa carrière littéraire par un poème religieux de cinq à six mille vers, intitulé : *Les dévotes louenges à la Vierge Marie* ». Là se trouve la généalogie de la Vierge, en remontant à la création du monde, et sa vie depuis l'époque où elle fut conçue par sainte Anne jusqu'à ses funérailles et son assomption, à laquelle assiste la Cour céleste. Ensuite viennent les miracles de la Mère de Dieu, racontés avec une grande naïveté; des descriptions de l'Enfer et du Paradis, une prière pour tous, et des conseils aux chrétiens de bien vivre et de louer la Vierge.

Cette légende, d'un mérite fort médiocre, contient une prière pour l'âme du feu roi Louis XI, mort en 1483, et des vœux pour la pospérité de Charles VIII, qui cessa de vivre en 1498; l'époque où elle fut composée est donc à peu près fixée. L'édition la plus ancienne que j'aie trouvée, et c'est celle que j'ai suivie,

est un petit in-8°. imprimé en caractères gothiques, sans pagination, mais dont chaque feuille est marquée d'une lettre de l'alphabet ; à la fin de la dernière, on lit que l'impression en a été terminée « le 17°. jour de aoust 1509 ». L'épitaphe latine de Martial ne permet cependant pas de douter que *Les louenges à la Vierge Marie* n'aient été publiées du vivant de l'auteur et probablement sous le titre d'*Heures à la louange de Marie, mère de Dieu* (1) ; et le P. Niceron cite effectivement une édition de 1492.

Parmi les miracles attribués à la Vierge, il en est un assez plaisant ; c'est une tricherie à l'aide de laquelle la Mère de Dieu soustrait au Diable une âme qui paraissait à bon droit appartenir au malin :

« . . . .
Ung autre homme eut pareillement,
Servant voulentiers Notre Dame,
Qui par son fol gouvernement
Avoit confisqué corps et ame.
  Or, quant vint à l'ame jugier,
Le Diable tendoit instamment
Qu'en la lui devoit adjugier
Tant par lettre comme instrument ;
  Oultre que la personne dicte
L'avoit servi plus de trente ans,
Par quoy à luy estoit prescripte
Et à ses fins estoit tendans.
  La povre ame pour ses deffenses
Si n'avoit autre adjutoirie
Fors que d'aumosnes et impenses
Faictes à la Vierge Marie.

(1) ... Horis ad laudem Dei Genitricis Mariæ...

Or, quant vint à leur faire droit,
L'en mist les pechés d'un costé,
Et les biens faicts en autre endroit
Pour faire à chascun equité.
Mais les pechés trop plus pesoient
Et y avoit grant difference,
Par quoy les diables se rioyent
Cuidans pour eux avoir sentence.
Si se print ceste ame à crier
La Vierge pour son esperance,
La quelle s'en vint appuier
Sur le fleau de la balance.
Si tira tant et pourchassa
Qu'elle eust ceste ame au demourant,
Et que l'ennemy la laissa
En s'en allant tout murmurant (1)....

Cette œuvre des vieux jours de Martial, écrite en vue d'une mort prochaine (2), est la seule où, faisant certains retours sur lui-même, il donne çà et là quelques renseignements sur sa vie. Dans sa naïve et profonde piété (3), il se reproche les plaisirs de sa jeunesse et regarde l'accident qui lui était arrivé, en

(1) Feuille K, f°. 2, v°., et f°. 3, r°.

(2) Feuille L, f°. 4, r°. :

Je deviens vieil, il me faut decliner;
Il faut mourir....

feuille M, f°. 2, r°. :

Las je vois que mes jours sont cours,
Que l'heure de ma fin s'approche
Et que ma vie va en decours,
Car n'ai sur moy fer qui ne loche...

(3) ... Vir laude dignus et magnæ pietatis.... Voir son épitaphe, *supra*, p. 140.

1466, comme une punition divine de l'usage profane qu'il avait fait de sa plume :

> J'ai mal vecu, ici je le confesse....
> Pour avoir bruit mon sens n'avoye bouté
> Que à faire livres d'amour et vanité,
> Sans louer Dieu qui le m'avoit presté ;
> Et tellement
> Que tout à coup, en ung seul mouvement,
> Il a troublé tout mon entendement.
> . . . .
> Et congnois cy
> Que se Jesus n'eust eu de moy mercy
> Et vous, Vierge, qui m'aidastes aussy,
> Je fusse mort cent contre ung et occi (1).

Il revient sur cette pensée : il avait péché; repentant il s'était placé sous la protection de la Vierge :

> Mais. nonobstant mon dit appel,
> Le dit ennemy adversaire (2)
> Si a attenté à ma pel,
> Frappé sur mon sens et mémoire, etc. (3).

On trouve dans *Les louenges de la Vierge Marie* une description des plaisirs de la vie champêtre, en vers de cinq syllabes, qui rappelle par le rhythme et le tour des idées celle des *Vigilles de la mort du roi Charles VII*, et qui mérite d'être lue, et quelques vers empreints d'une mélancolie douce et résignée.

C'est par une citation de ce genre que je terminerai

(1) Feuille D, f°. 2 et f°. 3.
(2) Le diable.
(3) Feuille H, f°. 2, r°.

cette étude, déjà trop longue; et c'est encore à la Sainte-Vierge que s'adressent ces dernières pensées de Martial :

Las! que feroy-je, doulce Dame,
Quand mon corps sera trespassé?
Car il n'en souviendra à ame
Dès que le jour sera passé.
Tout le bruit si sera cessé
Sans secours d'amy ne d'amye,
Puis un court service troussé
D'environ quart d'heure et demye...
. . . .
J'ouy, ce me sembles, sonnettes
En la rue et tempesterie
Que l'en fait en ces entrefaictes
Pendant que le cercueil charrie
Torches devant; l'en brait et crie;
L'en ne peut passer pour la presse.
Povres suyvent pour donnerie
Et prestres pour avoir leur messe;
Puis les parens et heritiers,
Justice, sergens, commissaires,
Si prennent les biens voulentiers
Et plaignent le drap du suaire.
Curez serrent le luminaire,
Crieurs viennent trestout destendre;
Ainsi se passe la memoire,
Et l'honneur du corps gist en cendre (1).

(1) Feuille M, f°. 1.

DEUX INDIVIDUALISTES,

BENJAMIN CONSTANT ET DAUNOU;

PAR M. BERTAULD,

Membre titulaire.

I.

BENJAMIN CONSTANT.

Les écrivains, même ceux qui ont acquis de la célébrité, n'ont pas toujours la bonne fortune d'attacher leur nom aux idées qu'ils ont le mieux défendues. La vérité a quelquefois besoin de rencontrer des dispositions d'esprit, des préoccupations, qui en facilitent l'intelligence et en assurent la popularité. L'honneur de la thèse, lorsque, réduite à ses propres forces, elle n'a obtenu ni le crédit ni même l'attention, appartient en général aux auteurs qui disent avec à-propos, qu'ils connaissent ou ne connaissent pas leurs devanciers, ce qui a été déjà dit dans des conditions moins favorables.

L'une des questions qui, dans ces derniers temps, ont paru exciter le plus d'intérêt de la part des esprits sérieux, c'est incontestablement la question des limites à assigner à la souveraineté sociale. Je n'ai plus à prouver qu'il s'agit d'un problème de très-ancienne date, qui, s'il n'a pas à toutes les époques inspiré le

même degré de sollicitude, n'a cependant jamais été oublié. Je veux seulement rappeler qu'un publiciste, qui a rendu de grands services à la cause de la liberté en France, l'avait jugé bien digne d'étude et l'avait présenté sous son véritable jour. Je parle de Benjamin Constant, dont le *Cours de politique constitutionnelle* vient d'être réédité sous la direction et avec une introduction de M. La Boulaye.

Benjamin Constant a réagi avec beaucoup de vigueur contre la théorie qui accorde à la souveraineté sociale un pouvoir sans bornes, sous la seule condition que cette souveraineté appartienne au peuple. Il a signalé, avec autant d'exactitude que d'énergie, la méprise d'une école, malheureusement encore trop nombreuse, qui ne songe qu'à déplacer l'autorité et serait même plutôt disposée à l'étendre qu'à la limiter. C'est, a-t-il très-sensément dit, contre le degré de force, et non contre les dépositaires de cette force, qu'il convient de lutter; c'est contre l'arme, et non contre le bras, qu'il faut sévir. Il y a une partie de l'existence humaine qui doit rester indépendante, et qui est de droit, hors de toute compétence sociale. La souveraineté de la société et la liberté individuelle ont chacune une sphère, un domaine à part, et les usurpations de l'une sur l'autre sont des actes ou de tyrannie ou d'anarchie. Il est des droits individuels inviolables pour la société, parce qu'elle ne saurait y attenter sans manquer à son but essentiel, qui est d'assurer leur libre et pacifique développement.

« La reconnaissance abstraite de la souveraineté
« du peuple n'augmente en rien la somme de liberté

« des individus, et, si on attribue à cette souverai-
« neté une latitude qu'elle ne doit pas avoir, la liberté
« peut être perdue malgré ce principe ou par ce
« principe. »

L'assentiment de la majorité ne suffit pas pour légitimer les excès de pouvoir, les empiétements de la société. Lorsque l'autorité sociale franchit le cercle de sa juridiction, *il importe peu de quelle source elle se dise émanée; il importe peu qu'elle se nomme individu ou nation; elle serait la nation entière moins le citoyen qu'elle opprime, qu'elle n'en serait pas plus légitime.*

Benjamin Constant explique très-bien comment les hommes de parti, quelque pures que leurs intentions puissent être, sont peu enclins à limiter la souveraineté: *Ils se regardent comme des héritiers présomptifs, et ménagent, même dans la main de leurs ennemis, leur propriété future.*

L'école doctrinaire, qui a témoigné quelques dédains pour notre publiciste, s'est bien aussi attachée à démontrer qu'il n'y a pas en ce monde de souveraineté sans borne; mais elle a cherché cette borne dans la raison et la justice, c'est-à-dire qu'elle a essayé, non de déterminer l'objet du pouvoir et la matière de son exercice, mais de trouver la règle à laquelle il doit obéir ou dont au moins son devoir est de s'inspirer.

La souveraineté terrestre, suivant M. Royer-Collard et M. Guizot, a une mission: c'est d'imposer le bien et le juste par ses lois. Le législateur ne crée pas le droit, il le découvre. La volonté du grand nombre, la volonté même de tous a, au-dessus d'elle, une loi

non écrite qui la juge, la condamne ou la justifie, suivant qu'elle s'écarte ou se rapproche d'un type dont l'empreinte reste toujours dans la conscience humaine.

Le vrai, le durable titre de l'école doctrinaire, cette école essentiellement spiritualiste, c'est d'avoir mis en lumière l'idée d'obligation planant sur la tête des pouvoirs, quels qu'ils soient, et les primant moralement au moment même où ils commandent. Mais cette école nous semble avoir négligé la question d'attributions de la souveraineté ; elle recommande au souverain de ne pas abuser de sa toute-puissance, mais elle ne la lui conteste guère, peut-être parce que, en fait, elle voit trop de difficultés à faire respecter les restrictions qu'elle voudrait apporter.

Mais est-il donc plus aisé de faire respecter au pouvoir social la loi de la raison et de la justice qu'une loi de compétence ? L'embarras de la sanction n'existe-t-il pas pour l'une comme pour l'autre loi ? Ne serait-ce point aussi que l'école doctrinaire ne voudrait laisser aux gouvernés que la liberté du bien, en leur déniant la liberté du mal ? Dans ce système, le pouvoir social aurait une compétence absolue, sous la seule condition de n'en user qu'au profit de la loi morale.

Benjamin Constant, lui, a placé en première ligne la question de la compétence, de la souveraineté et de sa limitation *ratione materiæ*, s'il m'est permis d'employer des mots du vocabulaire juridique : « Avant « d'organiser une chose, dit-il, il faut en déterminer « la nature et l'étendue. Il est des objets sur lesquels

« le législateur n'a pas le droit de faire une loi. »

Cependant Benjamin Constant n'a pas perdu de vue la question à laquelle M. Guizot accorde une attention presque exclusive. Il n'affranchit pas le pouvoir, même dans la sphère qui lui appartient, de la domination de l'idée du bien et du juste: « Le souverain a le « droit de punir, mais seulement les actions cou- « pables. Il a le droit de faire la guerre, mais « seulement lorsque la société est attaquée. Il a le « droit de faire des lois, mais seulement quand ces « lois sont nécessaires et en tant qu'elles sont con- « formes à la justice. »

Toutefois Benjamin Constant a le tort de définir la loi *l'expression de la volonté du peuple ou de la volonté du prince.* Sans doute, il corrige cete définition, puisqu'il ajoute qu'il y a des volontés que ni le peuple ni ses délégués n'ont le droit d'avoir.

Pour nous, la loi est un jugement, qu'elle soit l'œuvre d'une démocratie, d'une aristocratie ou d'une monarchie. La loi, en effet, n'est pas seulement une force, elle est une règle, présumée raisonnable et sage, qui a pour elle l'appui et la garantie de la force. Cette règle est, comme le dit l'école doctrinaire, trouvée plutôt que créée; elle n'est pas mobile, comme les volontés; elle est ce qu'elle est par la nature des choses; elle n'est pas subordonnée aux passions et aux intérêts, qui peuvent bien exercer une trop considérable influence sur sa traduction, mais qui ne la détruisent ni ne la métamorphosent. La volonté de l'individu n'est pas sa seule règle, au moins en ce qui concerne autrui. Comment la volonté

d'une majorité serait-elle la seule règle d'un peuple? Les peuples, comme les individus, sont soumis à une loi, à une loi qui les oblige, parce qu'ils ne l'ont pas faite. On ne s'oblige pas envers soi-même.

La proposition inverse est pourtant la base d'une argumentation que je n'invente point; je la puise dans un ouvrage très-estimé et très-digne de l'être, et j'essaie d'en reproduire la substance (1).

— La volonté nationale est pour un peuple ce qu'est pour l'individu le libre arbitre. Elle peut osciller entre le bien et le mal. La raison la conseille, mais ne l'enchaîne pas. Comment la liberté nationale serait-elle plus restreinte que la liberté individuelle? Une nation a le droit de se nuire à elle-même, puisqu'aux individus qui la composent on ne dénie pas le droit de se nuire à eux-mêmes, pourvu qu'ils ne nuisent pas aux droits d'autrui. La volonté populaire est donc la vraie loi, puisque la volonté particulière est la loi de chaque individu. —

Un pareil raisonnement ne saurait soulever trop de protestations : l'assimilation entre une nation et un individu est pleine d'inexactitude.

L'individu a une vie propre; il est un agent libre et responsable devant Dieu. La nation n'a pas, elle, une liberté et une responsabilité distinctes de la liberté et de la responsabilité des individus. La nation ne peut pas se nuire, comme nation, sans nuire à ses membres, et le mal que, dans son aveuglement ou de

(1) *Histoire de la philosophie morale et politique*, par Paul Janet.

parti pris, la majorité se fait, atteint du même coup la minorité. L'abus du libre arbitre que la loi sociale absout de la part de l'agent qui ne préjudicie qu'à ses intérêts, revêt un caractère absolument différent, un caractère véritablement offensif de la part d'une nation qui entraîne avec elle, dans les épreuves de sa destinée, les innocents avec les coupables. Si la liberté du mal existe dans une certaine mesure pour l'individu, elle n'existe pas pour une société ou plutôt pour le pouvoir qui la gouverne. Je ne puis m'accoutumer à parler de la liberté d'une société, parce qu'une société ce n'est que la réunion des personnes soumises à un même pouvoir, parce qu'une société n'a pas de réalité indépendante de celle des gouvernés et des gouvernants. Or, entre les sujets et le pouvoir, il y a une différence essentielle et fondamentale qui reste malheureusement enveloppée de trop d'ombre. Les sujets ont d'abord des droits. Leurs devoirs, qui dérivent de leurs droits, ne sont que la reconnaissance des droits d'autrui. Le pouvoir, au contraire, a d'abord des devoirs, et ses droits ne sont que les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces devoirs. Comment donc argumenter avec confiance de la souveraineté individuelle à la souveraineté populaire? Entre un être vivant soumis à une responsabilité adéquate à sa liberté, et une abstraction qui engage des intérêts étrangers aux actes faits en son nom, il n'y a pas de comparaison possible. On ne peut davantage assimiler les gouvernants aux gouvernés. Faut-il démontrer que les gouvernants ne sauraient, dans aucun cas, avoir légitimement la li-

berté de faire du mal aux gouvernés? L'individu n'a pas la liberté d'attenter au droit d'autrui. Eh bien! le gouvernement ne viole-t-il pas le droit d'autrui, le droit qui est confié à sa garde, quand il est infidèle à sa mission tutélaire?

La souveraineté nationale se réduit au droit de choisir, ou seulement au droit, soit d'accepter, soit de répudier le gouvernement. Une nation dispose d'elle en ce sens que la majorité laisse ou livre à telles ou telles mains le pouvoir, c'est-à-dire le droit d'écrire les lois auxquelles elle sera tenue d'obéir. Elle est, comme nation, sujette de la raison qui lui sera plus ou moins imparfaitement traduite par son législateur. L'individu est sans doute libre de rompre avec la raison, pour ce qui ne concerne que lui; mais la nation, représentée par le pouvoir qui la dirige, ne saurait rompre avec la raison, parce qu'elle se rendrait nécessairement coupable d'un attentat aux droits d'autrui. La loi doit être l'expression, non d'une volonté quelconque s'imposant à ce seul titre de volonté, mais de la justice recherchée avec loyauté, avec intelligence et proclamée avec autorité.

« La loi est l'expression de la volonté générale, » dit l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme. Benjamin constant a trop subi la domination de ce souvenir.

La définition de la Constituante est plus encore la traduction d'un principe matérialiste que du principe de la souveraineté populaire. On peut, en effet, accepter le suffrage du plus grand nombre comme loi, non pas parce qu'il emporte avec lui l'idée d'une force

supérieure, mais parce qu'il s'y attache une présomption de raison et de vérité. La souveraineté populaire n'est pas exclusive de la suprématie du devoir. Au contraire, l'autorité de la volonté, à ce seul titre de volonté, implique la suprématie d'une puissance physique. L'article 6 de la déclaration des droits de l'homme se conciliait très-bien avec le système qui dérivait toute pensée de la sensation, et assignait à la société pour unique but le bien-être. Elle se conciliait avec le principe du contrat social et le point de départ utilitaire; elle n'est pas en harmonie avec la suprématie de la loi morale devant laquelle doivent s'incliner toutes les volontés.

A vrai dire, cette définition, préparée ou plutôt déjà formulée par Rousseau, n'était guère plus en harmonie avec le système qui attribuait la dépravation de l'homme à la société, puisqu'il semble que, plus la société était suspecte de faire tort à l'individu, plus on devait amoindrir le lot social pour grossir le lot individuel. Cependant Rousseau absorbait l'individu dans l'être collectif et sacrifiait les volontés particulières à la volonté générale, quelle qu'elle fût, si grande que pût être sa contradiction avec la justice et même avec l'intérêt bien entendu de tous.

Malgré le vice de la définition qu'il avait adoptée, Benjamin Constant s'est bien rendu compte de la double limite de la souveraineté sociale. Il indique deux bornes: « ces bornes sont tracées par la jus-
« tice et par les droits des individus. »

Par la justice: c'est la borne dont parle sans cesse l'école doctrinaire.

Par les droits des individus: c'est la borne à laquelle s'est surtout, et plus tard, attaché John Stuart Mill.

Par la justice. Ces mots ne sont pas un accident. Benjamin Constant a développé sa pensée : « La volonté de tout un peuple ne peut rendre juste ce « qui est injuste. Les représentants d'une nation n'ont « pas le droit de faire ce que la nation n'a pas le « droit de faire elle-même. Aucun monarque, quelque « titre qu'il réclame, soit qu'il s'appuie sur le droit « divin, sur le droit de conquête ou sur l'assentiment « du peuple, ne possède une puissance sans borne. « Dieu, s'il intervient dans les choses humaines, ne « sanctionne que la justice. Le droit de conquête n'est « que la force, qui n'est pas un droit, puisqu'elle « passe à qui s'en saisit. L'assentiment du peuple ne « saurait légitimer ce qui est illégitime, puisqu'un « peuple ne saurait déléguer une autorité qu'il n'a « pas. »

Benjamin Constant croit tout à la fois aux droits naturels des individus comme limites de la souveraineté sociale, et à la justice comme règle de l'exercice de cette souveraineté.

Je soupçonne l'école doctrinaire de n'avoir point foi dans les droits naturels des individus Elle n'accepterait pas seulement, elle imposerait au besoin le despotisme du bien. Je ne dis pas qu'elle avoue, ni même qu'elle s'avoue que ses théories ont cette portée ou au moins cette tendance; je lui reproche uniquement d'être plus morale que libérale.

La formule de cette école, sous sa meilleure plume, est celle-ci: « Nulle volonté, soit de l'homme sur

« l'homme, soit de la société sur l'individu, soit de « l'individu sur la société, ne doit s'exercer contre la « justice et la raison. »

Je crains que cette formule n'implique la légitimité de toute action de la société sur l'individu qui ne s'exerce pas contre la raison et la justice, parce qu'elle a le bien pour objet. Je crains qu'elle n'implique la légitimité de la répression du mal moral qui ne serait pas un mal social.

Je ne suis nullement rassuré par cette autre formule de l'éminent publiciste : « Le droit, considéré « en lui-même, est la règle que l'individu est morale- « ment tenu d'observer et de respecter dans ses re- « lations avec un autre individu, c'est-à-dire la limite « morale à laquelle s'arrête et cesse sa liberté légi- « time dans son action sur cet individu; c'est-à-dire « que le droit d'un homme est la limite au-delà de « laquelle la volonté d'un autre homme sur lui ne « saurait moralement s'étendre dans la relation qui « les unit. »

Si je rapproche de ces formules la définition de la liberté, *la puissance pour l'homme de se conformer à la raison*, mes inquiétudes augmentent, parce que je ne me contenterais pas d'une liberté qui ne serait que la servitude du devoir. La liberté n'est pas sans doute le droit de ne faire que sa propre volonté, de n'obéir qu'à son caprice ; mais elle est au moins le droit pour chacun de faire ce qui lui plait, même aux dépens et en violation de la loi morale, si cette violation n'est pas une atteinte au droit d'autrui.

La grande répugnance que l'école doctrinaire pro-

fesse pour l'énumération *à priori* des droits sociaux me cause aussi quelque alarme. Sans doute, les applications du droit varient avec les vicissitudes des relations sociales; chaque relation, par sa nature, par son caractère, est soumise à une règle qu'il incombe de découvrir et qui n'apparait guère qu'autant que le fait qu'elle gouverne se produit, c'est-à-dire que sous l'inspiration de sa nécessité. Mais de la diversité, de la complexité des relations, des révolutions dans les situations, est-il permis de conclure qu'en étudiant bien l'homme, ses facultés, ses aptitudes, ses besoins, il est impossible d'arriver à démêler, dans son individualité, des éléments qu'au nom de la sociéte, le pouvoir, sous le prétexte d'utilité ou de discipline morale, n'a jamais le droit de confisquer ou d'enchainer?

Le droit dont voudrait se saisir le socialisme, en promettant à tous le bien-être, je le dénierais à une école qui me promettrait, en même temps que plus de bonheur, plus de moralité et de dignité.

M. de Barante est. sur la prétention de limiter la souveraineté sociale par les droits naturels des individus, beaucoup plus explicite que M. Guizot. Il ne veut pas qu'on oppose les droits naturels des hommes aux droits dont jouissent les hommes d'un pays, comme citoyens, en vertu d'une constitution déterminée. Il ne veut pas davantage qu'on oppose le droit naturel au droit qui régit un certain peuple.

Si nous saisissons bien ses raisons, elles se réduisent à ceci : l'homme en société n'a pas de droits absolus, illimités; les lois ont justement pour but d'apporter

aux droits des individus des restrictions, des bornes, et le droit positif est bien moins l'expression que la modification du droit naturel. Comment, pour juger la société, commencer par prendre un *criterium* qui exclut son existence ?

L'objection de M. de Barante suppose que les publicistes, qui recherchent, au seul point de vue de la raison et en dehors du droit positif, quels sont les droits qui doivent être reconnus à un homme par cela seul qu'il est homme, mutilent la nature humaine et ne tiennent pas compte de l'élément de la sociabilité.

L'objection suppose aussi que les publicistes qui parlent du droit naturel entendent parler d'un droit qui serait applicable, si la société n'existait pas.

La double idée sur laquelle repose l'argumentation de M. de Barante est erronée. Le droit individuel de chacun est *naturellement* limité par le droit similaire des autres hommes, et la société, c'est-à-dire l'existence de rapports, est la condition *sine qua non* d'une règle qui les gouverne. Isolé, l'individu ne relèverait que de lui-même; il n'aurait ni droits ni devoirs; il n'obéirait pas même à sa nature, qui l'appelle à des relations soumises à des lois dont le caractère n'a rien d'arbitraire et peut par conséquent être cherché.

M. de Barante a fait une autre objection que je veux brièvement résumer. En supposant que les droits individuels et le droit naturel soient compatibles avec la société, est-il bien prudent d'esquisser, en tête de codes toujours imparfaits, un type idéal qui soit comme un témoignage de leurs défauts et de leurs

lacunes? Pourquoi fournir une base aux critiques, aux accusations? Pourquoi le législateur déprécie-t-il lui-même son œuvre?

Cette seconde objection a plus de gravité.

Mais, d'abord, la déclaration abstraite et philosophique qu'elle interdit à la prudence du législateur pour le garantir contre des comparaisons accusatrices, elle ne la défend pas aux publicistes qui jugent et ne peuvent bien juger qu'autant qu'ils s'inspirent de principes rationnels, et qu'ils ont l'idée, sinon de la perfection, au moins du mieux.

En second lieu, pourquoi le législateur n'attesterait-il pas lui-même sa confiance dans son œuvre, en inscrivant au frontispice les droits qu'il tient pour inviolables et qu'il entend sauvegarder? Pourquoi serait-il dispensé d'une profession de foi? Serait-ce sous le singulier prétexte qu'il peut y être infidèle? Sans doute, il ne faut pas transporter le citoyen sur une haute montagne et lui montrer un empire sans limite, parce que l'illusion serait courte et la tentation dangereuse; force serait de le faire promptement descendre pour laisser sa souveraineté individuelle en face de la souveraineté sociale. Mais que le législateur n'affirme que les droits auxquels il croit et qu'il veut faire respecter; qu'il s'abstienne de tout prospectus menteur; qu'il déclare avec simplicité et sincérité le but qu'il s'est proposé.

Le bill des droits de 1688, la déclaration d'indépendance de 1776 des États de l'Amérique du Nord, sont des précédents historiques qui, malgré des diversités de caractères et de circonstances, absolvent le préambule de nos Constitutions.

Je ne dis donc pas, avec un jeune et brillant publiciste : « Faites des lois dont on puisse logiquement « déduire vos principes , et gardez-vous d'établir des « principes qui vous exposent à rougir de vos « lois..... (1). »

Ma conclusion , c'est celle de Benjamin Constant. La souveraineté sociale a deux sortes de limites : des limites de compétence ; des limites de raison et de justice, dans le cercle même où elle est compétente.

Quels seront les juges et quelles sont les sanctions des limites de compétence ? Je ne réponds pas ; j'interroge à mon tour : quels sont les juges et quelles sont les sanctions des limites de raison et de justice ? La difficulté est identique pour les deux sortes de limites, et les garanties ne sont pas différentes. Les droits de l'individualité n'offrent pas plus d'embarras de vérification que les lois de la raison et de la justice. Pour les deux sortes de limites, de vérification officielle il ne saurait y en avoir, puisque le souverain cesserait d'être souverain , s'il y avait sur terre un pouvoir au-dessus de lui. Mais il y a le contrôle de l'opinion , la puissance de la conscience publique ; il y a aussi la ressource de la division des pouvoirs, du partage et de la bonne distribution de la souveraineté. A vrai dire, ces deux garanties sont tellement liées qu'on pourrait affirmer qu'elles se confondent : le jeu de pouvoirs bien distribués, qui se surveillent sans s'entraver, qui se limitent sans se paralyser ,

(1) Prévost-Paradol, *Essais de politique et de littérature*, p. 218.

n'est qu'un moyen de faire prévaloir la raison générale, ou au moins de lui assurer sa bonne part d'influence.

Benjamin Constant paraissait attendre beaucoup moins de la bonne pondération des pouvoirs que de l'influence de l'opinion : « Vous avez beau diviser les « pouvoirs; si la somme totale du pouvoir est illi- « mitée, les pouvoirs divisés n'ont qu'à former une « coalition, et le despotisme est sans remède. Ce qui « nous importe, ce n'est pas que nos droits ne puis- « sent être violés par tel pouvoir sans l'approbation « de tel autre, mais que cette violation soit interdite « à tous les pouvoirs. »

Il y a une objection qui n'a pas échappé à Benjamin Constant : Comment borner le pouvoir autrement que par le pouvoir? La limitation qu'il cherche, il la trouve surtout dans la force qui garantit toutes les vérités reconnues par l'opinion. Il pousse le respect pour l'opinion jusqu'à l'exagération. C'est pour lui une souveraine qui est l'objet d'un véritable culte, d'un culte allant jusqu'à la superstition. Il veut que le pouvoir suive l'opinion, qu'il ne la devance pas, qu'il l'attende, sauf sans doute au moins à l'éclairer.

Dans ce système, l'autorité n'imprime pas le mouvement, elle le reçoit; elle n'a pas de spontanéité, d'initiative d'action; elle n'est presque qu'un agent d'exécution; elle ne mérite guère le nom de pouvoir, elle ressemble plutôt à un instrument. Sans doute, il faut qu'elle ait assez d'intelligence et de sagacité pour bien interpréter la volonté publique; mais elle relève de cette volonté et n'a pas le droit d'avoir de volonté propre.

« Quand l'autorité dit à l'opinion, comme Séide à
« Mahomet :

« J'ai devancé ton ordre,

« l'opinion lui répond, comme Mahomet à Séide :

« . . . . Il eût fallu l'attendre;

« et si l'autorité refuse le délai, l'opinion se venge...
« Une amélioration, une réforme, l'abolition d'un
« abus, toutes ces choses ne sont salutaires que lors-
« qu'elles suivent le vœu national; elles deviennent
« funestes lorsqu'elles le précèdent. Ce ne sont pas
« des perfectionnements, mais des actes de tyrannie. »

Je ne saurais me résoudre à ne voir dans le pouvoir que le ministre de l'opinion. Placé à la tête de la société pour la diriger, pour lui tracer sa voie, il ne doit pas sans doute prendre trop les devants; il faut qu'il ait la légitime espérance de se faire suivre, et pour cela il ne doit pas laisser entre l'opinion et ses actes, entre l'idée générale et ses lois, une distance qu'il ne soit pas sûr de faire franchir. Il ne doit pas condamner le public à la fatigue, à la secousse d'une marche trop précipitée; mais il est au moins un guide, il montre et éclaire la route; il n'est pas le pupille, il est le tuteur. Il ne peut faire le bien qu'à la condition d'obtenir l'acquiescement des jugements et des consciences auxquels il s'adresse; toutefois il n'a pas de mot d'ordre à recevoir. L'opinion, c'est l'appréciation des intelligences et des moralités moyennes; elle a une grande valeur comme puissance de contrôle et même de résistance en cas

de flagrantes déviations; elle est bien rarement la vive lumière qui signale le progrès; elle se contente trop volontiers du bien pour rechercher le mieux.

C'est peut-être par ce côté que pèchent les théories de Benjamin Constant sur la souveraineté. Pour nous, la légitimité du pouvoir n'est pas nécessairement subordonnée à la condition qu'il ait telle ou telle origine, et notamment qu'il soit issu du suffrage universel. Il est légitime si, par l'élévation de son sens moral et de sa raison, il découvre bien la vraie loi des rapports sociaux. Il est légitime, non-seulement quand il proclame avec exactitude le résultat de cette découverte, mais encore et surtout quand il sait faire la découverte lui-même.

II.

DAUNOU.

A côté de Benjamin Constant, sous l'inspiration des mêmes circonstances, des mêmes intérêts, des mêmes convictions, un autre écrivain dont le nom, bien qu'il se recommande par une grande variété de travaux, a moins de notoriété, Daunou, a revendiqué au commencement de notre siècle les droits de l'homme. Ces droits essentiels qui, pour Daunou, sont la sûreté de la personne, la sûreté de la propriété, la liberté d'industrie, la liberté d'opinion ne sont pas en hostilité avec la souveraineté sociale: leur conservation, c'est le premier, le fondamental devoir de tout gouvernement; un pouvoir n'est légitime qu'autant qu'il

les sauvegarde et assure leur développement; la souveraineté sur autrui ne se justifie qu'en tant qu'elle est nécessaire pour que la liberté des uns n'attente pas à la liberté des autres. Cette idée de Daunou le conduit à une vue qui me semble constituer l'originalité de son *Essai*, aujourd'hui trop peu lu, *sur les garanties individuelles.* L'auteur assigne aux assemblées représentatives un but essentiel, sinon unique, la défense de l'individualité; elles ne doivent guère être que des préservatifs contre les atteintes dont les droits individuels pourraient être menacés: elles doivent donc être armées d'un *veto* contre toute mesure attaquant l'individu dans sa sécurité, dans ses biens, dans l'exercice de ses facultés, dans sa conscience. Ainsi elles voteront les lois pénales, les lois civiles sur l'état des personnes, sur le régime de la propriété, sur les obligations; les lois d'impôts et autres lois de finances, comme celles relatives aux emprunts; les lois sur le régime de la presse, sur le régime des cultes, etc.

« Examiner les projets de loi, dans leur rapport « avec les garanties individuelles, voilà l'attribution « principale de l'Assemblée législative qui représente « la nation entière, et il pourrait même se faire que « cette attribution fût strictement l'unique, car elle « renferme la discussion des recettes et dépenses pu- « bliques dont l'excès compromet non-seulement les « propriétés particulières, mais aussi toutes les autres « sûretés. »

Cette nécessité d'organiser une protection contre les abus, les périls auxquels seraient peut-être exposés

les droits individuels, n'est-ce pas là une bien solide base à donner aux gouvernements constitutionnels? C'est évidemment dans la pensée que ce rôle de surveillance et de résistance appartient surtout aux assemblées législatives, que Daunou est enclin à leur refuser toute espèce d'initiative; leur vraie mission, c'est d'approuver ou de rejeter les projets qui leur sont présentés au nom d'un pouvoir distinct d'elles, et auquel appartiennent le soin et la responsabilité de l'action. Avec la faculté, pour une assemblée, de modifier et d'amender les lois qui lui sont soumises, non-seulement plus d'ensemble et d'unité dans la législation, mais souvent impossibilité morale d'user du remède monarchique, du refus de sanction, et impérieuse obligation d'adopter des dispositions qui déplaisent, plutôt que de renoncer tout-à-fait à une loi réclamée par l'opinion.

Suivant Daunou, l'Assemblée représentative ne fait pas partie du gouvernement; elle en est la limite extérieure, elle tient la place de tous les gouvernés, elle n'est point un conseil du prince ou une assemblée de notables. Ses membres sont les envoyés du peuple dont elle partage les intérêts, si l'élection est bien organisée; elle ne gouverne point, elle n'empêche point de gouverner, elle empêche d'opprimer, etc.

Pour Daunou, le mot *gouvernement* ne s'applique qu'au pouvoir exécutif, et aussi critique-t-il l'expression de gouvernement *représentatif*. La représentation est hors du gouvernement, autour de lui; elle est destinée à la circonscrire.

Quand la sûreté des personnes, la sûreté des pro-

priétés, la liberté des opinions, sont sauves, les gouvernés n'ont qu'à s'applaudir de leurs gouvernants; il y aurait plus que de l'imprudence, de la folie, à ne pas les soutenir, de la criminalité à les ébranler; pourquoi le pouvoir perpétuerait-il des abus qui ne sont pas des usurpations sur la liberté individuelle? N'a-t-il pas intérêt à bien faire, en tant qu'il est contraint à se renfermer dans les limites de sa compétence? n'est-il pas plus à portée que qui que ce soit d'apprécier les améliorations désirables dans des détails d'administration? n'est-il pas placé pour bien voir ce qui manque, ce qui est superflu, ce qui retarde, ce qui embarrasse?

« Pourvu qu'il (le gouvernement) ne dispose pas « des affaires privées, les affaires publiques sont les « siennes, et il ne peut trop en rester l'unique maître. « Tout consiste dans la distinction de ces deux genres « d'affaires : si le gouvernement attente à l'indé- « pendance des premières, il y a despotisme; s'il ne « régit pas pleinement les secondes, il y a com- « mencement d'anarchie. Il faut que chacun soit « maître chez soi, et que le gouvernement le soit « dans l'État. Hors le cas de violation des garanties, « tout provocateur de réforme politique est à coup « sûr un ambitieux, l'organe, le complice ou l'in- « strument passif de quelque faction. »

Voilà une théorie bien absolue et au moins très-contestable. Les éléments de vérité qu'elle peut contenir ne sont-ils pas poussés à outrance? Comment admettre que quiconque réclamera un changement dans la loi électorale, une extension des droits po-

litiques, sera ou un conspirateur pour son compte, ou un conspirateur pour le compte d'autrui, un mauvais citoyen par ambition ou par niaiserie. Si encore Daunou réservait de pareils jugements pour ceux qui prétendraient à des modifications dans la distribution des pouvoirs, c'est-à-dire presque toujours à une révolution, on pourrait hésiter à condamner sa sévérité ; je reconnais bien volontiers, avec lui, qu'il est difficile de croire qu'un intérêt public périclite, quand les intérêts particuliers sont parfaitement assurés; je reconnais encore que la liberté civile est le but, que la liberté politique n'est que le moyen ; sous ce rapport, Daunou reste en complète communion d'idées avec Benjamin Constant. J'acquiesce enfin pleinement à cette opinion, qu'un système dont le résultat est d'entretenir l'agitation dans les esprits, d'encourager les oppositions, d'exciter les intrigues qui se disputent le pouvoir, est onéreux à ceux que touchent plus la liberté et la sécurité pour leur vie domestique, pour leurs affaires privées, qu'un concours toujours ouvert aux convoitises des dignités de l'État.

Mais le mode d'élire la représentation, gardienne des droits individuels, est-il à l'abri de la discussion ? Mais le choix des représentants ne saurait-il être préparé par l'examen, c'est-à-dire par des luttes ? Comment d'ailleurs Daunou, qui revendique avec tant de vigueur, pour tout citoyen, la liberté de publier son opinion, de débattre l'opinion d'autrui, lui qui ne veut protéger aucun dogme religieux contre les controverses, peut-il songer à créer l'inviolabilité d'un dogme politique sur la valeur d'une certaine

organisation de pouvoirs ? Chaque gouvernement ne porte-t-il pas en lui-même, comme on en a fait la judicieuse remarque, un vice naturel qui semble attaché au principe même de sa vie, et n'importe-t-il pas que ce vice puisse être signalé pour qu'il soit plutôt contrarié, comprimé que développé ? Daunou ne s'est-il pas lui-même réfuté, en écrivant que des théories politiques, quelles qu'elles puissent être, n'ont aucune ressemblance avec les provocations expresses et directes à la désobéissance aux lois, avec les insultes publiquement faites aux dépositaires de l'autorité, avec les machinations qui tendent immédiatement à renverser le système établi ? La discussion n'est ni une agression ni une injure, et, Daunou le reconnaît, il n'y a que les actes agressifs ou injurieux pour les individus, ou pour le gouvernement, qui soient susceptibles de répression.

« Proscrire une opinion vraie ou fausse, hasardée ou prouvée, saine ou non saine, innocente ou dangereuse ; la condamner comme contraire aux principes des lois, à l'esprit des institutions, aux maximes, aux intérêts ou aux habitudes du gouvernement, c'est assujettir la pensée humaine à une tyrannie arbitraire et mettre en interdit la raison. » C'est dans le livre de Daunou que nous copions cette proposition, qui ne pèche pas par défaut de hardiesse.

C'est encore à lui que nous devons cette page pleine de verve :

« Non, la liberté d'opinion n'existe pas si elle est restreinte par la condition de ne rien dire que de vrai et d'utile ; à plus forte raison, si l'on établit des

doctrines qu'il ne sera pas permis de contredire, si l'on en signale d'autres qu'il sera défendu de professer, ou bien encore si, sans prendre la peine de faire aucune de ces déclarations préalables, on investit des juges du droit de condamner, selon leur bon plaisir, des pensées qu'aucune loi n'avait prohibées. En vain les législateurs ou les juges s'appliqueraient à distinguer divers ordres d'erreurs, pour n'interdire d'avance ou ne réprouver après coup que les plus périlleuses; c'est toujours là un système arbitraire qu'il serait impossible de rendre exact, et qui n'admettrait aucune règle invariable et positive. On se bornera, direz-vous, à condamner ce qui contrarie les lois et l'autorité. Ce sont encore là des expressions beaucoup trop vagues. Toute provocation directe à désobéir aux lois, toute insulte à l'autorité est plus qu'une erreur dangereuse : c'est, comme je l'ai dit, une action criminelle. Mais si vous nous défendez de *contrarier* le pouvoir ou la loi, je prévois trop qu'il vous conviendra de trouver nos pensées *contraires* à l'autorité quand nous lui adresserons d'humbles conseils; *contraires* aux lois quand nous y remarquerons des défauts, quand nous proposerons des réformes; si bien qu'il ne nous restera plus aucune ressource contre les abus du pouvoir, aucun remède aux plus graves erreurs des peuples: savoir, à celles qui s'introduisent et s'invétèrent dans leur législation. Bientôt, peut-être, il ne sera plus permis de raisonner sur l'état social, généralement considéré; car ces réflexions abstraites aboutiront à des applications et ressembleront à des censures. Nous serons répréhensibles encore en louant

chez un autre peuple un système politique *contraire* à celui sous lequel nous vivons; la plupart des souvenirs historiques deviendront suspects, et je ne sais trop quelle pensée restera innocente, si elle touche par quelque point aux mœurs sociales, aux institutions passées, actuelles ou futures. Cependant, comment la législation a-t-elle fait quelque progrès? Comment s'est-elle successivement guérie de ses erreurs les plus barbares? Pourquoi a-t-on affranchi les serfs, aboli les corvées, moins admis d'inégalités dans les partages héréditaires, presque renoncé aux tortures et à ces procédures secrètes qui, à certaines époques, commettaient bien plus d'homicides qu'elles n'en punissaient? Pourquoi, sinon parce que la philosophie a usé quelquefois du droit d'examiner les motifs et les effets des lois et d'éclairer l'autorité sur les intérêts publics? »

Je ne reproche pas à Daunou de préférer à tous les dogmes politiques le dogme de l'inviolabilité de l'individualité; je crois avec lui, et comme lui, que toute forme gouvernementale, tout système d'institution qui assure le triomphe et la stabilité de ce principe, donne satisfaction aux besoins et aux droits essentiels des gouvernés. Mais, si juste que puisse être cette idée, à quel titre le publiciste impose-t-il la foi en elle? Pourquoi condamne-t-il l'esprit humain à se contenter de ce qui contente son esprit, à lui? Pourquoi interdit-il à la raison d'autrui la contradiction? Incontestablement, il a momentanément oublié ce qu'il a dit lui-même des dogmes politiques.

« Les communications habituelles et rapides, aujourd'hui établies entre les pays diversement gouvernés, affaiblissent plus qu'on ne pense les hommages que reçoit et les anathèmes que subit chacun de ces dogmes contradictoires. » Daunou croit moins à la force dont on voudrait armer un dogme qu'au crédit qu'il pourrait devoir à la liberté de l'examen; le dogme qui triompherait le plus des objections est celui qui perd le plus à s'y soustraire.

J'ajoute que la théorie de Daunou n'est pas complète, cette théorie qu'il inflige aux sociétés comme une vérité absolue au-dessus de toute discussion ; sans doute, elle borne, elle circonscrit le pouvoir social; elle soustrait à la souveraineté publique ce qui appartient à la souveraineté privée ; elle défend et maintient l'intégrité de l'individu , l'abrite contre les usurpations · mais elle ne s'occupe pas assez des règles auxquelles le gouvernement est tenu de se conformer, même dans la sphère affectée à son action. Renfermé dans son domaine, le gouvernement a des devoirs : il n'est pas affranchi de la loi de la justice ; il doit en la faisant observer aux gouvernés l'observer lui-même. Daunou néglige cette vue, qui est la vue presque exclusive de l'école doctrinaire ; il est, sous ce rapport, inférieur à Benjamin Constant.

L'inviolabilité de l'individualité, le respect des droits naturels de l'homme, c'est beaucoup, c'est le principal; ce n'est pas tout pourtant, il ne faut point oublier que le gouvernement n'est pas seulement un médiateur, il est un guide , un initiateur.

D'un autre côté, le principe que la souveraineté

individuelle et la souveraineté sociale ont chacune une sphère distincte, bien mis en lumière, restent de nombreuses difficultés d'application. La ligne de démarcation n'apparaît pas toujours avec netteté; elle n'est pas absolument fixe et invariable ; sur certains points, les circonstances peuvent la faire fléchir, tantôt au profit du pouvoir, tantôt au profit de l'individu. Les questions litigieuses ne peuvent avoir qu'un juge, le souverain, le représentant de l'intérêt collectif. Il importe donc que le dépôt de la souveraineté soit confié à des mains sûres, et les problèmes d'organisation politique sont bien loin d'être indifférents.

J'admets qu'avec des constitutions très-diverses le grand but, la liberté civile, peut être atteint; mais ce n'est pas dire pour cela que toutes les formes gouvernementales sont également propres à y conduire: entre les moyens qui ne sont pas en désaccord, qui sont en harmonie avec l'objet à poursuivre, il y en a de plus ou moins efficaces. Daunou ne s'occupe pas de la route, sous le prétexte que le seul point d'arrivée est le seul digne d'attention, comme si tous les chemins aboutissaient à la terre promise aux efforts de l'homme !

Daunou a peu de goût pour les emprunts faits à l'étranger, pour l'importation des constitutions voisines; je le lui pardonne assez facilement, bien que l'expérience d'autrui, quand elle est bien interrogée, ne soit pas à dédaigner. Voici, en particulier, un témoignage de sa mauvaise humeur contre la constitution anglaise :

« C'est dans ses propres mœurs, dans ses idées,

dans son langage, dans la conscience de ses progrès, qu'un peuple, qui veut être libre, doit puiser toutes ses institutions. Il se dégrade, et ne se garantit point par des imitations serviles; et si on le voyait emprunter sans cesse les pratiques, les routines, et jusqu'au vocabulaire de ses voisins, réduire toutes les questions politiques à savoir comment ils s'y prennent pour administrer, pour juger, pour accroître les dettes de l'État et pour suspendre l'action des lois tutélaires, on pourrait le croire menacé de redescendre fort au-dessous de la puissance et de la dignité qu'il avait acquises. »

C'est là une des plus saillantes différences entre Daunou et Benjamin Constant, qui, lui, écrivait : « J'ai cité l'Angleterre, malgré ces hommes qui prétendent qu'il est indigne de nous d'imiter nos voisins, et d'être libre et heureux à leur manière; il me semble que nous n'avons pas eu assez à nous louer de l'originalité de nos tentatives pour redouter à ce point l'imitation, etc. »

Ce n'est pas que Daunou appartienne à l'école historique, qu'il soit l'ennemi des codes, et ne voie en eux que des instruments de violence et de révolution; il ne relève pas de l'école dont il résume ainsi le caractère :

« Il ne faut jamais de constitution : c'est toujours un manifeste d'anarchie, un signal de discorde, un obstacle invincible à l'exercice de l'autorité légitime. Tout au plus pourrait-on admettre, au pluriel seulement, l'emploi de ce mot de *constitutions*, en l'appliquant aux différentes lois fondamentales d'un État,

non réunies en un seul code. Mais il vaut encore mieux que ces lois ne soient écrites nulle part, et qu'elles subsistent d'elles-mêmes dans les idées communes, dans les habitudes publiques, dans les établissements qui ont traversé plusieurs siècles. Un ancien peuple est mal venu à demander une constitution, puisqu'il en a une qui, née et mûrie avec lui-même, se confond avec sa propre histoire et se compose de traditions plus sacrées qu'aucun texte ne peut l'être. Les mœurs nationales ont reçu pour toujours l'empreinte de ces institutions antiques, et ne prendront jamais celle des opinions consignées dans une constitution nouvelle. Il n'en résultera qu'un désaccord funeste entre les lois et les mœurs, entre l'exigence importune d'un nouveau code politique et l'empire indestructible des anciens usages; entre les prétentions des classes roturières fondées sur un ignoble système représentatif et les droits naturels attachés aux grands domaines des hommes titrés et monarchiques; enfin entre les vaines spéculations d'une philosophie téméraire et les principes immuables d'une religion divine. »

Je n'oserais affirmer que, dans cette analyse de réquisitoire, Daunou n'a pas songé à Joseph de Maistre, et spécialement à un certain chapitre des *Considérations sur la France.*

Aucun écrivain n'a mieux et plus vivement que Daunou montré par la série continue de révolutions dont témoigne notre histoire de France, qu'en fait de tradition, ce qui se perpétue chez nous, c'est, sinon le progrès, au moins le changement; il ne va pas

jusqu'à dire, et je ne dis pas non plus, que le seul héritage qui nous ait été transmis par nos ancêtres, c'est l'aptitude révolutionnaire : le présent n'est pas plus étranger au passé que l'avenir ne sera étranger au présent; il y a des tendances qui, à travers une grande variété de formes, se sont généralisées, affermies, développées, et semblent conspirer plutôt vers une fin que vers une autre fin; on peut céder à la tentation de croire que la liberté humaine a moins d'empire sur le dénouement, dont elle se rend bien rarement un compte exact, que sur le moyen qui y conduit; mais la liberté, parce qu'elle n'est pas maîtresse absolue du résultat, n'en est pas moins la liberté.

Cette liberté que Daunou proclame, je crains qu'il ne fasse des efforts qui seraient dangereux s'ils n'étaient vains, sinon pour l'enchaîner, au moins pour l'entraver : il distingue, en effet, entre le *pouvoir constituant* et les *pouvoirs constitués*. Par une discrétion dont je ne lui sais pas gré, il ne dit pas en quelles mains le pouvoir constituant repose et quelles sont les conditions de son action. Il suppose toujours le pouvoir constitué, et il lui défend de s'écarter du pacte fondamental auquel il doit l'existence. Ce pacte fondamental contient essentiellement, suivant lui, trois classes de dispositions : 1°. les dispositions qui reconnaissent les droits individuels; 2°. les dispositions qui déterminent l'organisation et les attributions des pouvoirs appelés à concourir à la formation de la loi; qui déclarent par qui, en quel nombre et comment les représentants sont élus ou renouvelés; quels sont les

électeurs ou les éligibles ; quelles qualités sont nécessaires pour être compté parmi les uns et les autres ; 3°. des dispositions relatives à la manière d'exécuter et d'appliquer les lois, c'est-à-dire des règles applicables à l'administration générale de l'État et à l'administration de la justice. Ces trois classes de dispositions ne peuvent être modifiées, même par la réunion des pouvoirs, qui ne sont des pouvoirs que grâce à elles. Les pouvoirs réunis ne sauraient, sans se rendre coupables de sédition, sans commettre une sorte de parricide, attenter à la loi souveraine. En la trahissant, ils se trahissent eux-mêmes, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ils se suicident (1).

Il y a donc pour Daunou deux sortes de souveraineté : la souveraineté constituée et la souveraineté constituante. La souveraineté constituée est limitée par la constitution ; la souveraineté constituante est limitée par les droits individuels ; mais n'est-elle point aussi limitée par la raison ? n'est-elle pas enfin limitée par la constitution elle-même, c'est-à-dire par son propre fait, en ce sens qu'elle n'a pas le droit de briser les pouvoirs qu'elle a créés, tant qu'ils sont fidèles à la loi de leur origine ? Sur ces deux points, et la lacune est regrettable, le livre de Daunou est muet. Quels sont, dans tous les cas, les dépositaires de la souveraineté constituante ? Sur ce point capital, le livre de Daunou est encore muet.

Mais ne demandons pas à la théorie de notre pu-

(1) Rapprocher de l'opinion de Daunou l'opinion de Benjamin Constant : *Esquisse d'une constitution*, chapitre IX.

bliciste les réponses qu'elle ne fournit point ; jugeons les solutions qu'elle nous offre.

Le gouvernement est établi ; le voilà condamné à vivre d'une vie régulière ; plus de coup d'État, ni de la part du pouvoir exécutif, ni de la part des assemblées ; plus de révolution populaire, c'est-à-dire d'explosions d'une force brutale, souvent aveugle, toujours passionnée.

Ce qui manque, c'est la sanction ; je cherche vainement les moyens préventifs et les moyens répressifs.

Qu'adviendra-t-il si le pouvoir exécutif, avec la complicité de l'Assemblée représentative, viole les droits individuels ? Qu'adviendra-t-il si le pouvoir exécutif triomphe des résistances, et, d'envahissement en envahissement, parvient à opprimer et même va jusqu'à supprimer le corps des représentants, chargé de le contrôler, les gouvernés auront-ils droit d'insurrection ? Redoutable question ! Si bien organisé que soit un mécanisme, il renferme toujours des imperfections qui se développent et amènent plus tôt ou plus tard des tiraillements, un choc, des fractures, quelquefois une ruine entière. Quand le mécanisme a pour agents des hommes, il ne faut pas faire abstraction des passions humaines.

Daunou n'admet pas, il flagelle la *souveraineté parlementaire*, qui *déconstitue* à son gré l'État ; il ne veut pas que la constitution soit remplacée par *les caprices d'une puissance constituante, ou déconstituante, qui réforme et démolit sans cesse jusqu'à ce qu'il ne subsiste aucun vestige des garanties sociales.*

Cette prétendue souveraineté est à ses yeux une

usurpation, une audacieuse révolte; il préfère le pur despotisme qui est plus franc. Quelle sera donc la ressource? Benjamin Constant répondrait : La souveraineté de l'opinion. Mais Daunou ne se fait pas d'illusion sur le genre de secours qu'on peut attendre de l'opinion, à laquelle il conteste la qualité de *reine du monde;* il reconnaît qu'elle a peu d'initiative, qu'elle est long-temps incertaine et vacillante, qu'après une marche quelquefois précipitée, elle fait des pas rétrogrades, qu'elle renferme beaucoup d'éléments de mauvais aloi, qu'elle ne s'épure que très-lentement, qu'elle est d'ailleurs d'une constatation bien difficile et qu'enfin, fût-elle une bonne excitation, elle aurait besoin d'un bras et d'une arme pour accomplir son vœu; la perfection de constitution rêvée par Daunou ne sera jamais une réalité, et, après tout et en somme, il ne serait pas absolument impossible qu'elle retardât plus qu'elle n'accélérât le progrès.

Les révolutions sont un mal, plus qu'un mal, un fléau pour les générations qui les font ou les subissent; mais, quand elles ne sont pas des coups de main, des surprises, qu'elles trouvent les esprits mûrs et disposés à y acquiescer, la profonde secousse qu'elles impriment est presque toujours féconde en heureux résultats pour les générations nouvelles, étrangères à la responsabilité que les acteurs communiquent aux témoins.

Je ne crois guère à la valeur de la distinction entre la souveraineté constituante et la souveraineté constituée. La souveraineté se constitue elle-même, elle est *un fait* avant de devenir *un droit;* les pouvoirs ne sortent pas du sein d'une société méthodiquement,

avec une régularité savante ; à leur origine, comme si le pays, par une sorte de pudeur, se croyait obligé à ne laisser prendre possession de lui-même qu'après quelque témoignage ou quelque simulacre de résistance, ils s'imposent ou au moins semblent s'imposer ; s'ils durent, c'est qu'ils se font accepter ; ils sont *fils de leurs œuvres*, et se légitiment par leurs services ; ils se modifient, et à vrai dire, dans le travail de décomposition et de recomposition où ils se renouvellent, il y a un lien de filiation plus ou moins apparent, plus ou moins énergique qui rattache la souveraineté du jour à la souveraineté qu'elle remplace. La souveraineté parlementaire, que Daunou poursuit de ses antipathies, n'est qu'un des modes variés par lesquels une des branches au moins du pouvoir constitué se saisit du pouvoir constituant.

Je ne suis guère révolutionnaire, puisque je le suis moins que M. Guizot, qui, dans son livre du *Gouvernement de la France*, a écrit : « Les événements font « les institutions, et les institutions, à leur tour, exer« cent sur les événements un empire très-réel. »

« Le vrai caractère de la souveraineté, a dit Mably, l'un des précurseurs du socialisme, que je me permets sur ce point d'opposer au publiciste individualiste, c'est l'indépendance absolue ou la faculté de changer les lois suivant la différence des conjonctures et les différents besoins de l'État. Il serait, en effet, insensé de penser que le souverain pût se lier irrévocablement par ses propres lois, et déroger d'avance aujourd'hui à celles qu'il croit nécessaire d'établir demain. »

Il est vrai que Mably parle de la souveraineté du peuple, qui distribue les pouvoirs, et auquel ne s'applique pas le brocard des juristes: *Donner et retenir ne vaut.*

Mais Mably et Daunou, et c'est là un tort qui leur est commun, malgré l'opposition de leur point de départ, font trop des pouvoirs constitués, des mandataires, des serviteurs, des instruments, tandis qu'ils ne sont des pouvoirs que parce qu'ils ont le droit de commander.

Daunou a un tort qui lui est spécial, c'est d'appeler souverains des pouvoirs qui, suivant lui, seraient des agents essentiellement subordonnés. La souveraineté sociale, quelle qu'en soit l'origine, a, sans doute, des devoirs, mais des devoirs dont il n'appartient qu'à elle de déclarer la mesure, bien que cette mesure n'ait rien d'arbitraire et ne relève pas de son caprice. Elle est astreinte à respecter les droits individuels, et aussi la raison et la justice, pour tout ce qui n'est pas du domaine de l'individualité. Seulement elle est l'interprète officiel, charge de reconnaître les droits individuels, la raison et la justice, c'est-à-dire qu'elle est fatalement juge dans sa propre cause.

Je ne saurais croire à la coexistence de deux souverainetés : la souveraineté créée, toujours dans une condition précaire, et la souveraineté créatrice, toujours menaçante.

Je clos cette étude du livre de Daunou par deux critiques :

La première de ces critiques est celle-ci : Sans

doute, la revendication des droits de l'homme n'est pas une œuvre stérile. En dépit de Burke, de Macaulay, de Joseph de Maistre, de M. Renan, et de ceux qui sont venus après, je ne puis m'accoutumer à penser qu'il soit puéril de déterminer rationnellement, et même constitutionnellement, les droits que les lois doivent garantir à tous les citoyens. Il y a, en effet, des droits communs à tous les hommes, des droits qui ne dérivent pas de telle ou telle charte, mais qui préexistent à toutes les chartes; des droits qu'il faut sans cesse rappeler, bien qu'aucune prescription ne puisse les effacer; mais ce qui est plus important, et aussi plus difficile qu'une déclaration des droits de l'homme, c'est la détermination de la vraie limite de ces droits, c'est leur conciliation avec la souveraineté sociale, c'est l'éclaircissement de graves difficultés d'application. Par ce côté, l'*Essai de Daunou sur les garanties individuelles* est insuffisant et bien inférieur à *la Liberté* de John Stuart-Mill; il n'y a dans le publiciste français qu'un chapitre qui puisse supporter la comparaison avec le publiciste anglais, c'est le chapitre consacré à la liberté des opinions.

Ma dernière critique a plus de gravité : Daunou, comme Benjamin Constant, est l'avocat dévoué de l'individualité; toutefois il a moins que Benjamin Constant le souci des minorités, et les minorités pour des individualistes n'ont pas à subir l'oppression des majorités. Nos deux publicistes s'écartent singulièrement de l'école de Rousseau et de Mably; ils sont les ennemis du socialisme qu'ils ont réfuté, sinon sans le connaître, au moins sans le prévoir comme

un danger, et ils ne sont certainement pas les amis de la souveraineté du nombre. Par beaucoup de côtés, ils se relient aux économistes ; s'ils n'ont pas médité les œuvres de Quesnay, de Dupont de Nemours, de Mercier de La Rivière, etc., ils sont en communauté d'idées avec eux pour ce qui appartient à la liberté individuelle. Mais il ne suffit pas de proclamer des principes, si vrais et si grands qu'ils soient ; il convient de songer à les faire vivre, c'est-à-dire à en assurer l'application ; l'individu est quelque chose, il ne doit pas être sacrifié au pouvoir qui personnifie la société ; il ne doit pas non plus être sacrifié à d'autres individus qui, pris isolément, n'ont pas plus de droits que lui, et qui, parce qu'ils se réunissent, se groupent, se coalisent, ne deviennent pas ses supérieurs et surtout ses maîtres. Une souveraineté individuelle, dans sa légitime sphère, ne doit pas succomber sous le poids de souverainetés individuelles qui s'allient et acquièrent sur elle une supériorité écrasante de force ; il n'y a pas de droit du plus fort, même contre l'individualité. Cette vérité, dont Benjamin Constant et Daunou ont le mérite d'avoir été les défenseurs au point de vue théorique, John Stuart-Mill, dans son livre *Le Gouvernement représentatif*, a essayé d'en faire une vérité pratique ; il a cherché, consciencieusement cherché les moyens d'organiser la représentation des minorités ; ses idées, sous ce rapport, sont en progrès sur celles de Benjamin Constant et de Daunou ; il rendra à l'avenir plus de services ; mais je ne suis pas *utilitaire ;....* et, après tout, les professions de foi ne sont pas un vain mot, une

lettre-morte; il en est d'un principe comme d'un drapeau : le drapeau, il y a de l'honneur à le suivre, de la gloire à le faire triompher; n'y a-t-il pas plus de gloire encore à le déployer avec courage et fierté au milieu du camp ennemi, en faisant appel au zèle et au dévouement dont dépend le succès?

COUP-D'ŒIL

SUR LES

PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES RÉCENTES;

PAR M. BOULATIGNIER,

Conseiller d'État, membre correspondant.

\L'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, répondant à l'appel de M. de Caumont, nomme chaque année des délégués au Congrès des Sociétés savantes que réunit à Paris, en avril, le fondateur de l'Institut des provinces. Deux de ces délégués ont pris la parole dans deux séances du dernier Congrès. Ce sont MM. Foucher de Careil, éditeur de Leibniz, et Boulatignier, conseiller d'État.

Le premier a parcouru les œuvres récentes de la philosophie et caractérisé le talent des écrivains qui ont fait, depuis un an, imprimer des livres sérieux. Nous regrettons de n'avoir pas un résumé de la chaleureuse improvisation de M. Foucher de Careil.

Celle de M. Boulatignier, du moins, nous a été conservée dans un abrégé, rédigé séance tenante, et revu par lui sous nos yeux mêmes. On va lire ce substantiel abrégé.\

J. T.

Le programme avait annoncé une communication de M. Boulatignier, sous le titre de *Coup-d'œil sur les publications administratives récentes.*

En prenant la parole, M. Boulatignier a cru devoir

faire remarquer qu'il ne fallait pas attendre de lui une revue critique des travaux, ayant pour objet l'administration publique, qui ont été imprimés en France dans ces dernières années.

Une semblable appréciation, qui peut avoir une utilité réelle, mais qui amènerait la citation de beaucoup de noms propres, semblerait plus convenablement placée dans un recueil périodique que dans une séance du Congrès.

Ce que le Congrès doit désirer, dans l'opinion de M. Boulatignier, c'est que ces publications lui fournissent l'occasion de constater l'état de la science et de l'opinion sur les sujets qu'elles traitent.

Les travaux dont il s'agit sont de deux sortes : les uns concernent le droit administratif proprement dit, les autres la science administrative.

M. Boulatignier croit se conformer aux dispositions du Congrès, en insistant moins sur les premiers que sur les seconds. D'ailleurs, il faut bien l'avouer, les travaux sur le droit administratif publiés récemment, si estimables qu'ils soient, manquent de nouveauté. On peut aussi reprocher aux auteurs de renfermer l'étude du droit administratif dans celle de la juridiction administrative ; erreur évidente pourtant, qu'on veut couvrir de l'autorité d'un des maîtres de la science, M. de Cormenin, dont la pensée, incomplètement expliquée peut-être, a été certainement mal comprise. Quant à la juridiction administrative, les travaux qui la concernent pourraient donner lieu à des observations nombreuses : on relèvera les principales. D'abord, on constatera que la controverse, si longuement et si

passionnément soutenue, sur l'origine et les fondements mêmes de cette juridiction, est singulièrement *pacifiée.* Aujourd'hui l'on paraît admettre sans contestation que, par une conséquence nécessaire du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, on n'a pu attribuer à celle-ci la connaissance du contentieux de l'administration; que le jugement des litiges auxquels l'application des lois administratives donne naissance a dû être réservé, en principe, à l'autorité administrative, sauf à donner aux citoyens les garanties nécessaires pour leur assurer bonne justice. Il est aussi remarquable que les études sur la juridiction administrative se bornent le plus souvent à l'exposé méthodique de l'ensemble ou de certaines parties de la jurisprudence du Conseil d'État sur le contentieux de l'administration. Il est bien vrai que cette jurisprudence a une importance immense, le Conseil d'État étant dans l'ordre administratif tout à la fois Cour d'appel et Cour de cassation, même quelque chose de plus (1); en certains points, on a pu dire avec vérité qu'il supplée le législateur; mais, plus est grande l'importance de ses précédents, plus il serait à désirer que, remontant à la loi et aux principes constitutionnels la critique s'appliquât à la discussion de ces décisions souveraines. On ne pourrait sans injustice négliger de signaler, comme sortant de la classe des travaux ordinaires, le livre qui a pour titre: *De la juridiction administrative*, et pour auteur, M. Dareste,

(1) Ne serait-ce, par exemple, que dans les cas où il règle les conflits d'attribution entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. C'est un exposé dogmatique de l'origine, des bases et de l'étendue de la juridiction administrative, telle qu'elle se trouve constituée en France.

Si, dans l'exercice de la juridiction administrative suprême, il est exact de dire que le Conseil d'État crée lui même, à l'occasion, des principes dont il organise et règle l'application, combien cette remarque n'est-elle pas plus vraie dans les matières d'administration pure? Sous notre régime politique et administratif, quelle portion du service public échappe à la direction supérieure du Conseil d'État ? et quelles sont en France les limites du service public ? Ce n'est pas seulement toute l'administration des départements et des communes, c'est tout notre système d'économie publique qui y passe. Faut-il le regretter beaucoup? M. Boulatignier serait peut-être moins embarrassé qu'on ne le pense pour dire sa pensée sur ce point, même publiquement. Obligé de ménager les moments du Congrès, il veut seulement prier qu'on vérifie si les meilleures lois rendues depuis trente ans, sur l'administration intérieure, n'ont pas été faites avec la jurisprudence du Conseil d'État, qu'elles n'ont fait souvent que résumer et consacrer.

Un document récent, sur le mérite duquel M. Boulatignier n'a pas qualité pour s'expliquer, permet d'apprécier la variété et la multiplicité des travaux de ce grand corps; c'est le *Compte-rendu des travaux du Conseil d'État depuis le* 25 *janvier* 1852, *jusqu'au* 31 *décembre* 1860 (1).

(1) Ce volume a été préparé par une Commission dont M. Bou-



Ce volume, format grand in-4°., sorti des presses de l'Imprimerie impériale, contient de nombreux tableaux, chargés de chiffres, mais accompagnés d'annotations, d'observations préliminaires et d'un rapport à l'Empereur, qui expliquent les chiffres, en enseignent l'usage et mettent en relief les principaux résultats des travaux accumulés dans cette période.

En ce qui concerne les publications qui se rapportent à la science administrative et politique (il est difficile de séparer les deux mots), M. Boulatignier signale à l'attention du Congrès les livres de M. Dupont-White, qui ont pour titre : l'un, *L'Individu et l'État ;* l'autre, *La Centralisation*, — et des *Études*, du même auteur, *sur l'administration locale en Angleterre*, publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ces mêmes sujets ont été traités par M. Charles de Rémusat, dans des écrits insérés au même recueil, où M. Léonce de Lavergne a fait imprimer des études développées sur les *Administrations provinciales instituées sous Louis XVI.* Enfin, depuis quelques mois, l'attention publique s'est portée avec une extrême faveur sur l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset.

Quelques-uns de ces derniers ouvrages traitent directement, soit du rôle qui appartient à l'État dans nos sociétés modernes, et particulièrement dans la

latignier était président. Notre savant confrère l'a donné, ainsi que les statistiques précédentes, à la Bibliothèque publique de la ville de Caen. Au moyen de cette collection, tout lecteur peut se rendre compte des travaux du Conseil d'État pendant la période qu'elle embrasse. J. T.

société française, soit de la centralisation politique et administrative. Les autres fournissent des documents pour l'étude, sinon pour la solution des questions que soulèvent ces sujets, sur lesquels la discussion, ouverte depuis long-temps déjà, s'est parfois assoupie, mais s'est réveillée, dans ces derniers temps, avec une ardeur qui ne paraît pas près de s'éteindre.

La première chose à faire, ce semble, pour qui veut étudier sérieusement ces questions, c'est de se fixer sur le sens des mots qui sont la base même de la discussion. Il paraît donc que l'on doit se demander, avant tout, ce qu'il faut entendre par ces mots l'*État* et la *Centralisation*.

En ce qui concerne l'*État*, M. Boulatignier expose quelles interprétations abusives ce mot a reçues. Sous prétexte que l'État est l'incarnation de la souveraineté nationale, on en a fait un maître plus puissant, plus absolu, plus redoutable dans ses volontés, et même dans ses caprices, que le monarque parlant au nom du droit divin. Il suffit qu'il se dise l'organe de l'intérêt général pour que les droits de l'individu, ceux même qui sont constitutifs de sa personnalité, doivent céder immédiatement. En un mot, l'État peut absorber l'individualité de chacun des citoyens; et pourtant, il ne fait qu'en représenter l'agrégation!

En effet, dit M. Boulatignier, pour quiconque a réfléchi sur les principes constitutifs des sociétés civiles, sur l'origine, le but, les devoirs et les prérogatives de la puissance publique, l'*État* n'est en réalité que la personnification morale de la société.



Se demandant ensuite ce qu'on doit entendre par *Centralisation*, autre mot dont on n'a guère moins abusé que du premier, M. Boulatignier annonce que, s'il ne peut aujourd'hui traiter ce sujet devant le Congrès aussi complètement qu'on pourrait le souhaiter, il entrera cependant dans quelques explications moins sommaires que pour les objets qu'il vient d'aborder.

Il rappelle que la Société civile a des besoins de deux sortes :

Les uns se rapportent à sa constitution même : il faut pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure de la nation considérée dans son ensemble, et à la sécurité des citoyens en particulier.

De là, la nécessité d'organiser une force publique, une justice nationale : les besoins de cette nature sont de ceux qui touchent plus particulièrement à la sphère politique. Pourvoir à leur satisfaction est éminemment l'œuvre du gouvernement : cela n'est guère contesté ; du moins, pour les pays où l'unité nationale est la base sociale.

D'autres besoins appartiennent à l'ordre économique. En assurer la satisfaction est surtout une œuvre de gestion, qui est particulièrement le lot de l'administration.

Cette œuvre est susceptible de s'étendre ou de se restreindre, selon les temps et les nations.

Est-il vrai, comme on l'a dit souvent, que le développement de la civilisation tende à restreindre le domaine, la sphère d'action de l'administration publique? Cela est bien douteux. Cela est certainement

inexact dans les sociétés dont les institutions politiques ont pour base la démocratie.

A cette occasion, M. Boulatignier croit devoir faire remarquer que toute organisation, relevant d'une autorité publique responsable et comptable, qui a pour but de donner satisfaction à un besoin collectif au moyen de deniers communs, constitue un service public. C'est une erreur de croire qu'il n'y a pas service public, si les mesures destinées à satisfaire un besoin collectif sont prises par des autorités électives et locales.

Mais, quelles que soient les dispositions de l'esprit d'un peuple, quant au développement des services publics, il est un point essentiel à considérer : celui de savoir quelle part il convient d'attribuer au gouvernement proprement dit dans leur organisation et leur exécution.

Lorsque la direction et l'accomplissement de ces services sont confiés au pouvoir exécutif, ou à ses agents directs, on dit qu'il y a *centralisation*.

Et, en effet, la *centralisation* existe non-seulement quand les services administratifs s'accomplissent en vertu d'ordres directs du chef du pouvoir exécutif, mais aussi quand l'accomplissement est confié à des agents de ce pouvoir, qui reçoivent de lui l'impulsion générale ou des directions spéciales, et dont il lui appartient d'approuver et de réformer les actes.

Il est une opinion qu'on s'efforce d'accréditer, c'est que, pour opérer la décentralisation des services administratifs, il suffit de transporter aux agents du gouvernement, dans les circonscriptions territoriales

qui se partagent l'Empire, le pouvoir de faire certains actes que le chef du gouvernement pouvait seul faire antérieurement. Cette délégation d'autorité n'est pas une décentralisation dans le sens vrai du mot. C'est un expédient qui peut procurer l'expédition plus prompte des affaires. Selon M. Dupont-White, cet avantage est plus apparent que réel, et on ne l'obtient qu'en affaiblissant, au détriment des citoyens, les garanties d'impartialité dans les décisions.

L'extension des services publics, et leur concentration aux mains du pouvoir exécutif, déjà maître d'ailleurs de la toute-puissance politique, ont donné lieu à la création du mot *Monarchie administrative*, qui a été employé pour caractériser l'ancien gouvernement de la France, particulièrement à partir du règne de Louis XIV. Personne n'ignore, surtout depuis la publication de la belle histoire du règne de Henri IV, par M. Poirson, que la royauté n'a pas attendu la soumission ou la suppression des grands corps politiques pour entreprendre ce travail de concentration. Il est vrai que l'œuvre a été poursuivie avec une activité plus énergique et plus persévérante, et qu'elle a été réalisée sur des proportions plus considérables par Louis XIV et ses principaux ministres.

Le livre si rapidement répandu de M. Rousset a pour but de mettre en lumière la part qui revient à Louvois, dans cette laborieuse administration, principalement en ce qui concerne l'armée, les institutions et les établissements qui s'y rapportent.

On sait que Napoléon Ier. ne crut pas abaisser son

génie en s'appropriant, avec des modifications et des perfectionnements, les institutions militaires de Louis XIV. La guerre de Crimée a fourni l'occasion d'une comparaison qui a mérité à ces institutions les suffrages des nations étrangères.

La pensée qui animait nos rois à la formation de ce vaste édifice administratif, c'est que le pouvoir central est placé dans des conditions de permanence et d'information générale, et qu'il possède un esprit de suite, d'indépendance et d'impartialité, que ne pourraient offrir des corps électifs placés dans les diverses circonscriptions administratives.

L'exagération de ces idées amena une réaction dans l'esprit public ; l'essai des *Assemblées provinciales*, sous Louis XVI, fut une conséquence de cette réaction.

Avant M. de Lavergne, on a souvent parlé de cette institution, notamment dans les premières années de la Restauration ; mais les discours et les écrits d'alors ne pouvaient donner que des idées générales et sans précision sur l'organisation de ces assemblées, leurs attributions et les travaux qu'elles avaient accomplis. Pour les connaître, il fallait recourir aux documents originaux. Aujourd'hui, tout homme sérieux, qui a lu M. de Lavergne, peut justement se croire en état d'apprécier la valeur de l'institution. Selon M. Boulatignier, il est impossible de ne pas emporter de cette lecture la conviction que, dans les assemblées provinciales, le sentiment dominant était celui du bien public, sentiment qui s'est manifesté non par des paroles ou des délibérations vagues, mais par des mesures positives et des projets qui défraient encore l'administration de nos départements.

En présence de ce tableau, là pensée se reporte souvent à l'*Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française*, par M. Joseph Droz (de l'Institut), œuvre remarquable d'un homme de talent et de bien.

Est-ce à dire que M. de Lavergne veuille poser, comme conclusion de son travail, que le maintien des assemblées provinciales eût pu prévenir cette Révolution? Non; mais il est certain qu'il fait regretter que ces assemblées aient eu une si courte durée.

L'école politique à laquelle appartient M. Dupont-White ne voit certainement qu'une œuvre éphémère et impuissante dans les assemblées provinciales de Louis XVI. Son idéal est la prédominance de l'État, comme garantie de la *sécurité générale*, du *progrès social* et du *bien-être* ou *bonheur public*.

Les dangers que présentent les doctrines de cette école ont fait, sous nos yeux mêmes, une explosion terrible et sanglante dont le souvenir n'est pas effacé.

Si cette explosion a été étouffée, tout danger a-t-il disparu? Le cours du torrent s'est régularisé, mais cesse-t-il de nous envahir?

Le principal danger des doctrines qui font jouer à l'État le rôle complexe, où se mêlent les idées de souveraineté politique, de Providence pour le bonheur des citoyens et de tutelle pour leurs intérêts personnels, se trouve peut-être dans l'alliance que leurs adeptes ont demandée aux idées chrétiennes. Sous prétexte que nos sociétés civiles sont des sociétés chrétiennes, ils ont la prétention que la société (ou l'État, c'est tout un) soit tenue de remplir vis-à-vis

des citoyens les mêmes obligations que la religion, au nom de la charité, impose au chrétien vis-à-vis de ses frères.

Cette idée est de nature à séduire des âmes tendres, des esprits généreux; et c'est là précisément le péril.

Faut-il donc le redire : la charité ne crée que des obligations morales, en mettant au rang des devoirs du chrétien l'assistance spirituelle unie à l'assistance matérielle ou pécuniaire. Elle établit entre celui qui donne et celui qui reçoit des liens d'affection et de reconnaissance. Faites de l'assistance une obligation légale, trop souvent celui qui reçoit restera convaincu qu'en l'assistant on n'a que très-imparfaitement acquitté à son égard la dette de la société.

Les adversaires du système de l'assistance légale n'ont pas besoin de répéter que, dans une société chrétienne, ils n'entendent pas repousser systématiquement toute espèce d'assistance publique; mais, dans leur conviction, la société ne peut, sans manquer au but même de son institution, entreprendre d'*assurer le bien-être de ses membres*; elle ne le pourrait qu'en supprimant la responsabilité et, par suite, la liberté des individus.

Les livres de M. Dupont-White ont rencontré un habile contradicteur dans M. Ch. de Rémusat, l'un des hommes qui ont étudié avec le plus de soin et d'autorité les développements de la démocratie en France.

A côté des travaux de MM. Guizot, de Tocqueville

et Rossi, sur ce vaste sujet, ceux de M. Charles de Rémusat ont une véritable originalité.

Chacun de ces hommes éminents a nécessairement des vues qui lui sont propres, et leurs travaux diffèrent essentiellement même sur des points importants. On peut cependant remarquer une assez grande conformité de vues entre M. Rossi et M. de Rémusat.

Ce qui distingue M. de Rémusat, c'est qu'il ne croit pas que le système administratif qui s'est établi en France depuis 1790 soit susceptible d'une réforme radicale.

« La centralisation, dans le procès qu'on lui intente, se présente, dit-il, avec un possessoire des plus respectables. Ce que l'histoire explique, ce que les lois ont sanctionné, ce que des partis fort différents ont épargné, ce que l'usage a fait passer dans les mœurs publiques, ne peut être traité comme un accident précaire ; et de même qu'il n'y faut toucher qu'avec réflexion, il en faut juger sans prévention. »

C'est, en effet, sans prévention, avec l'élévation et l'impartialité d'esprit qui lui sont habituelles, que M. de Rémusat expose quelle a été la fortune de la centralisation administrative depuis l'Assemblée nationale constituante jusqu'à ce jour. On ne lui reprochera pas d'exagérer l'importance de ce que ses amis et lui ont réalisé en faveur de la décentralisation, qui était un des articles du symbole politique que la Révolution de 1830 avait fait triompher.

« Il y a, dit-il, deux manières de toucher à la centralisation ; elle n'est jamais si absolue qu'elle n'admette des autorités locales, au moins par la résidence.

On décentralise en touchant soit à leur origine, soit à leurs attributions, en leur donnant ou plus d'indépendance ou plus de pouvoir. La première chose, et c'est la plus importante, est celle que la monarchie de 1830 a faite en rendant électifs les conseils des départements et des communes. Cette réforme, si naturelle qu'on a peine à comprendre comment elle avait pu tarder si long-temps, ne pouvait manquer de réussir; aucune réaction ne l'a encore emportée. On a pu affaiblir, non supprimer en ce genre ce qui existait. Il est vrai que le réglement des attributions, quoique fait dans un esprit libéral et judicieux, n'a pas beaucoup augmenté l'importance et l'action des corps de délibération locale. Quoique leur pouvoir fût loin d'être insignifiant, sur l'extension de ce pouvoir la discussion reste ouverte. En même temps l'expérience a prouvé que l'existence des délibérations locales ne diminue pas le nombre des affaires de la puissance publique et des questions dans lesquelles il faut qu'elle intervienne. Il y a même eu accroissement en ce genre, et cet accroissement semble lié aux progrès mêmes de la civilisation. Le système représentatif n'y met pas obstacle; au contraire, il est par inclination centralisateur, quoiqu'il se crée par là de l'embarras, de l'encombrement, des dangers. Aussi nous a-t-on reproché de nous être trop confidemment abandonnés sur cette pente. Sans aucun doute, nous n'avons pas laissé le pouvoir central désarmé ni démuni. Peut-être n'en était-il pas plus fort; il en était moins libre, assurément. Quoi qu'il en soit, la République, comme on sait, ne répudia point l'héritage. Ce n'est pas en gé-

néral le penchant de la démocratie que de faire fi de l'unité, de lâcher la force qu'elle tient, et d'hésiter à donner au pouvoir un volume qui croît avec la masse qu'il représente. Pour qu'en 1848 on demeurât centralisateur, il y avait de bonnes et de mauvaises raisons. D'abord l'amour de l'ordre, qui alors se déploya en France avec une énergie admirable, ne pouvait consentir aisément à l'abandon d'un seul des moyens d'action qui paraissaient utiles contre l'anarchie, et l'Assemblée constituante aurait craint de donner aux clubs tout ce qu'elle aurait enlevé au gouvernement. Puis l'élément spécial et nouveau que la crise de février mit en lumière, le socialisme, si bruyant alors, est précisément une doctrine ultra-centralisatrice ; ce qui le caractérise est de tendre à transporter la vie privée dans la vie civile, et l'ordre civil dans l'ordre politique. Cette multitude d'intérêts individuels qu'il voulait élever au rang d'intérêts généraux promettait autant d'attributions nouvelles au gouvernement. Ainsi, l'esprit conservateur et l'esprit socialiste veillaient à l'envi sur la centralisation, qui sortit entière des délibérations de 1848. Le Président de la République resta investi de plus de pouvoirs et de fonctions que plus d'un roi de l'Europe. »

Ne croyant pas que l'on ait chance d'abolir chez nous la centralisation administrative, à une époque où elle s'intromise à la suite des réformes politiques dans les divers États de l'Europe, M. de Rémusat a cherché les moyens d'en corriger les excès ; et il conclut ainsi :

« Regardant comme accordé qu'il y aura toujours

beaucoup de centralisation en France, et que la tendance de tout gouvernement, même libre, est centralisatrice, nous persistons à croire que les modérateurs de ce mouvement, dans ses excès et ses écarts, sont le contrôle par la discussion publique et universelle dans les Chambres, le contrôle également universel par la presse, le concours de l'élément électif ou représentatif à tous les degrés : État, département, commune. Le jury tient quelque chose du même rôle auprès du pouvoir judiciaire, et la garde nationale auprès de la force publique. Nous y ajouterons la responsabilité effective du pouvoir dans toute la hiérarchie, et la libre concurrence de l'action privée ou de l'association particulière partout où elle est possible, par exemple dans l'instruction publique, dans l'assistance publique, dans le service de la viabilité et des transports, dans certaines mesures de police municipale qui intéressent l'assainissement, la salubrité, la sûreté, etc. Ce ne sont pas là de grandes nouveautés, bien que quelques-unes n'aient eu souvent parmi nous qu'une existence nominale. Aucune cependant ne peut être efficace que par la volonté d'en user. Les organes ne valent que par l'âme qui en dispose. Jamais au fond ce ne sont les armes légales qui ont manqué, soit au pouvoir, soit à la société pour se défendre. C'est à l'esprit qui l'anime plus encore qu'à ses institutions qu'un peuple doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il vaut. Les institutions donnent aux nations la liberté, mais non la volonté; c'est aux nations de vouloir (1). »

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n°. du 15 octobre 1860.

Si judicieuses que puissent paraître ces vues, sans doute elles ne suppriment pas toutes les questions que soulève le problème de la conciliation de la liberté et de la centralisation, ce problème qui tourmenta de bonne heure le noble esprit de Tocqueville, et qui occupa sa pensée jusqu'à son dernier jour.

Dresser le programme précis de ces questions est peut-être ce qu'il conviendrait de faire, avant tout, pour éclairer la solution du problème ; mais ce programme ne serait pas ici à sa place.

La prochaine publication des papiers de Colbert, confiée à l'un de ses historiens, M. Pierre Clément, de l'Institut, en fournissant de nouveaux documents pour l'étude de l'ancienne administration française, ramènera naturellement les esprits à l'étude des questions que l'on vient d'indiquer. On pourrait y trouver l'occasion d'une discussion méthodique, qui ne mettrait pas tout le monde d'accord, mais qui ferait certainement cesser quelques malentendus qu'on ne peut s'empêcher de regretter, tant au nom de la science que dans l'intérêt de la vraie liberté.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LE COURAGE CIVIL,

PAR M. DE CHÉNIER,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Ἀνδρεία ἕξις ψυχῆς ἀκίνητος ὑπὸ φόβου.
PLATON.

Le courage civil est une vertu assez rare pour que l'histoire de tous les temps ait pris le soin de consacrer les noms des hommes qui l'ont possédée.

Les beaux exemples sont d'utiles enseignements; car souvent les grands hommes eux-mêmes n'ont acquis des droits à la reconnaissance publique, que parce qu'ils ont profité des leçons du passé et cultivé les facultés de l'âme qui produisent les sentiments nobles, sublimes, et conduisent à la véritable sagesse.

La bravoure, la gloire militaire sont l'apanage d'une nation belliqueuse; ses conquêtes et les exploits de ses héros remplissent les pages de ses annales. Les Français, sous ce rapport, n'ont plus rien à envier aux Grecs et aux Romains : les récits de leurs triomphes peuvent rivaliser avec ceux des guerres d'Alexandre et de César. Ils n'ont plus rien à demander à la renommée.

Un genre de gloire moins brillant, mais peut-être plus utile, appelle l'attention du philosophe et mérite d'être célébré.

A la guerre, l'exemple fait des braves; les témoins doublent la valeur des soldats : le courage civil n'a besoin ni de témoins, ni d'exemples. Il naît de la réflexion; il est le fruit des connaissances acquises; il est quelquefois la leçon du malheur; il est toujours la voix d'une conscience pure. Socrate, buvant la ciguë, est le plus parfait modèle du courage civil (1), non parce qu'il sut affronter la mort, mais parce qu'il conserva la sérénité de son âme. Sa haute et puissante intelligence planait comme au-dessus des misères de l'humanité. Sa raison divine ne lui permettait aucune plainte, aucune récrimination contre l'iniquité de ses juges, et il conférait avec ses disciples, avec ses amis, dans une entière liberté d'esprit. Les plus douces affections ne le firent point fléchir; les adieux de sa femme, de ses enfants, le laissèrent calme, et ses derniers entretiens furent encore des préceptes de morale, de justice, de modération, de ce courage, en un mot, qui n'est pas une résolution prise par suite d'un suprême effort de l'entendement; mais qui est le résultat de l'étude, de la méditation, et la perfection de la prudence de l'homme.

Platon met le courage civil au nombre des ver-

(1) *Phédon.* Voyez tout ce traité, qui donne les détails de la mort de Socrate, page 44, tome Ier. des *Œuvres de Platon*, collection grecque de Didot.

tus (1); et dans les Dialogues où il nous a conservé les doctrines et les pensées de Socrate, il dit que la sagesse, la tempérance, le courage, la justice, la pureté, sont les cinq dénominations différentes d'une même chose, comme les divers traits du visage forment l'ensemble de la figure humaine (2); que l'homme fort est celui qui tend vers ce qui est beau, ce qui est mieux, ce qui est plus agréable; que les hommes forts ne craignent point sans motifs, lorsqu'ils craignent, et qu'ils n'entreprennent rien inconsidérément (3). Ce courage civil, qui se compose en effet des plus nobles qualités morales, est celui qui animait Aristide (4) et Phocion (5), qui leur fit supporter les attaques de l'ignorance, de l'envie, de la méchanceté. Affermis qu'ils étaient par le témoignage de leur conscience, par la pureté de leurs actions, ils se résignèrent devant l'injustice de ce peuple toujours aveugle, qui brisait le lendemain la statue qu'il avait élevée la veille. Soumis à son sort, Aristide expia dans l'exil la faveur qui lui avait donné le surnom de Juste (6). Phocion, ainsi que Socrate, fut condamné

(1) *Phédon*, p. 90, c. LXIII, *a*, t. 1er. des *Œuvres de Platon*, collection grecque de Didot. — Voyez aussi *Euthydème*, p. 209, c. VIII, *b*. — Voyez *Protagoras*, p. 242, c. XII, *a*; — p. 243, c. XIV, *a*; — p. 247, c. XVIII, *b*.

(2) *Protagoras*, c. XXXIII, *b*, t. 1er., *Œuvres de Platon*, p. 261.

(3) *Protagoras*, c. XXXIX, *a*, *in fine*, p. 270, t. 1er., *Œuvres de Platon*.

(4) Voyez Plutarque, *Vie d'Aristide*, t. 1er, p. 380 et suiv., collection grecque de Didot.

(5) Plutarque, *Vie de Phocion*, t. II, p. 385 et suiv.

(6) *Vie d'Aristide*, c. VII, *c*, p. 384 et 385, *d*.

à boire la ciguë et paya de sa vie la gloire qu'il avait acquise à sa patrie, soit comme général, soit comme habile politique (1). A son heure dernière, on le vit ce qu'il avait été : exempt du trouble de l'âme et inaccessible à la faiblesse (2).

Rome, l'émule d'Athènes, offre aussi de grands exemples du courage civil. Brutus, après avoir délivré sa patrie de l'oppression des Tarquins, fait prêter serment, sous peine de mort, de ne point rétablir la royauté. Ses deux fils conspirent, et tous deux périssent sous la hache du licteur (3). Que l'on ne dise pas que c'est en républicain farouche qu'il assiste au supplice de ses enfants. Non ; l'homme peut un moment être emporté par l'exaltation de ses idées politiques ; l'homme d'un naturel irritable et qui n'a point appris à modérer ses passions, peut se laisser entraîner à un acte cruel, dans l'instant où il est dominé par la colère ; mais Brutus ! ce caractère si fort et si grand, cet esprit si maître de lui-même ; Brutus qui simule l'insensé pendant vingt-cinq ans pour conserver sa tête et se venger de celui qui avait fait tuer son oncle et son frère (4) ; non, c'est le courage civil poussé aussi loin que notre humaine nature peut le concevoir. Comment admettre que Brutus, qui juge lui-même ses

(1) *Vie de Phocion*, p. 902, 903, 904.

(2) *Vie de Phocion*, c. XXXVI, p. 904.

(3) Voyez Tite-Live, liv. I. c. LVIII ; — liv. II. c. II, V, VI. — Valère-Maxime, liv. V, c. VIII. — Plutarque, *Vie de Publicola*, t. Ier, p. 116. c. I *d*, et p. 117, 118, 119.

(4) Plutarque, *Vie de Publicola*, t. Ier., p. 117, c. III *c, in fine*.

fils (1), sollicité, pressé par les prières de ses amis, de ses proches, ait résisté aux sanglots du désespoir, à la voix de ses entrailles qui lui criait : « Sauve tes enfants ! » s'il n'y eût pas eu quelque chose de plus puissant encore qui fît taire cet instinct de l'amour paternel ? Ce quelque chose, c'était le devoir, c'était l'obligation d'enseigner qu'il faut respecter la loi, ce frein salutaire sans lequel il n'y a plus de société possible. Soustraire ses fils à l'action de la loi, c'était substituer l'arbitraire à la règle, abuser du pouvoir dans son intérêt privé ; c'était apprendre au peuple qu'on pourrait violer tous les principes, quand ces principes imposent des sacrifices à l'intérêt personnel. Brutus eût été flétri dans l'histoire, s'il avait cédé aux sentiments de son cœur ; ceux qui l'accusent de cruauté l'eussent taxé de faiblesse, et la postérité eût dit que le courage civil ne peut pas aller jusqu'au sacrifice de ce que l'homme a de plus cher au monde. Rendons à la grande âme de Brutus la justice qui lui est due ; admirons le consul romain, immolant à la chose publique jusqu'à ses plus intimes affections. Voyons-le au tribunal qui juge, sur le lieu du supplice où sont les deux coupables, rassemblant ses forces pour demeurer impassible, parce qu'il faut que les Romains sachent que la justice est égale pour tous, maîtrisant ses larmes, car le père doit faire place au consul (2). Mais après ce choc des résolutions les plus contraires, cet assaut de la tendresse livré à son âme

(1) Plutarque, *Vie de Publicola*, t. Ier., p. 119, *in principio*.

(2) *Valerius Maximus*, lib. V, c. VIII, 1, *in fine*.

déchirée; après cette horrible expiation, Brutus, immobile, en proie à sa douleur, reste plongé dans un effrayant silence !.... Chez lui, sous le toit de la famille, il n'y a plus rien !.... pour lui, point de ces confiantes effusions du cœur qui charment les travaux, qui consolent la vieillesse !.... Et cependant il a un cœur de père que des regrets dévorent ! Il pleure en secret ses deux fils infortunés, dont le crime plus encore que la mort fait le supplice de sa vie !.... Mais le Ciel a pitié d'une vertu si rare, éprouvée par tant de maux accablants; dans un combat corps à corps, avant l'achèvement même de l'année de son consulat, il cesse de vivre en donnant le trépas à l'un des fils du tyran détrôné.

L'histoire a publié avec éclat le nom de Brutus; nos derniers neveux citeront le premier des consuls romains comme s'étant illustré par la plus terrible épreuve du courage civil.

Pénétré de cette ardeur intrépide qui n'est autre chose que l'empire d'une volonté forte et éclairée, Régulus, heureux d'abord et toujours vainqueur (1), éprouva bientôt les vicissitudes de la guerre. Prisonnier de Carthage, on l'envoie à Rome pour traiter de la paix. Dans le sénat où sa proposition va être accueillie, il combat la mission qu'il est venu accomplir; il démontre que le peuple romain ne doit point accepter la paix des Carthaginois; qu'il doit repousser

(1) Voyez Diodore de Sicile, *Reliquiæ*, lib. XXIII, c. XII, p. 445, collection grecque de Didot. — Florus, lib. II, c. II, n°. 21, p. 162, t. Ier.; Amsterdam, 1702, in-8°.

même l'échange des prisonniers. Esclave de sa parole, il n'est point arrêté par les pleurs, par les prières de sa femme, de ses amis, des citoyens de Rome accourus en foule pour s'opposer à son départ ; il retourne à Carthage, où il expire dans des tortures qui n'ont pu lui arracher un regret (1)

La même persévérance dans les entreprises les plus difficiles, les plus périlleuses, soutint le vertueux Caton (2), qui osa, par la simplicité et l'austérité de sa vie, par la pureté et la rectitude de ses principes, combattre les abus et l'immoralité de son temps. Censeur inexorable des mœurs, il rendit plus de services à sa patrie dans l'exercice de cette haute magistrature, que lorsqu'il partagea les dangers et la gloire des armées romaines. Son courage civil fut toujours le même dans la lutte incessante qu'il soutint contre les divers pouvoirs de la République, ne voulant tolérer aucune infraction aux devoirs, aucune négligence dans le service de l'État; mais il ne se montra jamais plus grand, plus fort, plus soutenu, que dans la répression des factions turbulentes de cette populace romaine, toujours avide de nouveauté, mobile et tumultueuse comme les flots de la mer, excitée sans cesse par les mauvaises passions des Saturninus

(1) Voyez Polybe, lib. I, c. XXVI à XXXVI, p. 37 à 50 : Amsterdam, 1670, in-8°., t. Ier.—Diodore de Sicile, *Reliquiæ*, lib. XXIII, c. XII à XVIII, p. 445 à 449. — Florus, lib. II, c. II, n°. 17 et seq., p. 161 et seq., t. Ier.; Amsterdam, 1702, in-8°. — Eutrope, liv. II, c. XXI. — Valère-Maxime, lib. I, *De religione*, c. I, n°. 14, p. 13 ; édition du Dauphin, 1679, in-4°.

(2) Voyez Florus, Salluste, Plutarque : *Vie de Caton*.

et des Catilina de toutes les conditions, qui lui montraient le prix de sa rébellion dans la spoliation de ceux qu'ils appelaient les riches, la curée sanglante de tous les patrimoines, désormais soumis à une possession commune, et des saturnales permanentes pour l'état social. Caton frémissait de colère et d'indignation à la pensée de tant de bassesse et de perversité. Ses réprimandes sévères, au sénat et sur la place publique, confondaient les agitateurs et faisaient rougir le peuple égaré. Mais la puissance, l'autorité morale qu'il avait acquises, ne l'éblouirent jamais. Dès que les affaires publiques lui laissaient quelques loisirs, il retournait à ses champs, dont la culture était sa plus douce occupation. Là, dans son rustique asile, jouissant avec délices du calme de la campagne, il y retrempait son âme, en partageant son temps entre l'étude et les soins champêtres. C'est là qu'il écrivit son traité sur l'agriculture et qu'il puisa ces inspirations vertueuses, ce courage infatigable, qui en firent l'un des plus grands hommes de l'antiquité (1).

Cicéron, qui vint plus d'un siècle après lui, mais qui fut son admirateur et prit soin de nous le faire connaître dans l'un de ses immortels traités philosophiques, se présente naturellement à l'esprit. Cicéron, que l'on calomnia jusqu'au point de nier le courage civil qui marqua tous les actes de sa vie

(1) Sallustius : *Bellum Catilinarium*, p. 167 à 171, éd. de Leyde, 1654. — *Florus*, lib. II, c. XV, n°. 4 ; c. XVII, n°. 9. — Plutarque : *Vie de Caton*, p. 401 à 421, t. Ier.

politique, est assurément l'un des hommes qui possédèrent au plus haut degré la vertu, sans laquelle il n'y a pas de grands citoyens.

N'est-ce pas lui qui, jeune homme encore, prit la défense de Roscius, accusé par ordre de Sylla, et, bravant la colère du dictateur, offrit le secours de sa parole à celui qu'aucun orateur n'osait justifier ? N'est-ce pas lui qui accusa Verrès, dont la préture en Sicile n'avait été qu'une longue et cruelle exaction ; Verrès, puissant et débauché, qui, répandant l'or à flots, comptait ses nombreux amis parmi ses complices ? Qui eut le courage de dénoncer la conspiration de Catilina, en face même des conjurés ? Qui sauva la République romaine d'une destruction complète, en signalant les pernicieuses maximes socialistes de ce redoutable patricien, qui promettait aux prolétaires de Rome le meurtre, le pillage et l'incendie ? C'est Cicéron dominant les rumeurs du sénat, affrontant les orages de la place publique et opposant son courage civil aux poignards des sicaires. Quel autre que Cicéron, risquant sa popularité, eût combattu la loi agraire, attaqué Clodius et poursuivi Antoine de sa mordante et redoutable éloquence ?

L'exil d'abord fut sa récompense, et ce même peuple qui, échappant aux fureurs de Catilina, proclamait Cicéron le père et le sauveur de la patrie, votait ensuite son expulsion de la ville, puis le rappelait par une loi spéciale et se portait en foule à sa rencontre pour le ramener en triomphe.

Antoine, devenu maître de Rome avec Octave et

Lepidus, n'avait point oublié le ressentiment que les *Philippiques* lui avaient inspiré : il résolut d'assouvir sa vengeance dès qu'il put le faire impunément, et Octave, qui préludait alors à l'empire qu'il immortalisa sous le nom d'Auguste, lui accorda sans peine la tête du grand orateur, qui avait défendu, sauvé la République, et qui ne devait pas survivre au dernier jour de la liberté.

Cicéron, questeur en Sicile, édile à Rome, préteur et consul, fut constamment l'exact observateur de la probité, de l'intégrité, de la justice, c'est-à-dire de toutes les vertus qui constituent le courage civil. Ses discours prouvent la vigueur, la puissance de sa raison, et ses ouvrages philosophiques seront éternellement le guide des hommes de bien.

Chez nous, après l'époque où, depuis la chute de l'Empire romain, les ténèbres de la barbarie s'étaient étendues sur toute l'Europe, la chevalerie (1) retrouva et mit en honneur les devoirs dont l'accomplissement a souvent besoin du courage civil : tant il est vrai qu'il est des principes incontestables, des sentiments moraux qui ne périssent jamais. Les peuples disparaissent, mais les peuples nouveaux ont en eux ces mêmes principes de la vie sociale, qui ne sont autre chose que les lumières de la raison humaine. Nos preux chevaliers suppléaient au défaut d'instruction par les règles traditionnelles qui imposaient la difficile condition d'être exempts de tous vices, de

(1) Voyez La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 2 vol. in-8°.

tous défauts. Ces règles exigeaient la réunion de toutes les perfections; il fallait que le véritable chevalier fût gai, attentif à ne rien faire qui ternît sa pureté, circonspect dans toutes ses démarches, preux, loyal, gracieux, doux, humble, discret, et, suivant la naïve expression des fabliaux du temps, aussi net au dedans qu'au dehors (1). Parvenu à ce point, le chevalier méritait alors le haut nom de *Preudomme*. Duguesclin, Bayard joignirent le courage civil à la bravoure militaire et seront cités comme dignes d'imitation.

De grandes, de nobles épreuves honorèrent aussi la magistrature. Sous Charles VI, le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins, sut allier la sagacité à l'énergie; par sa fermeté, il dompta les factions populaires, sut dominer les intrigues de la cour et se faire craindre et respecter (2). Le premier président La Vaquerie, sous Louis XI, ne craignit point de déplaire à ce terrible monarque qui envoyait au Parlement, pour y être vérifiés et enregistrés, des édits dont l'objet était d'augmenter les charges publiques, accompagnant cet envoi de menaces en cas de refus. La Vaquerie, à la tête des magistrats en robes rouges, se rendit à l'instant auprès du roi et lui dit : « *Sire*, « *nous venons remettre nos charges entre vos mains*, *et* « *souffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'offenser*

(1) *Le Lai ou Conte du bachelier d'armes*; La Curne de Sainte-Palaye, t. Ier., p. 471.

(2) Voyez Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 543; édition de 1685, in-folio.

« *nos consciences* (1). » De son côté, le procureur général Jean de Saint-Romain mit obstacle avec non moins de force à l'exécution des lettres du même roi sur l'abolition de la Pragmatique-Sanction que le cardinal La Balue lui avait arrachées, et dont il venait en personne demander au Parlement la vérification (2). Saint-Romain fit une remontrance sévère à laquelle le cardinal ne répondit qu'en parlant de la colère du roi : « *Vous ne pourrez point me faire changer de* « *sentiment*, répliqua Saint-Romain ; *je ne suis point* « *procureur du pape, mais du roi, et plus encore du* « *royaume et de la couronne. On peut m'ôter ma* « *charge, mais je ne manquerai jamais à ma conscience* « *ni à mon devoir* (3). »

Dans un ordre de magistrature plus élevé, l'histoire nous présente le chancelier de L'Hospital, *un autre censeur Caton*, dit Brantôme. Au milieu des désordres, des guerres sanglantes de son temps, la figure grave de ce savant législateur, de ce vrai sage, apparaît dans nos annales comme l'un des types du courage civil (4). Il avait pris pour lui, dit M. le procureur général Dupin, à qui nous empruntons ces mots, la devise du sage d'Horace : *Impavidum ferient ruinæ ;* il s'y montra fidèle. Une vie simple et frugale, des mœurs austères, un grand amour de ses devoirs, une science profonde et un esprit supérieur lui avaient

(1) Voyez le *Dictionnaire* de Bayle, les *Mémoires* de Commines et la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes.

(2) Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 702. — *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes.

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 702, 703.

(4) *Id.*, *Ibid.*, t. III, p. 22, 185, 186, 296 ; édition citée.

donné un ascendant irrésistible. Aussi, dans le conseil de Charles IX, entre un roi-enfant et une reine-mère jalouse de son pouvoir, entre le parti des Guises qui était celui des ardents catholiques, et le parti des protestants vers lequel, pour se défendre, la famille régnante semblait pencher, L'Hospital, dont la position cependant était difficile, fit toujours adopter les voies de conciliation et de tolérance ; mais cet homme dont on redoutait les réflexions, dont les avis étaient importuns, devint odieux ; on se cacha de lui pour délibérer, bien qu'on ne voulût point l'écarter du conseil. L'Hospital se retira. Il était dans sa modeste habitation de Vignay, près d'Étampes, lorsque le massacre de la St.-Barthélemy fut résolu. Les Guises, qui avaient constamment rencontré dans le chancelier de L'Hospital un redoutable antagoniste, le désignèrent comme victime. Une bande d'assassins se présente ; ses fidèles domestiques demandent ses ordres pour les repousser par la force : « *Non*, *non*, « dit-il, *et si la petite porte n'est bastante pour les* « *faire entrer, qu'on ouvre la grande.* » Catherine de Médicis n'osa point commettre ce crime, et une troupe de cavaliers, envoyée pour protéger sa maison, arriva au moment où la résistance des serviteurs devenait impuissante. Mais à la protection joignant l'injure, le chef de cette troupe lui annonça qu'on lui pardonnait l'opposition qu'il avait si long-temps faite aux mesures contre les protestants : — J'ignorais, répondit L'Hospital, que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon (1).

(1) Discours de rentrée de M. le procureur-général Dupin, à

Coligny, durant sa longue et brillante carrière militaire, donna bien des gages d'un rare courage civil; le dernier fut de se présenter sans armes aux assassins de la St.-Barthélemy (1).

Plus tard, le premier président Duranty, essayant par le sang-froid, par la persuasion, d'arrêter à Toulouse les séditions (2) de la Ligue, se vit, sans que sa fidélité chancelât, insulté par les factieux, enlevé aux embrassements de sa famille et privé de sa liberté. Inébranlable dans son amour de l'ordre, préparé à la mort, il attendit sans murmurer l'accomplissement de ses destins. Arraché enfin du couvent où il s'était réfugié, livré à la rage des forcenés, son corps, mis en lambeaux, est traîné aux gémonies par ceux-là même qui avaient d'abord reculé devant son regard.

Achille de Harlay résista au duc de Guise, qui lui demandait de se joindre à lui pour rétablir la tranquillité dans Paris et déterminer le Parlement à reprendre l'exercice de ses fonctions. Sa réponse fut digne : « Quand la majesté du prince est violée, dit-il, « le magistrat n'a plus d'autorité. Au reste, mon âme « est à Dieu et mon corps entre les mains des mé- « chants; on en fera ce que l'on voudra (3). »

Avec le règne de Louis XIII apparaît Mathieu Molé,

l'audience solennelle de la Cour de cassation, du 3 novembre 1835.

(1) Mézeray : *Histoire de France*, t. III, p. 253-254.

(2) Mézeray : *Histoire de France*, t. III, p. 750-751.

(3) Mézeray : *Histoire de France*, t. III, p. 689, qui cite Pierre Mathieu, grand partisan de la Ligue, et qui fut ensuite historiographe de Henri IV.—Voyez son Histoire des troubles de France.

premier président du Parlement de Paris. On le voit d'abord lutter contre le despotisme de Richelieu, déjouer les intrigues des grands, s'opposer à l'ambition des princes, puis aux intrigues de Mazarin dont il dévoile la ruse et l'arbitraire, et enfin s'élever, avec toute l'énergie de son caractère, contre les soulèvements de la Fronde (1). Sa droiture, son intrépidité exercèrent un ascendant tel que ses ennemis même furent contraints de l'admirer. A la tête du Parlement, entouré de séditieux, il leur impose par le calme de son maintien, et, bravant leurs menaces et leurs poignards, il les écarte par l'autorité de sa parole (2). Pendant qu'il est garde-des-sceaux, assailli dans son hôtel par une émeute, on lui offre des troupes pour le défendre ; il refuse, fait ouvrir les portes, se présente seul aux factieux et leur crie : « Si vous ne vous retirez à l'instant, je vous fais tous pendre. » Ils fuient à ces mots, comme si le glaive de la justice se fût déjà levé sur eux (3).

Mais bientôt, ce ne sont plus seulement les magistrats que nous allons voir animés de ce courage qui honore la vie des hommes et rend leur mémoire digne de passer à la postérité : les lettres vont exercer cette influence qui change la face des empires, et enseigner les maximes dont la pratique fait les grands hommes.

Pascal et Boileau, en vengeant, l'un la morale ou-

(1) *Discours de rentrée de M. le procureur-général Dupin*, en 1835.

(2) *Id.*

(3) *Id.*

tragée par les doctrines faciles des casuistes, l'autre la raison humaine asservie sous les idées féodales de la noblesse et du clergé, ouvrirent des premiers la route, et portèrent la critique sur des sujets dont l'examen alors n'était pas sans dangers. Corneille, en atteignant la hauteur du théâtre des Grecs, formula la pensée philosophique par des sentences hardies. La Fontaine, dans l'apologue, enseigna des vérités qui irritèrent plus d'une fois la puissance. Molière immola sur la scène les vices sociaux, flétrit les imposteurs, couvrit de ridicule l'orgueil des sots, la vanité des hommes de cour, sans épargner la crédulité populaire. Mézeray écrivit l'histoire avec une liberté de penser qui indiquait la route à suivre, mais lui fit perdre la pension du roi. Bayle, dans son *Dictionnaire*, se montra raisonneur caustique, et contribua aux progrès en apprenant à douter. Montesquieu, plus fin et plus profond, éclaira l'*Esprit des Lois* du flambeau de son génie, fit ressortir, de la comparaison de la grandeur et de la décadence des Romains, d'utiles leçons dont les peuples ne profitent pas plus que les rois, mais qui n'en restent pas moins des préceptes dont la justesse et l'importance ne peuvent être contestées. Les *Lettres persanes* firent aux préjugés une blessure profonde, et servirent la raison, quoique parfois elles aient dépassé le but.

La magistrature, déjà féconde en hommes de courage, comptait encore D'Aguesseau, et vit briller avec éclat Servan, Ripert-Monclar et surtout La Chalotais. Gerbier, au barreau du Parlement de Paris, avait poursuivi de sa dialectique pressante la célèbre Com-

pagnie de Jésus, qui, aspirant au gouvernement universel, avait essayé d'avoir le monopole du commerce. La Chalotais fit plus, il provoqua et obtint l'expulsion de cette Société, qui eut assez de crédit pour le faire jeter dans les fers. Mais du fond de son cachot sortirent ces mémoires vengeurs, dictés par un cœur droit et par une raison forte, mémoires dans lesquels la postérité verra toujours la règle que doit suivre le magistrat intègre et consciencieux. Déjà La Chalotais avait fait paraître, deux années plus tôt, son *Essai d'éducation nationale*, ouvrage où le bon sens, guidé par le courage civil, attaque et renverse des opinions erronées qui nuisaient au développement de l'intelligence humaine.

Diderot, d'Alembert et tous ceux qu'on appelait les libres penseurs de l'*Encyclopédie*, répandaient en France leurs dissertations hardies, propageant des idées nouvelles et bravant les persécutions. Deux hommes placés à la tête de leur siècle par la supériorité de leurs écrits, Jean-Jacques Rousseau et Voltaire, semblaient destinés à régénérer la société française. Rousseau, avec une éloquence entraînante et partie du cœur, porta une lumière inconnue sur les constitutions des gouvernements, prêcha d'utiles innovations dans l'éducation physique et morale de l'homme, et mêla des vérités sublimes à ses paradoxes. Voltaire est, après Aristote et Cicéron, l'un des plus vastes génies qui aient paru sur la terre. Supérieur presque dans tous les genres, il eut pour but, après la gloire, de dissiper les erreurs qui protégeaient la servitude et l'oppression. Défenseur de

l'innocence et des vérités utiles, il fut l'adversaire infatigable de l'hypocrisie et du fanatisme ; armé du fouet vengeur de la satire, il châtia sans pitié la sottise et les préjugés, et abattit sous les traits acérés de sa mordante ironie le principe si long-temps consacré de l'inégalité des hommes devant la loi politique des nations. Du sein de ce réduit enchanteur que sa prudence s'était choisi dans un pays neutre, loin des grands qu'il connaissait trop, loin de la multitude qu'il avait bien jugée, il dévouait ses loisirs à l'histoire et à la philosophie, montrant aux peuples nouveaux les voies de l'émancipation, mais éclairant la route par les leçons et les exemples des peuples anciens.

Le courage civil des écrivains de ce temps a porté ses fruits, et la Révolution de 1789 est sortie d'abord radieuse de leurs communs et généreux efforts. Leurs enseignements produisirent des intelligences dignes de la comprendre, et de proclamer les droits de l'homme et du citoyen. Le serment du Jeu de paume commença l'ère de la Liberté, et l'Assemblée constituante fonda les principes des lois civiles et criminelles, qui sont restés comme les monuments impérissables de la sagesse et du savoir.

Mirabeau, Bailly se distinguent parmi cette foule de citoyens courageux et dévoués : l'un par un talent oratoire qui n'a point encore eu d'égal ; l'autre par une vaste érudition et la mort d'un martyr. L'aurore de cette régénération politique fut bientôt obscurcie par la tempête des passions déchaînées. La création des sociétés populaires, où l'ignorance et la brutalité

se croyaient appelées à discuter des droits et des devoirs qu'elles ne pouvaient comprendre, amena la plus effroyable anarchie. On laissa penser à la *plèbe* qu'elle seule constituait le peuple français, tandis qu'elle n'en était que la partie infime. Bientôt le spectacle hideux de cette populace, insatiable d'orgies et de destruction, vint jeter la terreur dans les esprits. Débordés par elle, les amis d'une liberté sage virent avec effroi les sciences, les lettres, les arts devenir la cause des persécutions et le motif des arrêts de mort. Il n'eût fallu que se lever pour écraser cette hydre menaçante, mais nul n'avait encore les habitudes militaires qui rendent facile le métier des armes; au lieu de descendre dans la rue, de combattre pour leurs foyers, pour leur vie, les Français, à l'exemple des sénateurs de Rome envahie par les Gaulois, s'abandonnèrent eux-mêmes et laissèrent conduire à l'échafaud leurs plus grands citoyens. Cette soumission à la fatalité était du courage civil, sans doute; et quand Bailly insulté par l'ironie de ses stupides bourreaux, leur répondait: *Oui, je tremble, mais c'est de froid*, il se montrait le digne élève du XVIIIe. siècle: il savait mourir sans faiblesse.

Toutefois, si la terreur paralysait l'énergie des esprits les plus mâles, une jeune vierge, au cœur pur, ornée des grâces de son âge, parée des charmes de la beauté, trouvait dans son âme fière et fortement trempée l'exemple à donner aux courages abattus. Elle s'indignait de ne point voir résister, à force ouverte, cette nation qui se laissait décimer par la hache des sicaires. Qui dira les tourments de sa

grande âme et ses incertitudes? Elle sait d'où partent les ordres; mais elle ne peut frapper à la fois tous les membres de ces comités qui s'abreuvent de sang; elle choisit le plus actif, le plus implacable instigateur des massacres; elle marche droit à lui, sans faiblir, sans s'émouvoir, et, d'un coup sûr, elle éteint cette affreuse existence pétrie de crimes et d'infamie. En faisant ainsi le sacrifice de tout ce qui intéresse à la vie, beauté, jeunesse, avenir, fortune, Charlotte de Corday montrait un dangereux, mais sublime dévouement au salut de sa patrie.

André Chénier, qui chanta l'héroïne normande, fit voir ce que doit être le courage civil du poète et de l'écrivain supérieur, animé par la justice et la vérité. Stigmatisant dans ses iambes brûlants (1) la stupide

(1) Puisque les iambes d'André Chénier sont mentionnés ici, qu'il nous soit permis de consigner dans une note la solution d'un problème auquel un passage de *Ma biographie*, par Béranger, a donné quelque célébrité en 1858. Dans cette œuvre posthume, l'illustre chansonnier dit, page 93 :

« A peu près au temps de mes débuts, Henri de Latouche me fit plusieurs fois de judicieuses observations qui m'ont rendu grand service. Aussi suis-je souvent retourné à ce vrai poète, grand faiseur de pastiches. Je l'ai souvent appelé l'inventeur d'André Chénier, dans les œuvres duquel il est au moins pour moitié; car j'ai entendu Marie-Joseph déplorer qu'il y eût si peu de morceaux publiables dans les manuscrits laissés par son frère. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les vers placés à la fin du volume, et que le geôlier est censé interrompre, n'aient pas ouvert les yeux des juges de sang-froid. Tout le monde sait pourtant aujourd'hui que ces vers sont de Latouche. »

Une affirmation aussi positive de la part d'un homme dont la *Correspondance* atteste au plus haut point la droiture, la franchise

démence de la démagogie sanguinaire et aveugle, il signalait les erreurs, blâmait les fautes et poursuivait

et la bonne foi, nous avait beaucoup surpris, et quelques mois avant que M. L.-J.-G. de Chénier, neveu d'André et de Marie-Joseph, devint membre correspondant de notre Académie, nous lui demandâmes le mot de l'énigme. La réponse de M. de Chénier ne nous a laissé aucun doute. « Je possède, dit-il dans une de ses lettres, tous les manuscrits dont Béranger paraît avoir douté... ; je possède les trois manuscrits des iambes écrits, dans la prison de St.-Lazare, sur trois petites bandes de papier, et d'une écriture si fine que M. de Latouche n'a pas pu les déchiffrer. Ils sont, d'ailleurs, écrits avec des mots grecs intercalés, qui n'étaient pas plus à l'usage de M. de Latouche que de Béranger. » Plus loin, M. de Chénier, que nous avions pressé de donner une édition des Œuvres de son oncle, ajoute : « J'ai préparé une édition complète d'André ; mais avec la législation qui nous régit, surtout en ce qui concerne les œuvres posthumes, elle ne serait pas plus tôt publiée qu'il faudrait avoir procès avec des libraires.... Quand cette édition, qui est précédée d'une notice exacte et complète, pourra paraître, on connaîtra André, qui n'a été apprécié jusqu'à présent que sur des publications mal faites, pleines d'erreurs, et composées de pièces la plupart tronquées. J'ai les manuscrits de la *Jeune Captive,* comme ceux des autres pièces. La lettre insérée dans le Journal de l'instruction publique vous expliquera tout ce qui est relatif à l'intervention de M. de Latouche dans la publication des Œuvres d'André. »

Cette lettre dont parle M. de Chénier, provoquée par un rédacteur de ce journal, est insérée dans le numéro du 19 février 1858. Déjà le digne neveu des deux poètes, André et Marie-Joseph, avait publié une intéressante brochure de IV et 85 pages, intitulée : *La vérité sur la famille de Chénier* ; Paris, Dumaine, 1844, in-12. Il est bien à désirer que notre confrère triomphe des obstacles qui s'opposent à sa publication, et que nous ayons enfin les Œuvres d'André Chénier complètes et conformes aux manuscrits. Cette édition, vivement désirée, importe à l'honneur des lettres françaises.

J. T.

les crimes avec l'irrésistible logique d'un esprit pénétrant et inspiré; les élans de son cœur généreux faisaient couler sous sa plume acérée des flots amers de regrets et d'indignation, quand il voyait méconnus et foulés aux pieds ces principes régénérateurs qu'il avait salués en 1789. Poursuivant sa tâche au milieu des tempêtes populaires, il brava la fureur des bourreaux, et en immolant sa vie au triomphe de la vertu et de la raison, il sacrifiait avec sa jeunesse la gloire et un brillant avenir.

Pendant que la brutale ignorance procédait à ses sanglantes saturnales, détruisant toutes les créations du génie, la Convention, à côté des nombreux actes qu'on peut justement lui reprocher, faisait d'énergiques efforts pour arrêter les maux qui accablaient la France. Cette Assemblée, dévorée dans son propre sein par de profonds scélérats, mêlait son sang à celui des citoyens qui périssaient pour la Liberté; elle voulait arrêter la licence, quand des proconsuls, ivres de carnage, ordonnaient les massacres à la lueur de l'incendie. Assemblage monstrueux de sentiments sublimes et des passions les plus perverses, elle a légué à la postérité d'utiles exemples pour l'instruction des nations. Les noms des uns, chargés de l'exécration universelle, passeront d'âge en âge comme l'expression de la plus cruelle injure; la mémoire des autres, transmise à nos derniers descendants, sera le glorieux stimulant de nobles travaux. A cette époque, si fertile en biens et en maux, que de preuves de désintéressement, de générosité, de grandeur d'âme, en un mot, du véritable courage civil! Tandis que

les connaissances humaines semblaient bannies, un représentant du peuple, Marie-Joseph Chénier, parlait en faveur des savants, des artistes, et leur faisait accorder des pensions et des encouragements. Au théâtre, blâmant avec énergie les excès révolutionnaires, il osait demander *des lois et non du sang*, signaler la tyrannie de Robespierre et de ses suppôts, et s'écrier :

« Il est temps d'abjurer ces coupables maximes ;
« Il faut des lois, des mœurs, et non pas des victimes. »

La tyrannie, qui ne pouvait manquer de se reconnaître, proscrivit la pièce et l'auteur, et c'est grâce au courage civil de ses amis que la pièce fut conservée et que l'auteur eut la vie sauve. Des poètes, des philosophes, des écrivains de tous genres payaient de leur tête le courage d'avoir défendu les droits de l'humanité contre la fureur démagogique. Des citoyens généreux offraient un asile aux victimes désignées pour l'échafaud ; partout enfin, dans ces temps de calamités publiques, la terreur enfantait des actes de dévouement et de patriotisme.

Féraud, au sein même de l'Assemblée, oppose le rempart de son corps à l'envahissement de la Convention, et reçoit le trépas de cette multitude affolée qui ne respecte pas même les représentants de son choix. Boissy-d'Anglas, menacé de mort de tous côtés, regarde sans frissonner la tête sanglante que la férocité populaire lui présente avec le rire des cannibales, et se découvre en signe de respect devant

ces restes sacrés. D'autres représentants entraînent à leur voix les sections de Paris, rentrent dans l'Assemblée à la tête de la garde civique et dispersent les envahisseurs du sanctuaire des lois.

Le hideux Marat, l'atroce Robespierre avaient à peine expié leurs crimes, que leurs infâmes sectaires redemandaient déjà des forfaits nouveaux; mais le courage civil n'était pas éteint, et le peuple français, qui n'est ni la populace ignorante et passionnée, ni les castes aux injustes priviléges, comprit, bien tard, hélas! qu'il lui suffisait de vouloir pour faire tomber une puissance éphémère dont la base chancelante glissait dans le sang.

Cette désastreuse époque, où l'histoire enregistra tant de traits d'héroïsme, où la renommée semblait consoler des horreurs du dedans par la gloire militaire que nos armées acquéraient au dehors, vit aussi naître le germe d'une maladie sociale dont l'esprit pervers de Babœuf fut l'insensé promoteur. Alors le ridicule et le mépris parurent faire avorter cette combinaison du génie du mal. Plus tard nous la retrouverons parmi nous, semant ses poisons et développant ses principes, aussi menaçants pour l'ordre social que mortels pour la liberté.

L'Empire, en succédant à la République qui tombait écrasée sous les excès, ne fut point stérile en courageuses entreprises. L'esprit militaire pénétra dans les populations, rehaussa cette valeur naturelle qui est l'essence du caractère français; et si c'est plus particulièrement durant cette période que l'on trouve le courage civil parmi les gens de guerre, cependant

il se rencontrait aussi en dehors de cette profession. Quelques hommes sincères, restés fidèles à leurs principes, avaient applaudi au Consulat, mais blâmé l'Empire; d'autres, par de basses adulations, cherchaient, au milieu de la cour nouvelle, à faire oublier leur passé et les excès de leur zèle démagogique. Les premiers, toujours amis du vrai, rigides même envers la puissance qui ne souffrait déjà plus de contradicteurs, donnaient encore des avertissements salutaires par des écrits qui passeront à la postérité. Moins soucieux de leurs intérêts privés que de ceux de la patrie, ils n'hésitaient pas à faire entendre leur voix, au risque de compromettre ce repos, ce bien-être matériel qui sont les divinités de l'égoïsme. Mais de tous ces dévouements qui obsédaient le moderne Alexandre, de tous ces courtisans qui ornaient sa cour brillante, que lui resta-t-il au jour du malheur? Quelques serviteurs fidèles, très-peu d'amis et beaucoup de détracteurs. La plupart de ceux qui lui devaient et fortune et grandeur, allèrent offrir leur vénale servilité à l'antique monarchie ramenée par les baïonnettes étrangères; trône vermoulu qui se relevait étayé par des lances de Cosaques. Il ne trouva plus de défenseurs de sa mémoire que dans les hommes qui avaient combattu le despote et admiré le grand administrateur et le guerrier.

L'année 1815 fut surtout le temps d'épreuve pour le courage civil. Les hommes que l'on avait vus sur les champs de bataille braver tous les dangers, ne se montrèrent pas tous à la hauteur des désastreuses circonstances qui plongeaient la patrie dans le deuil

et l'asservissement. Abattus par les revers, inquiets sur le présent et sur les événements futurs, ils n'avaient plus ni la stabilité dans les résolutions, ni l'assurance dans les occasions difficiles. Le maréchal Moncey opposa seul son inflexible caractère au pouvoir de la réaction. Refusant d'être le complice d'un jugement inique, puisque les faits reprochés à l'accusé étaient couverts par des traités préliminaires conclus sous la garantie de la bonne foi, il se montra plus grand, plus intrépide qu'à la tête de nos armées victorieuses. Moncey, destitué et emprisonné, brillait de la gloire qui environne le nom d'un vertueux citoyen, et prouvait utilement que le courage civil pouvait se rencontrer dans une telle occurrence parmi les guerriers.

La France, que l'on espérait ramener en arrière, vers un passé que vingt-cinq années de révolutions séparaient de l'ancienne royauté, vit bientôt se former cette opposition parlementaire dans laquelle le bon sens, uni au talent, donna pendant quinze ans des preuves nombreuses d'un courage persévérant. Des discussions, où la défense des principes d'un gouvernement libéral était présentée avec habileté, signalèrent le temps de la Restauration; mais alors la littérature, reniant les deux siècles dans lesquels elle avait rempli un si grand rôle, entra dans des voies fausses où elle courut risque de se perdre; si elle eut des œuvres de génie, elle eut aussi d'ignobles productions, et le mouvement se propagea après la Révolution de 1830.

Durant cette période occupée par la Restauration

et par le trône de Juillet, nul trait saillant de courage civil à signaler. La France, comme endormie sur le penchant du précipice, paraissait renoncer au sceptre qu'elle doit porter parmi les nations policées. Dans son sein, où le fiel des idées subversives avait fait tant de ravages, elle vit reprendre en secret l'étude des plus détestables projets de désorganisation sociale. Les uns, se familiarisant avec la pensée du meurtre et de la spoliation, adoptaient les théories de Robespierre et de Marat ; les autres, se nourrissant des principes destructeurs de Mably, de Morelly, de Brissot-Warville, de Babœuf, de Fourrier, de Saint-Simon, se formèrent à l'école de ces prétendus réformateurs de la société civile. Fous ou pervers, et bien souvent l'un et l'autre, ces maîtres dans l'art de bouleverser les États eurent de trop nombreux disciples. Les Saint-Simoniens surgirent d'abord et tentèrent de se montrer comme secte au grand jour. Mais le faux de leur système, qui suppose l'humaine espèce dans des conditions physiques et morales autres que celles que la nature a créées, l'absurdité de leurs raisonnements, surtout leur folie prétention à fonder une religion nouvelle, les firent promptement succomber sous le poids du ridicule.

La branche d'Orléans, elle aussi, commit des fautes ; cette monarchie nouvelle tomba à son tour, et la République vint effrayer la France de ses utopies socialistes, qui aspiraient à une application immédiate.....

Au milieu de leurs agitations criminelles, quel exemple ont-ils donné ? Insurgés contre la société, incapables de sentir, d'apprécier un acte de courage,

de dévouement, d'abnégation, ils assassinaient lâchement un prélat qui, au nom de la religion du Christ, l'olivier à la main, les conjurait d'arrêter l'effusion du sang. Il leur rappelle ces lois sacrées de la nature qui enchaînent les âmes par les doux liens de l'affection, attachent le père aux enfants, l'époux à sa compagne; l'amour filial qui protége et environne de respect les parents dont l'âge réclame des soins et un appui..... ; une balle meurtrière est leur réponse, et une dépouille illustre est à joindre au trophée impie de leurs horribles exploits.

Plus loin, une scène non moins affreuse se prépare. Un vaillant capitaine, à la tête d'une phalange de notre jeune armée, s'avance vers l'une de ces nombreuses barricades où l'anarchie attaquait les lois. Il invite les révoltés à cesser une agression inutile; son langage respire la paix et l'union; il fait appel à cette fraternité dont une république devrait donner l'exemple..... On semble écouter sa voix, on l'invite à s'approcher, on l'aide à franchir l'obstacle pour arriver plus près; puis, joignant la perfidie à la cruauté: « Nous te tenons! s'écrient les brigands avec une joie féroce; fais mettre bas les armes à ta troupe ou tu es mort. » Le général de Bréa s'étonne, et, d'un air de mépris, repousse avec sévérité cette humiliante proposition. Alors on l'entraîne avec les deux officiers qui le suivent; les sommations de faire rendre les armes sont réitérées avec colère; Bréa reste inébranlable. Une lâcheté peut sauver la vie aux deux officiers qui l'accompagnent et à lui-même, mais l'honneur et le devoir ne transigent pas avec la honte; sa

fermeté est stoïque. Irritée d'un si noble courage, la soif du meurtre l'emporte : vingt balles frappent l'infortuné guerrier qui tombe avec son aide-de-camp. Deux généreux citoyens, à ce moment suprême, ont pénétré dans ce repaire à tigres : tous deux s'élancent sur le dernier officier qui reste, le terrassent au moment où l'on fait feu sur lui, l'entraînent, le couvrent de leurs vêtements et l'arrachent ainsi à une mort certaine. Honneur au courage civil de ces deux hommes intrépides ! Honneur à la constance héroïque des victimes immolées ! Si la patrie en deuil pleure ses glorieux défenseurs, elle peut citer au moins leurs noms avec orgueil ; elle peut montrer aussi à tous les peuples du monde ces gardes civiques de la France, volant au secours de la société en danger, oubliant leurs intérêts les plus chers pour ne songer qu'au salut commun. Au milieu de cette perturbation sociale où l'immoralité se montre sous ses formes hideuses, l'esprit se console en trouvant la preuve que le courage civil ne peut pas périr chez nous.

Aux novateurs impies, aux réformateurs insensés qui crient sans cesse que ce qui existe c'est le mal, il faut répondre qu'au lieu de déclarer la guerre à la société, ils devraient s'efforcer d'acquérir les cinq éléments de la vertu dont parle Platon : la sagesse, la tempérance, le courage, la justice, la pureté. En descendant en eux-mêmes et en travaillant à se réformer, ils obtiendraient cette transformation qu'ils veulent faire subir violemment à la société civile. Loin de se mettre en hostilité contre la loi commune, de décrier le rôle de la force publique qui veille au

maintien des lois, ils deviendraient les défenseurs des institutions qu'ils attaquent; ils verraient dans celle de la gendarmerie, due aux patriotiques conceptions du maréchal Moncey, l'application journalière et sans ostentation de ce courage civil qui offre la constance inébranlable et l'oubli de soi-même. Marchant droit au danger, chaque homme de cette troupe d'élite, presque toujours forcé d'agir isolément, fait preuve d'intrépidité et de dévouement. Dans Athènes et à Rome, on eût proclamé les noms de ces généreux défenseurs de l'ordre et des libertés publiques; parmi nous, les sympathies populaires sont trop souvent acquises aux malfaiteurs que la gendarmerie poursuit! Triste et déplorable résultat de l'immoralité des livres publiés par la littérature moderne! On sème le scandale et le mépris des lois, on recueille la révolte et l'anarchie qui en sont les inévitables conséquences.

Mais, en dehors de cette atmosphère brûlante où s'agitent les intérêts de la politique, il est encore des hommes qui méritent la reconnaissance de l'humanité. Interrogeant la nature sur ses mystères, portant un œil scrutateur dans le sein même de la création; cherchant à pénétrer les causes et conduit par l'analyse des effets, le génie de l'homme inventa cet art divin auquel les Grecs bâtirent un temple à Épidaure. La médecine, personnifiée par Esculape, est féconde en preuves de courage civil. Pendant que nos armées victorieuses déployaient l'étendard national sur le sol de l'antique Égypte, ne vit-on pas nos médecins étudier le caractère et la marche de l'affreuse contagion qui ne laissait derrière elle que des cadavres, com-

battre le fléau et prodiguer des soins avec la même générosité à nos soldats et aux indigènes sous les murs de Jaffa? Dans nos climats, quand d'effrayantes épidémies dépeuplaient les cités, les médecins, usant de ces ressources merveilleuses que la Divinité semble leur avoir confiées, disputaient aux maladies et rendaient à la joie des familles ces mortels, si vains quand la santé brille sur leur visage, et si peu courageux lorsqu'ils sentent la mort porter sur eux sa main glacée.

N'admirons-nous pas chaque jour, dans ces lieux consacrés au soulagement des misères du pauvre, le médecin, le chirurgien, s'exposant au contact des plus actifs agents de destruction, pour rendre à la société des artisans utiles, des enfants à leurs pères, des pères à leurs enfants? Partout l'étude persévérante et quelquefois téméraire soulève un coin de ce voile impénétrable de la nature, qui nous dérobe l'origine de nos maux physiques. Nul ne déserte le poste dangereux: loin de là, la jeunesse avide d'apprendre court en foule partager les dangers des maîtres du grand art de guérir. Gloire à ces savants, à ces sauveurs! Mais n'oublions pas ces femmes humbles et dévouées qui ont choisi pour retraite l'asile des douleurs: anges placés sur la terre par la Providence, dont l'existence est un long et inépuisable dévouement. Elles renoncent au monde, à ses douceurs, à ses plaisirs. Elles se détachent des riantes idées de la jeunesse, des brillantes illusions qui bercent l'imagination, de ces pensées de bonheur que promettent la beauté, la grâce, tous les charmes qui intéressent à la vie, et elles viennent se vouer

au pieux et saint ministère de soigner, de consoler les êtres qui pleurent et qui souffrent. Ces chastes filles qui remplissent si dignement le doux rôle de la femme sur la terre, se sacrifient sans répugnance; chaque instant est marqué par un bienfait et chaque instant est une épreuve nouvelle. Honneur à l'accomplissement d'une si noble tâche! Honneur à cette obscurité charitable qui sait se dérober aux hommages du genre humain! Cette force d'âme si modeste, et, par cela même si grande, fait oublier les dissensions publiques, les querelles, les fureurs des partis, les sanglants débats des guerres civiles; l'espérance ranime la voix, et c'est avec bonheur qu'on applaudit au courage civil dont la femme nous donne le plus touchant exemple.

CONDORCET,

SA VIE ET SES ŒUVRES [1],

PAR M. A. CHARMA,

Membre titulaire

J'ai écrit, après M. de Rémusat et je ne m'en repens point, une biographie de saint Anselme ; j'écris, après Arago (Qu'on me pardonne cette apparente présomption !), une biographie de Condorcet.

Quelqu'achevé que soit le tableau qui sort de l'atelier du maître, il se peut qu'un détail, auquel il n'aura pas donné toute son attention, soit plus fidèlement rendu dans l'esquisse, bien inférieure du reste, de l'humble écolier.

Condorcet est, d'ailleurs, un de ces hommes sur lesquels l'histoire ne prétend pas, sans doute, avoir dit son dernier mot : exalté par les uns, décrié par les autres, il n'a pas été sérieusement jugé.

Ce sont surtout, à ce qu'il me semble, ses titres philosophiques qui n'ont pas été équitablement pesés, impartialement reconnus ; je voudrais leur faire la part à laquelle ils ont droit (2).

Comme enfin je suis de ceux qui voient dans la Révolution de 89 un des événements les plus considérables, mais aussi les moins généralement compris, des temps anciens et modernes, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de suivre cette phase importante de

nos développements sociaux, pour en pénétrer de plus en plus l'esprit, dans une de ces existences remarquables qui n'ont pas pu ne pas s'en inspirer, et qui, par suite, le représentent, le reflètent, sinon dans son ensemble, du moins dans tel ou tel de ses éléments.

I.

Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, naquit le 17 septembre 1743 (3), à Ribemont, près St.-Quentin, en Picardie.

Il n'avait encore que quatre ans, lorsque son père, qui était capitaine dans la cavalerie, vint à mourir. Sa mère, dont la piété égalait la tendresse, pour préserver son fils unique des dangers qui entourent l'enfance, l'avait voué au blanc, et jusqu'à l'âge de huit ans il ne connut, comme avant lui Fontenelle, d'autres vêtements ni d'autres jeux que ceux des jeunes filles : ainsi s'expliquent en partie, au physique, la délicatesse de sa complexion, au moral, cette timidité, cette tenue embarrassée dont, en public du moins, il ne put jamais se défaire (4).

En 1754, son oncle, Jacques-Marie de Condorcet, qui occupa successivement, comme évêque, les siéges de Gap, d'Auxerre et de Lisieux, le confie aux soins d'un membre de la Société de Jésus, du P. Giraud de Kéroudou; il entrait alors dans sa onzième année. En 1756, à treize ans, il achevait avec succès sa seconde au collége des Jésuites à Reims. De là il passe au collége de Navarre à Paris, et il soutient, à seize ans, une thèse de mathématiques transcendantes avec

une telle distinction que ses examinateurs, d'Alembert, Clairaut et Fontaine, le saluèrent dès lors comme un de leurs futurs confrères à l'Académie des sciences (5).

Ce furent sans doute les félicitations et les encouragements de ces hommes illustres avec lesquels il se lia fort jeune encore (6), qui déterminèrent, contre le vœu de sa famille qui le destinait au métier des armes, sa vocation scientifique et décidèrent de la direction qu'il imprima d'abord à ses travaux. Quoi qu'il en soit, ses premières publications attirèrent de bonne heure sur lui les regards du corps savant auquel il désirait appartenir, et dès 1769 il y était admis dans la section de mécanique. En 1773, sur la proposition de Grandjean de Fouchy lui-même, à qui ses infirmités, son âge et le désir qu'il nourrissait depuis long-temps de consacrer à ses travaux propres le peu de forces qui lui restait, inspiraient cette sage résolution, il était nommé, fort de l'appui de d'Alembert, contre Bailly que Buffon portait et soutenait de tout son crédit, secrétaire perpétuel en survivance; trois ans plus tard, le titulaire lui cédait définitivement sa place (7).

D'Alembert avait fait du jeune Condorcet un mathématicien; Turgot avec lequel, vers 1768 ou 1769, il avait formé une de ces douces et tendres liaisons qui font le bonheur de la vie et qui ne cessent qu'avec elle (8), en fit un économiste et un philosophe. Inspiré, soutenu par cette belle et pure intelligence, il développa, il popularisa, dans de nombreux écrits, les principes dont leurs savants et philanthropiques entretiens avaient reconnu l'utilité et que leur dé-

vouement au bien public les pressait de répandre.

Je n'hésiterais pas non plus à rapporter au commerce qu'il entretint avec Voltaire ses essais en littérature ; ce ne fut, du moins, qu'après avoir été présenté par d'Alembert, en 1770, au patriarche de Ferney auquel il voua dès lors une sorte de culte (9), et qu'il appelle toujours *son cher et illustre maître* (10), qu'il se tourna de ce côté. Ses compositions littéraires furent, du reste, remarquées comme l'avaient été ses ouvrages scientifiques ; et ses amis y virent des titres suffisants pour le présenter aux suffrages de l'Académie française. Dès 1771, Voltaire lui exprimait le désir qu'il lui manifestait en toute occasion, dans ses lettres entr'autres du 26 février 1776 et du 9 avril 1777, de le compter au nombre des Quarante : « Faites-moi, lui écrivait-il, l'honneur et le plaisir d'être mon confrère ». « Nous avons besoin d'hommes qui pensent comme vous (11). » Mais sa candidature, fortement appuyée par d'Alembert, n'était pas moins énergiquement combattue par Buffon qui n'aimait point les économistes, et qui là encore lui opposait son cher Bailly ; il avait d'ailleurs contre lui un homme tout-puissant, le comte de Maurepas, qu'il avait gravement offensé par son refus formel de faire, selon l'usage, devant l'Académie des sciences, l'éloge d'un de ses membres honoraires, beau-père du ministre, de ce duc de La Vrillière, l'*odieux dispensateur des lettres de cachet* (12). Aussi ne fut-ce qu'au commencement de 1782, c'est-à-dire quatre à cinq mois après la mort de Maurepas, qu'enfin le secrétaire de l'*Académie des choses*, comme disait Voltaire, vit s'ouvrir pour lui

l'*Académie des paroles* (13), et put occuper le fauteuil que Saurin venait de laisser vide. Ce fut une belle journée pour le parti dont Condorcet était une des colonnes, et d'Alembert s'applaudissait tellement de *cette grande bataille*, comme disait Grimm, *gagnée contre Buffon*, qu'à l'issue du scrutin, il s'écria en pleine Académie : « Je suis plus content d'avoir remporté cette victoire que je ne le serais d'avoir trouvé la quadrature du cercle (14). »

Nous avons vu comment, plus souple peut-être que nerveux, le génie de Condorcet s'était plié aux différentes formes que les hommes supérieurs, sous l'influence desquels il avait successivement passé, lui avaient tour à tour imprimées. Un esprit de paix, d'ordre et d'harmonie comme l'était celui-là, qui, d'ailleurs, ne perdait aucune de ses précédentes acquisitions en en faisant de nouvelles, ne pouvait laisser flotter au hasard, dans des directions opposées, les tendances diverses entre lesquelles il se partageait. Un point de jonction lui était nécessaire, auquel tous ces éléments se rallieraient. Condorcet rencontra le principe et le secret de l'alliancé qu'il poursuivait, à son insu sans doute, dans cette ingénieuse théorie qui applique le calcul à la solution des problèmes politiques et moraux, dans ce qu'il appelle quelque part la *mathématique sociale* (15).

La vie intime et privée de Condorcet, sereine et obscure comme tout ce qui est heureux, se résume en quelques mots : ami dévoué, tendre époux, excellent père ; on ne peut, sous ce triple rapport, que l'admirer et le proposer pour modèle.

Lorsque d'Alembert mourut en 1783, il nomma Condorcet l'un de ses exécuteurs testamentaires ; un des legs dont ce génie antique gratifiait son ami, c'était l'obligation de pourvoir aux besoins de deux domestiques qu'il laissait sans ressources ; cette obligation a été religieusement remplie par Condorcet, d'abord, et après lui par les siens. Mais son amitié n'était pas de la faiblesse : Voltaire, blessé des critiques et des épigrammes que Montesquieu lançait de temps à autre contre lui, envoie un jour à La Harpe quelques pages où l'*Esprit des Lois* et son auteur étaient fort maltraités, en le priant de les insérer dans le *Journal de politique et de littérature* (16). Condorcet, à qui cet article fut communiqué, s'opposa à l'insertion : « Mon amitié, écrit-il à Voltaire, le 20 juin 1777, doit vous dire ce qui vous est avantageux et non ce qui peut vous plaire, et si je vous aimais moins, je n'aurais pas le courage de vous contredire. Je sais les torts de Montesquieu avec vous, et j'ai soin de les apprendre à ceux qui sont blessés du mal que vous en avez dit quelquefois ; mais il est digne de vous de paraître les avoir oubliés (17). » — « Il n'y a pas (lui récrit Voltaire, le 2 juillet) un mot à répondre à ce qu'un vrai philosophe m'a écrit le 20 juin ; je l'en remercie très-sincèrement (18) ; » et l'article ne parut point.

Condorcet avait, en 1786, rencontré dans la société choisie et fort restreinte qu'il fréquentait alors, M[lle]. Sophie de Grouchy, nièce par sa mère de Dupaty et de Fréteau, l'un président, l'autre conseiller au Parlement de Paris. La rare beauté, l'esprit brillant,

l'âme élevée de la jeune fille le séduisirent. Sans s'inquiéter, quoiqu'il n'eût lui-même qu'une fortune médiocre, de la dot qu'elle lui apporterait (19), il demanda sa main et l'obtint ; jamais union ne fut mieux assortie et plus heureuse (20).

Une fille en naquit, dont l'éducation et le bonheur occupèrent jusqu'au dernier moment sa sollicitude paternelle ; son *testament*, écrit quelques jours avant sa mort, sur la feuille de garde d'une *Histoire d'Espagne*, témoigne de la sensibilité la plus vraie et la plus tendre pour cette enfant si chère ; il y demande qu'on mette sous ses yeux, quand le temps sera venu, dans les originaux eux-mêmes, les instructions que sa mère et lui ont rédigées pour elle (21).

Sa vie extérieure et publique ne fut pas, elle ne pouvait pas être aussi calme ni aussi belle. Le milieu dans lequel elle s'écoula, et le rôle qu'elle y prit et qu'elle y soutint, l'entouraient de trop de périls, la soumettaient à de trop rudes épreuves.

En sa qualité d'homme de lettres, il appartenait à cette légion de penseurs indépendants qui rédigeaient, sous la direction de Diderot et de d'Alembert, la publication la plus considérable et en même temps la plus compromettante du XVIII[e]. siècle ; et il est tel de ses écrits dont Voltaire disait qu'on ne pouvait raisonnablement se permettre de pareilles témérités, à moins « d'avoir cent mille hommes à ses ordres (22). » Un autre de ses livres, poursuivi par le président Séguier, fut supprimé et courut risque d'être brûlé en place publique par la main du bourreau (23). Ses

attaques contre les théories de Necker, dont il avait, d'ailleurs, blessé les nombreux amis par des épigrammes qui firent alors plus de bruit qu'elles ne valent (24), lui suscitèrent dans le monde, et en particulier au sein de l'Académie française et de l'Académie des sciences, d'implacables inimitiés. Deux partis s'y étaient formés, qui s'y harcelaient sans cesse; Condorcet qui, en général, conservait son sang-froid et sa dignité dans ces luttes puériles, sentait cependant parfois se refroidir son ardeur pour le travail (25); il paraît même qu'un moment sa liberté fut menacée et qu'il courut grand risque d'expier sous les verroux les licences que sa plume s'était données.

Mais sa carrière de fonctionnaire public et de citoyen fut bien autrement tourmentée: c'est là surtout qu'il lui fallut se résigner stoïquement *aux choses de la vie* (26).

Il naît au sein d'une famille pieuse, et il sent de bonne heure souffler en lui l'esprit d'incrédulité qui emporte le siècle. Les siens sont attachés aux traditions d'un régime dont ils ont recueilli et goûtent encore les insignes priviléges; sa raison, à lui, repousse toutes les inégalités sociales que ne justifient point d'une part la supériorité, de l'autre l'infériorité réelle, personnelle, de ceux entre lesquels elles s'établissent. Honnête, généreux par nature et par principes, ne songeant en tout et partout qu'aux intérêts et au bonheur de ses semblables, incapable d'ailleurs d'une lâcheté, d'une concession suspecte, il traverse des temps où les doctrines qu'il professe se jettent dans des excès que sa conscience condamne,

que sa philanthropie réprouve, et, s'il veut rester ce qu'il est, il lui faudra, au risque d'être impitoyablement broyé sous ses roues, s'élancer hors du char auquel il aura lui-même, pour sa part et dans sa mesure, imprimé le mouvement qu'il voudrait en vain modérer.

Lorsque Louis XV mourut, en 1774, Turgot, nommé ministre de la marine d'abord, et bientôt des finances, s'empressa d'offrir à Condorcet les fonctions assez bien rétribuées d'inspecteur des monnaies. « On dit, lui écrivait Condorcet à ce propos, que l'argent ne vous coûte rien, quand il s'agit d'obliger vos amis. Je serais au désespoir de donner à ces propos ridicules quelqu'apparence de fondement. Je vous prie donc de ne rien faire pour moi dans ce moment : quoique peu riche, je puis attendre quelque temps... ; chargez-moi, de m'occuper du travail important de la réduction des mesures et attendez que mon travail ait mérité quelque récompense. » Mais Turgot n'attendit point, et Condorcet, sur les instances de son puissant ami, consentit à « recevoir de l'État une aisance qui le mettait à portée de travailler davantage » et de rendre plus de services à son pays (27). A l'avènement de Necker, en octobre 1776, au contrôle général des finances qu'il partageait avec Taboureau, Condorcet s'enquit au plus vite, auprès du comte de Maurepas, si la place qu'il tenait de Turgot devait dépendre du département de Necker, auquel cas il se hâterait, ne voulant pas « être dépouillé et encore moins épargné » par un homme qu'il avait sévèrement jugé, de donner sa démission (28). Mais soit que l'inspection des mon-

nales relevât de Taboureau, soit que l'intervention du comte ait arrangé les affaires (29), Condorcet garda ses fonctions, à ce qu'il semble, jusqu'en 1791 ; il les dut alors échanger contre celles de commissaire de la trésorerie nationale, qu'il résigna bientôt pour vaquer à d'autres soins.

Dans sa carrière politique, les premières fonctions dont il fut investi furent celles de membre de la municipalité de Paris. C'est lui qui, en 1790, rédige l'adresse présentée par la Ville à l'Assemblée constituante contre le décret par lequel elle venait d'établir comme condition d'éligibilité, c'est-à-dire comme base et mesure de tous les droits civils, la quotité des contributions. Il demandait que l'homme qui avait sur un territoire une habitation en propriété ou en location, d'où il ne pouvait être arbitrairement renvoyé, fût admis à y jouir du droit de cité : principe dont il fit admettre l'équivalent dans la loi du 10 août 1791 (30).

A cette époque, l'Assemblée législative, qui s'était réservé le droit de donner un gouverneur au dauphin, aurait pu, s'il s'y fût prêté, charger Condorcet de ces importantes fonctions ; mais, en publiant à ce propos une sorte de déclaration des principes dans lesquels il élèverait le jeune prince, qu'avant tout il disposerait à « sentir que le devoir et la gloire du roi d'un peuple libre sont de hâter le moment de n'être plus qu'un citoyen ordinaire, » lui enlevèrent, comme il l'avait bien prévu, les voix influentes qui auraient pu faire pencher la balance en sa faveur (31).

Un peu plus tard, lorsque le roi eut la malheureuse idée de se dérober par la fuite à des luttes d'où peut-

être avec plus d'énergie il serait sorti vainqueur, les partisans de la monarchie, les La Rochefoucauld, les Dupont de Nemours, renonçant à l'espoir de sauver une royauté qui s'abandonnait elle-même, tinrent des réunions où la république étant jugée inévitable, on ne discutait plus que sur les moyens de l'inaugurer sans trop de secousse et de déchirement. Condorcet y prit plus d'une fois la parole; mais lorsque les membres de l'association renoncèrent à leur républicanisme d'un moment, il crut (à tort, selon nous) pouvoir livrer à la publicité les discours qu'il avait rédigés pour eux, en les laissant lire à un *Cercle social* animé d'un tout autre esprit et qui les fit imprimer. Ce fut ainsi, du moins, que ce procédé fut jugé par ses meilleurs amis, par La Rochefoucauld entr'autres, qui rompirent brusquement et irrévocablement tout commerce avec lui.

En 1791, le 26 septembre, il est porté par le corps électoral de Paris à l'Assemblée législative, qui en fait aussitôt l'un de ses secrétaires.

Quoique la faiblesse de ses poumons ne lui permît pas d'affronter journellement les fatigues de la tribune, il n'en prit pas moins une part active à tous les débats importants de la session. Ainsi, le 7 octobre, il soumettait à ses collègues un projet de décret *sur la nécessité d'ôter au clergé les registres de l'état civil*. Le 24 du même mois, il distinguait, mais en vain, avec Brissot, deux classes d'émigrés: les fugitifs qui se contentaient de renoncer aux lois du pays, et les conspirateurs qui s'insurgeaient contre elles, et il ne consentait à frapper de la peine capitale que ceux d'entre les derniers qui auraient été saisis les armes à la main. Le 29 décembre

suivant, il se prononçait pour la guerre contre l'Autriche, qui prêtait volontairement ses places *aux ennemis de la Nation*, et l'Assemblée votait l'impression et l'envoi de son discours dans les quatre-vingt-trois départements dont la France était alors composée (32).

Le 5 février 1792, il était élu président, et le lendemain il écrivait au roi de France cette lettre que fit remarquer surtout l'absence du titre de majesté, refusé pour la première fois en France par un sujet à son roi (33). Le 19 juin suivant, il présentait et faisait adopter, comme pour fêter l'anniversaire de la fameuse séance du 19 juin 1790 où les distinctions nobiliaires avaient été abolies, un décret ordonnant qne tous les titres généalogiques conservés dans les dépôts publics, quels qu'ils fussent, seraient livrés aux flammes : mesure déplorable, à notre avis, mais dont il ne faut pas exagérer encore les fâcheuses conséquences, en étendant comme on l'a fait, sans le moindre fondement, à *tous les documents historiques*, *à tous les travaux des congrégations savantes*, l'arrêt de destruction qu'il eut le tort de provoquer (34). Le 9 août, il déclarait, au nom de la Commission chargée d'examiner la question de la déchéance du monarque, qu'il y avait péril à prendre sur ce point une résolution quelconque avant d'avoir éclairé l'opinion publique, et il communiquait à ses collègues ses vues sur l'exercice du droit de souveraineté. Enfin, après les déplorables scènes du 10 août, il apportait à la séance du 13, l'exposé des motifs qui avaient déterminé la législature à briser entre les mains de Louis XVI la prérogative royale et à proclamer la convocation d'une Assemblée nouvelle sous le nom de *Convention* (35).

C'est à cette époque qu'il faut rapporter le décret qu'on s'explique aisément, par lequel l'impératrice Catherine fit rayer son nom de la liste des membres composant son Académie de St.-Pétersbourg; exemple que le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, ne tarda pas à suivre (36). Condorcet ne paraît pas avoir été très-affecté de cette disgrâce; on chercherait en vain dans ses lettres et dans ses écrits une ligne, un mot qui y fasse allusion.

Comme par compensation, on lui proposait, à Paris, le ministère de la marine, qu'il refusa, et que, sur sa désignation, on offrit à Monge, qui accepta.

La Convention, comme la Législative, le vit siéger dans son sein. Il y fut même envoyé, c'est lui qui nous l'apprend, par cinq départements (37), par celui de l'Aisne entr'autres, où il était né et pour lequel il opta. Le 11 octobre 1792, un comité de constitution était formé dans lequel il entrait avec Brissot, Vergniaud, Gensonné, Sieyès, Danton, Barrère, Thomas Payne et Pétion; et bientôt un plan d'organisation y était élaboré, puis soumis, mais sans succès, aux délibérations de l'Assemblée (38).

Le procès de Louis XVI survint. Condorcet se déclare formellement contre la mise en jugement du cidevant roi comme roi, aucun texte de loi n'ayant prévu le cas, ni par conséquent déterminé le mode de procédure à suivre, la nature des délits à reconnaître, des peines à appliquer; Louis XVI ne peut être, selon lui, cité en justice que comme un citoyen ordinaire, pour tel ou tel crime que le Code pénal aura prévu. Il voulait donc que le roi fût renvoyé devant les tribunaux ordinaires; il n'admettait pas que la Convention pût, sans violer les principes de juris-

prudence reconnus par les hommes éclairés de tous les pays, se constituer à la fois accusatrice et juge, surtout après avoir déjà reconnu publiquement et officiellement, comme elle l'avait fait dans une déclaration solennelle adressée à la Suisse, la culpabilité du prévenu. Que si l'Assemblée passait outre, il demandait que, dans l'hypothèse d'une condamnation, elle se réservât le droit de pardonner ou d'atténuer le châtiment, et il s'élevait contre la peine capitale qu'il regardait comme injuste toutes les fois qu'elle frappe un coupable que la société peut épargner sans se compromettre, et dont la suppression absolue lui paraissait un des moyens les plus efficaces de perfectionner l'espèce humaine en détruisant en elle ce penchant à la férocité qui l'a si longtemps déshonorée (39). Et lorsque la Convention se déclarait compétente, il ne se récusait point ! Il est vrai qu'il se prononça contre la condamnation à mort, acceptant d'ailleurs la peine la plus grave, ou plutôt s'y résignant (40) ; qu'il soutint l'appel au peuple et vota pour le sursis à l'exécution ; mais on était en droit d'attendre une tenue plus ferme et plus digne d'un esprit aussi éclairé et d'un caractère aussi fort. Arago excuse sa faiblesse en le comparant au matelot qui quelquefois est *saisi de vertige au milieu de la tourmente* (41), et l'on dirait que c'est surtout cette phase de sa vie qu'il a lui-même en vue, lorsqu'il s'écrie dans ses *Conseils à sa fille : Hélas ! tous les humains ont besoin de clémence* (42) !

Si c'était là une chute, Condorcet ne tardera pas à en rougir et à s'en relever. Les attentats du 31 mai, des 1er. et 2 juin, lui rendront son énergie, et il se déclarera hautement contre l'odieuse tyrannie des Ro-

bespierre et des Marat. Un nouveau Comité constitutionnel est nommé, dont il ne fait point partie ; il ne craint pas de démasquer l'incapacité de ses membres et de leur reprocher publiquement de n'avoir modifié le premier projet d'organisation sociale, celui auquel il avait contribué, que pour le *pervertir et le corrompre* (43). Dénoncé, à ce propos, par l'ex-capucin Chabot qui le traitait dans son acte d'accusation de *scélérat, d'infâme, d'académicien* (44), comme ennemi de la Convention et mandé à sa barre, il ne comparut point. Son arrestation fut décrétée; ses biens furent confisqués, et quelques jours après son nom figurait, avec ceux de Brissot, de Valazé, de Gensonné, de Vergniaud, sur une liste de conventionnels réputés coupables de conspiration contre l'unité de la République, et, comme tels, condamnés à mort.

Cependant deux élèves de Cabanis, beau-frère de Condorcet, et de Vicq-d'Azyr, leur ami commun, MM. Pinel et Boyer, qui ont honoré l'un et l'autre, comme tout le monde le sait, l'art auquel ils se sont voués, avaient assuré une retraite au proscrit. A leur prière, une femme capable des sentiments les plus élevés et les plus nobles, la veuve d'un sculpteur, proche parent des grands peintres du même nom, Mme. Vernet, qui tenait, rue Servandoni, n°. 21, une maison habitée par des étudiants, le reçut chez elle et le déroba, pendant huit longs mois, aux plus actives recherches.

Bientôt un décret, plus barbare que toutes les mesures adoptées jusque-là, vint l'arracher à son asile : la peine de mort était portée non plus seulement contre les proscrits, mais encore contre ceux qui les accueil-

leraient et les recèleraient. « Il faut que je vous quitte, dit alors Condorcet à sa bienfaitrice ; je suis hors la loi ; demeurer ici plus long-temps, c'est vous perdre sans me sauver. » « Si vous êtes hors la loi, lui répondit-elle, vous n'êtes pas hors l'humanité et vous resterez. » Mais Cordorcet n'aurait pour rien au monde consenti à compromettre ainsi sa généreuse amie, et dans ce combat d'abnégation et de sacrifice qui s'engageait entre elle et lui, il ne pouvait être vaincu. Il se prépara donc non à partir, ce qu'on ne lui eût jamais permis, mais à fuir. Le 5 avril 1794, il parvint à tromper la surveillance organisée autour de lui par Mme. Vernet, et il s'échappa, sur les dix heures du matin, en bonnet de laine et en veste, de la maison qui le protégeait, comme on s'échappe d'un lieu funeste. Il espérait trouver un refuge pour quelques jours aux environs de Fontenay-aux-Roses, chez M. et Mme. Suard auxquels, dans des jours meilleurs, il avait donné mille preuves d'affection et de dévouement. Cette ressource lui fut refusée. Il se jeta donc, désespéré, dans les carrières abandonnées de Clamart, où probablement il passa la nuit du 5, la journée et la nuit du 6, Dieu sait avec quels projets et quelles espérances! Le 7, la faim le fait sortir de sa retraite; il gagne le village voisin et entre dans un cabaret pour y prendre quelque nourriture. Malheureusement l'avidité avec laquelle il se jeta sur les aliments qu'on lui servit, la finesse de sa peau qui contrastait si visiblement avec son accoutrement grossier, un petit volume relié en maroquin, contenant les Épîtres d'Horace, qu'il eut l'imprudence de tirer de sa poche en y cherchant l'argent destiné à payer son repas, son embar-

ras, sa gaucherie, le firent remarquer et le trahirent. On l'arrête ; on le conduit au *Bourg-l'Égalité* (l'ancien Bourg-la-Reine) où il est jeté et oublié pendant vingt-quatre heures dans une prison humide ; le lendemain, 8, lorsque le geôlier entra dans son cachot pour l'en tirer, il n'y trouva qu'un cadavre. Condorcet, selon toute apparence, s'était empoisonné (45). Il était âgé de 50 ans, 6 mois et quelques jours.

II.

Quoique mort avant le temps, Condorcet a laissé de nombreux écrits. On les a réunis, pour la plupart, dans les deux éditions qu'en ont données, en 1804, en 21 volumes in-8°. Garat et Cabanis, et, en 1847-1849, en 12 forts volumes, même format, MM. A. Condorcet O'connor, son gendre, et le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, F. Arago ; ni l'une ni l'autre ne contiennent ses ouvrages de mathématiques qui ont été édités à part ou qui restent dispersés dans les *Mémoires* des Académies de Paris, de Turin, de Boulogne, de Berlin et de St.-Pétersbourg.

Entre ses productions exclusivement scientifiques, celles qu'on a surtout remarquées sont l'*Essai sur le calcul intégral* et le *Problème des trois corps* qu'il acheva, la première en 1765 (il avait à peine 22 ans), la seconde en 1767, et qu'en 1768 il réunit sous le titre d'*Essais d'analyse* (46), en un volume in-4°., qui contient en outre un opuscule *Sur le système du monde*, et un *Éclaircissement* de quelques pages *sur le calcul intégral*.

L'*Essai sur le calcul intégral* avait obtenu en mai 1765, de l'Académie des sciences qui avait nommé une Commission expresse pour l'apprécier, un rapport des plus favorables, rédigé d'ailleurs et signé par deux juges compétents, d'Alembert et Bezout, qui lui prodiguaient des *éloges* dont Lagrange le trouvait *bien digne ;* et M. Arago y voit « les premières tentatives sérieuses, approfondies, qu'on ait faites sur les conditions d'intégralité des équations différentielles ordinaires de tous les ordres, soit relativement à l'intégrale d'un ordre immédiatement inférieur, soit même relativement à l'intégrale définitive. N'est-ce pas là aussi, ajoute-t-il, qu'on trouve les germes de plusieurs importants travaux exécutés depuis sur les équations aux différences finies (47)? »

L'Académie des sciences a publié elle-même, en 1772, dans ses *Mémoires*, des *Recherches de calcul intégral*, qui prouvaient bien qu'on n'avait pas surfait le talent du jeune géomètre : voici, du moins, comment Lagrange les jugeait : « Ce mémoire est rempli d'idées sublimes et fécondes qui auraient pu fournir la matière de plusieurs ouvrages... Le dernier article m'a singulièrement plu par son élégance et son utilité... Les séries récurrentes avaient déjà été si souvent traitées, qu'on eût dit cette matière épuisée. Cependant, voilà une nouvelle application de ces séries, plus importante, à mon avis, qu'aucune de celles qu'on en a déjà faites. Elle nous ouvre, pour ainsi dire, un nouveau champ pour la perfection du calcul intégral (48). »

Mentionnons encore, avec Arago, un travail sur

la détermination des orbites des planètes, problème qui, même après Newton, Fontaine, Euler, n'était pas convenablement résolu, et que l'Académie royale de Berlin avait proposé comme sujet de prix. Condorcet partagea la palme, en 1778, avec Tempelhoff: « Votre belle pièce, lui écrivait Lagrange, aurait eu le prix tout entier, si elle avait contenu l'application de votre théorie à quelque comète particulière; cette condition était dans le programme (49). »

D'ailleurs, tout en admirant ce qu'il appelle quelque part son *esprit inventif* (50), et dans un autre passage, ce qui me semble plus juste, son *talent distingué* (51), Arago regrette dans ses écrits mathématiques *cette clarté élégante qui distingue à un si haut degré les mémoires d'Euler et de Lagrange.* D'Alembert lui-même lui eût voulu *une autre manière de faire,* et il l'engageait à songer un peu plus à ses lecteurs (52).

Dans un écrit intitulé: *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique*, présenté à l'Assemblée nationale les 20 et 21 avril 1792, au nom du Comité nommé *ad hoc*, Condorcet institue, pour les lycées, une chaire d'*Applications du calcul aux sciences morales et politiques*, et comme on s'étonnait de cette innovation, qui pouvait inquiéter les consciences timorées, s'il en restait encore, l'auteur la justifie par le *simple exposé des objets que cette chaire devrait embrasser*, et il montre que les faits généraux relatifs aux productions, au commerce, aux manufactures, à l'intérêt de l'argent, à l'appréciation des témoignages, aux élections, aux

décisions prises dans la sphère politique ou dans la sphère judiciaire à la pluralité des voix, pour être recueillis, classés, disposés de manière à éclairer de toute la lumière qui est en eux les questions auxquelles ils se rapportent, exigent l'emploi des méthodes que les sciences mathématiques peuvent seules fournir : il s'appuie sur « l'hypothèse que la nature étant assujettie à des lois constantes, les événements futurs présenteront dans des circonstances semblables les mêmes résultats que les événements passés, mais que, suivant le nombre des faits observés, l'application de cette hypothèse à une classe particulière de faits, la ressemblance plus ou moins complète du futur et du passé, acquièrent une probabilité plus ou moins grande (53). » Il avait lui-même donné l'exemple de ce genre de travail, pour la question des élections, en 1788, dans son *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales* (54); en 1789, dans un opuscule *Sur la forme des élections*, et en 1793, dans le numéro du 1er. juin du *Journal d'instruction sociale*, où il résume ses opinions sur la matière. Déjà, en 1782, il signalait, dans son Discours de réception à l'Académie française, les avantages que les sciences morales peuvent retirer de leur alliance avec les sciences physiques (55); en 1785, il publiait son *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix.* Plus tard, en 1795, le *Journal d'instruction sociale* éditait, dans ses numéros des 22 juin et 6 juillet, son *Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales* (56). En somme, Con-

dorcet est un de ceux qui les premiers ont appliqué le calcul aux phénomènes de l'ordre moral, et les essais que nous venons d'indiquer sont l'antécédent de l'un des meilleurs chapitres du livre de La Place *sur le calcul des probabilités.* Cette application de la science, dont il ne faut pas abuser, ne suppose nullement, renfermée dans les limites qu'elle ne doit pas franchir, la soumission absolue à des lois analogues à celles qui dominent les corps, c'est-à-dire le fatalisme; elle ne fait que généraliser et préciser ces prévisions qu'à chaque instant, dans la vie réelle, nous nous permettons de former et d'émettre sur les déterminations plus ou moins probables des agents libres et reconnus tels avec lesquels nous sommes en rapport; elle n'a d'autre but que celui-là même que peut avoir l'administration judiciaire en publiant chaque année la statistique détaillée des délits et des crimes, des acquittements et des condamnations, avec le tableau des circonstances diverses au milieu desquelles ces phénomènes se sont accomplis. Il n'est pas douteux que ces études ne soient destinées à rendre à la société d'éminents services, et ne nous ont-elles pas déjà, en dévoilant à tous la fraude cachée sous un appât perfide, délivrés de la loterie et de ces infâmes tripots où tant de malheureux risquaient journellement et finissaient par perdre leur fortune et leur honneur (57)?

Des trois ou quatre fleurons dont Condorcet a formé sa couronne d'écrivain, celui des lettres proprement dites n'est assurément pas le plus brillant; il a cepen-

dant encore sa valeur (58). Les deux *Lettres d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles de la littérature française*, qui parurent sous le voile de l'anonyme en 1774, ont pu être attribuées à Voltaire ; elles ne manquent ni d'esprit, ni de style, la première surtout ; Condorcet, dont un grand fonds de bonté était la qualité par excellence, ne se légitimait cette sortie piquante et parfois virulente contre Sabatier de Castres, qu'en se considérant lui-même comme chargé envers un délateur, un calomniateur, de la vengeance publique, mission dont il s'était acquitté d'autant plus volontiers qu'il n'avait pas été personnellement attaqué dans le livre qu'il dénonçait avec un mordant persiflage à l'indignation de ses lecteurs (59).

En 1776, il donnait, et Voltaire redonnait pour lui, en 1778, une édition des *Pensées de Pascal* qu'il avait rétablies en partie d'après une copie découverte au milieu des papiers de l'abbé Perrier, neveu de l'auteur des *Provinciales ;* mais il se permettait d'en retrancher à son tour de nombreux passages « qui auraient nui, dit-il, à la réputation de l'auteur, » mais qui, en réalité, n'étaient pas et ne pouvaient pas être du goût d'un encyclopédiste. Quelques *Remarques* sur certaines parties du texte ne méritent guère d'être mentionnées, qu'en vue d'un exposé des doctrines de Condorcet sur trois ou quatre points de philosophie sociale, sur la question entr'autres de la peine de mort. Nous savons d'ailleurs que Pascal est pour lui, comme pour tous les gens de goût, un écrivain du premier ordre ; mais il ne veut pas reconnaître en lui un philosophe : « Le

philosophe cherche la vérité et Pascal n'a écrit que des plaidoyers (60). »

L'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire, donnée à Kehl en 1789, contient, disséminés, dans ses 70 volumes in-8°., ou dans ses 92 volumes in-12, des *Avertissements* placés en tête de plusieurs des ouvrages qu'elle publie, et des *Notes* qui, « en général, développent ou démontrent ce qui était peu approfondi à l'époque où écrivait Voltaire » ; ces morceaux divers, dus à la plume de Condorcet, ont été reproduits dans la plupart des éditions qui ont suivi et répété celle de Kehl. Les *Avertissements* nous ont conservé quelques détails anecdotiques qui ne sont pas inutiles à l'histoire des pièces auxquelles ils sont annexés. On y trouve çà et là des jugements, en matière de goût, qui appartiennent à cette école étroitement classique pour laquelle, en dehors du théâtre grec et du théâtre français de la bonne époque, il n'y avait, en fait d'art dramatique, rien que barbarie et grossièreté (61). Nous ne pouvons pas non plus y approuver toujours la partialité avec laquelle Condorcet y défend des œuvres que condamne la conscience publique. A qui persuadera-t-on, par exemple, que la *Pucelle* soit « un ouvrage destiné à donner des leçons de raison et de sagesse sous le voile de la volupté et de la folie » ? Est-il bien vrai que « le mélange de dévotion, de libertinage et de férocité guerrière, étalé dans ce poème, soit l'image naïve des mœurs du temps (62) ? » Et quand cela serait, ne faudrait-il pas tout simplement reconnaître qu'il y a dans les mœurs des temps certains détails que l'art qui se respecte y devra laisser, tout comme il y

a dans la nature, ainsi que le disait fort bien, quoiqu'en termes un peu trop crus, Voltaire lui-même, des choses qu'on ne s'avise pas de montrer.

Les *Notes* sont presque exclusivement consacrées à des questions d'économie publique et de philosophie; nous les retrouverons plus tard. Remarquons-y seulement, en passant, dans l'article VOLTAIRE, un examen superficiel de quelques vers détachés de *Mahomet*, de *Catilina*, de l'*Orphelin de la Chine*, de *Tancrède* et de la *Henriade*, où il rapproche et compare le langage de certains personnages des pièces de nos trois grands tragiques, placés dans des situations analogues, et où il remarque, avec Voltaire, « que rien ne forme plus le goût que les comparaisons, lorsque surtout deux hommes d'un génie égal, mais très-différent, ont à exprimer un même fonds d'idées, dans des circonstances et avec des accessoires qui ne sont pas les mêmes (63). »

Le véritable titre de Condorcet à la place qu'il occupe parmi les littérateurs proprement dits, ce sont, d'abord, ses *Éloges des Académiciens de l'Académie royale des sciences, morts depuis l'an* 1666 *jusqu'en* 1699, un livre d'or, selon Voltaire, qui flattait un peu trop ses admirateurs (64); ensuite, ceux des membres de la même Académie *morts depuis l'an* 1783, ceux du chancelier Michel de L'Hôpital et de Blaise Pascal; enfin la *Vie* de Turgot et celle de Voltaire. Ces pages d'histoire, écrites sans prétention (65), avec le seul désir, partout visible, d'extraire de chacune de ces mines qu'il s'est chargé de fouiller, les vérités utiles, n'ont pas sans doute les agréments de style dont, en pareille matière, Fontenelle seul eut le secret; mais j'y trouve, et j'avoue que

je suis plus sensible à cette sorte de mérite, une appréciation mieux motivée des hommes et des choses, et un exposé plus substantiel et plus complet de tout ce que des notices de ce genre en pouvaient conserver; sous ce rapport, mais sous ce rapport seulement, je consentirais à l'appeler avec Voltaire *Monsieur plus que Fontenelle* (66), en laissant, sous tous les autres points de vue, à son prédécesseur et à son modèle son incontestable supériorité.

Entre les *Éloges*, on a depuis long-temps distingué — celui de Fontaine que d'Alembert appelait un *chef-d'œuvre*, et dont Voltaire, à qui le manuscrit en avait éte communiqué, demandait la permission de prendre une copie (67);—celui de La Condamine, qu'Arago ne craint pas de placer, et je suis plus que de son avis, à côté de l'allocution que Buffon adressait au célèbre voyageur, lors de sa réception à l'Académie française, et de l'*Éloge* que lui consacra son successeur, l'abbé Delille (68); — celui de L'Hôpital, que Voltaire trouvait marqué *au coin d'un homme supérieur* (69), et à propos duquel Franklin écrivait à l'auteur: « Je savais déjà que vous étiez un grand mathématicien; maintenant je vous considère comme un des premiers hommes d'État de l'Europe (70) »; — celui de Pascal, dont toutefois il apprécie avec plus de vérité le génie scientifique que les dispositions morales; — celui de Franklin, chez lequel il devait aimer surtout l'application que le célèbre économiste faisait de la science aux usages de la vie commune, et ce désintéressement si rare qui a fait dire de lui qu'on chercherait vainement dans ses ouvrages « une ligne qu'on puisse le soupçonner d'avoir écrite pour sa gloire (71) »; — celui

de Buffon enfin, dont il relève, dont il exalte tous les mérites (72) avec une impartialité, avec une générosité que ne peuvent pas ne pas admirer ceux qui connaissent l'opposition que lui fit en toute rencontre l'illustre naturaliste, et les termes injurieux qu'il employait pour qualifier quelques-uns de ses écrits (73). Sa *Vie de Voltaire*, qui a paru d'abord à Genève, en 1787, puis à Londres, en 1790, et qui a été traduite en allemand et en anglais, est désormais inséparable des Œuvres auxquelles la première, l'édition de Kehl, l'a attachée; celle de Turgot, publiée à Londres en 1786, et dont on a donné une traduction allemande en 1787, et une traduction anglaise en 1788, nous est plus précieuse encore, en ce qu'elle complète et résume sur les questions les plus graves une haute et vaste pensée qui n'a pas eu le loisir de s'expliquer elle-même et de se formuler (74).

Une des qualités qui donnent un grand relief à toutes les compositions littéraires, l'imagination, manque le plus ordinairement à celles de Condorcet, soit qu'il en fût réellement dépourvu, soit que sa raison sévère ne lui permît pas de s'y abandonner; quoiqu'il ne fût pas de ceux qui auraient demandé, après avoir lu *Zaïre* : *Qu'est-ce que cela prouve?* il ne goûtait guère la poésie qu'à la condition qu'elle lui offrirait, sous ses formes légères, une idée sérieuse et utile; il l'estimait « comme un moyen d'éclairer les hommes et de les rendre meilleurs. » Il réservait, en conséquence, « le premier rang parmi les poètes à l'homme supérieur qui, sachant se rendre maître de nos opinions et de nos passions, joindrait au génie de la poésie le don peut-être plus rare encore d'avoir

de grandes pensées (75). » Aussi ne mentionnerons-nous que pour mémoire et comme une singularité l'unique pièce de vers qui soit bien certainement de lui : l'*Épître d'un Polonais exilé en Sibérie à sa femme*, et qu'il écrivait, rue Servandoni, en décembre 1793. On en cite surtout ces deux lignes qui font honneur à son caractère :

Ils m'ont dit : choisis d'être oppresseur ou victime ;
J'embrassai le malheur et leur laissai le crime.

Il y a plus de sentiment et d'émotion dans celles qui suivent :

Crois-tu que notre enfant puisse encor retenir
De son père proscrit un faible souvenir ?
Que son cœur de mes traits ait gardé quelqu'image ?
Dis-lui que je l'aimais ; qu'au milieu de l'orage,
Insensible à mes maux, ses pertes, tes malheurs
Abattaient mon courage et m'arrachaient des pleurs (76).

Le XVIII[e]. siècle, qui semble avoir eu surtout pour mission de renverser et de détruire, eut cependant le privilége de fonder et de constituer une science qui ne peut pas ne pas avoir sur les destinées de notre espèce une influence immense. Aux tâtonnements instinctifs dont l'humanité s'était contentée jusque-là dans la recherche de son bien-être, l'économie publique venait substituer ses méthodes et ses savantes investigations. Condorcet ne pouvait rester étranger à des études qui avaient pour objet et devaient avoir pour résultat non-seulement l'accroissement des ressources

téger la pleine et entière jouissance de ce droit (84).

Je rapporterais à la philosophie proprement dite, à laquelle l'économie politique touche d'ailleurs par tant de côtés, plusieurs des publications de Condorcet qui tiennent plus ou moins de l'une et de l'autre de ces deux sciences : ses *Fragments sur la liberté de la presse* (1776); son *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales* (1788) ; sa *Déclaration des droits* (1789) ; ses nombreux Mémoires (1791-1792) *Sur la nécessité et l'organisation générale de l'instruction publique ;* son article inséré, en novembre 1792, dans la *Chronique du mois*, *Sur la nature des pouvoirs politiques chez une nation libre ;* son *Plan de constitution présenté à la Convention nationale, les* 15 *et* 16 *février* 1793, et une foule d'autres écrits analogues qu'on trouvera, en partie dans les deux éditions de ses Œuvres, en partie dans les feuilles publiques du temps (85). Il rapportait lui-même à cette branche de nos connaissances — ses *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* qu'il publia d'abord sous le nom de Schwartz, ministre du saint Évangile, à Brienne, et qui lui valurent l'honneur d'être placé par David, sur les bas-reliefs de la statue de Guttemberg, au nombre des plus ardents ennemis « du honteux brigandage qui, depuis deux siècles, dépeuplait, en le corrompant, le continent africain (86) ; » — un opuscule qu'il avait rédigé, en 1779, pour je ne sais quelle Académie, sous ce titre : *Dissertation philosophique et politique ou réflexions sur cette question :* S'IL EST UTILE AUX HOMMES D'ÊTRE TROMPÉS, — et la dernière comme la plus importante de ses compositions, celle qu'il écrivait, sans autre secours que sa mé-

moire (87), dans sa retraite de la rue Servandoni, cette *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, qui parut pour la première fois en 1795, et dont la Convention nationale, sur le rapport qui lui était présenté par Daunou au nom du Comité d'instruction publique, acquérait trois mille exemplaires « pour être distribués, savoir : un exemplaire à chacun des représentants du peuple et les autres dans toute l'étendue de la République, de la manière la plus utile à l'instruction (88). » Ce remarquable travail, qui n'était que le *prospectus*, comme l'auteur l'appelle, d'un ouvrage considérable dont nous n'avons que cinq fragments assez étendus, distribue en dix époques la marche de l'humanité à travers les siècles. Dans les neuf premières, il prend notre espèce au berceau et la suit jusqu'à l'avènement de la République française ; dans la dixième, il trace à grands traits le tableau prophétique de nos progrès futurs.

C'est aux diverses publications dont nous venons de donner les titres, et principalement à la dernière, que nous empruntons les matériaux à l'aide desquels nous allons, en les résumant aussi succinctement que possible, mettre en lumière les opinions philosophiques de notre auteur.

Condorcet n'est point sceptique. S'il le faut absolument ranger dans une de ces divisions étroites adoptées pour classer les philosophes d'après la nature de leurs croyances, et dont aucune ne lui convient parfaitement, nous en ferons un probabiliste. Nous n'arrivons, selon lui, ni dans les sciences physiques, ni

dans les sciences morales, à cette certitude rigoureuse à laquelle seule la géométrie peut s'élever ; mais en conclure que l'homme sur ces diverses questions est condamné au doute, c'est une erreur. Nous avons d'infaillibles moyens de parvenir, dans une foule de cas, à une très-haute probabilité et même d'en évaluer le degré. Partout Condorcet se sépare franchement de la *crédulité* et du *pyrrhonisme* (89).

Il est cependant une question des plus hautes et des plus graves, sur laquelle il garde une réserve absolue, ne se prononçant jamais ni pour ni contre la solution que tous les peuples, que la plupart des hommes lui donnent communément. Condorcet n'aurait pas fait inscrire son nom dans le *Dictionnaire des Athées* ; il admet volontiers que l'ordre du monde, tel que nous le connaissons, peut nous conduire à l'existence d'un être suprême; mais il voit là des difficultés qu'aucun philosophe n'a encore complètement résolues. Loin de condamner et de redouter ceux qui ont le malheur d'être incrédules, il pense que la religion n'a rien à en craindre; que leur morale a pour règle l'utilité publique, pour motifs l'intérêt que nous avons à être bons et l'aversion naturelle que nous sentons tous en nous à faire souffrir nos semblables. Il craint si peu l'athéisme, qu'en aucune circonstance il ne veut qu'on en tienne compte, pas plus que des croyances diverses de ceux auxquels on se propose de confier les intérêts les plus sérieux et les plus chers (90).

Son idéologie, ce qu'il appelle assez improprement sa *métaphysique* (91), est celle de Locke et de Con-

dillac. L'homme sera pour lui *un être sensible, capable de former des raisonnements et d'acquérir des idées morales* (92). Toutes nos idées, même les plus abstraites, les plus purement intellectuelles viennent des sensations (93). Distinguer les sensations simples dont la sensation composée qui nous frappe à chaque instant est le résultat, saisir dans plusieurs sensations distinctes les éléments qui leur sont communs, comparer, réunir ces sensations simples ou ces éléments et former de leur réunion des idées nouvelles : tel est chez nous le don de l'invention. Cette faculté, commune à tous, et qui n'est à son degré le plus général et dans ses applications ordinaires que l'*intelligence* et la *mémoire (sic)*, devient chez ceux où déjà elle excelle dans une certaine mesure, l'*esprit* et le *talent* ; à son degré le plus élevé, c'est le *génie* (94).

Son esthétique est très-simple. Le beau pour lui n'est que l'agréable. Les sources en sont extrêmement variées. Les disputes des philosophes à ce sujet viennent de ce qu'ils ont voulu définir ce qu'il fallait analyser, de ce qu'ils ont cherché un principe unique de la beauté, ou entrepris d'en classer méthodiquement les causes, sans voir que la multiplicité des combinaisons de la nature et celle de leurs effets sur l'homme lui-même, si diversement modifié par ses habitudes et ses opinions, devaient nécessairement échapper à cette exactitude rigoureuse (95).

Jamais Condorcet n'élève le moindre doute sur la réalité et la solidité des préceptes moraux ; on ne peut les contester sans être, à ses yeux, convaincu de stupidité ou de démence (96). Mais nos idées, ici comme

en toute chose, ont une origine purement sensible. L'analyse de nos sentiments nous fait découvrir, dans le développement de notre faculté d'éprouver du plaisir et de la douleur, l'origine et le fondement des lois immuables, nécessaires (Quelle contradiction!) du juste et de l'injuste et les motifs d'y conformer notre conduite (97). L'homme, tout libre qu'il est, se détermine toujours pour l'action qui lui promet le plus de bonheur: qu'il cède à l'attrait d'un plaisir présent ou qu'il y résiste en vue d'un avantage plus éloigné; qu'il obéisse à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, à l'amour de la gloire; qu'il ait en perspective les biens ou les maux de cette vie, les récompenses ou les supplices d'une vie ultérieure, il en vient toujours à l'acte dont il attend ou un plaisir plus grand ou une moindre peine (98). De tous les philosophes de l'antiquité, Épicure est évidemment celui qui lui semble avoir le mieux compris l'essence et le but du devoir. A son exemple, Condorcet nous conseillera d'obéir à nos penchants naturels, mais en les épurant et en les dirigeant; il veut, comme son maître, que nous nous préservions des passions haineuses ou violentes qui empoisonnent la vie et que nous cultivions les affections douces et tendres qui en font le charme (99). Voilà pourquoi, dans l'écrit qui contient ses dispositions suprêmes, il interdit à sa fille un sentiment de vengeance (100), qui serait avant tout un supplice pour elle. Voilà pourquoi il écartait lui-même avec le plus grand soin l'idée des persécutions dont il était la victime, oubliant tellement ses propres infortunes, qu'il exhale à peine une plainte, laisse à

peine échapper une récrimination affaiblie et déguisée dans l'ouvrage qu'il rédigeait sous le coup de l'inique condamnation qui l'avait frappé (101). Il allait même, pour ne pas trop souffrir du spectacle du vice en le voyant dans tout ce qu'il a d'odieux, jusqu'à l'atténuer autant que le lui permettait la nature des choses. « Quelle est, disait-il, l'habitude vicieuse, l'usage contraire à la bonne foi, quel est même le crime dont on ne puisse montrer l'origine, la cause première, dans la législation, dans les institutions, dans les préjugés du pays où l'on observe cet usage, cette habitude, où ce crime s'est commis (102) ? » Il professe constamment la doctrine socratique qui enchaîne toute détermination de la volonté à une aperception de l'intelligence, et pour lui, comme pour le philosophe d'Athènes, la vertu, c'est la vérité et la science; le vice, c'est l'ignorance et l'erreur (103). La première des vertus, la vertu par excellence, c'est l'amour de l'humanité, c'est la passion du bien public; c'est ce sentiment d'une compassion tendre, active, pour les maux qui affligent notre espèce (104). Ce n'est plus Épicure qui parle ici par la bouche de Condorcet, c'est Adam Smith, dont Mme. de Condorcet lisait et relisait, avant de la traduire, la *Théorie des sentiments moraux* qu'elle complétait par ses propres écrits (105). Il exagérait même les doctrines du moraliste anglais, lorsqu'il étendait cette *sympathie*, dont il faisait la règle suprême de notre conduite, à tous les êtres qui sentent et souffrent. Jeune encore, il renonçait, comme à un plaisir barbare, à la chasse, qui était un de ses passetemps favoris, et il respectait la vie des insectes,

pourvu toutefois qu'ils fussent inoffensifs (106). N'allait-il pas bien au-delà de ses doctrines, dans une voie qu'elles lui auraient difficilement ouverte, lorsqu'il répondait à Mme. Vernet, qui lui demandait un jour ce qu'il ferait à ses ennemis si leur sort était entre ses mains : Tout le bien que je pourrais (107)? On connait l'acte véritablement héroïque du chevalier Lordat : le navire qu'il montait coulait à fond en vue des côtes de France; un soldat, excellent nageur, propose au chevalier, qui ne savait pas nager, de l'aider à gagner le rivage. Le soldat abandonne une de ses jambes à son compagnon qui peut ainsi se soutenir quelque temps au-dessus de l'eau; cependant, gêné outre mesure par l'entrave qu'il s'est donnée, il sent ses forces faiblir; le désespoir s'empare de lui. C'en est fait de nous, s'écrie-t-il! — Et si tu étais seul? — Peut-être, parviendrais-je à me sauver. — Lordat lâche la jambe sur laquelle il s'appuyait et disparaît dans l'abîme (108). Condorcet admire, comme nous, ce dénouement sublime; l'homme qui s'est dévoué à une mort à peu près certaine pour en préserver, malgré elle, l'amie qui voulait à tout prix le sauver, était digne de le comprendre; mais, est-ce bien au nom de son principe qu'il en conserve et en consacre le souvenir? Encore si les jouissances que la vertu procure en ce monde devaient, après le sacrifice suprême que parfois elle demande, se continuer ou se reprendre dans un monde meilleur; mais Condorcet ne nous ouvre pas ces consolantes perspectives; il nous faut, avec lui, nous résigner au genre de bonheur que cette terre comporte. Aussi, la vie ne saurait-elle

rien édifier de solide sur le sable mouvant qu'il lui donne pour fondement. Où peut nous conduire une doctrine qui ne cherche que les satisfactions de la sensibilité et qui ne redoute le crime que parce qu'il est suivi des souffrances qu'engendrent le remords ? Viennent les heures où la vertu se présentera avec un front sévère, où elle nous imposera des travaux sans salaire, des sacrifices sans compensation! Nous fuirons alors devant la souffrance; de deux maux nous prendrons le moindre, et nous aurons, dans le chaton de notre bague, de quoi faire face aux éventualités!

La politique de Condorcet partira des mêmes principes que sa morale, et les mêmes conséquences en devront sortir. Comme les individus, les peuples se proposeront, avant tout, de se procurer la plus grande somme de bonheur à laquelle il leur soit permis de prétendre. Aussi, tout en ne songeant qu'à les servir, sans les flatter, ni les craindre (109), les entretiendra-t-on beaucoup moins de leurs devoirs que de leurs droits. Les hommes ne se sont réunis en société que pour en jouir plus sûrement et plus complètement (110). Ces droits sont de deux sortes: naturels et civils. Les droits naturels se réduisent à *la sûreté et* à *la liberté de la personne*, à *la sûreté et* à *la liberté des biens*, à *l'égalité naturelle* (111). Le premier des droits sociaux, celui qui contient tous les autres, c'est la souveraineté: un peuple s'appartient et n'appartient qu'à soi. La loi ne sera, en conséquence, que l'expression de la volonté générale (112), de quelque manière que cette volonté se manifeste pourvu, ajoute-t-il quelque part (ce qu'il aurait dû répéter partout et toujours,

ce qu'au contraire il oublie sans cesse), que cette volonté soit raisonnable et juste (113); tout homme, en votant l'établissement d'une puissance législative régulière, n'a et ne doit avoir en vue que de s'assurer à lui-même, ainsi qu'à ses concitoyens, le libre exercice de ses facultés et la pleine et entière jouissance des avantages que l'association peut procurer à chacun de ses membres (114). Une bonne législation doit tendre, sans tergiversation comme sans précipitation (115), à extirper tous les abus, et notamment à effacer de plus en plus les distinctions sociales. L'égalité, l'égalité! Condorcet la veut dans les conditions et les instruments du travail, dans la richesse, dans l'instruction, dans l'éducation, et par là il en vient à corriger même les inégalités naturelles de nos facultés physiques, intellectuelles et morales (116). Il la veut dans la famille, entre le mari et la femme, et, dès 1790, il réclamait énergiquement, dans un écrit spécial, les mêmes droits pour les deux sexes, le droit pour l'homme résultant uniquement de ce qu'il est sensible et susceptible d'acquérir des idées morales, et la femme étant certainement douée de ces mêmes facultés (117). Il la veut dans la nation entre les citoyens: plus de ces priviléges qui ouvrent à certaines classes des sources d'opulence fermées à toutes les autres (118); plus de monarchie: on y est trop exposé à la tentation de se rapprocher des grands au moins par les vices, pour se consoler de ne pouvoir prétendre à les égaler autrement (119); plus de sacerdoce: les prêtres cherchent, non à rendre les hommes vertueux, mais à en faire les instruments

aveugles de leur ambition et de leur avarice (120).

Il prêche partout le respect de la loi, quelle qu'elle soit d'ailleurs, tant qu'elle subsiste, et il admire Socrate qui, victime d'un jugement inique, refusa (ce que pourtant il ne fit pas, lui Condorcet) de s'y soustraire par la fuite (121). Il la voulait dans le monde entre les nations (122), dans l'humanité enfin entre les races (123) !

Tout ce qui, dans les relations des hommes et des peuples entr'eux, présente, même quand il s'agit d'un bien qu'on pourrait ainsi obtenir, un caractère de violence, lui répugne. C'est par la douceur et la persuasion qu'il faut amener les réformes dont l'utilité est démontrée (124). La guerre est le plus cruel des fléaux ; elle sera donc le plus grand des crimes (125). Les peines qui permettent le repentir et procurent l'amélioration morale du coupable, sont les seules qui conviennent à l'espèce humaine régénérée. En conséquence, il repousse la peine de mort (126).

Ce qu'il demande surtout à la constitution qui déterminera les droits de l'homme et du citoyen, c'est qu'elle ne se croie point parfaite; c'est qu'au contraire elle prévoie qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, elle ne suffira plus aux besoins toujours croissants du peuple auquel, à son origine, elle aura pu convenir et qu'elle admettra en elle des moyens de se perfectionner (127).

Les États, en effet, ainsi que les individus, sont indéfiniment perfectibles. Au moral comme au physique, dans la sphère de l'industrie comme dans celle de la science et des arts, de siècle en siècle, toutes les limites se reculent, tous les horizons s'étendent. C'est

une loi de la nature dont le hasard des événements peut retarder parfois, mais non arrêter le cours (128). Notre perfectionnement moral est soumis à la même règle, suit la même progression. Qui sait si un temps ne viendra point, où nos intérêts et nos passions n'auront sur nos déterminations volontaires que cette influence à peu près nulle qu'ils exercent aujourd'hui sur nos opinions scientifiques; où toute action, contraire aux droits d'autrui, sera aussi physiquement impossible que l'est aujourd'hui, pour la plupart des hommes, une atrocité (un assassinat, par exemple) commise de sang-froid (129)? Non : rien ne nous interdit la prévision, l'attente d'un régime aussi parfait qu'il nous est actuellement donné de le concevoir. Il arrivera ce moment où le soleil n'éclairera plus que des hommes heureux parce qu'ils seront libres, et que la liberté ne reconnaîtra plus d'autre maître que la raison (130)!

A ce bonheur que le philosophe nous promet, une seule condition semble manquer encore, la durée! Cette condition, on va nous la donner! Les acquisitions que fait chaque jour la médecine; l'usage d'aliments mieux choisis, d'habitations mieux exposées; un régime qui développerait nos forces par l'exercice, sans les ruiner par des excès; la destruction des deux causes les plus actives de dégradation, la misère et la trop grande richesse, ne nous permettent-ils pas d'espérer que l'intervalle, si restreint aujourd'hui, qui sépare les deux points extrêmes de la vie, s'étendra d'âge en âge, et nous voilà presque immortels (131)!

III.

Nous connaissons bien maintenant et nous pouvons, je crois, juger dans Condorcet, en toute sûreté de conscience, le savant, le penseur et l'homme.

Nous n'avons pas, ce nous semble, à faire honneur au savant de quelqu'une de ces découvertes qui marquent et font époque dans la science. Le génie de l'invention s'unit rarement dans une même intelligence avec l'érudition et quand l'esprit est entièrement occupé par les souvenirs dont il se surcharge, il perd presque toujours sa force productrice. Or, Condorcet était doué d'une de ces mémoires prodigieuses dont on cite trois ou quatre exemples dans le cours des siècles : il lui suffisait d'entendre une fois un ouvrage plus ou moins considérable en prose ou en vers pour en retenir et en réciter sur-le-champ, avec une fidélité merveilleuse, de longues tirades et de nombreux couplets. Peut-être même est-ce le sentiment de cette impuissance qui l'a fait, de bonne heure, renoncer à la culture des mathématiques, où ses débuts semblaient lui promettre les plus brillants succès.

Nous en dirons autant de ses travaux en économie politique, en législation et en philosophie. Ces divers ordres de connaissances ne lui doivent pas une idée, pas un principe; mais il leur a rendu à tous d'inappréciables services en vulgarisant, en propageant des opinions, des doctrines fort controversées à cette époque

et qui, grâce à lui surtout, ont fait depuis leur chemin. Sous ce rapport, la doctrine de la perfectibilité indéfinie et celle de la sympathie considérée comme mobile des actions humaines, la théorie des richesses et de tout ce qui peut contribuer à notre bien-être matériel, enfin le régime social inauguré en 89 lui doivent quelque reconnaissance. Mais nous ne saurions nous dissimuler qu'il a dû contribuer aussi à répandre les erreurs fâcheuses dans lesquelles il est tombé. Son scepticisme religieux, son aversion hautement déclarée pour les ministres du culte, son antipathie, à partir de 92, pour certaines formes de gouvernement, pour la monarchie, par exemple (132), qu'il ne faut pas, même quand une nation et une époque données réclament impérieusement une constitution républicaine, condamner absolument, n'ont fait que trop de prosélytes; et, sous ces différents points de vue, il n'a pas peu contribué à fausser l'esprit public. Ce n'est pas ainsi que le monde social entend ses destinées. Non, ce n'est pas, comme vous le dites, quand il ne restera plus ni prêtres ni rois, que les nations seront heureuses; les nations seront heureuses, de tout le bonheur que la nature humaine comporte durant notre pélerinage terrestre, quand elles seront elles-mêmes ce qu'elles doivent être, et quand nos chefs religieux et politiques que chaque jour l'expérience éclaire, comprendront dans toute leur portée, leur noble et sainte mission!

Condorcet avait une taille avantageuse; ses larges épaules annonçaient une constitution robuste, que ses jambes grêles semblaient démentir. Le volume de sa

tête était considérable et le développement de son cerveau s'accorde bien avec la vaste étendue de ses connaissances.

Sa figure, que je ne qualifierais pas, comme Arago, de *grande*, de *majestueuse* (133), ne présentait guère d'autre expression que celle de la douceur, et ceux qui l'ont bien connu, Mlle. de L'Espinasse entr'autres, nous assurent qu'à la première vue on aurait pu le prendre *pour ce qu'on appelle un bon homme* (134).

Sa physionomie, sous ce rapport, était singulièrement trompeuse. Condorcet était essentiellement bon, mais de cette bonté active, réfléchie, qui n'exclut pas nécessairement une certaine disposition à la raillerie pour ce qui est ridicule, à l'indignation pour ce qui est injuste (135).

Mme. Rolland le comprenait bien mal, quand elle disait de *son intelligence, en rapport avec sa personne*, que c'était *une liqueur fine imbibée dans du coton* (136). D'autres savaient par une longue expérience que « cette âme calme et modérée dans le cours ordinaire de la vie, devenait ardente et pleine de feu, quand il s'agissait de défendre les opprimés ou, ce qui lui était plus cher encore, la liberté des hommes et la vertu des malheureux (137). » Ce n'est pas sans raison que d'Alembert l'appelait, en riant, *un mouton enragé* et, plus sérieusement, *un volcan couvert de neige* (138).

Sa nature était expansive, mais seulement en tête-à-tête et avec ses meilleurs amis. Il ne parlait qu'à son corps défendant en public et dans les salons; mais il se dédommageait bien, dans l'intimité, de ce silence qui paraissait étrange, et sa conversation était alors d'une

variété infinie ; il y déployait la gaîté la plus franche ; la malice même n'y manquait point.

Nous avons déjà reconnu sa loyauté et son impartialité dans les jugements qu'il fut appelé à porter de ses rivaux et de ses ennemis. Je veux citer encore ici un de ces traits qui l'honorent et que d'ailleurs, pour plus d'un motif, il est bon de rappeler. Ayant assisté un jour comme membre du Comité de la commune à un conseil relatif aux subsistances que présidait Louis XVI, il fut frappé des connaissances du prince sur la matière, de la netteté avec laquelle il avait résumé toutes les opinions émises avant qu'il prît la parole, de la solidité des mesures qu'ensuite il avait proposées pour prévenir une disette factice ou réelle. « Après l'avoir écouté, ajoutait-il, nous nous sommes tous regardés avec étonnement et nous n'avons réellement trouvé rien de mieux à faire que d'adopter ses vues ». L'opinion qu'il avait remportée de cette remarquable séance, c'est que Louis XVI était un prince très-instruit, très-éclairé et plein de sens (139).

Condorcet a été singulièrement flatté par ses contemporains. Ce jeune homme, dont un des plus grands géomètres de l'époque avait été un moment jaloux (140), qui avait été adopté à 25 ans par le plus illustre des corps savants de l'Europe, dans lequel Franklin voyait une des têtes politiques les plus fortes de son temps (141), que Voltaire appelait « l'homme le plus nécessaire à la France » (142), dont on disait, en parlant de son esprit, qu'il avait la facilité et la grâce de Voltaire, le piquant de Fontenelle, le sel de Pascal, la profondeur et la perspicacité de Newton (143), aurait pu, sans qu'on

eût à s'en étonner, beaucoup se laisser aller à ce penchant trop naturel à l'homme de s'exagérer sa valeur personnelle. Rien cependant ne trahit chez lui cette faiblesse, qu'il sut du moins, s'il l'éprouva comme tant d'autres, parfaitement cacher; et ses amis intimes, ceux qui s'étaient même chargés de l'étudier à ce point de vue spécial, ont déclaré qu'ils n'avaient jamais pu saisir en lui le plus léger mouvement de vanité (144).

Son désintéressement est assez connu. Le monde d'idées qu'il habitait et par lequel il était absorbé, la simplicité de ses goûts, la régularité de sa vie, la générosité avec laquelle il accomplit les dernières volontés de d'Alembert, tout nous le garantit (145). Mais ce qui nous démontre jusqu'à l'évidence combien il tenait peu à l'argent, c'est le sacrifice que nous le voyons faire à chaque instant, quand il s'agit d'obliger et d'obliger n'importe qui, d'un trésor bien autrement précieux que l'or pour des hommes de sa trempe, c'est-à-dire de son temps. Lui qui, pour ne pas dérober quelques heures à ses travaux, se refuse les distractions les plus aimables, se prive des sociétés qui lui sont le plus chères, il ouvre sa porte à tout venant; il n'est jamais à lui, il est à quiconque réclame de lui un renseignement, un conseil, une démarche, un service quel qu'il soit (146).

Tel fut Condorcet ! Belle intelligence, noble nature, capable de comprendre et de faire ce que les génies les plus profonds auront conçu, ce que les caractères les plus héroïques auront donné en exemple au monde, il reproduira, autant que les circonstances le lui permettront, dans ses actes comme dans ses écrits, tout ce

qu'il admire à ce double point de vue, répétant à sa manière, en essayant même de les dépasser (ce qui lui arrive parfois), les supériorités qu'il reconnait et qu'il aime: Socrate, Épicure, chez les anciens, et parmi ses contemporains, Voltaire, Diderot, ce chevalier de Lordat qu'on ne nomme pas assez, d'Alembert et Turgot (147). Esprit français au suprême degré, s'il n'invente rien, il perfectionne tout.

Mais ce qui m'a le plus frappé en lui, peut-être parce que cette idée n'était encore venue à personne, c'est que la marche même de sa pensée politique m'apparut comme un tableau synoptique et anticipé des phases diverses que les grands États de l'Europe, la France et l'Angleterre en tête, sont appelés à parcourir plus ou moins rapidement. Après la monarchie absolue de Louis XIV, nous en attendions, nous en voulions une autre dans laquelle la liberté et l'égalité auraient une part telle quelle; Condorcet l'a déterminée, l'a demandée avec un sentiment marqué de son importance et de son droit à prendre place dans la série de nos évolutions gouvernementales (148). Faut-il qu'un jour ou un autre, comme deux grandes expériences, faites déjà l'une en Grèce, l'autre à Rome, nous autorisent à le conjecturer, des républiques s'élèvent sur les débris de ces monarchies, quelles qu'elles aient été? Condorcet semblait le prédire, lorsque de royaliste constitutionnel il s'est fait républicain. C'est là que la mort l'a surpris, bien certainement avant que ses conceptions politiques eussent arrêté et dit leur dernier mot; s'il eût vécu, ces conceptions, en se déroulant et en s'épuisant, nous auraient présenté

le complément de cette histoire dont il n'a pu, faute de temps, que nous donner les premières pages. Ce qu'il n'a pas fait d'ailleurs, la France entière le fit. La France de cette époque, qui n'est, à mon sens, que la figure prophétique de la France future, et qui s'est donné, en quelques années, avec une impatience fébrile, le programme en action d'une existence de plusieurs milliers de siècles, après avoir inauguré d'abord avec Louis XVI une monarchie constitutionnelle, avec la Convention une démocratie radicale, en est ensuite venue à se donner avec le Directoire et le Consulat une sorte de république aristocratique, à laquelle enfin succédait cette monarchie aristocratico-démocratique qui doit résumer tout ce qui l'a précédée et préparée, forme définitive de nos constructions politiques, couronnement suprême de l'édifice social (149) !

NOTES.

---

(1) On trouvera, sur Condorcet, des documents biographiques et bibliographiques, qu'il sera bon de contrôler sérieusement avant de les admettre, dans une *Notice sur la vie et les ouvrages de Condorcet*, par M. Diannyère; Paris, 1799, 2e. édition;—dans la *Biographie universelle et portative des contemporains*, publiée sous la direction de MM. Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Preuve ;— dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, publiée par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins et autres hommes de lettres, magistrats et militaires ; — dans le *Dictionnaire historique et bibliographique* de Peignot ; — dans la *Biographie universelle* de Michaud ; — dans l'*Encyclopédie des connaissances utiles* ; — dans le *Dictionnaire de la conversation* ; — dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques ;* — dans *La France littéraire*, par M. Ersch ; — dans *La France littéraire*, par M. Quérard ; — dans la *Biographie de Condorcet*, lue à l'Académie des sciences en décembre 1842, par M. F. Arago; — enfin dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot. — On a deux éditions, incomplètes l'une et l'autre, de ses OEuvres : la première en 21 vol. in-8°. Paris, 1804, due à Garat et à Cabanis ; la deuxième en 12 vol. in-8°., Paris, 1847-1849, due à MM. A. Condorcet O'connor, lieutenant-général, et F. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; c'est à cette dernière que nous renvoyons partout nos lecteurs.

(2) Cette notice avait d'abord été rédigée, il y a 18 ans, pour le *Dictionnaire des sciences philosophiques* ; j'ai complètement oublié les raisons pour lesquelles elle n'y a point été insérée ; mais j'ai dû, en la retirant, laisser au directeur de la publication, M. A. Franck, la liberté, dont il n'a usé du reste qu'avec discrétion, de prendre dans mon travail ce qu'il jugerait à propos d'en conserver. Que ceux donc de mes lecteurs, s'il s'en trouve, qui, en rapprochant les deux articles, y remarqueraient quelques phrases par trop ressemblantes, n'accusent pas le dernier venu d'avoir copié son prédécesseur : il n'a fait que reprendre son bien là où il le retrouvait.

(3) M. Aristide de Baudéan (*Encyclopédie des connaissances utiles*, t. XVIII, p. 247), est le seul, à moi connu, qui le fasse naître en 1744.

(4) Condorcet (*Vie de M. Turgot*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 229) se peint très-certainement lui-même dans ce portrait qu'il nous présente de son illustre ami : « Il ne pouvait dissimuler sa haine pour les méchants, son mépris pour la lâcheté ou les bassesses : ces sentiments se peignaient involontairement sur son visage, dans ses regards, dans sa contenance. Ce défaut d'empire sur son extérieur, qui tenait à la candeur de son âme, contribuait, autant que l'éducation contrainte qu'il avait reçue, à l'espèce de timidité et d'embarras qu'il avait dans le monde. »

(5) Il avait, dès l'enfance, des dispositions marquées pour la science des nombres, comme il nous l'apprend lui-même (Voyez *Fragments de l'histoire de la Ve. époque*, dans les *Œuvres*, t. VI, p. 475-6) : « Pascal, à douze ans, en traçant des figures de géométrie, avait trouvé quelques-uns des rapports qu'elles présentaient entre leurs angles ou leurs lignes. Le jeune Féri, à neuf ans, avait trouvé de lui-même les règles de la multiplication complexe. Avant le même âge, ne connaissant pas même la

manière d'emprunter les nombres en chiffres, j'étais parvenu à exécuter cette opération sur des nombres de deux ou trois chiffres. »

(6) Voyez l'*Eloge de D'Alembert*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 110, et le *Discours prononcé par M. de Condorcet à la séance publique de l'Académie des sciences, le 12 novembre* 1783, dans les *Œuvres*, t. I, p. 427.

(7) Nous tenons quelques-uns de ces détails de Condorcet, qui les a consignés dans son *Eloge de M. de Fouchy;* voyez les *Œuvres*, t. III, p. 321.

(8) Il faut entendre Condorcet lui-même parler de *ce grand homme* qu'il a si *tendrement chéri*, dont *le souvenir sera toujours* pour lui *un de ces sentiments délicieux et tristes qui deviennent une partie de notre existence* (*Vie de M. Turgot*, Avertissement, dans les *Œuvres*, t. V, p. IV).

(9) « J'ai trouvé Voltaire, écrivait-il à Turgot le 27 novembre 1770, si plein d'activité et d'esprit qu'on serait tenté de le croire immortel, si un peu d'injustice pour Rousseau et trop de sensibilité aux sottises de Fréron ne faisaient apercevoir qu'il est homme. » *Correspondance entre Turgot et Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 170.

(10) Voyez *Correspondance entre Voltaire et Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 5, 14, 27, 33, 36, etc.

(11) Voyez ces trois lettres dans les *Œuvres*, t. I, p. 3, 100 et 149.

(12) Voyez la *Biographie universelle* de Michaud, t. IX, p. 404, col. 1. L'article CONDORCET est anonyme. Condorcet s'explique lui-même à ce sujet dans une lettre qu'il écrit à Turgot en 1777 (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. 270-271): « Je n'ai point fait l'*Eloge* (du duc de La Vrillière) en entier; mais je l'ai arrangé dans ma tête, il y a déjà quelque temps; et il est sûr qu'on me l'aurait moins pardonné de cette façon que mon silence..... D'ailleurs,

je regarde M. de La Vrillière non loué comme une bataille gagnée. »

(13) Ces mots sont tirés d'une lettre écrite à Condorcet par Voltaire, le 9 avril 1777 (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. 149).

(14) L'affaire fut chaude; il y avait 31 votants; Condorcet eut 16 voix et Bailly 15. « Jamais (dit La Harpe, un des adversaires les plus ardents du candidat heureux), aucune élection n'avait offert ni ce nombre ni ce partage. » Voyez *Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 73.

(15) Voyez le *Tableau général de la science*, dans les *Œuvres*, t. 1, p. 540. « Je préfère, dit Condorcet, le mot *mathématique*, quoiqu'actuellement hors d'usage au singulier, à ceux d'arithmétique, de géométrie, d'analyse, parce que ceux-ci indiquent une partie des mathématiques ou une des méthodes qu'elles emploient, et qu'il s'agit ici de l'application de l'algèbre ou de la géométrie, comme de celle de l'arithmétique; qu'il s'agit d'applications dans lesquelles toutes les méthodes peuvent être employées. »

(16) Cette feuille avait été créée et assez long-temps dirigée par Linguet. En 1776, elle semble appartenir à La Harpe; c'est du moins ce qu'on peut inférer d'une lettre en date du 28 novembre de cette même année, où Condorcet (Voyez les *Œuvres*, t I, p. 137) prie Voltaire de s'intéresser ostensiblement au sort du Journal dont le succès paraît chanceler; Voltaire trouvait que la politique y tenait trop de place et la littérature trop peu (Voltaire, *Correspondance générale*, 6 décembre 1776).

(17) Voyez dans les *Œuvres*, t. I, p. 154.

(18) *Ibid.*

(19) On a prétendu qu'à l'époque de son mariage, un de ses amis, le duc de La Rochefoucauld, lui avait constitué de son plein gré une rente perpétuelle de 5,000 livres, dont même il aurait, quelque temps après,

exigé le capital. M. Arago, dans ses *Remarques sur l'histoire des Girondins* de M. de Lamartine (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CLXXXIII et suiv.), et M. Isambert, dans sa notice sur Condorcet (*Nouvelle biographie générale*, t. XI), initiés l'un et l'autre, le dernier surtout, aux intérêts de la famille, ont parfaitement constaté qu'il n'existe aucune trace de cet accroissement de fortune qui n'eût pu passer inaperçu, ni en 1786, ni depuis. Ceux qui de nos jours ont reproduit cette fable l'ont empruntée à des écrivains dont le témoignage n'est rien moins que suffisant, à Pelletier entr'autres (*Histoire de la Révolution du* 10 *août* 1792, t. II, p. 411); M. Granier de Cassagnac, qui répète le même conte (*Histoire des Girondins*, 2e. édit., t. I, p. 132), n'a pas de meilleurs garants.

(20) Quelques écrivains (au nombre desquels M. Michelet, dans *Les femmes de la Révolution*, ch. XI, §§ 10 et 11) nous assurent, mais sans nous dire d'où leur vient ce renseignement, que Mlle. de Grouchy avait conçu pour un jeune seigneur une passion ignorée de celui qui en était l'objet; qu'elle avait, avant son mariage, avoué à son futur époux cet amour dont elle n'aurait pas encore été guérie à cette époque. M. Isambert ne voit en tout cela qu'une fiction ridicule, et jusqu'à preuve du contraire je me range à son avis. M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins* (2e. édit., t. I, p. 131), va jusqu'à dire, d'après Mathon de La Varenne (*Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre* 1792, p. 213), que Condorcet, en se mariant, ne songeait qu'à donner, à son profit bien entendu, une favorite au vieux roi. Ce sont des allégations si grossièrement calomnieuses, qu'on s'étonne de les rencontrer sous la plume d'un écrivain sérieux. M. de Cassagnac peut-il ignorer que le mariage en question n'eut lieu qu'en 1786 et que le vieux roi était mort en 1774?

(21) On trouvera dans les *Œuvres* (t. I, p. 611-623), ses *Conseils à sa fille*, rédigés en 1794, et (*Ibid.*, p. 624-625) son *Testament*, écrit la même année, au mois de mars, quelques jours avant sa mort.

(22) Voltaire, *Correspondance avec M. D'Alembert*, 17 Auguste, 1774.—Arago (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. LXVI) fait dire à Voltaire : « Fallait-il donc se permettre de publier un ouvrage aussi audacieux, quand on ne commandait pas à deux cent mille soldats? » Isambert copie Arago, tout en donnant la date de la lettre dont j'ai rétabli le texte.—Il s'agit d'ailleurs ici de la première *Lettre d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles de la littérature française*, qu'on trouvera dans les *Œuvres*, t. V, p. 272 et suiv.

(23) Nous voulons parler d'un opuscule *Sur l'abolition des corvées*, qui fut supprimé, par arrêt du Parlement, en décembre 1775. Voyez les *Œuvres*, t. I, p. 261. « On vous a peut-être mandé, mon cher et illustre maître, écrivait à ce propos Condorcet à Voltaire (*Ibid.*, p. 88), que, sur la délation d'Éprémesnil et la réquisition de maître Séguier, la Cour avait supprimé une petite feuille dont j'étais véhémentement soupçonné d'être l'auteur, et qu'il y avait eu en même temps des voix pour me brûler en papier. Il n'y a rien de plus vrai et de plus ridicule. »

(24) Dans une note d'un de ses écrits (Voyez les *Œuvres*, t. XI, p. 251) on lit ces lignes : « Nous finirons par une anecdote. M. de La C. R. G. D. F. (M. de La Chapelle, Receveur Général Des Finances à la Rochelle) ayant fait une assez mauvaise traduction de Tibulle, ses amis avaient peur que les critiques troublassent son bonheur; ils cherchaient à le consoler : Ne craignez rien pour ma réputation d'auteur, leur dit-il, je viens de prendre un meilleur cuisinier. » Tout le monde avait vu là une allusion maligne à Necker, dont Condorcet, dans le

livre auquel appartient cette note, combattait une publication imitée et traduite en partie, à ce que Condorcet assure, de l'abbé Galiani (*Ibid.*, p. 225) « qu'il a eu (lui, Necker) l'ingratitude de ne jamais citer. » Dans un de ses écrits, Necker, discutant les procédés analytiques dont les philosophes et les économistes, d'après Condillac, recommandaient l'application à tous les genres d'études, même aux sciences politiques, refusait à l'analyse le pouvoir d'en approfondir les grands principes; « C'est, disait-il, un instrument de rhéteur, qui sépare, qui divise tout ; il faut les envelopper (les grands principes des sciences politiques) de la pensée ou renoncer à les concevoir » ; sur quoi Condorcet avouait, à sa honte, qu'il ne comprenait pas comment *on enveloppe un principe de la pensée* (*Ibid.*, p. 126-127), et, dans sa correspondance intime, il n'appelait plus, ce que tous ses amis faisaient comme lui, l'auteur de cette métaphore assez bizarre et par suite sa femme, que *M. et M*me*. de l'Enveloppe* (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. 133, 266, 267).

(25) « Nous essuyons à l'Académie des sciences, M. Condorcet et moi, des tracasseries qui nous dégoûtent de toute étude sérieuse », écrivait d'Alembert à Lagrange, le 15 avril 1775 (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. LVII).

(26) « Nous sommes tous comme vous nous avez laissés, vous aimant beaucoup et n'aimant guère les choses de la vie. » Lettre de Condorcet à Turgot, en date du 19 mai 1772, dans les *Œuvres*, t. I, p. 198.

(27) Voyez une lettre de Condorcet à Turgot (1774), dans les *Œuvres*, t. I, p. 251-252.

(28) Voyez une lettre de Condorcet à M. le comte de Maurepas (octobre 1776), dans les *Œuvres*, t. I, p. 296-297.

(29) La *Biographie universelle* lui fait purement et simplement donner sa démission, *pour n'avoir,* dit-elle, *aucune*

relation avec Necker. Arago (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CXXIX) lui fait remettre sa démission entre les mains du comte de Maurepas, en s'autorisant de la lettre à laquelle la note précédente renvoie et dont il reproduit très-inexactement les termes. Isambert (*Nouvelle Biographie générale*) lui fait aussi donner sa démission ; mais il ajoute qu'elle ne fut pas acceptée. Nous n'avons pas cru devoir nous prononcer, n'ayant sur ce point rien de positif.

(30) Voyez un *Fragment de justification* (juillet 1793) dans les *Œuvres*, t. I, p. 576. L'Adresse en question, datée du 5 juin 1790, parut d'abord dans le premier numéro du *Journal de la Société de* 1789, qui la donne comme présentée le 20 avril. MM. O'connor et Arago l'ont imprimée t. X, p. 77 et suiv. Le *Projet de constitution française*, présenté à la Convention nationale les 15 et 16 février 1793 (Voyez les *Œuvres*, t. XII, p. 425-426), ne demande également, pour l'élection et l'éligibilité à toutes les places de la République, que la qualité de citoyen français (laquelle ne suppose aucune sorte de contribution) et la majorité de 25 ans accomplis ; et cette disposition est longuement discutée ou plutôt justifiée dans l'*Exposition des principes et des motifs du plan de Constitution (Ibid*., p. 384 et suiv.). Mais avant 1790 et même encore au commencement de cette année, Condorcet soutenait l'opinion opposée. Dans un opuscule de 1790 *Sur l'impôt personnel (Ibid*., t. XI, p. 480), on trouve un projet de décret dont l'art. 1er. est ainsi conçu : « Tout homme majeur de 25 ans, qui voudra exercer les droits de citoyen actif, paiera une contribution égale à trois journées de travail. » L'*Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, rédigé en 1788, professe, à plus forte raison, la doctrine qui n'accorde qu'à certaines conditions l'exercice du droit de cité ; il ne le concède qu'à ceux qui possèdent un revenu en propriété foncière, suf-

fisant pour leur subsistance (*Ibid.*, t. VIII, p. 128). C'est donc avant 1790, à coup sûr, et non, comme l'ont pensé les éditeurs, dans les derniers jours de la vie de Condorcet, qu'avait été écrit, si la transcription en est exacte, un *Fragment*, communiqué par M[me]. Vernet, qui l'avait copié sur l'original aujourd'hui perdu, où nous lisons : « J'ai démontré la nécessité de faire dépendre l'exercice du droit de citoyen de la quotité des impositions. »

(31) Voyez une pièce extraite du recueil périodique intitulé : *Le Républicain*, dans les *OEuvres*, t. XII, p 236. « Je savais, dit Condorcet, que plusieurs députés voulaient me donner leur suffrage pour la place de gouverneur, et j'étais bien aise qu'on sût d'avance dans quels principes je l'aurais élevé. Je connaissais assez l'Assemblée pour être certain que c'était un moyen assuré de ne pas avoir la pluralité. » Le *Dictionnaire universel* de Maurice La Châtre (Paris, 1856, 2 vol. in-4°.) a donc tort d'affirmer (t. I, p. 1084, col. 2) » qu'il fut désigné, sous l'Assemblée *constituante*, pour gouverneur du dauphin. » Condorcet, d'ailleurs, en éludant cette charge, ne faisait que suivre l'exemple qui lui avait été donné par D'Alembert (Voyez son *Eloge*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 89), lorsque l'impératrice de Russie lui avait proposé de le charger de l'éducation de son fils et de l'en charger seul.

(32) Voyez les pièces relatives à ces diverses questions dans les *OEuvres*, t. XII, p. 9 ; — t. XI, p. 223 ; — t. X, p. 253.

(33) Voici quelques détails, puisés aux sources officielles, sur cette particularité. Louis XVI ayant exprimé, par une lettre en date du 6 février 1792, le désir de connaître le vœu du Corps législatif sur la manière dont seraient reçus les commissaires qui lui présenteraient les décrets de l'Assemblée, le président, Condorcet, fut chargé de répondre que l'Assemblée demandait qu'en toute occasion les députés qui se rendraient au palais en son nom, y fussent reçus

sans aucune différence. C'est sans doute à cette réponse que se rapporte l'observation consignée dans notre texte. Condorcet avait d'ailleurs *prié l'Assemblée de vouloir bien lui indiquer la formule qu'il devait suivre en écrivant*, et le même jour la rédaction dont il fit lecture à ses collègues avait été approuvée. Ce fut donc la Convention qui supprima la formule d'usage ; cette détermination de sa part doit être attribuée très-vraisemblablement à l'accueil qu'avait reçu la veille la députation qui s'était transportée aux Tuileries : « Lorsque nous nous sommes rendus chez le roi, dit à ce propos un des membres de l'Assemblée, ayant M. Cordorcet à notre tête,. . nous étions au nombre de 24 ; cependant nous avons été reçus dans une antichambre où des hommes à épaulettes et à broderies nous persiflèrent par les souris les plus moqueurs. Nous fûmes introduits après avoir attendu assez long-temps, et on ne nous ouvrit qu'un battant. » Voyez le *Moniteur Universel*, séance du 6 février 1792, p. 156, col. 2, 158, col. 3, et 159, col. ¹. Il ne faut pas, du reste, chercher dans ce journal la lettre de Condorcet qui, je ne sais pourquoi, n'y fut pas insérée.

(34) Voyez ce discours dans les *OEuvres*, t. I, p. 535. Les éditeurs en ont rapproché, dans une note, un article du *Journal des Débats*, du 17 avril 1834, et un autre de la *Gazette de France*, du 27 mars 1838, où se trouvent les exagérations que nous avons signalées. Condorcet, d'ailleurs, s'était prononcé assez énergiquement contre l'usage de faire brûler les livres (Voyez *Ibid.*, p. 538, et t. XI, *Réflexions sur les corvées*, p. 84), pour qu'on ne puisse pas, sans une prévention extrême, s'aveugler à son égard au point de voir en lui, comme dit Arago, un nouvel Omar. Peut-on supposer une passion aussi sauvage chez l'homme qui, dans l'*Eloge de M. de Fouchy* (Voyez les *OEuvres*, t. III, p. 311), écrivait ces quelques lignes : « La découverte de l'imprimerie a ouvert à l'humanité en-

tière la route du bonheur comme celle de la liberté. Elle seule a rendu les vérités éternelles; elle seule en a fait le patrimoine commun de tous les hommes, et c'est par elle seule qu'il n'existe plus aucun terme ni aux progrès de l'esprit humain, ni à la perfection des institutions sociales. » Loin de vouloir que les livres fussent livrés aux flammes, il ne voulait même pas qu'ils fussent soumis à la censure (Voyez *Fragments sur la liberté de la presse*, dans les *OEuvres*, t. XI, p. 304-305). Le décret, proposé par Condorcet le 19 juin, adopté le même jour sans discussion par l'Assemblée nationale, fut sanctionné le 24 par Louis XVI.

(35) Voyez, pour les deux derniers faits, les *OEuvres*, t. X. p. 521, 531 et 545.

(36) « C'est par ordre exprès du roi et à l'imitation de l'impératrice de Russie que j'ai été obligé de rayer MM. Condorcet et Bitaubé de la liste de mon Académie, à cause de leurs principes *outrés*. Je sens bien que le premier ne s'en souciera pas tant que le second, qui perd par là une pension de 600 écus. » Extrait d'une lettre de M. de Hertzberg, écrite de Berlin le 1er. février 1793, dans le *Moniteur universel* du mercredi 13 mars 1793, p. 327, col. 3.

(37) *Fragment de justification*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 605 : « Je fus nommé à la Convention par cinq départements, et je ne l'aurais pas été par celui de Paris..., si on n'eût commencé par prouver aux spectateurs des élections, dont les cris seuls les ont déterminées, que le sens commun et l'honnêteté étaient des qualités inutiles pour représenter dignement la nation française. » La construction de cette phrase laisserait croire par son début que Condorcet fut nommé aussi à Paris ; la fin de la phrase dit tout le contraire ; c'est le contraire qui est vrai. Les députés de Paris étaient Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Camille

Desmoulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Raffront-du-Trouillet, Fréron, Fabre d'Églantine, Osselin, Robespierre jeune et David. Condorcet fut élu par les départements de l'Aisne, de l'Eure, de la Gironde, du Loiret et de la Sarthe. Voyez le *Moniteur universel* des 8, 9, 10, 11, 16 et 19 septembre 1792

(38) Voyez l'*Exposition des principes et des motifs du plan de constitution* et le *Projet de déclaration des droits naturels, civils et politiques des hommes*, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 333-501.

(39) Voyez l'*Opinion sur le jugement de Louis XVI*, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 267-303. et pour le passage de notre texte relatif à la peine de mort, p. 300. Cf. le *Moniteur universel*, 23 janvier 1793, p. 116, col. 1.

(40) M. Granier de Cassagnac me semble peu équitable, lorsqu'il reproche à Condorcet (Voyez son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 99) d'avoir voulu par son vote *faire marquer Louis XVI et l'envoyer aux galères perpétuelles*. J'aime à croire, pour ma part, que si la formule adoptée dans cette circonstance, à ce qu'on prétend, par Condorcet: *Ad omnia citra mortem*, était celle par laquelle les Chambres des présidiaux et des Tournelles condamnaient à cette double peine, Condorcet, en s'en servant, n'eut en vue qu'une chose : sauver le malheureux prince du coup fatal dont il était menacé.

(41) Voyez les *OEuvres*, t. I, p. CXXII.

(42) *Ibid.*, p. 620.

(43) Voyez la pièce intitulée: *Aux citoyens français sur la nouvelle constitution*, juin 1793, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 651-675. Cette nouvelle constitution avait été présentée à la Convention, le 10 juin 1793, par Hérault de Séchelles, député de Paris, au nom des cinq commissaires que le Comité de salut public avait chargés de la rédiger.

(44) Voici quelques-unes des aménités qu'on peut lire

dans le discours de Chabot à la Convention nationale, séance du 8 juillet 1793 (Voyez le *Moniteur universel* du 10) : « Ces hommes (Brissot et ses adhérents)... veulent empêcher le peuple d'accepter une constitution à laquelle il est permis à des *académiciens* de ne pas applaudir, mais que tous les bons Français s'empressent d'accueillir avec enthousiasme et reconnaissance .... Cet homme (Condorcet) qui, parce qu'il a siégé à côté de quelques savants de l'Académie, s'imagine devoir donner des lois à la République française. ... M. le marquis de Condorcet et sa sequelle..... cet écrit *infâme* (*Aux citoyens français sur la nouvelle constitution*, dans les *OEuvres*, t. XII, p. 651 et suiv.)..... un travail (le nouveau projet présenté par Hérault de Séchelles) auquel Condorcet et quelques *scélérats* n'ont pas voulu prendre part..... » Ce qui dut surtout dans ce discours impressionner l'Assemblée, c'est que l'orateur y accusait le député de l'Aisne d'avoir engagé son département, ce qui ne me paraît nullement démontré, à marcher en armes sur Paris.

(45) Les derniers événements de la vie de Condorcet nous sont bien diversement rapportés par ses biographes. L'auteur d'une notice placée en tête de l'édition in-12 de l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (Paris, 1822), le fait sortir de sa retraite, à huit heures du soir, le 19 mars, et conduire dans la prison de Bourg-la-Reine, le 27 ; ce serait donc du 28 de ce même mois qu'il faudrait dater sa mort. C'est aussi en mars que le fait mourir l'auteur d'un livre généralement exact, M. Bouillet, dans son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, qui est dans toutes les mains. Nous avons adopté pour tous ces détails les versions les plus autorisées. Quant à la question de savoir s'il a pris du poison, M. Aristide de Baudéan est le seul, à ma connaissance (Voyez l'*Encyclopédie des connaissances utiles*, t. XVIII,

p. 254), qui élève des doutes à ce sujet. « On ignore, dit-il, s'il s'est empoisonné ou s'il est mort naturellement; l'autopsie n'amena rien de certain. » Mais, lorsqu'il ajoute qu'une telle fin serait en contradiction avec les principes du philosophe, il se trompe évidemment : la philosophie de Condorcet, au contraire, laisse l'homme parfaitement libre de choisir de deux maux le moindre, *minima de malis*, ou plutôt elle le lui conseille. N'avait-il pas d'ailleurs, en 1771, dominé par des peines de cœur qui lui rendaient la vie insupportable, projeté un suicide? Arago, du moins, nous l'assure (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CLXIII). M. Isambert (*Nouvelle Biographie générale*) sait non-seulement que Condorcet s'est empoisonné, mais que le poison dont il a usé lui avait été donné par Cabanis. Garat, dans ses *Mémoires*, p. 38, parle de *ce poison* dont il avait eu aussi une dose, et qu'ils s'étaient partagé entr'eux (probablement Cabanis, Condorcet et lui) *comme le pain entre des frères*. Il paraîtrait, si nous en croyons Arago (Voyez les *Œuvres*, t. I, p. CLVII, note 1), que le poison avec lequel Napoléon Ier. songea un moment, au palais de Fontainebleau, à se donner la mort, avait la même origine et datait de la même époque. Cf. Mathon de La Varenne, *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre* 1792, p. 215.

(46) La Bibliothèque de l'Institut possède 4 volumes in-4°. mss. qui lui ont été offerts par la fille de Condorcet, Mme. O'connor, en 1853. Deux de ces volumes contiennent le brouillon, de la main même de Condorcet, de son *Traité du calcul intégral*; un troisième en contient une copie, dont les premières pages sont remplacées par les quelques feuilles qui en furent tirées et auxquelles l'impression commencée s'arrêta. Le quatrième contient 99 lettres autographes de Lagrange, dont 80 sont adressées à D'Alembert et 19 à Condorcet; plusieurs lettres égale-

ment autographes de D'Alembert, de Clairaut, de Laplace, de Castillon et de Beguelin ; je n'y ai trouvé, de Condorcet, que trois pièces : sous le n°. 1, une lettre sans date, ni signature, adressée à d'Alembert ; sous le n°. 40, une note sur une question d'algèbre ; et sous le n°. 47, le brouillon d'une autre lettre qui n'est, comme la première, ni datée, ni signée.

(47) Voyez les *OEuvres*, t. I, p. XVI-XVII.

(48) *Ibid.*, p. XVII.

(49) *Ibid.*, p. XIX.

(50) *Ibid.*, p. XVII.

(51) *Ibid.*, p. XVIII.

(52) Mais Condorcet, en écrivant, ne se mettait pas à la torture. Il en prenait, comme nous disons, à son aise, tout généreux qu'il était d'ailleurs. Je le vois, en 1771, occupé d'une traduction de Sénèque pour une Mme. de Meulan ; comment procède-t-il dans son travail ? Il va nous le dire lui-même : « Je suis trop paresseux pour être fort exact, et je ne traduis que parce que je sais que ma traduction ne sera vue que d'une femme qui ne sait pas le latin. Le mot propre me paraît souvent aussi difficile à trouver qu'une équation à résoudre ; je me contente d'un équivalent, et au lieu d'examiner s'il est exact, j'essaie seulement s'il ne fait pas la même impression ; et s'il se trouve un endroit que je n'entende pas, je le passe. » Lettre à Turgot, en date du 11 octobre 1771, dans les *OEuvres*, t. I, p. 194-195. C'était là que devait le conduire, dans cet ordre de faits, son parti pris de travailler, comme l'auteur de la *Mécanique analytique*, pour son plaisir plutôt que par devoir (*Ibid.*, p. XXVI).

(53) Voyez les *OEuvres*, t. VII, p. 539 et 557.

(54) *Ibid.*, t. VIII, p. 559.

(55) *Ibid.*, t. I, p. 389.

(56) *Ibid.*, t. I, p. 539.

(57) La Harpe trouvait *souverainement ridicule* cette *application du calcul mathématique aux vraisemblances morales ;* tant il avait en horreur, à une certaine époque, la *philosophie révolutionnaire*, à laquelle il rapportait *cette prétendue invention* et le *sophiste vaniteux* qui la lui avait donnée (*Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 6-7) ! Quelques années auparavant, *le marquis de Condorcet* était pour lui *une des espérances de la philosophie* (*Correspondance littéraire*, t. I, lettre XVII).

(58) Nous ne sommes donc pas de ceux qui accorderaient à Palissot, « que Condorcet n'a jamais eu de réputation parmi les gens de lettres » ; et à l'abbé Sabatier, « que ce sous-chef de la secte philosophique s'est fait auteur sans talents. » Diannyère nous paraît plus équitable : « Il y a eu, dit-il dans sa *Notice sur Condorcet*, des écrivains plus grands et plus agréables ; mais aucun n'a eu plus souvent et mieux que lui le style de la discussion, l'art de procéder du connu à l'inconnu, d'être précis sans être obscur... »

(59) Ces deux lettres se trouvent dans les *OEuvres*, t. V, p. 273. C'est de la première que Voltaire disait ce que nous avons rappelé ci-dessus (p. 265). Il y trouvait des *plaisanteries et des morceaux d'éloquence dignes de Pascal* (*Correspondance entre Voltaire et Condorcet*, lettre du 20 auguste 1774, dans les *OEuvres*, t. I, p. 40).—Quant aux motifs par lesquels Condorcet justifie sa résolution d'avoir écrit ce qu'on pourrait appeler une satire (Voyez *Ibid.*, t. V, p. 339-341. Cf. t. XI, p. 106, 107 et 241, note 1), il se devait à lui-même sous ce rapport une explication, lui qui avait, dans l'*Éloge de Perrault* (*Ibid.*, t. II, p. 44), déclaré nettement qu'il « ne pouvait ni concevoir (c'est de Perrault qu'il le dit, mais avec l'accent bien marqué d'une conviction personnelle) qu'on passât sa vie à tourmenter celle de Cotin et de l'abbé de Pure, ni attacher assez de prix au bon goût, pour croire que Boileau eût le droit d'affliger ceux qui en manquaient. »

(60) Voyez les *OEuvres*, t. IV, p 291-292, dans l'Avertissement placé en tête des *Remarques* de Voltaire *sur les Pensées de Pascal.*

(61) Voyez entr'autres, dans les *OEuvres*, t. IV, p. 211, l'Avertissement placé en tête du *Jules César* de Shakespeare, traduit par Voltaire. Après avoir parlé des *extravagances* de Caldéron et de Lope de Véga, des *horreurs dégoûtantes* de Shakespeare, Condorcet ajoute : « M. de Voltaire a combattu, pendant les vingt dernières années de sa vie, contre la manie de quelques gens de lettres, qui, ayant appris de lui à connaître les beautés de ces théâtres grossiers, ont cru devoir y louer presque tout, et ont imaginé une nouvelle poétique qui, s'ils avaient pu être écoutés, aurait absolument replongé l'art tragique dans le chaos. »

(62) *Ibid.*, p. 215-216.

(63) *Ibid.*, p. 578 et suiv.

(64) *Correspondance entre Voltaire et Condorcet,* dans les *OEuvres*, t. I, p. 12. C'est là, du reste, à ce qu'il paraît, un défaut de tous les temps (Voyez aujourd'hui de Lamartine, Victor Hugo, d'autres encore) et peut-être de tous les esprits supérieurs et bienveillants, qui, un peu par reconnaissance et beaucoup par vanité, s'exagèrent, le plus souvent à leur insu ou du moins sans en avoir clairement conscience, la valeur de ceux dont ils obtiennent les suffrages, rehaussant d'autant par cela même le mérite qu'on leur reconnaît.

(65) Voltaire y trouvait *toujours le mot propre*, *le style de son sujet* (*Correspondance avec M. D'Alembert,* 5 décembre 1773), ce qu'il appelle ailleurs (*Correspondance générale*, lettre à M. le marquis de Condorcet, en date du 1er. septembre 1772) *le style de la chose.* Grimm juge ces premiers *Eloges* beaucoup moins favorablement : c'est une *lecture* qui, selon lui, *n'attache pas assez ;* il y désirerait *un style un peu plus intéressant* (*Correspondance littéraire*, *philoso-*

phique et critique de Grimm et de Diderot; nouvelle édition. Paris, 1830, t. VIII, p. 163).

(66) Arago (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. LIII) a lu cette suscription « sur l'adresse de plusieurs lettres inédites » qu'il avait entre les mains. Nous le croyons puisqu'il l'affirme ; ce qui est certain, c'est qu'il existe deux lettres de Voltaire à Condorcet : l'une du 1er. novembre 1776 (Voyez les *OEuvres*, t. I, p. 133) où le patriarche de Ferney se prosterne devant *Monsieur plus que Fontenelle*; l'autre, du 20 décembre 1776 (*Ibid.*, p. 140), où Condorcet est non-seulement *Monsieur plus que Fontenelle*, mais encore *Monsieur plus que Pascal!* »

(67) Voyez *Ibid.*, p. XLVII, 21 et 23.

(68) *Ibid.*, p. LII-LIII.

(69) *Correspondance générale*, lettre adressée à M. de Vaines, en date du 3 octobre 1777.

(70) *OEuvres*, t. I, p. LXV.

(71) *Ibid.*, t. III, p. 418.

(72) *Ibid.*, p. 327 et suiv.

(73) C'étaient surtout Turgot et Condorcet que Buffon désignait, dans une de ses lettres à Necker, par ces *demandeurs d'aumônes appelés économistes*, dont la langue n'était qu'un *jargon d'hôpital* auquel il ne comprenait rien. Voyez dans les *OEuvres*, t. I, p. LXXVIII. — Ajoutez-y l'*Eloge* de d'Arcy, dont Condorcet qui avait eu beaucoup à s'en plaindre, s'attache, pour toute vengeance, à relever (comme s'exprime la *Biographie universelle*, t. II, p. 389), avec une recherche particulière, tous les genres de mérite. Il faut pourtant reconnaître que, dans ses *Eloges*, il parle au nom de l'Académie devant laquelle alors il devait s'effacer; il est, à coup sûr moins généreux lorsqu'il parle en son propre nom. Ainsi, dans la *Vie de Voltaire* (Voyez les *OEuvres*, t. IV, p. 169), il semble beaucoup rabattre de la haute estime qu'il professe officiellement pour Buffon,

en ne reconnaissant plus dans ses écrits que « la peinture heureuse et brillante des mœurs de quelques animaux, et la combinaison plus ou moins adroite de quelques vains systèmes démentis par les faits. »

(74) « M. Turgot n'avait pas même commencé à écrire ce grand ouvrage, et c'est d'après ses conversations et quelques idées répandues dans le petit nombre d'écrits qu'il a laissés que je vais essayer ici d'en tracer une légère esquisse. » *Vie de M. Turgot*, dans les *OEuvres*, t. V, p. 169-170. C'est là surtout que Condorcet, avec une rare bonne foi et un remarquable désintéressement, laisse bien voir tout ce qu'il doit à Turgot, et de combien de ses écrits il lui a emprunté le thème. Dès l'âge de 23 ans, Turgot, pour prendre son grade de licencié en Sorbonne, rédigeait en latin un discours ayant pour objet *le tableau des progrès de l'esprit humain, progrès auxquels on ne peut assigner aucun terme et qui sont une suite de sa perfectibilité indéfinie* (*Ibid.*, p. 13-14); comme intendant, il fait tout ce qui est en lui pour *affranchir* le Limousin *du fardeau des corvées* (p. 33); plus tard, il développe, dans sept lettres très-étendues, son opinion *sur la liberté du commerce des grains* (p. 40); ministre de la marine, il songe à faire disparaître peu à peu, par des lois sages, *cet esclavage des Nègres, l'opprobre des nations modernes* (p. 49). Lorsque, dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, IXe. époque (*OEuvres*, t. VI, p. 194), il rapporte la doctrine de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine aux écrivains qui l'ont répandue dans le monde, il en fait honneur à Turgot, à Price et à Priestley, qui en ont été, selon lui, *les plus illustres apôtres*.

(75) *Eloge de Perrault*, dans les *OEuvres*, t. II, p. 44. Pour ce qui concerne le manque d'imagination qu'on remarque dans ses écrits et les causes que nous lui assignons, voyez la note qui suit.

(76) Voyez dans les *OEuvres*, t. I, p 606-607. — Il paraît que c'est bien à lui aussi qu'appartient une petite pièce très-mordante où le président Omer nous est dépeint comme

> **Un homme au teint de couleur d'écritoire,**
> **Qui pérorait ânonnant, ânonnant,**
> **Gesticulait dandinant, dandinant,**
> **Et raisonnait toujours déraisonnant.**

Elle se trouve dans une lettre d'avril 1770, t. I, p. 165-167, des *OEuvres*. On l'attribuait à tort à Turgot (Voyez la *Biographie universelle*, qui en cite deux vers), et on en concluait que le ministre, connu d'ailleurs pour sa bienveillance, avait « beaucoup de penchant pour la satire. » — Quand ses amis l'engageaient à rimer pour se distraire d'un violent chagrin : « Je n'aime pas les mauvais vers, leur répondait-il ; je ne pourrais souffrir les miens. » Voyez les *OEuvres*, t. 1, p. CLXIII.—On peut conclure de tout ce que nous venons de voir qu'il y a beaucoup d'exagération, si on n'y veut pas reconnaître un peu de mauvaise foi, dans ceux qui, comme Sabatier, lui reprochent « un style aride, sententieux, plein de morgue et dépourvu de toute espèce d'intérêt », ou qui, comme Rivarol, veulent qu'il ait écrit « avec de l'opium sur des feuilles de plomb. » Le plus souvent, d'ailleurs, il s'imposait comme un devoir rigoureux une extrême simplicité de style : « Quand on raisonne, disait il (*Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, Introduction, dans les *OEuvres*, t. VIII, p. 122-123), sur des objets qui demandent une analyse exacte, une précision sévère, on risquerait de les défigurer, si l'on s'efforçait d'y répandre des agréments étrangers ou un intérêt qui ne sortît pas du fond même du sujet. »

(77) Voyez *supra*, note 73.



(78) Voyez les *OEuvres*, t. XI, p. 251, dans la Conclusion des *Réflexions sur le commerce des blés.*

(79) *Ibid.*, p. 585, dans la Préface des *Mémoires sur les monnaies*.

(80) *Ibid.*, p. 584.

(81) *Ibid.*, p. 248.

(82) *Ibid.*, 5e. *mémoire sur les monnaies*, p. 673.

(83) *Ibid*, p. 61, 70, 96.

(84) *Vie de M. Turgot*, dans les *OEuvres*, t. V, p 184 et suiv.

(85) *Le Mercure* a inséré dans ses feuilles quelques-unes de ses communications; voyez, entr'autres, dans le mois de juillet 1774, t. Ier., p. 168-169, une *Lettre de M. le marquis de Condorcet à M. de La Harpe*, où il prône les *Eléments de philosophie de Newton*, par Voltaire, comme un livre qui a rendu de véritables services à la science. — Le *Journal de Paris*, fondé le 1er. janvier 1777, a été rédigé, depuis le 1er. mai 1789 jusqu'à la fin de 1790, par Garat, Condorcet et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. — Il s'était chargé dans *La Chronique de Paris*, qui, commencée le 24 août 1789, finit le 25 août 1793 (9 vol. in-4°.), de l'article : *Assemblée nationale;* il y avait pour collaborateurs Rabaut-Saint-Étienne, Noël et Ducos. — De novembre 1791 à juillet 1793, il édite, de concert avec Clavière, Garan-Coulon et quelques autres, *La Chronique du mois ou les Cahiers patriotiques* (5 vol. in-8°.). — Du 5 juin 1790 au 15 septembre même année, il publie, avec Dupont de Nemours, Pastoret, Grouvelle et André Chénier le *Journal de la Société de* 1789, in-8°., qui s'arrêta après le 15e. numéro. — Il a donné de nombreux articles à *La Feuille villageoise*, que dirigeaient avec lui d'abord Cerutti et Rabaut-Saint-Étienne, puis Grouvelle et Guinguené, du 30 septembre 1790 au 15 thermidor an III (10 vol. in-8°.). — De 1790 à 1792 parurent les 28 vol. in-8°. de la *Biblio-*

thèque de l'homme public ou analyse raisonnée des principaux ouvrages sur la politique en général, la législation, etc., etc.; on y trouve un grand nombre de morceaux signés de lui. — *Le Républicain ou le défenseur du gouvernement représentatif*, par une société de républicains (Condorcet, Thomas Payne et Achille du Chatelet), fondé en juillet 1792, n'a eu que 14 ou 15 numéros, qui sont d'une extrême rareté. — Enfin, en 1793, il fondait avec Duhamel et Sieyès le *Journal d'instruction sociale*, qui n'alla pas au-delà de son 6e. numéro, et dans lequel il avait, ainsi que Sieyès, mission de développer les principes du droit naturel et politique, de l'économie publique, de l'art social. — Voyez, pour ces détails et quelques autres, Quérard, *La France littéraire*, v°. CONDORCET; D.......S (Deschiens), avocat à la Cour royale de Paris, *Bibliographie des Journaux*, Paris, 1829, 1 vol. in-8°.;—*Bibliothèque impériale. Département des imprimés. Catalogue de l'histoire de France*, t. V, Paris, 1857, p. 375, n°. 463; p. 384, n°. 649: p. 390, n°. 785; — et France, *La description historique et bibliographique de la collection de M. le comte H. de La Bédoyère*. Paris, 1862, p. 436, n°. 1683; p. 446, n°. 1747; p. 447, n°. 1753; p. 475, n°. 1942, et p. 495, n°. 2066. Pour ce qui concerne *Le Journal d'instruction sociale*, voyez Condorcet, *OEuvres*, t. XII, p. 605 et suiv.

(86) *Biographie de Condorcet*, dans les *OEuvres*, t. I, p. LXXI.

(87) C'est du moins ce qui paraît assez probable; ce que d'ailleurs je ne répète qu'après tous les biographes (Voyez entr'autres Arago, dans les *OEuvres*, t. I, p. CXLIV et CXLVIII). Il ne faudrait donc relever qu'avec une extrême indulgence les inexactitudes que ne peut pas ne pas présenter un ouvrage écrit dans de pareilles conditions; il en est une toutefois qui m'a beaucoup frappé; est-elle de Condorcet ou de ses imprimeurs? Dans le *Fragment*

*de l'histoire de la V*e. *époque* (t. VI, p. 504), le vers si connu du *Cinna* de Corneille :

Et monté sur le faîte il aspire à descendre

est rapporté à l'*Iphigénie* de Racine ! — Reconnaissons cependant, pour ne rien exagérer, que quelques livres devaient pénétrer dans une maison habitée par des étudiants ; et nous savons positivement (Voyez Arago, dans les *OEuvres*, t. I, p. CXLI et CXLII), que le citoyen Marcos, député suppléant à la Convention pour le département du Mont-Blanc, qui logeait sous le même toit, entra, grâce à Mme. Vernet, quoique montagnard et au péril de sa vie, en relations directes avec le proscrit qu'il approvisionnait de romans dont il faisait une grande consommation.

(88) Voyez cette pièce, qui fait honneur à Daunou et à la Convention, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 3-5.

(89) *Remarques sur les Pensées de Pascal*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 641 ; *Essai sur les probabilités en fait de justice*, t. IV, p. 268 ; l'Avertissement placé en tête des *Remarques* de Voltaire *sur les Pensées de Pascal*, Ibid., p. 293-294, et l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, *IX*e. *époque*, t. VI, p. 190 et 224.

(90) Voyez dans les *OEuvres*, t. IV, p. 221, note *sur la loi naturelle* de Voltaire ; *Ibid*, p. 284, note *sur la philosophie générale*, t. III, p. 574, *Eloge de Blaise Pascal*, préface. — « Si on vous dit que tel homme est incrédule et qu'il est athée..... examinez si cet homme a des vertus, s'il est éclairé » et choisissez-le pour vous représenter. *Lettres d'un gentilhomme à Messieurs du Tiers-Etat*, dans les *OEuvres*, t. IX, p. 256. — Dans un mémoire inédit sur la meilleure organisation des sociétés savantes, destiné au gouvernement espagnol, il conseillait à l'autorité de ne jamais s'enquérir, pour les choix à faire, des principes religieux des candidats : « Croyez-vous, disait-il, qu'une

académie composée de l'athée Aristote, du brahme Pythagore, du musulman Alhasen, du catholique Descartes, du janséniste Pascal, de l'ultramontain Cassini, du calviniste Huygens, de l'anglican Bacon, de l'arien Newton, du déiste Leibnitz, n'en eût point valu une autre? » Voyez Isambert, v°. CONDORCET, dans la *Nouvelle Biographie générale*, t. XI, et Arago, dans les *OEuvres*, t. I, p. XXXIII-XXXIV.—Aussi M. Jean Reynaud lui reproche-t-il (*Encyclopédie nouvelle*, t. III, p. 749) « de s'être occupé trop exclusivement (dans son système) du progrès des lumières et de n'avoir tenu presque aucun compte de la sentimentalité religieuse. » « L'humain y est dignement représenté, ajoute-t-il un peu plus loin (p. 752); mais le divin y manque. »

(91) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Introduction, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 12.

(92) *Ibid.*, *IX*^e^. *époque*, p. 176.

(93) *Ibid.*, *V*^e^. *époque*, p. 88.

(94) *Ibid.*, *Fragment de l'histoire de la V*^e^. *époque*, p. 473 et suiv.

(95) *Ibid.*, *Fragment de l'histoire de la I*^re^ *époque* p. 340. « La poésie, dit-il ailleurs (*Éloge de M. D'Alembert*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 82), dont le but principal est de plaire... »

(96) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, *V*^e^. *époque*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 87.

(97) *Ibid.*, *IX*^e^. *époque*, p. 183-184.

(98) *Ibid.*, *Fragment de l'histoire de la X*^e^. *époque*, p. 515-516.

(99) *Ibid.*, *V*^e^. *époque*, p. 90.

(100) *Testament*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 625.

(101) Je n'y ai noté que deux passages où l'allusion à ses malheurs me semble assez visible : le premier termine la Xe. *époque* (*OEuvres*, t. VI, p. 275-276); nous y voyons le vrai philosophe se représenter, dans un avenir plus ou

moins éloigné, l'espèce humaine marchant d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur, et se consolant ainsi des erreurs, des crimes, des injustices, dont la terre est encore souillée et *dont il est souvent la victime*. Cette contemplation est pour lui un *asile où le souvenir de ses persécuteurs ne peut le poursuivre*.—Le second appartient au *Fragment de l'histoire de la X*ᵉ*. époque* (*Ibid.*, p. 589-590) : « Croit-on que l'opinion qui fait consister l'égalité morale... dans l'égalité de l'ignorance, de la corruption, de la férocité,... puisse long-temps dégrader une nation? Croit-on que les hommes dont l'ambitieuse et jalouse médiocrité a besoin de rendre les lumières odieuses et la vertu suspecte, puissent produire une illusion durable? Non : ils peuvent faire pleurer à l'humanité la perte de quelques hommes qui ont bien mérité d'elle ; ils peuvent, etc., etc... »

(102) *Ibid.*, *X*ᵉ*. époque*, p. 263.

(103) *Ibid.*, *IV*ᵉ*. époque*, p. 77-78, et *X*ᵉ*. époque*, p 261-262.

(104) « Vous êtes bien heureux, écrit-il à Turgot (Voyez dans les *OEuvres*, t. I, p. 201), d'avoir la passion du bien public et de pouvoir la satisfaire ; c'est une grande consolation et d'un ordre supérieur à celle de l'étude » — « L'amour du bien général et même le courage de s'y dévouer sont, pour ainsi dire, selon lui (*Discours de réception à l'Académie française*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 395), l'état habituel de l'homme éclairé. »

(105) Adam Smith a publié deux éditions de sa *Théorie des sentiments moraux* : la première, en 1759 : la seconde en 1789 ; c'est cette dernière que Mᵐᵉ. de Condorcet a traduite en 1798 ; elle a joint à sa traduction huit lettres adressées à Cabanis, son beau-frère, où elle expose ses propres idées sur le mobile qu'Adam Smith propose à nos déterminations morales. J'ai autrefois apprécié ce principe dans mon *Essai*

sur les bases et les développements de la moralité (Paris, 1834. 1 vol. in-8°., p. 450 et 472).

(106) « J'ai cru observer, dit-il, que l'intérêt que nous avions à être justes et vertueux était fondé sur la peine que fait nécessairement éprouver à un être sensible l'idée du mal que souffre un autre être sensible..... J'ai renoncé à la chasse pour qui j'avais eu du goût et je ne me suis pas même permis de tuer les insectes, à moins qu'ils ne me fassent beaucoup de mal. » (*Correspondance entre Turgot et Condorcet*, dans les *OEuvres*, t. I, p. 220-221.)

(107) Voyez *Biographie nouvelle des contemporains*, t. V, p. 32.

(108) Voyez les *Remarques sur les Pensées de Pascal*, dans les *OEuvres*, t. III, p. 659 660.

(109) Voy. *Ibid.*, t. XI, p. 51, l'article intitulé : *Monopole et Monopoleur*, écrit en 1775.

(110) *Déclaration des droits*, dans les *OEuvres*, t. IX, p. 182 et 270.

(111) *Ibid.*, p. 184.

(112) *De la nature des pouvoirs politiques*, dans les *OEuvres*, t. X, p. 611; — *La république française aux hommes libres*, t. XII, p. 109; — *Exposition des principes et des motifs du plan de constitution; Ibid.*, p. 335; — *Projet de constitution française; Ibid.*, p. 423.

(113) Nous citons ici en entier ce remarquable passage : « La raison, d'accord avec la nature, ne met qu'une seule borne à l'indépendance individuelle, n'ajoute qu'une seule obligation sociale à celles de la morale particulière : c'est la nécessité et l'obligation d'obéir dans les actions qui doivent suivre une règle commune, non à sa propre raison, mais à la raison collective du plus grand nombre; je dis à sa raison et non à sa volonté; car le pouvoir de la majorité sur la minorité ne doit pas être arbitraire : il ne s'étend pas jusqu'à violer le droit d'un seul individu; il ne

va point jusqu'à obliger à la soumission lorsqu'il contredit évidemment la raison. Cette distinction n'est pas futile : une collection d'hommes peut et doit, aussi bien qu'un individu, distinguer ce qu'elle veut de ce qu'elle trouve raisonnable et juste. » *De la nature des pouvoirs politiques dans une nation libre* (Voyez les *OEuvres*, t. X, p. 589-590.

(114) *Déclaration des droits*, dans les *OEuvres*, t. IX, p. 183.

(115) *Lettres d'un gentilhomme à Messieurs du Tiers-Etat* (1789), lettre III; *Ibid.*, p. 257, 258.

(116) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, X*ᵉ*. époque*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 237, 244, 248, 251.

(117) Voyez, dans les *OEuvres*, t. X, p. 119 et suiv., l'opuscule intitulé : *Sur l'admission des femmes au droit de cité*. Cf., pour cette égalité des sexes, le *Fragment sur l'Atlantide, IX*ᵉ*. et X*ᵉ*. époques*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 630 et suiv.

(118) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 173 et 245.

(119) *Fragment de l'histoire de la X*ᵉ*. époque; Ibid.*, p. 591. Voyez, en outre, quelques pages intitulées : *De l'influence d'un monarque et d'une cour sur les mœurs d'un peuple libre*, dans les *OEuvres*, t. X, p 270, et dans l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, le *Fragment de l'histoire de la X*ᵉ*. époque*, t. VI, p. 591. — Dans les notes rédigées, en 1789, sur les mots *monarchies* et *monarchiques*, pour l'édition de Voltaire qui se publiait à Kehl, Condorcet persiste à se prononcer pour la monarchie (Voyez les *OEuvres*, t. IV, p. 492-493). Mais, en 1791, il pense que les Français, *délivrés de ce reste de chaînes que par générosité ils avaient consenti à porter encore, peuvent examiner enfin si, pour être libres, ils ont*

besoin de se donner un roi ; car la nécessité seule peut excuser cette institution corruptrice et dangereuse; et il combat toutes les objections qu'on pourrait élever contre l'établissement d'une république en France (*De la République ou un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté?* dans les *Œuvres*, t. XII, p. 227 et suiv.). En 1792 (Voyez une *Lettre à M***, magistrat de la ville de ***, en Suisse,* dans les *Œuvres*, t. XII, p. 176), les rois ne sont plus, pour lui, que des *brigands couronnés*.

(120) *Vie de Voltaire*, dans les *Œuvres*, t. IV, p. 180-181. Condorcet va même, en cet endroit, jusqu'à traiter les membres du clergé de *bêtes féroces qui dévorent les peuples*. Il est vrai que les partisans de l'ancien ordre de choses, Necker entr'autres, traitaient également de *bêtes féroces* les économistes et les philosophes (Voyez dans les *Œuvres*, t. XI, p. 108, note 1, et p. 196). — C'est surtout au clergé catholique qu'il s'attaque : « Ne trouvez-vous pas comme moi, écrit-il à Voltaire, en 1774 (Voyez dans les *Œuvres*, t. I, p. 32), que dans toutes les nations la race d'hommes la plus méprisable et la plus odieuse est celle des prêtres catholiques ? » Et ailleurs (t. IV, p. 234-235), il trouve que « Il vaut mieux qu'un homme qui a cent mille écus de rente nourrisse des doreurs, des brodeuses ou des peintres, que s'il employait son superflu... comme nos anciens seigneurs, à entretenir de la valetaille, des moines ou des bêtes fauves » ! Nous avons hésité à reproduire ces regrettables paroles, que Condorcet, s'il eût vécu, nous aimons du moins à le croire, eût, un jour ou un autre, condamnées le premier et retirées; mais nous devions la vérité tout entière à nos lecteurs.

(121) Voyez la pièce intitulée : *Aux amis de la liberté sur les moyens d'en assurer la durée*, dans les *Œuvres*, t. X, p. 180.

(122) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'es-*

prit humain, Xe. époque, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 237 et suiv.

(123) Voyez *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*. Neuchatel, 1781, dans les *OEuvres*, t. VII, p. 63; et *Ibid.*, t. IX, p. 471, une requête *Au corps électoral contre l'esclavage des Noirs*.

(124) *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, dans les *OEuvres*, t. VIII, p. 554.

(125) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 265.

(126) Voyez *supra*, p. 272 et la note 39.

(127) *Sur la proposition d'acquitter la dette exigible en assignats* (1790), dans les *OEuvres*, t. XI, p. 512.

(128) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, IIIe. époque*, dans les *OEuvres*, t. VI, p. 39.

(129) *Fragment sur l'Atlantide, Ibid.*, p. 628.

(130) *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, Xe. époque, Ibid.*, p. 244.

(131) On pourrait même dire *tout-à-fait*, en pressant un peu le sens du passage suivant: « Sans doute l'homme ne deviendra pas immortel; mais la distance entre le moment où il commence à vivre et l'époque commune où naturellement, sans maladie, sans accident, il éprouve la difficulté d'être, ne peut-elle s'accroître sans cesse?..... Mais nous ignorons quel est le terme qu'elle ne doit jamais passer; nous ignorons même si les lois générales de la nature en ont déterminé un au-delà duquel elle ne puisse s'étendre. » *Ibid.*, p. 273-275. — La Harpe (*Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 231) pense que si Condorcet n'a pas émis nettement sa pensée, c'est que « quand un paradoxe ressemble à la folie complète, il est assez naturel qu'on ne l'énonce pas crûment. » Fourier n'a pas eu ce scrupule. il promet bien positivement à l'homme, s'il veut suivre ses conseils, qu'il sera, dans un

avenir plus ou moins éloigné, « amphibie et nyctalope, comme les Albinos ; qu'il jouira de la repousse perpétuelle des dents et vivra sans vieillir. »

(132) Voyez *supra*, notes 119 et 120.

(133) Voyez les *Œuvres*, t. I, p. IV.

(134) *Portrait de M. le marquis de Condorcet ; Ibid.*, p. 627. — « C'est un très-bon esprit, plein de raison et de philosophie ; sur son visage résident le calme et la paix ; la bonté brille dans ses yeux... Son caractère ne dément pas sa figure, et ses amis l'appellent, par excellence, le bon Condorcet. » *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm et de Diderot, nouvelle édit. Paris, 1830, t. VIII, p. 163.

(135) C'était bien lui-même qu'il dépeignait, quand il disait de D'Alembert (Voyez son *Eloge*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 65), qu'il avait « de la malice dans le ton avec de la bonté dans le caractère ».

(136) Mme. Roland, *Mémoires*, 1re. partie, p. 88-89. « On ne lui appliquera pas, ajoute-t-elle, le mot que, *dans un faible corps, il montre un grand courage ;* il est aussi faible de cœur que de santé ».

(137) *Portrait de M. le marquis de Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 633-634.

(138) *Biographie de Condorcet; Ibid.*, p. CLXII.

(139) Cette anecdote nous est racontée, dans le *Dictionnaire de la Conversation,* article CONDORCET, par M. Aubert de Vitry, qui recueillit chez Mme. Dupaty, de la bouche même du publiciste, les paroles qu'il lui attribue. M. Cournot était donc fondé à dire de lui que, « dans les jugements qu'il porte, on le trouve toujours blâmant ou louant avec un sens moral aussi délicat que sûr. » *Lettres de L. Euler à une princesse d'Allemagne*. Paris, 1842, t. I, préface.

(140) C'était Fontaine. Il disait un jour, en parlant de Condorcet : « J'ai cru un moment qu'il valait mieux que moi ;

j'en étais jaloux; mais il m'a rassuré depuis ». C'est Condorcet lui-même qui nous a conservé ces paroles du grand géomètre, dans son *Eloge* (Voyez t. II des *Œuvres*, p. 155).

(141) Lettre de Franklin (Voyez les *Œuvres*, t. I, p LXV).

(142) *Correspondance générale*, lettre en date du 4 mai 1774. Voltaire le comparait, à propos de *ses Eloges*, à *un roi qui fait l'histoire de ses sujets* (Lettre en date du 1er. mars 1773, dans les *Œuvres* de Condorcet, t. I, p. 12). Ailleurs (*Correspondance générale*, 16 novembre 1773), il lui écrivait, en lui parlant de D'Alembert et de lui : « Vous êtes tous deux les vrais secrétaires d'État dans le royaume de la pensée. » Ailleurs encore il les mettait *à la tête des sages* : « c'est, ajoutait-il, la plus belle place du monde à mon gré » (*Correspondance entre Voltaire et Condorcet*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 16).

(143) Mlle. de L'Espinasse ; *Ibid.*, p. 627.

(144) *Ibid.*, p. 634.

(145) *Ibid.*, p. XCII, voyez une allusion délicate à ce généreux procédé dans l'*Eloge de M. D'Alembert*, au t. III des *Œuvres*, p. 109 : « Il s'est assuré que ses vues de bienfaisance seront exécutées après lui. »

(146) *OEuvres*, t. I, p. 632-633. — En veut-on une nouvelle preuve ? « On vous dira, écrivait D'Alembert à Lagrange, que je suis directeur des canaux de navigation avec 6,000 fr. d'appointements. Fausseté ! Nous nous sommes chargés, MM. Condorcet, Bossut et moi, par amitié pour M. Turgot, de lui donner notre avis sur ces canaux ; mais nous avons refusé les appointements que Monsieur le Contrôleur des finances nous offrait pour cela. » *Ibid.*, p. LXXIII.

(147) « Je n'ai eu, écrit-il quelque part (*Fragment*, 1794, *Ibid.*, p. 608), depuis quatre ans, ni une idée, ni un sentiment, qui n'ait eu pour objet la liberté de mon pays. Je périrai, comme Socrate et Sidney, pour l'avoir servi,

sans jamais avoir été ni l'instrument ni la dupe, sans avoir jamais voulu partager les intrigues ou les fureurs des partis qui l'ont déchiré ». — Il professait pour Diderot, avec lequel cependant il s'était un moment brouillé, une estime profonde (Voyez *Ibid.*, p. CLXX). Nous savons déjà ce qu'il pensait des autres personnages que notre texte rappelle ici.

(148) Voyez, entr'autres, dans les *Œuvres*, t. IX, les *Réflexions sur les pouvoirs et instructions à donner par les provinces à leurs députés aux Etats généraux* (1789), où il reconnaît (p. 266) que la France doit rester une *monarchie* et qui plus est une *monarchie héréditaire*, mais dans laquelle les *lois, expression de l'intérêt général, seront le principe du pouvoir du prince, comme de l'obéissance du peuple.* Cf. les passages cités plus haut à la note 121.

(149) Voyez nos *Leçons de philosophie sociale*, XVIe. leçon, p. 187-188.

ADDENDA.

Note 24. — « Les plaisanteries de Condorcet, aussi injurieuses qu'elles étaient injustes, n'étaient pas agréables à tous les philosophes, dont la plupart, au contraire, étaient attachés à M. Necker. Suard, entr'autres, quoiqu'ami de Condorcet, les lui reprocha vivement : « Vous m'avez écrit, mon bon « ami, quatre lignes qui m'ont fait beaucoup de mal. Pour- « quoi me choisissez-vous pour le confident des injures ou- « trageantes que vous répandez contre un homme que j'estime, « que j'aime, que je dois aimer ? Comment pourrais-je, sans « la plus grande peine, vous voir traiter de scélérat un homme « en qui j'ai toujours reconnu une âme droite, noble, gé- « néreuse et sensible. .? » Voyez une publication en 2 vol. in-8°. Paris, 1824, intitulée : *Mémoires de Condorcet sur la Révolution française, extraits de sa Correspondance et de celles de ses amis*, et attribuée, je ne saurais dire sur quel fondement, à Gaëtan de La Rochefoucauld, t. I, p. 132.

Note 76. — Dans le recueil cité ci-dessus, je trouve, t. I, p. 77, une épigramme de 35 vers contre Marmontel, Sedaine et Dorat, que l'auteur, quel qu'il soit, de ce recueil attribue sans hésiter à Condorcet, le manuscrit d'après lequel la pièce a été imprimée étant bien de lui et portant des ratures qui ne semblent laisser aucun doute sur son origine : « Ces vers ne sont pas, ajoute le rédacteur anonyme, d'un homme habitué à versifier ; mais ils sont piquants, et s'ils ont été connus dans les sociétés de Marmontel, ils ont dû l'affliger. » Marmontel y est ainsi caricaturé :

Notre quarantième arlequin,
Se comparant au Tasse,
S'égalant à Lucain,
Voltaire des remparts, et Boileau de la Foire,
Tragédien, romancier, farceur couvert de gloire.....

Note 85.—*Ibid.*, t. II, p. 184 et suiv. « Le 10 novembre 1791, il [Condorcet] a abandonné la rédaction du *Journal de Paris*, parce que ses opinions ne s'accordaient plus avec celles des autres rédacteurs. » La lettre dans laquelle il en donne avis à ses collaborateurs porte en effet cette date. — « C'est alors qu'il se déclare publiquement auteur de la *Chronique*, que l'abbé Noël rédigeait et dont il devint le principal propriétaire. C'est là qu'il réalisa le projet de mettre en dehors et de propager ses opinions républicaines, projet qu'il avait osé tenter déjà au mois de juin précédent, lorsqu'il fit afficher, dans Paris, le prospectus du *Journal républicain*. Les rédacteurs principaux étaient Payne, Condorcet, Brissot, et un très médiocre écrivain, nommé Achille du Chatelet, s'en déclara responsable. Mais l'opinion n'étant pas encore préparée à cette idée de république, qui était, à cette époque, bien étrangère aux Français, le *Journal républicain* n'eut qu'un numéro. »

J'emprunte au même ouvrage (t. II, p. 124) un dernier détail qui me semble bon à conserver : « On sait que Chamfort était l'auteur du discours de Mirabeau sur les Académies ; Cabanis, Cerutti et Condorcet étaient sans cesse avec lui, et il a été dit de tous temps qu'ils lui prêtèrent souvent leur plume et leur esprit. »

PORT DE CHERBOURG.

LETTRES INÉDITES

DU

GÉNÉRAL DUMOURIEZ ET DU CAPITAINE DE VAISSEAU LA COULDRE DE LA BRETONNIÈRE,

PUBLIÉES PAR M. HIPPEAU,

Membre titulaire.

Les immenses travaux auxquels la France doit son beau port de Cherbourg, si merveilleusement creusé à l'avant-garde maritime du pays, et en face de l'Angleterre, ont été exposés plus d'une fois et appréciés avec ce sentiment d'admiration qu'ils excitent, non-seulement dans la Normandie, mais encore dans toutes les provinces où se conserve le feu sacré du patriotisme. Il est peu d'histoires plus intéressantes que celle de la digue et du port de Cherbourg. On ne peut en suivre avec un cœur indifférent les émouvantes péripéties, depuis le moment où l'œuvre gigantesque a été commencée jusqu'au jour où de splendides fêtes ont célébré son complet achèvement. Cette conquête sur l'Océan et sur la nature, supérieure aux plus admirables travaux de Rome, le plus beau titre de gloire du bon et malheureux prince qui l'a décrétée, était assez glorieuse pour que l'honneur de l'avoir

conçue fût disputé entre les hommes éminents qui les premiers y prirent part.

Des documents d'un prix inestimable dont je dois la communication à la bienveillante affection d'une famille qui porte un nom cher à la Normandie, m'ont fourni les moyens d'apporter à la solution d'une question non encore entièrement résolue, des éléments nouveaux.

J'ai, en effet, sous les yeux la correspondance des ingénieurs, des marins et des hommes de guerre qui ont mis la première main à ces grands travaux : leurs lettres et leurs rapports sont adressés au duc d'Harcourt, chargé par Louis XVI de leur surveillance et de leur direction suprême.

Parmi les lettres dont je parle, les plus intéressantes sont celles du général Dumouriez, commandant à Cherbourg, depuis 1778 jusqu'en 1790, et du capitaine de vaisseau La Couldre de La Bretonnière, à qui appartient la gloire d'avoir fait décider le choix de l'emplacement de Cherbourg, et la construction de la digue dont sa rade est fermée. En mettant en regard de décrets ou de rapports officiels rédigés à loisir, ces correspondances privées, plus sincères et plus vraies, dans leur laisser-aller, on arrive presque toujours (et c'est ce qui donne tant de prix à cet ordre de documents) à établir la vérité en la dégageant des assertions contradictoires, que les parties intéressées sont assez disposées à imaginer pour l'utilité de leur cause.

Si l'on s'en rapportait uniquement, par exemple, aux *Mémoires* de Dumouriez, écrits d'après des notes

et des souvenirs (ainsi que l'indique le nom donné à cette sorte d'ouvrages), c'est à lui seul qu'appartiendrait l'honneur d'avoir créé le port de Cherbourg. C'est sans doute à cause de la juste défiance qu'inspire toute prétention exagérée, que la plupart des historiens, à l'exception peut-être de l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, grand poète, mais critique peu sévère, se sont montrés à son égard très-sobres d'éloges sur ce point. Ils n'ont rien accordé à celui qui voulait tout avoir. Son humeur entreprenante, et son caractère bouillant, lui avaient fait beaucoup d'ennemis, dont le nombre s'accrut plus tard par suite des événements politiques au milieu desquels il a joué un rôle si important. La France, d'ailleurs, devait tout naturellement oublier un peu le commandant de Cherbourg, pour ne se souvenir que du vainqueur de Jemmapes.

Un oubli plus injuste encore a couvert, pendant un demi-siècle, le nom du capitaine de vaisseau de La Bretonnière. Ce n'est en quelque sorte que d'hier, que la ville de Cherbourg sait d'une manière certaine jusqu'à quel point elle est redevable de son port, de sa digue et de sa rade, à cet éminent officier de marine.

Au moment où l'on annonçait le prochain achèvement des immenses travaux commencés en 1783 et terminés en 1858, l'attention publique fut reportée, par des écrits d'une grande valeur, vers les hommes qui y avaient pris part dès le principe.

Une notice intéressante, publiée par M. de Tocqueville, dans l'*Histoire des villes de France* (1849), un

mémoire lu à la Société impériale académique de Cherbourg, par M. Noël, directeur de cette Société (1855), et surtout un long et substantiel article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 décembre 1858, et 15 janvier 1859), dû à la plume du savant et regrettable Baude, membre de l'Institut, rétablirent les faits dans leur vérité. Avec cet esprit d'impartialité qui est heureusement devenu le caractère distinctif de l'histoire au XIXe. siècle, ces écrivains eurent soin de mettre en lumière tous les documents qui leur permettaient de rendre justice aux savants, aux ingénieurs, aux marins ayant conçu ou exécuté une œuvre que l'on peut signaler comme un des monuments les plus admirables du génie humain.

La lumière n'est pas néanmoins entièrement faite sur tous les points. On voudrait savoir, par exemple, d'une manière précise quelle a été, sur le choix d'un port destiné à servir d'abri à nos flottes engagées dans la Manche, l'opinion du célèbre Vauban, qui, envoyé dans le Cotentin, en 1675, rédigea un mémoire que l'on regrette de ne trouver aujourd'hui dans aucun des dépôts connus. Il n'est guère permis de douter que l'emplacement de Cherbourg, désigné par lui sous le nom de *position audacieuse*, ne lui ait paru préférable à tous les autres. Les fortifications qu'il y construisit en 1687, et qu'on démolit en 1689, montrent suffisamment toute l'importance qu'il y attachait. Si l'extrait de ce mémoire que j'ai trouvé dans les archives d'Harcourt, et que j'ai pieusement recueilli, pour le publier, ne lève pas tous les doutes sur ce sujet, il fera du moins connaître en grande partie la

pensée de ce grand homme sur l'importance stratégique du Cotentin dans ses rapports avec l'Angleterre.

Quant à ce qui concerne les travaux du port, c'est dans la correspondance du duc d'Harcourt, que l'on trouvera les moyens de contrôler et de compléter les documents officiels déjà connus, ou ceux que l'on pourra désormais publier.

Les lettres adressées au maréchal et à ses fils, par Dumouriez et La Bretonnière, auront certainement ce mérite.

Dans une note écrite de la main du capitaine de La Bretonnière, en tête d'un manuscrit dans lequel il opposait son système à celui de l'ingénieur de Cessart, il s'exprime de la sorte au sujet de Dumouriez: « D'après les pièces, il sera aisé de reconnaître le degré de confiance qui est dû aux *Mémoires* du général Dumouriez, qui s'intitule *auteur et artisan du port de Cherbourg*, et dit en toutes lettres que c'est à lui et à ses soins que la France est redevable de ce port. Le fait est qu'il y était commandant de la place, et que ses fonctions se bornaient à y maintenir l'ordre parmi la troupe, ce qui n'a pas toujours eu lieu, et à y faire monter chaque jour la parade, ce qu'il laissait le plus souvent faire à son major de place. »

Nous pouvons, sans amoindrir les titres de M. de La Bretonnière, considérer ces paroles comme inspirées par un juste dépit contre le commandant de Cherbourg, plus disposé à faire valoir ses services qu'à mettre en relief ceux des autres. En consultant leur correspondance, nous verrons qu'ils ont long-temps marché

d'accord, et qu'ils ont déployé le même zèle en travaillant à l'œuvre commune. Tous deux ont reconnu et proclamé hautement la supériorité de Cherbourg sur tous les autres points où l'on pourrait creuser un port militaire.

Dumouriez, sorti du château de Caen où il avait passé cinq mois après un emprisonnement de deux ans à la Bastille, avait, en 1776, fait partie d'une Commission qui s'était prononcée pour Cherbourg, et il avait accompagné ce rapport d'observations si justes et si concluantes, qu'en lisant son mémoire, Louis XVI avait écrit en marge : *Dumouriez, commandant de Cherbourg.*

Nous allons montrer combien il avait pris au sérieux sa nomination à ce poste, en 1778. Il eut le tort, il est vrai, de s'obstiner à vouloir que l'on creusât le port, avant de songer à fermer la rade par la digue, dont M. de La Bretonnière démontrait la nécessité. C'était un des exemples de la lutte, qui ne cessa d'exister alors, entre les ingénieurs, les militaires et les marins, réellement plus compétents dans la question. Mais il ne faut pas que ses torts fassent oublier ses services.

Lorsqu'en 1778, Dumouriez fut appelé à Cherbourg, cette ville était loin de prévoir toute l'importance qu'elle aurait un jour ; on n'avait pas oublié cependant l'insistance qu'avait mise l'illustre Vauban, à représenter cette ville et la presqu'île du Cotentin comme devant être l'objet de préoccupations sérieuses de la part du Gouvernement. « De tous les endroits du royaume, avait-il dit, où les ennemis peuvent faire descente, aucun ne leur convient mieux que cette presqu'île, où nous avons compté cinq descentes

toutes assurées, pourvu que l'on s'y prenne à marée basse. » « Les Anglais, ajoutait ce grand citoyen, ont les meilleurs de leurs ports si bien situés pour de telles expéditions, qu'ils semblent avoir été faits tout exprès. En moins de huit heures de temps, ils peuvent, en partant de ces ports, arriver sur nos côtes. »

Dumouriez fut du même avis; il comprit d'autant plus promptement le danger qui menaçait Cherbourg et la Normandie, que jamais les vaisseaux de l'Angleterre ne s'étaient approchés plus souvent et en plus grand nombre de notre littoral, qu'ils ne le firent dans les années qui avaient précédé et dans celle qui suivit son arrivée.

Les armements considérables des Anglais, et leurs fréquentes tentatives de descente, devaient engager le Gouvernement français à user de représailles; et le commandant de Cherbourg ne fut pas le dernier à applaudir à la résolution généreuse qui réunit, en 1779, une armée expéditionnaire, destinée à porter le plus rude coup à notre puissante et redoutable rivale.

En apprenant sa nomination au commandement de Cherbourg, Dumouriez s'était empressé d'en informer le duc d'Harcourt: « Cette grâce du roi, disait-il, m'est d'autant plus flatteuse, qu'elle me met à portée de témoigner mon zèle pour une des plus respectables familles du royaume, pour laquelle j'ai la plus grande vénération, et qu'elle me place directement sous vos ordres. »

Ainsi que tout homme qui, sentant sa force, sait se faire partout sa place, Dumouriez ne perdit pas un seul moment pour montrer à tous qu'il prenait au

sérieux les fonctions dont il était investi. Portant un regard attentif et intelligent sur toutes les parties du sérvice, il comprit et essaya de faire comprendre au Gouvernement la nécessité de créer à Cherbourg un port de refuge pour les vaisseaux engagés dans la Manche, en même temps que l'on mettrait la ville, par un système de fortifications bien entendu, à l'abri de toute attaque. Sa prodigieuse activité, ses allures fermes et décidées, la netteté et la franchise de ses explications, la chaleur avec laquelle il soutenait ses opinions, ne pouvaient manquer de soulever contre lui des oppositions et des animosités, dont triompha sa tenacité persévérante. Fort de ses convictions et de son patriotique dévouement aux vrais intérêts du pays, il ne tint aucun compte des efforts que firent pour contre-carrer ses projets d'amélioration, les médiocrités jalouses, qui se vengent de leur impuissance en calomniant les hommes de progrès et d'initiative. Son zèle ne se refroidit pas en présence des obstacles que lui suscitèrent les ennemis que rencontrent tous ceux qui ne craignent pas de se mettre en avant : rien ne l'arrêta, il marcha et on le suivit.

Le rôle assigné à la presqu'île du Cotentin, par sa position même, donnait une grande importance au choix de l'emplacement que devrait occuper le port qu'il s'agissait de creuser. Dumouriez n'hésita pas : il préféra celui de Cherbourg à tout autre et notamment à celui de la Hougue, qui devait plus tard, grâce à de puissants protecteurs, disputer à la première ville l'honneur de servir de boulevard à la Normandie. Les lettres dans lesquelles il exposa ses idées

à ce sujet portent les dates de 1778 et de 1779. C'est précisément dans le même temps que le capitaine de La Bretonnière se livrait aux savantes études qui lui permirent de faire prévaloir plus tard son opinion, dès lors aussi fortement arrêtée en faveur de Cherbourg.

Un bien grand intérêt s'attache à cette période de notre histoire. La situation humiliante et désastreuse faite à la France par le traité de 1763 avait cessé. Le pays, ranimé par l'espoir de prendre une éclatante revanche, faisait de sérieux efforts. La marine renaissait à la voix de Louis XVI; l'Amérique échappait à l'Angleterre, après avoir trouvé dans la France du XVIIIe. siècle, une alliée naturelle. En 1779, le ministre de la guerre, M. de Montbarey, fit faire, avec un grand appareil, les préparatifs d'une descente en Angleterre. Deux corps d'armée furent réunis, l'un à St.-Malo, sous les ordres du comte de Vaux, l'autre au Havre, sous ceux du duc d'Harcourt. Partout se faisait sentir cette sorte de frémissement que provoquera toujours, en France, l'annonce d'une expédition contre le pays qu'il est plus facile d'admirer que d'aimer, et que la Providence semble avoir placé tout près de nous comme un principe de noble et généreuse émulation. Pendant tout le cours de cette année, une activité merveilleuse régna dans nos ports et nos arsenaux. On attendit long-temps avec une fiévreuse impatience l'ordre d'appareiller. Cet ordre n'arriva pas.

Dumouriez avait prévu et annoncé au duc d'Harcourt, que ces grands armements n'auraient aucun résultat, et que tout ce beau feu s'en irait en fumée. Si, comme toute la France, il avait une confiance

entière dans les bonnes intentions du roi, il savait, par sa propre expérience, combien étaient mobiles et vacillantes les résolutions de la Cour de Versailles, tiraillée dès lors entre les deux influences, dont le conflit fatal fut une des causes de la catastrophe terrible dans laquelle disparut la monarchie. A défaut de cette descente en Angleterre qu'il eût appelée de tous ses vœux, s'il eût pensé que le Ministère aurait assez d'énergie pour la mener à bonne fin, il avait proposé, dès son arrivée à Cherbourg, une expédition moins brillante, mais plus sûre. Les îles qui par leur situation devraient appartenir à la France, et auxquelles une longue possession a fait donner le nom d'*îles anglaises*, Dumouriez voulut les rattacher à la mère-patrie. Plusieurs circonstances favorables rendaient facile la conquête de Jersey et de Guernesey. Après la construction d'un port à Cherbourg, le projet de faire encore changer de nom à ces îles, si voisines du Cotentin, était devenu pour lui une idée fixe. Ses vives instances, secondées par le duc d'Harcourt, et par le marquis d'Héricy, admirateur du génie de Dumouriez, demeurèrent sans résultat. Versailles fit la sourde oreille. Mais, chose triste et misérable! tandis que l'on négligeait les préparatifs d'une expédition sérieuse, on encourageait sous main deux tentatives faites successivement au grand mécontentement du gouverneur et du lieutenant-général de la Normandie, par le comte de Nassau et le baron de Rullecourt.

Ce projet de descente en Angleterre eut cependant un résultat favorable. En renonçant à aller attaquer les Anglais chez eux, on songea du moins à leur

fermer l'entrée de la France et à fortifier les trois principaux ports de la Normandie : Dieppe, le Havre et Cherbourg. On s'était arrêté d'abord au projet de faire de cette dernière ville un bon port marchand. L'ingénieur Lefebvre fut chargé de le construire d'après les plans qu'il avait tracés lui-même. Mais, pendant toute la durée de la lutte terrible soutenue dans les années qui suivirent, contre l'Angleterre, par la France et l'Amérique, Dumouriez ne laissa au Gouvernement ni paix ni trêve, jusqu'à ce qu'il eût obtenu du roi et des ministres, que l'on appliquerait à la défense de la Manche une partie des ressources exigées par nos expéditions transatlantiques.

Pendant que Dumouriez écrivait ainsi lettre sur lettre pour attirer l'attention du Gouvernement sur la Manche et sur Cherbourg, un autre correspondant du duc d'Harcourt, le capitaine de vaisseau de La Bretonnière, mettait ses talents, son âme et son cœur au service des mêmes idées. Ces deux hommes étaient dignes de se comprendre et de s'entendre. Leurs efforts réunis devaient finir par triompher de toutes les oppositions. Le nom de M. de La Bretonnière doit figurer au premier rang parmi les membres de ce corps illustre, qui est une des gloires les plus incontestables de la France.

M. de La Couldre de La Bretonnière, né à Marchezieux le 8 juillet 1741, entré au service en 1755 et capitaine de vaisseau en 1780, fut, au mois de mars 1784, nommé commandant maritime de Cherbourg : « le roi ayant été informé, est-il dit dans le décret qui lui conférait ce titre, que le vicomte de La Bre-

tonnière avait le premier fixé l'opinion sur les travaux à faire à la rade de Cherbourg. » Le savant officier avait été, en effet, chargé en 1777, par le ministre de la marine, M. de Sartines, d'étudier, conjointement avec l'astronome Méchain, les côtes de la Manche, depuis Dunkerque jusqu'à Granville. Le mémoire adressé au ministre par M. de La Bretonnière a été publié pour la première fois en 1796, et réimprimé à Cherbourg, en 1860, par les soins de M. le vicomte de La Couldre de La Bretonnière, colonel de cavalerie en retraite, fils de l'éminent commandant de la marine à Cherbourg, de 1783 à 1791 (1). Il ne laissa aucun doute sur les droits sur lesquels se fonde sa nomination au poste qui lui fut confié par Louis XVI. Lorsque le projet de fermer par une digue la rade de Cherbourg fut arrêté, le capitaine de La Bretonnière proposa un plan, qui consistait à couvrir la rade tout entière au moyen de *pierres perdues*, depuis l'île Pelée jusqu'à la pointe de Querqueville. On sait que ce système de pierres libres, c'est-à-dire jetées dans la mer sans autre arrangement que celui qu'elles forment en tombant, ou que la mer finit par leur donner, fut malheureusement abandonné pour celui que proposa l'ingénieur de Cessart. Il consistait à faire la digue avec quatre-vingt-dix rochers artificiels, dont toutes les bases devaient se toucher au fond de l'eau, et les sommets en dépasser la surface de plusieurs mètres. Pour former cette

(1) Une rédaction manuscrite de cet important mémoire, à la date de 1783, se trouve aux archives d'Harcourt.

chaîne de montagnes, il avait coulé chacune d'elles dans une caisse énorme en charpente, à claire-voie, et ayant la forme d'un cône tronqué. Cette caisse vide pesait 1,000,000 de kilogrammes, et devait contenir près de 17,000 mètres cubes de pierres. Tels étaient ces fameux cônes, sur lesquels s'étaient fondées tant d'espérances et qui malheureusement ne purent résister à la violence de la mer. Ce ne fut qu'en 1790 que l'on revint au système proposé d'abord par le vicomte de La Bretonnière.

Les lettres que nous publions ci-après n'attestent pas seulement la part qu'il a prise à la création de la digue de Cherbourg; elles permettent d'apprécier les nobles et généreux sentiments dont était pénétrée son âme, soit qu'il eût à se réjouir de nos succès, soit qu'il eût à pleurer sur nos désastres. Les premières expriment les vives contrariétés qu'il éprouve de ne pouvoir consacrer exclusivement ses talents et les connaissances spéciales qu'il possède, à la défense des côtes de Normandie (1). Au moment où il se réjouit à la pensée d'être appelé à seconder les grands projets du gouverneur, il est forcé d'aller escorter les vaisseaux que la France envoie à l'Amérique. « Convoyer est sans doute, dit-il, une des fonctions les plus indispensables et le devoir le plus sacré de notre métier; mais il en est en même temps la partie la plus honteuse et la moins méritante, quoique la plus pénible et la plus délicate; et le malheur est qu'on a mauvaise grâce à demander à se soustraire à cette corvée, parce

(1) L'Académie n'a imprimé que les lettres relatives au port de Cherbourg. J. T.

qu'on fournit des armes contre soi, et toujours une réponse en belles paroles sans effet, et qui ne persuadent point. J'avais toujours imaginé que les connoissances que j'ai prises de la Manche, et de la navigation de cette mer, peu fréquentée et presque point connue du reste des officiers, me seroient un titre pour y être employé avec utilité; mais le sort et les circonstances en décident autrement, à moins que quelque main puissante ne vienne à mon secours et ne lutte à mon avantage contre des événements que je n'ai pu prévoir : je pourrois, par exemple, trouver un ordre à mon arrivée à Bordeaux pour rejoindre l'armée, parce qu'il y restera plus de frégates qu'il ne faut pour en ramener un convoi ordinaire. »

Cet espoir ne se réalisa pas, et ce ne fut que plusieurs années après que la *main puissante*, dont il invoquait l'aide, put obtenir pour lui le poste dans lequel il devait rendre d'incontestables services.

Au mois de septembre 1784, le capitaine de La Bretonnière, l'ingénieur de Cessart et M. Deshayes, commissaire des ports, furent enfin chargés d'exécuter, chacun en ce qui les concernait, les grands travaux conseillés par Dumouriez, et tour à tour décidés ou abandonnés, selon que le vent soufflant du côté de Versailles apportait des résolutions énergiques, ou de lâches retours vers l'apathie et l'indifférence.

Voici la lettre adressée par Louis XVI, à ce sujet, au duc d'Harcourt :

Mon Cousin,

Ayant jugé nécessaire, pour assurer en temps de guerre les opérations de mes armées navales et protéger plus im-

médiatement le commerce de mes sujets, de me procurer, sur les côtes de ma province de Normandie, une rade sûre, à l'abri de l'agitation de la mer et des entreprises de l'ennemi, j'ai fait visiter et examiner les divers points de ces côtes, entre lesquels les avis de mes officiers de marine, de mes ingénieurs et des autres gens de l'art, étaient partagés pour former cet établissement; et après avoir pesé les avantages et les désavantages que présente chaque position, je me suis décidé pour l'emplacement compris sur les côtes du Cotentin, entre l'île Pelée et le cap de Querqueville, duquel mon port et ma ville de Cherbourg occupent à peu près le centre. J'ai, en conséquence, donné des ordres, l'année dernière, pour qu'il soit établi sur cet espace une rade capable de recevoir au moins quatre-vingts vaisseaux de ligne, et le nombre de frégates et autres bâtiments légers qu'exige le service d'une armée navale.

J'ai adopté, à cet effet, le projet qui a été proposé par le sieur de Cessart, inspecteur général des ponts-et-chaussées de mon royaume, de fermer cette rade par deux digues à claire-voie, composées ensemble de quatre-vingts à quatre-vingt-dix caisses coniques, à jour dans leur partie submergée et sans fond, lesquelles formeront trois passes pour les vaisseaux de ligne, conformément au plan qui vous en sera remis, me réservant d'établir par la suite, sur les têtes de ces digues, les ouvrages et fortifications qui seront jugés nécessaires pour défendre lesdites passes conjointement avec les forts de l'île Pelée, du Homet et de Querqueville.

Je me suis fait rendre compte de l'état où se trouvent actuellement les travaux de la rade de Cherbourg, des moyens qui se présentent pour pousser avec la vivacité qu'exigent la nature et l'objet de cet ouvrage, et des précautions qui doivent être prises pour prévenir, dans

la suite de l'opération, les accidents qui ont eu lieu cette année. En approuvant les premières dispositions qui ont été faites, je reconnus que les travaux, dont on s'est occupé en 1784, n'ont été, en quelque sorte, qu'un essai qui devait procurer les lumières nécessaires pour dresser un plan à suivre dans l'exécution des ouvrages ordonnés; et il paraît, d'après les calculs de M. de Cessart, qu'il pourra être mis en place et établi dix nouvelles caisses dans le courant de l'année 1785.

J'ai, en conséquence, donné des ordres pour que le département de la finance fît le fond extraordinaire qui a paru nécessaire pour faire face à l'établissement de ces dix caisses, et à d'autres établissements à former extraordinairement, et qui n'aura plus lieu les années suivantes : tels que hangars couverts, magasins, casernes et autres bâtiments; et que la somme que j'ai réglée fût remise directement à la caisse particulière, établie à cet effet à Cherbourg, en douze paiements égaux, le premier de chaque mois, à commencer d'octobre de la présente année. Il sera donné des ordres pareils les années suivantes, pour qu'il soit pourvu, extraordinairement et de la même manière, aux fonds nécessaires pour l'exécution des ouvrages, dont le projet sera arrêté pour chaque année jusqu'à l'entier établissement de la rade.

Mais, comme mon intention est que les fonds extraordinaires que je jugerai à propos d'affecter annuellement aux travaux de ladite rade, soient absolument distincts de ceux de la marine, ainsi que de tous autres, et ne puissent dans aucun cas être appliqués à aucun autre objet, j'ai décidé qu'il sera établi, pour l'exécution de ce projet, une administration et une comptabilité particulières, auxquelles seront attachés un commissaire des travaux de la rade de Cherbourg, un contrôleur, un garde-magasin et un trésorier; et chacun d'eux se conformera, pour

l'exercice de ses fonctions, à ce qui est prescrit par les ordonnances pour mes arsenaux de marine, autant que la nature de cette opération particulière et le local le comporteront, tant pour la passation des marchés et les adjudications, que pour la garde, la conservation, la distribution et l'emploi des effets m'appartenant, et pour les paiements à faire aux officiers, ingénieurs, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers et tous autres employés pour lesdits travaux.

Le sieur Deshayes, commissaire de mes ports et arsenaux de marine, a été établi commissaire des travaux de la rade de Cherbourg, ordonnateur dans cette partie, et sera chargé, en cette qualité, de tout ce qui concernera la recette, la dépense et la comptabilité des deniers et des matières.

Il sera incessamment pourvu aux places de contrôleur, de garde-magasin et de trésorier.

Le sieur de Cessart sera chargé de la direction des travaux et de la police des chantiers, de la construction, de la mise à flot, du coulage et du remplissage en pierres des caisses destinées à former les digues, et il aura sous ses ordres le nombre d'ingénieurs et élèves des ponts-et-chaussées qui sera jugé nécessaire pour l'aider dans la conduite des différents ouvrages. Tous les chefs d'ateliers, marins ou autres; les ouvriers de toutes professions, employés dans les chantiers et ateliers sous sa direction, ainsi que les soldats, en tant qu'ils y seront employés comme journaliers, seront sous son autorité.

Le vicomte de La Bretonnière, capitaine de mes vaisseaux, sera chargé de la navigation des caisses, et aura le commandement et la police des gabares, pontons, chasse-marée et autres bâtiments de mer, du parc de marine et de l'atelier particulier qu'il pourra être nécessaire de monter pour les réparations accidentelles à faire auxdits

bâtiments. Il aura pareillement le commandement des troupes du corps royal de marine, qui seront casernées à Cherbourg, pour fournir des travailleurs aux chantiers et à la rade ; et tous les officiers, maîtres et patrons de gabares, pontons, chasse-marée ou autres bâtiments flottants, employés pour mon service à Cherbourg, seront sous son autorité.

Il sera donné des instructions particulières, tant au vicomte de La Bretonnière qu'au sieur de Cessart et au sieur Deshayes, afin que chacun d'eux connaisse les limites de ses fonctions et s'y renferme exactement.

Mais comme il est nécessaire qu'une autorité supérieure contrôle ces fonctions distinctes et maintienne l'ensemble dans le cours de ces opérations, j'ai fait choix de vous pour veiller à l'exécution de mes ordres et inspecter toutes les parties et tous les détails de l'administration et des travaux de la rade de Cherbourg. Je prescris, en conséquence au vicomte de La Bretonnière, au sieur de Cessart et au sieur Deshayes, dans les instructions qui vous seront adressées pour leur être remises, de vous rendre un compte exact et circonstancié de toutes leurs opérations, et de recevoir vos ordres pour tout ce qui concerne le service qu'ils auront à remplir ; et ce n'est que par vous que devront parvenir les comptes à rendre au département de la marine et à celui de la finance. Vous aurez soin de me faire connaître la marche progressive des ouvrages ; vous vous occuperez essentiellement de tous les moyens qui vous paraîtront les plus propres à en accélérer l'exécution sans nuire à la solidité du travail.

La commission importante pour laquelle je vous ai choisi doit vous être une nouvelle preuve de ma confiance, et je ne doute pas que vous ne la justifiiez dans cette occasion, comme vous l'avez fait dans toutes les autres. L'autorité que vous exercez dans ma province de Normandie, les ser-



vices distingués que vous m'avez rendus, et le zèle que vous m'avez montré pour le succès d'une entreprise dont vous connaissez les difficultés et l'étendue, tout m'assure que vos lumières et vos soins me seront très-utiles pour la perfection et l'accélération des travaux ; et je suis persuadé que votre esprit conciliant ne le sera pas moins pour établir la bonne intelligence et l'harmonie qu'il est si nécessaire de maintenir entre les divers coopérateurs. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, le 20 septembre 1784.

Signé : Louis.

Signé : Le maréchal de Castries.

A mon cousin le duc d'Harcourt, lieutenant général de mes armées, gouverneur de ma province de Normandie, y commandant en chef.

Cette grande décision avait été certainement déterminée par le rapport adressé en 1783, par M. de La Bretonnière, sur les moyens de procurer dans la Manche une rade, où les escadres et les bâtiments de guerre pussent se retirer en sûreté des vents et de l'ennemi. — Ce rapport était suivi d'un parallèle entre la Hougue et Cherbourg, relativement à leur position et à celle de leurs rades.

La part prise à la création du port et à la construction de la digue, soit par MM. les ingénieurs Noël et Lefebvre, soit par M. de Cessart; la suite des événements qui rendirent inutiles les travaux pour lesquels, de 1784 à 1790, 28 millions de livres avaient été dépensés; la reprise de cette œuvre admirable par

d'autres moyens, dont quelques-uns avaient été entrevus par Dumouriez, et proposés par M. de La Bretonnière, seront exposées dans le grand travail que nous nous proposons de publier sous les auspices des Conseils généraux des cinq départements de la Normandie, et qui embrassera l'histoire de l'administration religieuse, civile et militaire de cette province au XVIIe. et au XVIIIe. siècle.

Les lettres que nous détachons ici de la Correspondance de Dumouriez, et de celle du capitaine de La Bretonnière, pourront faire juger de l'importance des documents mis à notre disposition.

Lettres du général Dumouriez.

Aux Audelys, le 3 mai 1778.

MONSIEUR LE DUC,

Je viens de recevoir l'avis du Ministre de ma nomination au commandement de Cherbourg. Les ordres sont entre les mains de M. le maréchal d'Harcourt. Cette grâce du roi m'est d'autant plus flatteuse, qu'elle me met à portée de témoigner mon zèle à une des plus respectables familles du royaume pour laquelle j'ai la plus grande vénération, et qu'elle me place directement sous vos ordres. Je tâcherai de mériter vos bontés et votre confiance, je vous les demande avec instance. Comptez, Monsieur le Duc, sur le vif attachement et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ,
Colonel d'infanterie, commandant à Cherbourg.

Cherbourg, le 26 juin 1779.

MONSIEUR LE DUC,

J'avoue que je ne conçois rien à l'abandon de Cherbourg et Granville, rien n'est plus pressé que de pourvoir à la sûreté de ces deux villes. Les Anglais peuvent être avertis, du jour au lendemain, du départ des deux régiments. Il y a 7 à 8 frégates qui rôdent tant ici devant que dans la Déroute Grâce à l'obstination de l'artillerie, on m'a enlevé cet hiver 1,000 fusils de l'armement du régiment de Languedoc, que je gardais soigneusement, et j'ai encore reçu une mercuriale que le premier commis a sûrement fait signer sans la lire, dont je n'ai fait aucun cas. Ces fusils me manquent plus que jamais, car je n'ai pas dans la ville plus de 50 à 60 patraques d'armes à feu très-mal en ordre. Les 100 hommes du régiment de Normandie se réduisent à 33 hommes effectifs entièrement incapables ; j'ai 27 invalides et 17 canonniers. Il ne me reste pas même de matelots, qu'au moins je pourrais armer en cas de besoin. Ainsi, les Anglais sont les maîtres de venir débarquer dans l'anse Ste.-Anne, ils encloueraient les 8 pièces du Homet, celles du Galet et détruiraient toutes mes batteries fort à leur aise. Je ne peux compter que sur 30 gardes des fermes, que je suis obligé de charger de tout le service extérieur. La Hougue est dans la même position, mais au moins les batteries sont fermées.

J'attends les troupes avec impatience, sans cela je ne réponds de rien du tout.

Ma vive reconnaissance, quel que soit le succès de la démarche que vous avez bien voulu faire, égale le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 20 novembre 1780.

Monsieur le Duc,

Je n'ai point encore vu M. de La Bretonnière qui est à Valognes, malade, avec deux clous sous les aisselles. M. le marquis d'Héricy, qui me l'annonce, me mande *qu'il lui a lu un parallèle de Cherbourg et la Hougue, entièrement en faveur de notre port; que ce mémoire, appuyé sur la partie nautique, est le supplément du mien;* j'écris à ce général de tâcher de m'amener M. de La Bretonnière d'ici au 28, jour de mon départ. Je compte arriver le 29 au soir à Caen. Vous jugez bien, Monsieur le Duc, qu'un des principaux motifs de mon voyage est de vous faire ma cour, et de vous témoigner toute ma reconnaissance des bontés continuelles dont vous m'honorez. Les grâces de la Cour me seront plus précieuses me venant par votre canal. Je vous prie de vouloir bien demander tout de suite un congé de dix jours à dater du 5 décembre ; car, à moins qu'on ne me retienne plus longtemps presque par force, je désire être de retour ici à la fin de l'année, n'abandonnant en temps de guerre mon poste qu'avec une extrême répugnance, quoique bien sûr qu'il n'y arrivera rien d'extraordinaire dans cette saison.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Dumouriez.

Rien de nouveau que la certitude de l'arrivée de M. de Guichen à Cadix, et du ravitaillement de Gibraltar. Je crains les nouvelles de l'Amérique.

Cherbourg, le 30 janvier 1782.

MONSIEUR LE DUC,

Ce n'est certainement que d'après vos idées, et pour y concourir, que je m'étais engagé avec M. de Vergennes à composer un mémoire qui pût réveiller les idées sur Cherbourg. Le contentement qu'il m'a témoigné de la première partie du mémoire m'a engagé à expédier la seconde que vous avez reçue l'un et l'autre par la dernière poste. J'espère qu'avec la fermeté de M. de Vergennes et la suite que vous pourrez mettre dans votre séjour actuel à Paris, il se décidera quelque chose, sinon pour le port de guerre, ou la rade fortifiée, au moins pour le port marchand qui est un préliminaire indispensable d'entreprises plus grandes.

J'ai averti M. de Longecourt du mémoire envoyé par M. de Caux. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas pressentir de quelle espèce pouvaient être les différences d'opinion qu'on lui suppose, puisqu'il a toujours été ici passif et sans donner à connaître à ces M^rs^. quelle était son opinion et quelle interprétation il donnait aux articles du Réglement. Il croit qu'il conviendrait qu'on lui donnât communication des articles de ce mémoire qui lui sont personnels : j'avoue que j'ai la même idée ; au reste, il a une confiance entière dans vos bontés, votre fermeté et votre justice.

Je pense que les dissipations et le désordre ayant existé tout le temps que les travaux ont été conduits d'après l'ordonnance de 1776, entr'autres l'histoire des adjudications étant une farce puérile, où aucun des membres étrangers à la besogne, qui sont obligés d'y assister et de donner la sanction à de mauvais marchés par leur signature, n'a voix représentative, ni caractère pour s'opposer aux abus, il a été très-bien combiné de créer un conseil d'administration, et qu'il faut le maintenir. Je pense que les

trois membres du génie ne doivent être comptés que pour un ; que le commissaire des guerres représentant l'intendant fait un, et qu'il faut une troisième voix *pondérative et présidente* pour débarrer, qui est vous, représenté par qui on voudra. Je pense que si le conseil est composé de ces trois voix, il ne reste plus qu'à expliquer les fonctions des membres actifs de ce conseil, qui sont le Directeur, le Sous-Directeur, le Major et le Commissaire. Je pense que ces membres ayant leurs fonctions bien expliquées, se surveillant mutuellement, et surveillés supérieurement par vous et l'intendant, la besogne ira d'elle-même, et qu'il n'y aura plus de petites disputes, ni d'arbitraire. Voilà mon opinion à cet égard, que je soumets à vos lumières. Ma femme est bien sensible à vos bontés ; j'ignore encore quand elle se délivrera de son enfant, mais elle jouit d'une santé excellente.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Comme dans le procès-verbal d'adjudication du 15, M. de Caux a fait mention de mon refus d'assister quoiqu'invité, si M. le marquis de Ségur vous en parle, je vous prie de lui dire que je vous en avais prévenu dès le 4.

Cherbourg, le 27 février 1782.

MONSIEUR LE DUC,

J'apprens par une lettre que reçoit le chevalier de Lagrée, commandant les 3 compagnies d'artillerie du régiment de Toul qui sont ici, qu'il va arriver incessamment des ordres à ces 3 compagnies, à celle des sapeurs qui est avec les

drapeaux à St.-Lo et aux 2 qui sont à Granville, d'aller se rejoindre en Bretagne avec la brigade qui est déjà partie ces jours derniers, et avec les restes du 1er. bataillon. Ainsi, voilà tout le Cotentin sans artillerie.

Les canonniers garde-côtes ne peuvent pas la suppléer. Etant peu nombreux, si on les réunit à Granville, la Hougue et Cherbourg, les batteries de la côte, dont on vient de supprimer les canonniers, seront sans bras pour les servir, d'ailleurs, il y a eu trop de mutations dans ce corps, les officiers sont trop incomplets, trop peu choisis, et la plupart trop vieux, pour qu'on puisse compter sur une pareille troupe, qu'il faudrait d'ailleurs payer et entretenir tout l'été, ce qui serait fort cher et d'une médiocre utilité en cas de besoin.

M. le marquis d'Héricy vous fera toutes les représentations que son expérience et les besoins de la défensive qui roule sur lui, lui suggèreront sur les postes importants de la Hougue et Granville. Le premier peut être enlevé facilement d'un coup de main par un corsaire, les deux forts n'étant occupés que par une vingtaine d'invalides mutilés; et si le cas arrivait il faudrait une attaque longue, fâcheuse et meurtrière pour le reprendre.

Je ne m'occupe principalement que de Cherbourg qui m'est confié. C'est l'entrepôt des corsaires, des prises et des convois du Havre pour Brest; tous les étés il est bloqué, et il s'y passe de fréquentes canonnades. Il va me rester, pour 80 bouches à feu que j'y ai mises en état, une compagnie d'invalides de 40 hommes, la plupart sortis des dragons et de l'infanterie, et pas un homme pour tirer une bombe. Ainsi je ne peux répondre de rien, si on ne me donne pas des bras

Vous remarquerez que les Anglais arment en ce moment vingt vaisseaux depuis 18 jusqu'à 40 canons, destinés à protéger leur navigation et interrompre la nôtre dans la

Manche. Je les crois hors d'état et de volonté de faire des descentes sur nos côtes ; mais vous savez mieux que moi, Monsieur le Duc, que la presqu'île est isolée, et que si les Anglais savaient qu'il ne reste que deux bataillons pour défendre sa totalité, qu'ils détachassent 3 ou 4,000 hommes de Jersey, il leur serait peut-être facile, en réunissant quelques forces maritimes, de l'envahir et de nous faire dans ce point une diversion plus honteuse encore que nuisible. Il ne reste pour cette défensive que 900 à 1,000 hommes du régiment de Walduer, qui ont à couvrir toute la côte de l'ouest jusqu'à St.-Germain, toute la côte du nord entre les deux caps et toute celle de l'est jusqu'aux Veys, c'est-à-dire plus de 36 lieues de développement des côtes. La troupe la plus à portée est un bataillon de grenadiers provinciaux qui est à Coutances, auquel il faudrait 3 ou 4 jours pour joindre, et qui n'est pas trop bien discipliné, manquant d'officiers. Je vous prie de faire ces représentations à M. le marquis de Ségur : elles me paraissent assez importantes pour ne devoir pas être différées.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Les Anglais ont eu de mauvaises nouvelles de l'Inde ; les fonds ont baissé malgré l'arrivée des vaisseaux, et on a eu grand soin de ne pas laisser descendre à terre ni parler à personne quelques prisonniers qui nous sont revenus.

Cherbourg, le 24 mai 1782.

MONSIEUR LE DUC,

Voici les affreux détails de la défaite complète de M. de Grasse, qui m'est arrivée par un paquebot entré ici ce

matin, portant M. de Kerengal, capitaine du vaisseau l'*Actionnaire*. Il m'arrive ce soir un second paquebot ; la ville est pleine de soldats prisonniers : outre les 250 partis avant-hier et hier, j'en ferai encore deux colonnes de 200 chacune, outre une de matelots Je ne vous ajouterai aucune réflexion sur ce terrible événement, elles seraient amères et inutiles. Tout tourne contre nous : on est inquiet du convoi de M. de Peyriers parti pour l'Inde avec les régiments d'Aquitaine, La Marck et amiral Roussillon, dont ces prisonniers-ci étaient le reste, et on a appris que l'*Annibal* de 74 qui avait été démâté dans le combat de Praya, parti du cap de Bonne-Espérance avec des mâts de hasard, a coulé à fond dans les mers de l'Inde, en allant rejoindre l'escadre de M. d'Orviliers.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 29 mai 1782.

MONSIEUR LE DUC,

Il est absolument impossible d'empêcher la nouvelle terrible que je vous ai envoyée de se répandre ; elle a été apportée ici par 500 personnes qui ont été témoins des réjouissances publiques en Angleterre, qui l'ont dit à toute la ville, et qui se sont répandues dans toute la France en la publiant. Vous jugez combien je souhaite qu'elle ne soit pas vraie, mais il est difficile de la contester.

Le ministre actuel n'oserait pas tromper sa nation aussi grossièrement, en lui faisant faire des réjouissances publiques. La lettre de Rodney est officielle ; elle contient l'état nominatif des morts et des blessés de son escadre ;

elle est apportée par le *lord Crauston* au Roi et par le capitaine Byron à l'Amirauté. Qu'avons-nous à opposer à l'authenticité de cette nouvelle? Rien d'officiel : un aviso parti, du 12 au soir, de notre flotte, donne à la Martinique des nouvelles vagues, qui en partent le 16 pour venir en France. M. de Grasse n'écrit point par cet aviso, ni M. de Vaudreuil. Le soin qu'a M. de Bouillé de mander à Mme. de Vaudreuil que son mari se porte bien, est une preuve qu'il y a quelque malheur ; il ne parle point du combat.

Je crois que Rodney a dépêché le *lord Crauston*, qu'il a écrit la dépêche officielle, et que très-certainement il n'aurait pas eu l'impudence de mander qu'il a pris M. de Grasse et la *Ville de Paris*, si cela n'était pas : il sait qu'il n'est pas aimé, et il ne risquerait pas son honneur et sa vie par un pareil mensonge.

Je crois que, s'il y en a, c'est de notre côté ; je crains que nos ministres ne jugent la nation assez avilie pour vouloir la tromper : il vaudrait mieux se servir de la vérité pour lui rendre toute son énergie, mais il faudrait ensuite savoir l'employer à la chaude.

Si les deux nations qui languissent à Cadix et dans les vains projets de l'inutile siége de Gibraltar voulaient réunir tous leurs vaisseaux à Brest, il serait encore temps de faire, par désespoir, ce qu'on aurait dû faire au commencement de la guerre par système raisonné, et de nous mener en Angleterre à la fin du mois d'août. Il ne faudrait y porter que des fusils, des canons, et prendre un port, soit Portsmouth soit Plymouth, pour que nos escadres pussent y stationner et nous y apporter nos besoins. C'est là notre unique ressource ; on ne l'emploiera pas, notre ruine sera achevée en peu de temps et suivie de près de la ruine ou de la défection de nos faibles alliés.

Voilà l'Extrait de ce qui est venu ici en droiture de Nantes ; vous avez les nouvelles de Versailles.

On a fait les réjouissances dans les îles vendredi passé; elles avaient été faites à Plymouth le 20 (lundi), et on fit passer tous nos officiers prisonniers au milieu de la place, au travers de la joie insultante et grossière du peuple.

Mes pauvres Suisses sont sur les dents de toutes ces conduites, et il est très-pressant que le régiment que vous destinez pour Valognes y arrive.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DUMOURIEZ.

Le 9 avril, M. de Grasse fait sortir de la Martinique un convoi de 80 à 100 bâtiments de transport et 6,000 hommes de troupes, escorté du *Sagittaire*, de l'*Expériment* et de plusieurs frégates.

Ce même jour, M. de Grasse a connaissance que l'amiral Rodney veut intercepter ce convoi; il met à la voile et présente le combat à l'amiral anglais. Dans l'engagement, le général français fait rentrer le convoi à la Guadeloupe. Le soir du même jour, le convoi fait route pour St.-Domingue. Le *St.-Esprit* et le *Spectre* s'étant abordés, sont obligés de rester à la Guadeloupe.

Le 10, M. de Grasse met à la voile et observe l'amiral anglais en se tenant au vent.

Le 11, M. de Grasse avec 30 vaisseaux et l'amiral anglais de 37 vaisseaux. Le 12, il y a eu une affaire générale dans laquelle nous perdons le *Glorieux;* elle a duré jusqu'au soir. Le 14, M. de Grasse se disposait à un troisième combat.

. . . .

Cherbourg, 1783.

CONFÉRENCE DU 4 SEPTEMBRE.

Mrs. de Bavre, La Bretonnière, de Cessart et moi nous étant assemblés, nous avons raisonné sur la navigation de la machine, qui est la partie la plus difficile, et sur laquelle nous avons le moins de moyens. Il a été décidé unanimement qu'il faut employer la remorque à la voile, comme la seule praticable, tant pour surmonter les courants que pour arriver promptement et en droiture à une destination fixe, et qu'il faut aussi que les 4 chasse-marée avec les 4 corps-morts accompagnent la caisse.

Le résumé de cette conférence est qu'il faut considérer 4 parties principales dans cette machine : 1°. sa construction ; elle est démontrée par le fait et a parfaitement réussi ; 2°. sa flottaison ; elle est démontrée par les calculs et par l'expérience du Havre, mais on ne peut pas se dissimuler que les tonnes qui assurent sa flottaison, s'opposent à sa navigation ; 3°. sa navigation. Il y a un premier moyen qui a été débattu, c'est celui de 2 chameaux ou bâtiments acolytes ; il a été décidé que, pour les employer, il faudrait les construire exprès, à varangues très-plates et d'une forme particulière, outre deux saillies arquées qu'il faudrait y adapter pour pouvoir embrasser la forme circulaire de la machine et les tenir fixes. Un second moyen, qui ne peut pareillement servir que par la suite, mais qui est simple et très-sûr, c'est celui de 4 pontons, ou gros vaisseaux de guerre, démâtés, chargés chacun d'un bon cabestan avec 100 hommes pour le virer, en cas qu'on fût pris de calme dans la traversée, ou qu'on se vît maîtrisé et dérivé par les courants. Ce moyen proposé par M. de Bavre sera nécessaire à demander ; il n'exclut ni les chameaux, ni la

remorque à la voile, ces 4 pontons seraient mouillés à distance égale, comme de 300 toises, au vent et sous le vent, sur la route que le cône aurait à parcourir ; ils serviraient en même temps de caserne pour les matelots et de dépôt de pierres ; l'utilité en sera détaillée dans le mémoire des demandes à faire, ainsi que celle des chameaux, leur forme et leur construction.

Pour ce premier cône, on ne peut employer que les moyens très-insuffisants que l'on a ; mais l'avis est unanime que la gabare l'*Etoile*, le *Victor* et le lougre le *Ballon*, arrivé cette nuit, seront employés à la remorque à la voile. On préfère de faire accompagner la machine par les 4 chasse-marée, porteurs des 4 corps-morts, au parti qu'on avait jugé précédemment devoir prendre, de commencer par mouiller les 4 corps-morts avant la remorque, parce que, dans le cas où la force des courants dériverait la machine et empêcherait son arrivée au centre du mouillage des corps-morts, ils deviendraient inutiles, et il ne resterait plus de moyens pour fixer la machine.

4°. Le coulage de la machine a aussi été traité. M. de Cessart et M. Huber calculent dans ce moment le moyen de couler en plusieurs temps, et de ne laisser pour le dernier moment de l'enfoncement que 18 pouces, ou deux pieds au plus. M. de Bavre a observé que lorsque le cône serait en mouvement, il serait avantageux, pour lui donner plus de résistance contre le courant, de l'enfoncer de 20 pieds au lieu de 10, ce qu'il faudrait tâcher d'effectuer sans arrêter sa marche. Les ingénieurs ont soutenu longtemps qu'il était impossible de procéder à l'enfoncement ou à l'enlèvement d'une partie des tonnes sans s'arrêter ; mais enfin on est convenu qu'on pouvait couper les attaches des tonnes deux à deux, indépendamment les unes des autres, en les numérotant doubles des deux côtés opposés ; on est convenu de signaux de pavillons pour cette manœuvre qui, débarrassant

petit à petit le cône de ses tonnes extérieures, lui procurera un enfoncement insensible : il ne restera alors, à son arrivée au point de coulage, que la ceinture d'en bas et les tonnes intérieures. On a examiné aussi les dangers qui résultent de l'équinoxe, des vents qui peuvent être forts, de la lenteur de l'opération du jet des pierres ; on a jugé qu'il fallait fixer sans perdre de temps le cône dans le lieu de son coulage pour l'empêcher d'être déplacé par les courants ou les gros vents : il a donc été décidé que pour se donner du temps on porterait 7 à 8 ancres, outre les 4 corps-morts qu'on placerait autour du cône dans les directions les plus dangereuses ; on a discuté la manière de tendre les câbles de ces corps-morts et ancres, et on a jugé qu'il fallait des virvaux ou cabestans placés aux 4 points cardinaux de la machine pour faire cette opération qui n'est pas sans difficulté.

Enfin on a traité aussi le remplissage, qui ne peut être que très-lent dans la saison avancée dans laquelle nous entrons ; mais on n'a pas trouvé d'autre ressource que celle des auges et des bourriquets ou caisses trouvés par M. de Cessart. Il a été aussi question de la dimension de la rade et du gisement des deux branches du môle. M. de Bavre, qui connaît parfaitement la rade, a prononcé qu'on ne peut pas se mettre en avant de l'île Pelée et de la pointe de Querqueville ; qu'en s'élevant en dehors de cette parallèle, on trouverait des courants très-violents, des bas-fonds et trois bancs qu'il faut mettre en dehors des môles ; qu'on pourrait à la vérité élever un peu les deux extrémités centrales de chaque branche, mais qu'il n'était pas possible de fixer une hauteur déterminée entre le Homet et les têtes intérieures de la passe, comme de 1400, 1200, ou 1000 toises ; que s'il ne s'en trouvait que 800 au point où le môle peut courir sans rencontrer les bancs, ou la trop grande profondeur, ou les courants, il fallait



s'arrêter à 800; que cette largeur était déjà très-suffisante, puisqu'en plaçant trois lignes de corps-morts à 150 toises, et laissant 150 toises en avant pour ne pas être trop près des môles et 150 en arrière pour ne pas être trop à terre, on pouvait mouiller trois lignes de 20 vaisseaux chacune sur la longueur de la rade, sans les ressources de sa profondeur. Comme ces Messieurs ont un plus grand intérêt que personne de nous, en leur qualité de marins, à ne pas rétrécir les dimensions de la rade, comme ils regardent ce qu'on voudrait se donner de surplus comme gigantesque et impossible, il semble que leur avis doit prévaloir.

Cherbourg, le 9 août 1784.

Monsieur le Duc,

J'ai été enchanté de recevoir une lettre de votre main, qui m'assure le rétablissement de votre santé. Recevez-en mon compliment, tant pour vous que pour la très-grande affaire que vous allez arranger. Votre présence est très-nécessaire à Paris, et les ministres vous y attendent impatiemment.

Voilà le vrai moment d'arranger un plan général qui établisse un grand ensemble que vous puissiez diriger ; tout en dépend. C'est un point de réunion tranquillisant pour les individus. plus fort que les incompatibilités et les prétentions des corps particuliers, fait pour établir la confiance des ministres, fait pour assurer aux travaux une marche fixe et prompte.

Je doute beaucoup que la 3e. caisse soit prête pour les premiers jours de septembre : nous avons des temps détestables, nous n'avons encore que le premier levage de fait. L'ouvrage a été interrompu jusqu'au 12 ou 13 par la morte-eau ; alors il restera encore trois parties de levage,

toutes les moises, tout le remplissage, le gréement, etc. Outre cela, qui ne peut pas se faire en 15 jours, la tonnellerie ne sera pas prête non plus. M. de Cessart est obligé de faire rebattre toutes ses pièces, et même il prend le parti de les faire toutes cercler à neuf, avec des bandes de fer beaucoup plus fortes, parce que les cercles, qu'on avait faits d'abord avec économie, n'étaient pas proportionnés avec la force et l'épaisseur des bois. Je suis tout consolé de ce retard. Deux caisses, comme épreuve, en valent autant que trois Il n'est pas prudent de couler la 3e. à l'entrée de l'équinoxe, n'ayant ni le temps ni les moyens de la remplir. Ce remplissage aurait entraîné une dépense de plus de 30,000 liv. par mois pour l'entretien d'une cinquantaine de chasse-marée pendant tout l'hiver.

L'économie et la promptitude de cette entreprise dépendent d'une sage distribution des différents genres d'ouvrages, et de bien caser l'arrangement de chaque campagne. C'est ce qu'aucune des parties exécutrices ne vous indiquera avec précision. On ne peut faire cette distribution que dans un conseil où vous discuterez les différents avis. C'est la forme de ce conseil qu'il faut que vous arrangiez, tant avec les départements qu'avec les préposés.

Le retard du coulage de la 3e. caisse ne doit pas empêcher le voyage de M. le maréchal de Castries, qui a des choses bien plus essentielles à voir que ce spectacle, et je souhaite que vous le déterminiez à venir, d'autant plus que, d'après ce qu'on me mande, il montre un peu d'indécision ; cependant toutes les épreuves ont réussi, tous les résultats sont acquis.

M. de Cessart m'a dit hier qu'il vous envoie, par cette poste, les plans et devis dont vous avez besoin

Voici l'état du remplissage jusqu'au 7 août :

1re Ce.	560 chasse-mar.	29516 ton.	ou 2361 toises cub.	3 1/2 ton.
2e Ce.	217 id.	11166	ou 893 id.	3 1/2.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux et le plus tendre attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 18 août 1784.

MONSIEUR LE DUC,

Vous verrez par ma lettre du 16 que j'ai prévu votre intention sur l'armement d'une batterie ; j'ai pris l'avance à cet égard, parce qu'il faut quelque temps pour raccommoder les trois seuls affûts marins qui restent ici, tous les autres ayant été vendus, et parce que je désirais d'ailleurs d'avoir cette batterie en état pour la réception de M. le maréchal de Castries.

Votre lettre du 13 m'a fait grand plaisir, parce que je vois que vous êtes content et que vous n'éprouvez aucune contradiction. Mais mon tendre attachement pour vous me force à vous répéter qu'avec des ordres positifs, de l'argent, des bras et tous les matériaux nécessaires, vous pouvez être compromis, et ne réussirez à rien, tant que cette affaire sera livrée à l'anarchie et à l'arbitraire.

Je crois tous les sujets employés ici pleins d'honnêteté, de talents, de zèle et très-bons, chacun dans leur genre ; mais il n'y a pas d'ensemble, il ne peut pas même y en avoir. Les prétentions et les jalousies sont réciproques, et au moins égales : chacun écrit et agit de son côté. Le ministre ne peut qu'être trompé par toutes ces correspondances discordantes. Il faut un chef de qui tout ressorte, qui accorde toutes les parties, qui embrasse et unisse toute la besogne et toutes les demandes. Il faut des plans arrêtés, des registres de délibérations, un conseil d'admi-

nistration. Il n'y a que vous qui puissiez remplir cette grande fonction. Si on ne prend pas ce parti, tout restera dans la confusion et la discorde. On ne peut établir ni l'ordre nécessaire dans les détails d'aussi grands ateliers, ni une comptabilité sage, ni la célérité dans des travaux de cette importance et de cette étendue sans un chef unique. Ce chef doit être neutre, impartial et ne tenant à aucun corps. Il doit être, par son état et par son personnel, au dessus de tous. Ce chef, c'est vous; c'est ce que je répète depuis le mois de juin, fondé sur l'expérience de nos deux campagnes. J'ai fait des notes sur tout cela, je ne m'ingérerai pas de les donner, parce que cette affaire m'est étrangère, et que la part que je peux y avoir dépend du degré de confiance que vous m'accorderez.

Mais je vois avec peine une grande déprédation de temps et d'argent. Les moments sont pressants, les jours que nous perdons sont des mois et des années pris sur l'avenir.

Je crois indubitablement qu'on peut en 6 ans fermer la rade de Cherbourg, s'il y a une autorité unique. Je crois de même qu'on n'en fera pas la moitié avec une dépense infinie, dans le même espace de temps, si les petites considérations empêchent cet arrangement indispensable. Je sens bien que vous pouvez être embarrassé pour dire cela vous-même : mais il faut le faire dire par d'autres, et c'est sur quoi roule toute ma correspondance avec M. de La Millière, qui n'est point ministérielle, mais d'amitié intime.

En vous disant tout cela, je suis les mouvements d'un cœur qui vous est dévoué depuis que je suis à vos ordres. Cette affaire est la vôtre; votre gloire, votre bonheur y sont attachés comme le bien de l'État.

Puisque vous en répondez au roi et à la nation, il faut que vous soyez maître de l'exécution.

Pour que M. le maréchal de Castries puisse faire ses

demandes au contrôleur-général, il faut d'abord un plan, un projet successif de campagne ; il faut distribuer ce qui doit être fait en été, ce qui doit être fait en hiver. Il faut *époquer* la construction, la navigation, le remplissage.

Le même travail doit régler les demandes du ministre de la guerre, tout doit marcher ensemble.

Quant à la communication entre les parties coopérantes, elle s'établira naturellement lorsque tout passera par vous. Il faut ici une intimité d'affaires indépendante des sentiments particuliers, mais dépendante de la forme d'un conseil; car, d'ailleurs, toutes les petites paix fourrées, tous les petits replâtrages politiques, bons pour des affaires ordinaires, ne peuvent que préparer de nouveaux griefs, de nouvelles désunions et des retards funestes à une aussi grande entreprise. Je suis content de moi, puisque vous en êtes content ; je crois que les ministres le sont aussi, parce que vous avez eu la bonté de leur en rendre un compte avantageux ; mais je vous avoue que, lorsque tous les coopérateurs d'une affaire aussi importante, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, ont reçu des marques de satisfaction et des compliments, je ne m'attendais pas à être le seul à qui ils ne disent rien du tout. Cela vaut encore mieux que d'être mis à la Bastille (1) : ainsi, patience.

Je suis désolé de la fièvre de M. votre frère.

Il fait, depuis 36 heures, une tempête diabolique.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux et le plus tendre attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Il n'est pas possible que la 3e. caisse soit prête pour l'époque du voyage de M. le maréchal de Castries. Le

(1) Allusion à son emprisonnement à la Bastille, où il fut enfermé six mois et non deux ans comme il est dit plus haut, p. 344.

mauvais temps nous contrarie aux grandes marées ; celle-ci sera perdue encore si l'ouvrage résiste aux coups de mer qui sont furieux. Il a bien des choses à voir ici, indépendamment de ce spectacle auquel il faut qu'il renonce. Il vaudrait bien mieux employer l'argent qu'on consommera en travaux trop tardifs et en chasse-marée coûtant plus de 30,000 liv. par mois, à la construction des ateliers et de toutes les bâtisses qui devraient être commencés, pour tout ce qui regarde la maçonnerie, avant la saison des pluies.

A midi.

La 3e. caisse n'a pas pu résister à la tempête, elle est renversée et brisée. La gabare la *Forte* qui chasse sur ses ancres risque beaucoup. Il nous manque 8 chasse-marée, mais je crois en voir les mâts par dessus le port du Becquet. M. de Varage y court. Ceci prouve que, passé le 15 août, il ne faut plus penser à couler. Tout dépend de l'arrangement des campagnes, tant pour la promptitude que pour la défense. Les 3 pontons qui sont en rade souffrent beaucoup ; je suis inquiet des 60 hommes du régiment de la Reine plus que des soldats de marine qui sont plus faits à ces éléments. Quand la tempête sera calmée, on travaillera à sauver les bois à marée basse. J'y vais.

A 2 heures.

J'arrive du chantier, on travaille à sauver les bois : il y en aura peu de perdus ; mais tout est brisé, surtout à l'endroit des boulons. J'ai des nouvelles du Becquet ; 2 chasse-marée se sont coulés, les 6 autres seront peut-être obligés d'en faire autant.

A 5 heures du soir.

Tous les bois de la caisse sont sauvés, le vent est un peu calmé, mais toujours nord frais. Des 6 autres chasse-marée du Becquet, 2 se sont coulés ; les 4 autres se sont

démâtés : ce sont des avaries, des frais et du retard. La gabare la *Forte* est hors d'affaire, elle a un pilote. Le reste de notre campagne est manqué : le vieux cône dernier coulé paraît sensiblement crevé par le centre ; on ne pourra juger de son état qu'après la tempête; la mer montante en couvre tout le côté nord et nord-est; on n'en voit plus que la pointe sud et sud-ouest ; d'ici, avec de bonnes lunettes, il paraît renversé sur son centre et les montants paraissent se traverser. Je trouve cet événement plus fâcheux que celui de la 3e caisse, qui n'était pas assez solide pour résister, à demi montée, à un coup de vent aussi furieux. Mais les détracteurs du projet auront bien des choses à dire contre la catastrophe d'une caisse qui avait déjà presque moitié de son plein au mois d'août. A la vérité, la caisse pleine paraît d'ici n'avoir pas souffert ; c'est cependant ce que je ne saurai exactement que lorsque je pourrai aller la visiter, quand il fera calme.

Le vent renforce avec la nuit, et je crains que le vieux cône ne vienne à la côte en détail : il en est encore parti une tonne oubliée que nous avons vue flotter tout le jour. Jugez, d'après ceci, combien il est nécessaire de régler les campagnes et de ne rien soumettre à l'arbitraire.

Agenda. 1784.

Il faut que M. le marquis de Castries ait la bonté de donner à M. Mistral les ordres les plus positifs pour donner à M. de Cessart tous les secours nécessaires pour son épreuve, et de lui enjoindre de faire passer ses ordres à M. Deshayes à Cherbourg ; il serait bon même que ce ministre en écrivît directement au commissaire des classes de Cherbourg, en faisant passer cette lettre à M. Mistral

Il faut, en outre, qu'il engage M. le marquis de Ségur à écrire directement au commandant de Cherbourg de la manière la plus précise, pour que toutes les fois que M. de Cessart aura recours à lui, soit pour avoir de la poudre des magasins pour l'extraction des pierres et pour faire des mines, soit pour les outils qui peuvent se trouver dans le magasin de l'artillerie, soit pour des travailleurs, indépendants du département de la marine et dépendants de la terre, comme artilleurs, soldats et autres, ce commandant puisse donner les ordres les plus prompts et faciliter à M. de Cessart son travail, et pour lever tous les obstacles qui pourraient se rencontrer dans le cours de cette épreuve.

Il est nécessaire que, dans les ordres que M. le marquis de Castries donnera aux officiers de son département, il leur recommande le plus grand concert avec le commandant, comme il doit engager M. le marquis de Ségur à exiger le même concert de la part du commandant avec la marine dans tout le cours de cette grande entreprise.

Il est nécessaire que les copies de ces ordres, émanés des deux départements, soient données à M. le duc d'Harcourt, pour qu'il puisse y joindre les instructions particulières au commandant, que la grande connaissance qu'il a de son gouvernement peut lui suggérer. Il est utile que la communication en soit donnée à M. l'Intendant de Caen, pour qu'il donne ses ordres à son subdélégué, ainsi qu'aux magistrats de la ville de Cherbourg, afin que les différentes demandes qui seront de son ressort n'éprouvent point de difficultés, et que toutes les parties de l'administration concourent unanimement à la réussite de cette épreuve importante.

Toutes ces dispositions doivent précéder le départ de M. de Cessart, ou il doit les emporter avec lui, pour être sûr qu'il ne sera ni gêné, ni arrêté, ni contrarié dans ses opérations.

Cherbourg, le 20 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

M. Groignard est ici depuis avant-hier (1). Vous jugez bien que je ne puis pas vous rendre un compte bien détaillé de ses opérations, et encore moins de son opinion. Il s'ouvrira peut-être davantage avec M. de La Bretonnière qui vous en rendra compte. Quant à moi, M. Groignard sera sur la réserve, 1°. parce qu'il ne doit compte de sa mission qu'au ministre qui l'envoie ; 2°. parce que nous avons déjà été en opposition pour Cherbourg ; 3°. parce qu'il est provençal.

Je sais qu'il a été hier deux fois sur le cône, à différentes heures de la marée ; il a dîné et soupé chez moi ; il s'est retranché dans des termes généraux, disant qu'on est heureux qu'il se trouve en France des génies hardis qui entreprennent d'aussi belles choses, parce que ce sont de nouvelles lumières qu'on acquiert, *quel que soit le succès*. Voilà tout ce que je lui ai entendu dire, et cela ne signifie rien. M. de Caux m'a dit hier qu'il lui a demandé s'il venait de Harcourt ; qu'il a répondu que non, parce qu'il craignait de vous être devenu désagréable depuis sa mission de 1780.

M. de Caux m'a lu aussi le mémoire qu'il a fait partir lundi pour M. le maréchal de Ségur, et dont il vous a envoyé copie en même temps. Ce mémoire est clair et pressant. Il est certain que si on ne donne pas le million qu'il demande, si on ne rend pas l'avance faite des 200.000 liv., il sera obligé de renvoyer l'atelier de l'île Pelée, ce qui

(1) M. Groignard (Antoine), célèbre ingénieur maritime, constructeur des premiers bassins de Toulon, avait contribué, en 1759, à la défense du Havre attaqué par les Anglais, et avait été attaché, en 1779, au maréchal de Vaux préparant une descente en Angleterre. Il avait préféré la Hougue à Cherbourg, et son opinion n'était nullement favorable au système de M. de Cessart.

ferait un très-grand mal, et arrièrerait la défensive la plus importante de la rade de trois ou quatre ans au moins. Il faut aussi que les deux objets, de l'aiguade de la fontaine Pouliète et des approvisionnements de Querqueville, soient fixés à part.

Il est très-essentiel, comme l'observe M. de Caux, que les ordres soient donnés et les fonds assurés avant le 1er. novembre, sans quoi les entrepreneurs seraient en arrière sur les moyens ; c'est ce que je sais d'eux-mêmes.

Tous les objets de ce mémoire sont de la plus grande importance, car il est de nécessité absolue que les défenses de la rade marchent de front, et précèdent même sa fermeture, qui sera certainement très-longue ; ce que vous saurez mieux quand vous viendrez ici, et que les personnes chargées des différentes parties vous détailleront leurs moyens et leurs travaux.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

M. Poulain, trésorier des troupes, vient de me dire qu'il vous écrit pour vous prier de lui être favorable dans la proposition qu'il fait d'être chargé des fonds des travaux de la marine pour la rade. Il serait peut-être utile que ces deux services fussent réunis dans les mêmes mains, pour ne pas se nuire mutuellement.

Cherbourg, le 23 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

M. Groignard est parti ce matin, après avoir visité pendant trois jours les chantiers et avoir eu beaucoup de con-

versations avec MM. de Cessart et La Bretonnière, qui vous en rendront compte. Il m'a assuré seulement que les démonstrations de M. de La Bretonnière l'avaient entièrement fait revenir de sa première opinion sur la Hougue, qu'il convenait que Cherbourg était un point plus avantageux et plus important à tous égards. Quant au genre des travaux de la rade, il ne m'a rien dit de particulier; il se sera peut-être plus ouvert avec M. de Cessart, car il m'a dit que, pour remplir sa mission, son intention était de lui donner ses conseils en particulier, en cas qu'il trouvât quelque idée qui pût être avantageuse à la solidité de l'ouvrage.

M. le marquis de Harcourt s'est trouvé ici en même temps, et a pu causer avec lui : ainsi, il vous en rendra compte de son côté.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cherbourg, le 11 juillet 1785.

MONSIEUR LE DUC,

Vous m'avez montré bien des bontés depuis le temps que j'ai l'honneur d'être à vos ordres ; je vous supplie de m'en accorder une nouvelle, la plus importante de toutes. Ayez la complaisance de présenter et d'appuyer de tout votre crédit le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser pour M. le maréchal de Ségur. Vous connaissez la vie de Cherbourg : vous jugez combien elle est terrible et désagréable, quand on y passe l'année entière. Jusqu'à ce que les travaux fussent décidés, entrepris et en bon train, j'ai passé par dessus toutes les considérations personnelles : j'avais

cependant déjà des motifs bien forts pour désirer ma liberté : la vieillesse de ma belle-mère, âgée de 75 ans et qui exige mes soins ; l'arrangement de ses biens et de ses affaires qui m'intéressent ; le besoin qu'ont de moi la marquise de Percy, ma belle-sœur, et ses deux enfants en bas-âge, auxquels je tiens lieu de père. Une nouvelle considération encore plus déterminante vient se joindre à tous ces motifs : c'est l'état fâcheux où se trouve ma femme Je suis sans ressources à Cherbourg pour rétablir sa santé : l'état de représentation, la vie agitée qu'elle serait obligée d'y mener, achèveraient de détruire mes espérances à cet égard. Je connais trop bien l'excellence de votre cœur, vous êtes trop bon père, trop bon mari, pour que je puisse craindre que vous désapprouviez mon attachement pour les liens qui forment le tissu de ma vie. Vous allez vraisemblablement faire le voyage de Paris pour l'arrangement des travaux de Cherbourg : j'ose vous prier de profiter de ce voyage pour faire décider mon sort. Après avoir parlé de l'économie du roi, il est juste de parler de la mienne ; il m'est essentiel que cette décision m'arrive, avant que je sois dans le cas d'un déménagement très-coûteux, parce qu'il entraîne l'ameublement d'une très-grande maison.

Par l'arrangement que je propose, vous ferez plusieurs heureux, et vous consoliderez votre établissement de Cherbourg, sans augmenter la dépense du roi. Cette vue d'économie est favorable à ma demande, ainsi que toutes les raisons sur lesquelles j'appuie l'inutilité de la place de commandant.

Je ne prétends pas me retirer du service ; au contraire, je consacrerai avec plus de zèle mon expérience et la force de mon âge dans les armées. Je ne quitte point non plus la Normandie ; je serai toujours à portée de vous faire ma cour, de contribuer à votre gloire par mes vœux les plus ardents, et de mériter vos bontés qui me sont

précieuses. Vous vous assurerez, par le service que vous allez me rendre, ma reconnaissance, qui ne finira qu'avec ma vie, ainsi que le tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

MÉMOIRE.

Le sieur Dumouriez brigadier des armées du roi a l'honneur de représenter à Monseigneur le maréchal de Ségur, que la nouvelle constitution que prend la ville de Cherbourg, par les vastes travaux de terre et de mer que Sa Majesté y fait exécuter, exige une nouvelle forme et une augmentation dans l'état-major de cette place ; que cet état-major, qui doit être augmenté nécessairement d'un lieutenant de roi et de deux aides-majors avec appointements, deviendra très-cher, si on ne supprime pas la place de commandant, pour faire face à cette dépense ; que cette ville devenant maritime par le séjour des escadres et des troupes de la marine, la place de commandant particulier est plus gênante qu'utile, surtout s'il est du grade de maréchal-de-camp, auquel le S[r]. Dumouriez touche, et qu'il espère obtenir à son rang de la justice et des bontés du roi, à la première promotion ; qu'en temps de guerre, le maréchal-de-camp commandant dans la presqu'île du Cotentin se trouve tout naturellement chargé de la défense et du commandement de Cherbourg, ce qui évite une multiplication et une complication de commandements du même grade, toujours gênantes; que le service de cette place, qui ne peut jamais être fermée, pas même d'un simple fossé, par l'accroissement qu'elle prend, et dont toute la défense consiste en des forts isolés et des batteries

marines, est un service de campagne; que, lorsque la rade sera fermée par des forts, des digues, des batteries sur ces digues, des vaisseaux, bombardes et chaloupes canonnières, le reste de sa défensive est nécessairement extérieur, et lié avec la défensive entière du Cotentin.

En conséquence le Sr. Dumouriez, après avoir consacré huit années dans cette place avec l'approbation de ses supérieurs, après avoir contribué autant qu'il lui a été possible à la décision et à l'avancement des grands travaux que Sa Majesté fait exécuter à Cherbourg, espère qu'on regardera comme une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement la proposition qu'il fait lui-même, de supprimer sa place pour la création et la nouvelle forme de l'état-major nécessaire à établir. Se trouvant dans la force de l'âge et de l'expérience, se connaissant plus propre à l'activité des armées qu'à la tranquille administration d'une place, il désire, en cas de guerre, suivre la carrière dans laquelle il a réussi. Il supplie donc Monseigneur le maréchal de Ségur de vouloir bien lui continuer son activité de service avec les six mille livres de traitement, dont il jouissait avant d'être nommé commandant de Cherbourg. Les six mille livres en sus, et les quinze cents livres de logement dont il jouit, serviront à former les appointements et le logement des officiers que le roi choisira pour remplir les places de lieutenant de roi et d'aide-major, nécessaires à créer. L'état-major de Cherbourg se trouvera fixé dans la juste proportion qu'il comporte, et le Sr. Dumouriez, joignant ce sacrifice à tous ceux qu'il est toute sa vie prêt à faire pour le service du roi, acquerra la liberté et le droit de servir dans les armées, dans le grade qu'il aura au moment de la guerre (1).

(1) Cette démarche, faite par Dumouriez dans un accès de mauvaise humeur, n'eut pas de suite. Il demeura chargé du commandement de Cherbourg, et ce ne fut qu'en 1788 qu'il fut nommé maréchal-de camp.



Lettres de M. de La Bretonnière.

Brest, le 26 octobre 1781.

Monsieur le Duc,

J'ai reçu la lettre, et la copie de celle de M. de Castries que vous avez eu la bonté de m'adresser. Il est certain que quand bien même on commencerait des travaux sous l'eau à Cherbourg, j'y serai peu utile relativement à cet objet qui sera confié à bien plus juste titre à des ingénieurs. Il paraît d'ailleurs qu'on craint de commencer cet ouvrage, et j'espère que ceux du Palais-Royal, du nouvel Opéra, et des boulevards marcheront avant celui-là. M. de Caux qui prend toujours les affaires à cœur, et avec les choses au pis, me mande que les ennemis du bien et du sens commun ont fait une cabale abominable, voyant la préférence que les ministres donnaient à Cherbourg, et ont retourné leur attention sur le Havre: je suis certain d'avance que M. de Bombelles n'aura rien dit sur le Havre, qui puisse avoir quelque chose de relatif avec les vaisseaux de guerre et les armées.

Aujourd'hui un courrier nous réveille, à 2 heures du matin, pour nous apprendre la naissance d'un dauphin. Nous nous en réjouissons par ordre de la Cour à n'en pas finir, et il est enjoint d'envoyer le détail de la manière dont nous nous serons réjouis. En conséquence, aujourd'hui 21 coups de canon au lever du soleil, idem à midi, idem au soleil couchant avec trois décharges de mousqueterie par chaque vaisseau. Tous les forts en ont fait autant. La terre donne un feu d'artifice ce soir, et les vaisseaux tireront chacun 30 fusées. Lundi, grand *Te Deum* en rade chanté au bruit du canon, gala chez M. le vicomte de Rochechouart

qui se trouve commandant en l'absence de M. de Guichen ; grand souper, illumination, et bal à l'hôtel du commandant de la marine. En effet, c'est un grand événement : dans quelque temps, on doit croire qu'il opérera quelque changement et augmentera le crédit de la reine ; mais ce qui nous aide à nous réjouir encore davantage est l'espoir d'avoir dans peu de bonnes nouvelles de la Nouvelle-Angleterre. M. de Castries mande, en toutes lettres, au commandant qu'il augure très-bien des nouvelles reçues en Angleterre, par lesquelles il apprend que l'amiral Grave a eu dix vaisseaux très-maltraités dans un combat qu'il a essuyé avec l'armée française, le 11 septembre, à l'entrée de la Chesapeack. On sait que M. de Grasse se disposait à s'emparer de 5 vaisseaux qui s'étaient embossés pour défendre un convoi qui était à l'ancre, et que dans ce moment il avait eu connaissance de Grave avec 19 vaisseaux ; qu'il se mit à la tête de 22 pour aller le combattre, et en laissa 6 pour observer et tenir en respect les 5 vaisseaux embossés, et le convoi. C'est dans ce combat qu'il paraît que M. de Grasse a eu un avantage marqué, qu'il a désemparé 10 vaisseaux ennemis, au point qu'ils ont été obligés de brûler le vaisseau *le Terrible*. Il paraît qu'il a préféré de s'emparer des 5 vaisseaux et du convoi, plutôt que de poursuivre ses avantages sur l'armée ennemie, dont il regardait peut-être le succès comme plus incertain. On juge que ce convoi était chargé de troupes et qu'il était fort concluant, pour le succès de nos opérations par terre, de ne pas s'en emparer.

On peut s'attendre chaque jour à l'arrivée d'un paquebot, qui nous apportera enfin quelque nouvelle décisive ; cela est bien à désirer. M. de Castries annonce aussi qu'il a reçu des nouvelles de M. de Suffren, qui était depuis quelques jours au cap de Bonne-Espérance, lorsque Johston est arrivé à la baie de Saldagne, à 15 lieues au nord de la

baie de la Table. Il s'est emparé de 5 bâtiments hollandais qui avaient eu la maladresse d'y rester, mais qui avaient mis à terre une partie, ou toutes leurs cargaisons. M. de Castries mande que cet événement ne fait rien à la sûreté du Cap. On juge que le commandeur de Suffren ne laissera pas Johston tranquille dans la baie de Saldagne, où d'ailleurs il n'a trouvé aucune resistance, n'y ayant pas un canon ; mais il ne manquera pas de se fortifier, peut-être de s'établir. D'ailleurs, il paraît que l'on a eu de bonnes nouvelles de l'Inde, et qu'on renonce au projet d'y faire passer des bâtiments ; car le ministre a mandé de charger de vivres ceux qui y étaient destinés, l'objet intéressant étant dans ce moment d'en envoyer à M. de Grasse.

Voilà cependant les Anglais attaqués dans bien des endroits à la fois ; j'espère qu'on leur arrachera enfin quelque plume, et que cela leur fera craindre de perdre une partie de leur manteau. L'Inde, Minorque et la Nouvelle-Angleterre ébranlées doivent leur faire demander la paix, pendant laquelle il est à désirer qu'on s'occupe des moyens de se procurer un poste avantageux dans la Manche.

M. de Grasse peut dire avoir en main la paix ou la guerre, il est temps pour lui de satisfaire à l'impatience du public : s'il avait encore manqué son coup, son nom ferait époque dans l'histoire de la guerre d'une manière bien fâcheuse pour l'État d'abord, et ensuite pour nous. Je crois que, dans sa première affaire, il a eu malheureusement bien des choses à concilier qui ne lui ont pas permis de tirer un meilleur parti de sa rencontre avec Hood. La frégate *la Sibille* part aujourd'hui avec un bâtiment de transport seul, chargé de munitions et de vivres. Elle passe à Lorient. Je ne serais pas surpris qu'elle n'allât au cap de Bonne-Espérance. J'attends toujours mes derniers ordres. On attend vraisemblablement un aviso de M. de Grasse pour me faire partir ; j'aurai l'honneur de vous informer du moment

de mon départ lorsqu'il aura lieu. Les vaisseaux ont ordre d'être prêts à mettre à la voile le 10 du mois prochain ; mais les transports les retarderont, comme cela se pratique ordinairement.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

Brest, le 29 octobre 1781.

MONSIEUR LE DUC,

. . . .

Je croyais, d'après ce que vous m'aviez fait l'honneur de me marquer sur le projet du Havre, que cela n'était relatif qu'à l'agrandissement du bassin ou d'un port marchand neuf. Et je ne crois pas encore qu'on puisse avoir autre chose en vue; auquel cas cela ne pourrait faire aucun tort au projet de se procurer une rade fermée à Cherbourg, autre que de détourner les fonds.

Il semble que ce projet d'agrandissement au Havre ne doit avoir lieu que dans un temps de calme et de paix, car ce ne sera pas l'affaire d'un moment; quand bien même ce port aurait lieu, il ne remplira jamais l'objet, celui d'avoir une rade fermée qui n'existe point à l'embouchure de la Seine, et capable de mettre des vaisseaux de guerre à l'abri. Je suis bien fâché d'avoir ignoré dans le temps la visite qu'y a faite M. de Bombelles, et encore plus qu'il ne vous ait pas communiqué l'objet de son voyage, et son avis après l'examen qu'il en a fait. Je lui en aurais écrit, et suis certain qu'il m'aurait su gré de mon observation ; il y a longtemps que j'ai eu lieu de me convaincre que Messieurs des ponts-et-chaussées aiment les ouvrages longs

et dispendieux. Il y a bien des inconvénients, autant que j'en puis juger, à faire un nouveau port sur le poulier. M. Legier, dans son projet de prendre les fossés et une partie de la citadelle pour le nouveau bassin, regardait comme un avantage de l'éloigner des bombes de l'ennemi et des accidents qui en dérivent; il paraît que Messieurs des ponts-et-chaussées ne les craignent pas plus que la force du courant et l'impétuosité de la mer du large; je suis fâché de ne pas savoir où est M. de Bombelles; mais je vais lui écrire par la voie des bureaux. Je prendrai le prétexte de lui adresser les idées que j'ai eues sur Cherbourg, et de lui demander son avis comme à mon camarade, que je connais depuis longtemps.

J'ai l'honneur de vous adresser les ordres originaux de M. le vicomte de Rochechouart pour nous bien réjouir d'après les ordres de la Cour. Nous aurons aujourd'hui *Te Deum*, gala, bal, illumination, et 166 coups de canon par chaque bâtiment. La ville et la terre en font autant de leur côté. Le vin coule, et la nuit est éclairée par les lampions et les feux d'artifice. Cela nous coûte 40 mille francs de frais de corps pour la marine seulement; heureusement une partie a été donnée aux pauvres et aux veuves.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Duc, votre très humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

A Royan, le 30 juin 1782.

Monsieur le Duc,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, j'ai encore reçu une fois contre-ordre pour ne pas partir, et dans ce moment-ci je n'attends qu'un souffle de

vent favorable, et le retour du courrier qui a annoncé l'arrivée de M. de Bouillé à Rochefort; ce qui occasionnera encore vraisemblablement quelques changements aux dépêches dont je suis porteur. On peut supposer l'armée de M. de Guichen au moment de paraître sur nos côtes, ce qui rendra, à ce que j'espère, mon passage plus assuré jusqu'à St.-Domingue, où je trouverai encore sans doute quelques difficultés pour l'atterrage.

Lorsque j'ai supposé le projet d'aller dans la Manche avec l'armée espagnole, j'ai offert à M. de Castries d'y être employé, persuadé que l'échec que nous avons reçu serait un motif pour y faire la guerre plus efficacement que nous ne l'y avons faite jusqu'à présent, et engagerait à s'approcher des côtes que nous connaissons malheureusement trop peu.

J'ai désiré d'y être employé d'après le peu de connaissances que j'en ai, et qui auraient pu être utiles à un chef quelconque; car il faut espérer que ce ne sera pas M. de Cordova qui commandera, ou bien nous n'approcherons pas la côte de cent lieues, et la campagne d'été sera encore une campagne perdue et sans fruit.

Le journal fait mention, et même avec détail, des travaux projetés à Cherbourg; il nous faut donc des revers pour apercevoir les choses telles qu'elles sont, et de première nécessité: si ce que le journal en dit avait lieu, je ne suppose pas que ce soit avant la paix Je vous demanderais alors vos bontés, Monsieur le Duc, et désirerais d'y être employé, s'il est possible: je serai toujours flatté d'être à même de vous convaincre de mon entier dévouement, et du désir que j'ai de mériter de plus en plus vos bontés.

Je suis avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

Coutances, le 25 octobre 1783.

Monsieur le Duc,

J'ai l'honneur de vous faire passer la dernière lettre du Ministre qui, comme vous verrez, paraît suffisamment approuver ce qu'on a fait, et convaincu que les moyens assemblés à Cherbourg pour l'opération projetée, n'étaient pas suffisants.

Il paraît regretter la 3e. jetée en forme de chevron, qui couvrait la passe du milieu, et craindre que la rade ne devienne trop rétrécie pour une armée ; mais on sera toujours à même et en état de faire la 3e. jetée d'après l'effet résultant des deux premières; et quoique je n'aie pas pu envoyer la surface de la rade qui aura lieu entre les jetées d'une manière rigoureusement exacte, cependant on peut voir à peu de chose près qu'elle pourra contenir 70 ou 80 vaisseaux, en les supposant à la distance de 150 toises, quoiqu'on puisse les établir à 100, comme cela se pratique ordinairement en armée, et d'autant plus aisément à Cherbourg qu'ils seront sur des corps-morts.

M. Dumouriez me mande qu'il aura l'honneur de vous faire passer les plans, que je sollicite en vain depuis mon départ de Cherbourg, sans avoir pu les obtenir encore. Je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien les lui demander : ce sera sans doute le moyen de hâter l'ouvrage du destinateur.

On ne pourra donner un plan rigoureusement exact de la rade et de la position des jetées, que lorsqu'il y en aura une mise en place. Jusque-là on ne peut le donner que d'une manière aperçue et approchée, attendu qu'on n'est pas certain de conduire la 1re. caisse conique à 20 toises près de l'endroit proposé, ce qui dérangerait encore

le plan. Il faudra donc que la première soit en place, parce qu'elle deviendra alors un point fixe sur lequel on prendra différents relèvements qui en fixeront la position d'une manière rigoureusement exacte.

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des demandes qu'il paraît que le Ministre m'autorise à faire de bonne heure, afin qu'il ait le temps de donner ses ordres en conséquence pour la reprise de l'ouvrage au printemps prochain.

Je ne les lui adresserai point que vous ne les ayez approuvées. Je vous prie d'y ajouter ou d'y retrancher ce que vous jugerez convenable, et de les adresser même au Ministre si vous le jugez convenable.

J'aurais désiré savoir le temps où vous serez à Paris, pour n'y aller qu'alors. Je suis retenu ici plus long-temps que je ne le désirerais par des affaires particulières qui ont beaucoup souffert par mon absence. J'ai même envie d'aller passer 8 jours à Brest, dans ce moment-ci, parce que cela m'épargnerait d'y aller au printemps prochain.

Je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien m'adresser ici vos ordres et vos intentions sur cela. Si vous n'allez à Paris qu'au mois de décembre, je serai certainement de retour pour avoir l'honneur de vous y rencontrer, ou vous y suivre au moins de près.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

J'apprends de Cherbourg que M Denis, constructeur à Dunkerque, doit s'y rendre pour examiner s'il serait possible d'adapter des chameaux aux cônes; c'est, dit-on, un homme de génie et de beaucoup de mérite.

Cherbourg, le 9 août 1784.

Monsieur le Duc,

J'apprends, avec un extrême plaisir, que votre santé va de mieux en mieux et que vos forces reviennent de jour en jour.

Je désire bien que le voyage de M. le maréchal de Castries ait lieu; mais s'il passe par le Havre, comme on l'a dit d'abord, il est à craindre qu'il ne nous voie un peu trop superficiellement, attendu qu'il y a bien des détails qui méritent son attention : chacun prêche pour son saint.

Le chemin de Cherbourg à l'abbaye est commencé, et tout se dispose à le pousser avec vigueur.

Le mauvais temps nous contrarie un peu pour le remplissage. Suivant les comptes qui me sont rendus de la rade, il y a eu jusqu'à ce moment 780 chasse-marée vidés, savoir : 563 dans le premier cône, ou 2,252 toises cubes, et 217 dans le deuxième, ou 868 toises cubes à peu près. Les pierres y paraissent actuellement au niveau de la mer haute; les soldats y dansent et y font leurs repas.

La troisième caisse est montée jusqu'au premier étage; mais on est obligé de repasser les boulons de fer à la forge pour les allonger, attendu qu'ils se trouvent trop courts; il est à désirer que cela ne retarde pas. D'ailleurs, tout va on ne peut pas mieux, Monsieur le Duc, et j'ai l'honneur de vous assurer que le service ne souffrira jamais de mon côté, pas plus qu'il n'a souffert, jusqu'à présent, de tout ce dont j'ai eu celui de vous rendre compte. Je suis désolé d'y être forcé, et que cela puisse vous faire la moindre peine; je vous supplie de n'en pas prendre la moindre inquiétude à cet égard.

Mais j'ai résolu de ne vous laisser rien ignorer, afin que vous ayez la bonté d'être mon juge. Alors je serai tranquille

et sans aucune inquiétude. Je chéris trop vos bontés et l'opinion dont vous avez bien voulu m'honorer, pour ne pas être en garde et prendre quelques précautions : *je vous supplie, Monsieur le Duc, de ne faire autre usage de ce que j'ai l'honneur de vous dire, que celui de voir venir, et de juger vous-même de ce que vous aurez occasion de reconnaître par la suite.*

D'ailleurs, je vais au-devant de tout le monde, et de tout ce qui peut aller au bien : la modération, l'honnêteté et le désir de bien faire régleront toujours ma conduite : on m'a forcé d'être sur mes gardes et de m'observer ; c'est le seul tort que j'aurai désormais.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur le Duc, que M. de Cessart m'a demandé, avec l'appareil des formes, une copie de la consigne que j'ai donnée au corps-de-garde du chantier. J'aurais peut-être pu en demander la raison, mais je n'en ai rien voulu faire. Je la lui ai fait remettre aussitôt : j'ignore quel usage il en a fait, ou veut en faire Je la lui avais communiquée avant de la signer et lui avais demandé s'il trouvait quelque chose à y ajouter ; il m'avait dit que non. J'ai l'honneur de vous en adresser le double ci-joint.

Je lui ai fait part et communiqué jusqu'à présent tout ce que j'écris. Je suis fâché, Monsieur le Duc, de vous informer que le concert que vous m'avez recommandé, et que j'ai toujours observé, n'a eu lieu jusqu'à présent que de mon côté. Il faut croire qu'il a ses raisons pour ne pas me communiquer ce qu'il écrit. Vous allez en juger.

Il a présenté au ministre un mémoire en faveur de Me. Griot, maître d'équipage, attaché au grément des cônes, pour demander la médaille et une gratification pour le maître.

Le ministre m'a renvoyé sa lettre et son mémoire, et mandé à M. de Cessart qu'il désire que ce soit moi qui lui

adresse désormais ces sortes de demandes, *comme étant supérieur naturel de ce maître d'équipage*, *etc.*

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Duc, la copie de ce mémoire en faveur de M°. Griot, où vous apercevrez aisément qu'on est disposé à ne m'accorder que ce qu'on ne pourra pas m'ôter. J'avais compté ne proposer maître Griot qu'à la fin de la campagne avec tous les autres maîtres susceptibles de mériter des grâces. J'ai écrit aussitôt au ministre qu'il était susceptible des grâces que M. de Cessart lui avait demandées pour ce maître d'équipage. J'ai communiqué la lettre à M. de Cessart, et ne lui ai d'ailleurs fait aucune observation sur son mémoire.

M. Deshayes avait également demandé des gratifications, un traitement pour les capitaines de canonnières ; il a reçu pareille réponse du ministre. Daignez juger, Monsieur le Duc, je m'épargne toutes réflexions. Ils me font l'honneur de dîner demain.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

Cherbourg, le 18 août 1784.

Monsieur le Duc,

Je suis bien fâché d'avoir à vous apprendre que notre troisième cône a été abattu ce matin et jeté à la côte par un coup de vent de nord-est très-frais. La chose est toute naturelle : on le montait, il n'était point arrêté par sa partie supérieure, et il a tombé comme des quilles.

J'ai passé la matinée, avec la troupe et les ouvriers du chantier, à en faire ramasser les morceaux. La mer était très-grosse ; je n'ai eu que 3 hommes blessés, dont un plus

gravement. C'est dans ces occasions que les meilleurs hommes se montrent et se blessent souvent, ce sont 3 soldats de marine.

D'ailleurs, il n'y aura pas le moindre mal ; on en ramasse les pièces, et on les remet en ordre dans le chantier.

Il est seulement fâcheux d'être trompé dans son attente. Cela nous apprend qu'il est déjà tard pour monter les caisses.

Le mal se trouve souvent à côté du bien : cela nous arrive à l'instant où la première est pleine et la seconde à moitié. Elles font aujourd'hui un essai assez rigoureux. Le vent est au nord-est grand frais et la mer très-grosse, et j'ignore s'il n'y aura pas d'événement. On n'en peut juger que de loin, attendu qu'il est impossible d'aller en rade ; mais jusqu'à présent ils paraissent se bien comporter. Nos bâtiments en rade ne souffrent point non plus.

Je vous prierai, Monsieur le Duc, d'adresser vos ordres aussitôt, soit pour la continuation ou pour la cessation des ouvrages relatifs à cette caisse. C'est peut-être un bien que cela arrive, si elle ne devait pas être prête, comme vous le désiriez et supposiez peut-être qu'elle le serait. Il est certain qu'elle ne l'aurait pas été pour le 15 de septembre au plus tôt, qu'alors il était tard pour la conduire, et que je ne sais pas si on aurait eu assez de pierres extraites pour la remplir, et si la saison l'aurait permis avant l'hiver.

Il est certain qu'attendu toutes ces circonstances, la caisse est tout aussi bien dans le chantier pour passer l'hiver que sur sa plate-forme.

Le grand point est donc actuellement de préparer toutes les plates-formes pour recevoir celles qu'on veut faire l'an prochain, de travailler à l'établissement des chantiers, et alors il n'y a rien de perdu, pas même du temps ; la seule chose est l'espoir trompé d'en mettre une troisième ; c'est un petit inconvénient, et il aurait pu être de conséquence

si la mauvaise saison avait empêché de la remplir. On apprend tous les jours, et ceci nous confirme qu'il faut amasser, préparer dans le chantier pendant six mois, monter l'ouvrage et faire les leviers pendant trois. et naviguer seulement dans la belle saison pendant deux ou trois. Telle est mon opinion, Monsieur le Duc, d'après l'expérience.

Ce coup de vent-ci a été précédé la veille par les trois jours du calme le plus parfait que nous eussions eu de l'année : il est aussi bien malheureux d'avoir un coup de vent pareil le 18 août.

Il est fâcheux, je le répète, que, tout allant si bien nous ayons cet événement à vous apprendre. On ramassera les morceaux, tout sera remis en place : et tout se passe avec l'ensemble et l'harmonie que vous désirez, et qui aura toujours lieu de mon côté ; je vous supplie d'en être aussi convaincu que tranquille à cet égard.

Je crains aussi que la caisse ne soit pas aussi solidement tenue sur la nouvelle plate-forme que lorsqu'elle était boulonnée sur des pieux battus dans le sable ; d'ailleurs, je n'en décide point. Tous les coins qui la tenaient sont revenus à la côte. Il n'y aura rien de perdu.

Nous avions 8 chasse-marée qui ont été surpris dans le port du Béquet, et pour lesquels je crains beaucoup ; il y en a 3 de coulés, je crains beaucoup pour les autres. On s'occupe de leur donner tous les secours possibles.

Le coup de vent est très-fort. Dans tout cela. il n'y a rien à craindre pour les hommes, heureusement. Il est 11 heures du matin, j'espère que je n'aurai rien de plus fâcheux à vous dire jusqu'à l'heure du courrier qui part ce soir. A deux heures après midi, lorsque la mer a été basse, j'ai eu connaissance que la partie du nord-est de la 2e. caisse, qui n'est qu'à moitié pleine, a été enfoncée en-dedans. La moise supérieure s'est rompue, et le côté ouest a resté dans son entier, et à la même hauteur. Si le coup de vent

dure, il est à craindre que cela n'augmente ; j'espère cependant qu'il n'y aura pas séparation. Moyennant quoi on pourra réparer cette partie supérieure, et le cône voisin qui est rempli servira de chantier et de point d'appui pour redonner à l'autre sa première forme. Le premier cône ne paraît souffrir nullement, attendu qu'il est plein ; le second, qui ne l'était pas, fait à peu près cette figure à 3 heures.

Si la partie submergée ne souffre pas, ce qui est très-vraisemblable, attendu que les pierres la contiennent et la retiennent, j'espère que la partie supérieure pourra se raccommoder. Quand bien même on ne lui rendrait pas sa première forme en la remplissant de pierres, elle acquerra de la solidité. Le 1er. cône se comporte d'ailleurs très-bien, et démontre leur solidité quand ils sont pleins.

Comme on apprend tous les jours, je crois que le défaut de ce dernier était d'être trop élevé au-dessus de l'eau et trop renforcé de bois à sa partie supérieure : il est arrivé de là qu'il présentait trop de surface à la lame, et qu'il a été enfoncé dans sa partie du nord-est.

Ce soir, à 5 heures, la mer monte, et dès qu'il sera au-dessous de l'eau, il souffrira beaucoup moins : l'effort de la mer se fera au-dessus de lui ; c'est ce qui me fait croire qu'il est peut-être à désirer que les caisses n'aient que 45 ou 50 pieds de hauteur au plus elles : seront dès-lors beaucoup moins exposées à l'effort de la mer, seront remplies plus vite et rompront l'effort de la mer également que si elles étaient plus élevées.

Voici une fâcheuse journée pour la 3e. caisse qu'on voulait mettre à l'eau ; mais, pour le reste de la chose, elle ne l'est nullement. Celui qui est plein prouve évidemment et entièrement pour la chose.

C'est actuellement que le Ministre doit venir ici plus que jamais.

La manœuvre de la mise à l'eau de la 3e. caisse n'est

rien au fond de la chose, elle est connue et sera toujours praticable de beau temps; ce n'est pas ce coup-d'œil qui doit déterminer le voyage du Ministre, mais plutôt le fond de la chose.

Je désire que votre santé se raffermisse de plus en plus, Monsieur le Duc, et suis désolé de la nouvelle que m'apprend M. Dumouriez, que M. le duc de Beuvron a eu trois accès de fièvre. Je le supplie d'agréer mon respect et mes vœux pour que cela n'ait pas de suites.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

Pardon, Monsieur le Duc, de mon griffonnage! vous devinez qu'à chaque instant je suis interrompu, et que je ne suis pas inutile ici aujourd'hui.

Le mauvais temps a encore fait découvrir deux tonnes qui ont parti de la 2e. caisse et sont venues à la côte.

Cherbourg, le 18 octobre 1784.

Monsieur le Duc,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'arrivée de M. Groignard ce matin. Il paraît qu'en se rendant à Brest, où il est chargé de quelques opérations, M. le maréchal l'a engagé à passer par Cherbourg pour voir par lui-même l'état des choses, et vraisemblablement lui faire part de ses observations et de son opinion. La journée s'est passée en visites de devoir. Il s'est infiniment bien conduit envers M. de Cessart, auquel il a apporté une lettre de M. Peronnet; il l'a bien assuré qu'il ne venait que pour voir et

s'instruire. S'il a une opinion quelconque, j'espère que je serai plus à même de vous en rendre compte par le courrier prochain.

M. de Feuardent est revenu, et M. Dumonriez vous aura sans doute rendu compte du parti qu'il a pris de rétablir la communication le long des côtes : d'après quoi j'ai fait désarmer le *Cutter*.

M. le maréchal de Castries m'a prévenu que les officiers municipaux seraient chargés des frais qu'auraient occasionnés les précautions prises pour se conformer aux ordres de la Cour, arrivés ici par la voie de M. l'Intendant. Mais il faut observer que la ville de Cherbourg est hors d'état par elle-même de faire aucune dépense. Cependant les ordres de la Cour étaient précis, le cas urgent, et la nouvelle de la peste avait causé une frayeur générale sur la côte, qu'il paraissait convenable de faire cesser, en montrant au moins qu'on prenait des précautions. Il paraît que nous avons eu la visite de trois personnages de distinction, par les perquisitions que j'ai faites et les signalements qu'on m'a donnés : je crois que c'est M. le duc de Chartres et M. de Conflans; le 3e. était plus petit et avait environ 45 ans.

M. le chevalier d'Éculleville a continué sa route pour Brest, après nous avoir laissé des bordages, du fer et du merrain pour le chantier.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

Cherbourg, le 23 octobre 1784.

MONSIEUR LE DUC,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, Monsieur le marquis d'Harcourt a passé ici et

s'y est rencontré avec M. Groignard, qui lui a fait part de son opinion.

M. le marquis d'Harcourt a paru satisfait de la manière dont M. Groignard lui a parlé, et il se propose de vous en rendre compte, ainsi que d'un plan qu'il a fait, et qui peut s'adapter à Cherbourg.

Il nous a fait ici une amende honorable complète de tout ce qu'il avait dit pour la Hougue et contre Cherbourg; il s'en prend aux gens incapables qu'on lui avait donnés pour l'éclairer sur la partie marine qu'il ne connaissait pas.

Il propose de communiquer à M. de Cessart même son projet, de bonne foi, avec franchise, et pour le suivre s'il est adopté. S'il se conduit aussi bien qu'il parle, on ne peut assurément que lui savoir grand gré de sa délicatesse, franchise, honnêteté, etc. Je remets toujours à M. le marquis d'Harcourt à vous mettre au courant.

On dîna chez moi hier, et M. de Cessart lui ayant demandé après dîner son avis, il y eut grande conférence et long pourparler entre eux deux, dont M. de Cessart aura sans doute l'honneur de vous informer. M. Groignard me dit seulement qu'il ne lui avait rien caché, et que M. de Cessart avait tombé d'accord sur tout.

Voici en gros l'opinion de M. Groignard, telle qu'il l'a donnée cordialement et de bonne amitié à M. de Cessart:

Que la partie émergée de la caisse ne peut durer plus de 5 ou 6 ans au plus; que les pierres de l'intérieur, qui font un effort de 6 livres par pied carré sur le côté intérieur de la caisse, de l'aveu de M. de Cessart, afin que les pierres et le panier fassent corps, n'ayant plus d'enveloppe, nécessairement il y aura éboulement, et trop peu de talus pour que la mer ne le détruise pas jusqu'à la hauteur de la basse mer; que les pierres perdues, jetées au pied de la première caisse, empêcheront celles qu'on doit mettre à côté de l'accoster, de manière que l'intervalle sera beaucoup trop

considérable, et l'objet manqué, celui d'empêcher la grosse mer de se faire sentir dans la rade;

Qu'il vaudrait alors mieux faire des forts de distance en distance, qui au moins fortifieraient la rade contre l'ennemi, que de faire une jetée ou ligne de cônes trop éloignés les uns des autres, inutile contre la grosse mer et incapable de porter aucune fortification,

M. Groignard m'a dit que M. de Cessart était convenu avec lui de tous ces points, mais qu'il avait voulu assurer son dernier cône par tous les moyens possibles contre les événements de l'hiver. Il est seulement fâcheux que ces moyens puissent nuire à la suite du projet en produisant l'impossibilité d'approcher les cônes assez près les uns des autres, ce qui fera manquer absolument l'objet proposé.

Je craindrais de vous en dire autant, Monsieur le Duc, si je ne vous devais pas la vérité. M. le marquis d'Harcourt a un plan de l'ouvrage fait à Agde à vous proposer, et, de plus, les offres et le dévouement sans bornes de la personne de M. Groignard, qui n'a jamais osé ni voulu vous écrire, ni vous rien présenter pour ne pas paraître critiquer ou vouloir se mettre à la place de personne. Il offre même de donner les moyens à M. de Cessart.—Je vois que peu à peu je vous rends compte de tous les détails de la conversation avec M. le marquis d'Harcourt, à qui je voulais laisser cette affaire.

Il assure 2,000 toises de jetées en deux ans. Et quand chaque morceau ira en place, il sera en état de résister à tout.

On ne peut douter, à ce que je crois, Monsieur le Duc, si vous me permettez de vous le dire à vous-même, je vous prie, que le ministre et le contrôleur-général n'aient rappelé M. Groignard, ayant sans doute quelques raisons d'inquiétude ou d'incertitude sur les travaux projetés pour l'an prochain M. Groignard l'a assez fait entrevoir à M le mar-

quis d'Harcourt, en lui parlant d'une manière qui n'était pas modeste relativement aux fonds que le contrôleur général consentirait à donner. M. le marquis d'Harcourt vous en rendra compte.

Les pierres qui sont jetées sur le cône brisé ont pris un talus naturel du côté du nord, et ne remuent point. J'ai été dessus il y a deux jours. La mer les a arrangées beaucoup mieux que la main des ouvriers ne l'avait fait.

Le premier cône s'est incliné de quelques pouces vers le nord-ouest. On va commencer à le border au premier jour.

Si vous l'agréez, Monsieur le Duc, nous pourrions renvoyer 150 hommes à bras par la première gabare, et n'en garder ici que 150 pour le service de l'hiver, et en demander 450 autres pour le 1er. d'avril, pour compléter le nombre de 600 hommes pour la campagne prochaine.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

La Bretonnière.

M. Groignard est parti ce matin pour Brest, où il sera un mois.

Cherbourg, le 20 octobre 1784.

Monsieur le Duc,

J'ai accompagné M. Groignard dans tout ce qu'il a fait ici. Il s'est fort bien comporté avec M. de Cessart, chez lequel nous dînons demain ensemble.

M. Groignard ne m'a parlé que du respect et de la vénération qu'il a pour votre personne, combien il a été fâché d'abord qu'on l'ait envoyé ici; mais qu'il l'a fait par obéissance à son ministre qui l'a voulu.

M. Groignard n'ose et n'a osé vous écrire, ni passer par Harcourt, attendu que vous devez le supposer d'un sentiment contraire au système actuel, et qu'il croit, suivant sa conscience, ne rien valoir.

M. Groignard parle toujours d'après sa conscience, comme vous voyez, Monsieur le Duc, vous honore et vous respecte et ne veut point dire son avis, quand il croit que cela peut ne pas vous être agréable.

Il ne le dira au ministre que si le ministre lui ordonne de le lui dire ; tout cela dit beaucoup en ne disant rien, et laisse suffisamment deviner sa façon de penser.

Après cela, il m'a fait amende honorable sur son opinion pour la Hougue ; il convient qu'il n'avait point vu la chose comme marin, en aucune manière, attendu qu'il n'est point marin, mais seulement d'après ce qu'en avaient dit ceux qui l'avaient visitée avant lui, et M. de Vauban, qui avait fait mettre un ponton sur le banc du Bec; mais qu'il était convaincu, d'après les sondes et ce que je lui ai fait voir sur la nature du fond et des courants, qu'il est plus aisé de travailler à Cherbourg qu'à la Hougue, attendu qu'il y a moins d'eau et moins de courants.

M. Groignard, après beaucoup de propos et d'amphigouris, m'a montré ce qu'il vient de faire à Agde ; il m'a montré le plan d'une caisse de 200 toises qu'il a coulée. Il m'a dit qu'on lui en faisait encore trois pareilles dans ce moment.

Il m'a dit qu'il s'engageait, sur sa tête, à faire deux mille toises de pareilles jetées en deux ans.

Cette caisse a 100 pieds de large à sa base, et un talus de 60 degrés est maçonné intérieurement des deux côtés. Le milieu reste vide ; elle navigue comme un bâtiment toute chargée, on la coule en place en ouvrant seulement des robinets. Elle est armée de pieux qui la fixent sur le fond, et le milieu se remplit ensuite avec des pierres, qui remplacent l'eau qui l'a coulée.

Je voyais à peu près à quoi tout cela voulait en venir. Mais, par respect, par vénération et par attachement pour vous, il se tait, et ne produira ses moyens qu'avec votre agrément et quand le ministre voudra qu'il parle, et s'il agit, il veut agir sous vos ordres et n'avoir affaire qu'à vous.

D'ailleurs, il convient que ce qu'on fait actuellement au cône est tout ce qu'on peut peut faire de mieux, et prétend qu'il n'aurait pas passé l'hiver si on ne l'avait pas bordé et rempli les vides en pierres. Il laisse au temps à dire le reste. Tout en ne disant rien, M. Groignard n'est pas très-difficile à deviner; comme vous voyez, Monsieur le Duc, il ne veut absolument parler que quand on l'interrogera.

Vous désiriez, Monsieur le Duc, que je vous rendisse compte de sa visite ici; je ne puis vous rendre autrement les choses que comme il me les a dites et ce qu'il m'a fait entrevoir et donné à deviner.

Le résumé est qu'il parie sur son col faire 2,000 toises de jetées en deux ans. Il veut des forçats et des soldats de marine, d'ailleurs du hêtre et du sapin.

Je lui ai demandé s'il avait fait part de ses idées à M. le maréchal; il m'a dit que non, qu'il n'en parlait qu'à moi, et qu'il s'était interdit toute espèce de réflexion sur le système actuel, pour ne pas avoir l'air de critiquer comme tant d'autres, et qu'il ne parlerait que quand on l'interrogerait, et toujours du respect et de la vénération pour votre personne. J'ai vu assez clairement l'homme qui veut se mettre à la place, mais qui veut qu'on l'en prie.

Il va d'ici à Brest, où il est chargé de faire un plan général du port, de transposer les différents détails qui n'ont été faits que successivement, et de proposer un plan général et les changements qu'il jugera nécessaires pour la plus grande commodité et la célérité des armements.

Il m'a beaucoup entretenu de sa franchise de cœur, et du regret qu'il avait que nous n'ayons pas eu notre conversation six ans plus tôt.

La rade serait fermée; il m'a prié que notre conversation restât entre nous deux. J'ai paru très-persuadé de sa franchise et de sa modestie.

Nous sommes très-joliment ensemble. Il a beaucoup assuré M. de Cessart qu'il s'était fort instruit dans son voyage, qu'il avait vu de très-belles choses. Il part demain au soir, jeudi.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LA BRETONNIÈRE.

Comme le ministre m'a recommandé de lui faire part des observations de M. Groignard sur les différents points qu'il aurait lieu d'observer, j'ai l'honneur de vous adresser ma lettre que je vous prie de vouloir bien lui faire passer si vous la trouvez convenable.

J'ai l'honneur de vous écrire une seconde lettre que je lui ai communiquée, voulant lui paraître reconnaissant de sa confiance, et lui rendre confidence pour confidence.

Il m'a dicté lui-même une partie de la lettre, et engagé à ne vous écrire plus en détail qu'après son départ, voulant encore me dire bien des choses.

APPENDICE.

Mémoire historique de la mise à l'eau de la 2e. caisse conique de la rade de Cherbourg, des 6 et 7 juillet 1784.

Depuis le 7 de juin que la première caisse conique était mise à la mer, l'on s'occupait avec activité des réparations de l'ancienne, construite en 1783, afin de la mettre aussi à la mer le plus tôt possible.

Dès le 3 de juillet, cette caisse était prête : le sieur de Cessart fit disposer les cordages et gréements des 84 grosses tonnes qui devaient la faire flotter au premier moment favorable.

La brise des vents de nord-est qui s'élevait depuis plusieurs jours, tous les matins, avec le soleil, étant diamétralement opposée à la direction de la remorque, donnait, malgré le beau temps, de l'inquiétude sur la marche de la caisse, et faisait craindre de trouver des difficultés de la forcer contre le vent, le jusant et peut-être contre le flot, en arrivant trop tard au point de l'échouage.

Le sieur de Cessart, ayant bien examiné ce qui se passait à la mer pendant la nuit, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, reconnut qu'un calme parfait régnait au moins 14 heures de suite. Il proposa à M. de La Bretonnière, le 4 juillet, de faire l'opération de la remorque pendant la nuit. Cette proposition parut hardie; mais on assigna, pour y réfléchir, un comité le soir même chez M. le duc de Beuvron, où se trouvèrent M. de La Bretonnière, M. Duquesne, lieutenant de vaisseau, M. le comte d'Harcourt et le sieur de Cessart, où, après les plus mûres réflexions, examinant tous les événements possibles qui pourraient survenir, observant que l'obscurité ne devait durer que jusqu'à minuit, où la lune devait paraître, ainsi que le petit jour à 2 heures du matin, et considérant plus particulièrement encore les avantages du service du Roi, il fut unanimement résolu que l'on partirait à la pleine mer du 6 au soir.

M. de La Bretonnière donna des ordres en conséquence pour toutes les dispositions nécessaires à la remorque de nuit, et le sieur de Cessart fit placer successivement les 84 grosses tonnes dans la circonférence de la caisse.

Le poids de cette seconde caisse, à laquelle il avait été nécessaire d'ajouter beaucoup de bois pour réparer les échecs qu'elle avait soufferts le 15 septembre 1783, était de 1,304,000 livres, plus 180,000 pour son lest en pierre, formant une masse de 1,484,000 livres.

Pour connaître la pesanteur totale du système flottant à remorquer, il faut ajouter encore le poids des 84 grosses tonnes

et 31 petites, formant ensemble 389,000 livres, qui, joint à celui de la caisse, donnait un poids total de 1,873,000 livres.

Comme il était aussi très-essentiel de connaître exactement, pendant l'obscurité, l'instant où la caisse se mettrait à flot, le sieur de Cessart fit placer quatre ficelles du haut de la caisse à des piquets frappés solidement sur le terrain, pour que, par leur rupture, on connût son flottage, pour donner l'ordre aux cabestans de terre de virer en même temps.

A 8 heures 1/2, M. de La Roche, inspecteur des ponts-et-chaussées, chargé par le sieur de Cessart de diriger les opérations de la submersion, monta sur la galerie de la caisse, ainsi que MM. Ferregeau, Geligny, La Jouski, sous-ingénieurs, et le sieur Martin, élève, avec seize ouvriers, en attendant le flot.

A 9 heures 20 minutes, la mer s'étant élevée à 11 pieds autour de la caisse, la 4e. ficelle du côté de terre cassa, et la caisse souleva alors dans sa totalité : on donna ordre aux cabestans de terre d'agir, et la remorque commença.

M. de La Bretonnière, les sieurs de Cessart et Hubert, dans le même canot, parcoururent la première station de la remorque, et ils revinrent à la caisse pour suivre toute l'opération. M. de Chesy était dans un canot à la suite de la caisse.

Remorque.

La remorque était formée par un ponton, le *Frédéric-Guillaume*, attaché sur la caisse par une patte-d'oie d'environ 50 toises, commandé par M. de Blanque, lieutenant de vaisseau, sur lequel était établi un nouveau cabestan de la composition de M. Deshays des Vallons, commissaire de la marine ; ce cabestan, servi par 40 hommes, était destiné à virer sur le câble principal fixé au 1er. point d'appui, formé d'un navire ayant une ancre à la mer, de 3,000 livres.

La distance depuis la plate-forme où la caisse avait été construite à son point d'échouage, d'environ 2,000 toises, avait été divisée en 14 points d'appui semblables au précédent, c'est-à-dire par des navires plus ou moins gros, avec ancres de 2 à 3,000 livres. La direction de ces navires en station avait une courbure du côté de l'est, qu'il a fallu faire indispensa-

blement pour vaincre le jusant et donner à la caisse le moins de chemin possible à parcourir.

Quatre chaloupes canonnières à 40 rames chacune, disposées deux à deux en file par des câbles frappés sur chacune d'elles, se dirigeaient sur le ponton le *Frédéric-Guillaume* par d'autres câbles bossés dessus. Le cabestan établi sur ledit ponton virait un grelin ou câble de 6 pouces de circonférence qui devait se prolonger par des attaches, de point d'appui en point d'appui, jusqu'au point de l'immersion. A mesure que chaque partie de ce gros câble de 100 à 120 brasses se trouvait enroulée sur le *Frédéric-Guillaume*, on le reportait successivement sur un vaisseau placé en avant.

C'est avec cet appareil et ces dispositions que l'on a commencé la remorque à 9 heures 3/4 du soir, et à 10 heures 50 minutes l'on était déjà parvenu au 2e. point d'appui ; à 11 heures 15 minutes, l'on atteignit le 3e. ; ensuite, à minuit 10 minutes, le 4e. ; à minuit 35 m., le 5e. ; à 1 heure 20 m., le 6e. ; à 2 heures, le 7e. ; à 2 heures 40 m., le 8e. ; à 3 heures 10 m., le 9e. ; à 3 heures 25 m., le 10e. ; à 4 heures 1/4, le 11e. Après avoir parcouru quelques-unes des premières de ces stations dans cet ordre, les chaloupes canonnières dérivèrent par le jusant, et M. de La Bretonnière les fit quitter. Il vint ensuite de petites brises de terre avec lesquelles on se servit de la misaine du ponton, que l'on prit et que l'on baissa selon la variation de ces brises.

Nota.—La remorque était suivie par M. le duc de Beuvron, M. le comte d'Aigremont, Mme. la comtesse de Fuentès, Mlle. Fanchy ; Mme. de La Bretonnière, M. Boutin, dans le canot de M. de Poligny, lieutenant de vaisseau. M. le comte d'Harcourt, M. Dumouriez, M. Carbonnier et différents autres officiers étaient dans le canot de M. le Mis. Duquesne, lieutenant de vaisseau, commandant la gabare du roi, le *Porte-Faix*.

Le sieur de Cessart et le sieur Hubert quittèrent à ce point M. de La Bretonnière, pour se rendre sur la première caisse en place, et faire préparer le radeau qui devait diriger l'opération de l'échouage, dans la distance qu'on devait observer entre chaque cône.

La caisse flottant parfaitement bien, ayant encore trois in-

tervalles des points d'appui à parcourir, est arrivée à 6 heures dans l'alignement général des môles et à environ 50 toises à l'ouest de la première caisse.

Alors M. de La Bretonnière, en faisant haler sur les différents cabestans du ponton l'*Aigle*, établi dans le nord-ouest, ainsi que de la gabare, du brick, près la première caisse et du ponton le *Frédéric-Guillaume*, on ramena la caisse sur le point de son échouage.

Vers les 7 heures du matin, on s'est débarrassé des 16 tonnes du 1er. cours extérieur et des 8 tonnes du 2e. cours intérieur. Cette opération a été bien faite. M. de Cessart a signalé ensuite la section des 27 tonnes du 2e. rang extérieur qui était à séparer seule à seule dans des points diamétralement opposés. Cette deuxième opération a été un peu plus longue, les ingénieurs ayant été obligés d'examiner ensemble le jeu des couteaux et remédier à l'inclinaison que la caisse prenait, afin de rétablir toujours son niveau à mesure de son enfoncement.

Comme l'on est arrivé à la fin de la basse mer, les dispositions faites pour arranger la caisse dans son alignement n'ont pas eu lieu. On devait la conduire peu à peu afin d'éviter le choc des deux cônes, séparés par un radeau. Mais, pour opérer cette nouvelle manœuvre, il s'est perdu un temps qui a pris sur celui de l'échouage. Enfin le flot est arrivé et la caisse, plongée de 30 pieds, a dérivé avec ledit flot, malgré les retenues des quatre gros navires.

Il n'était plus question alors d'échouer, mais de prendre un parti pour la contretenir, afin de la faire échouer à la basse mer de l'après-midi, lorsqu'on l'aurait conduite à sa place, la submersion à faire n'étant plus que de 9 pieds pour toucher le fond de la mer.

M. de La Bretonnière ordonna les dispositions nécessaires à cet effet. Il établit de fortes amarres dessus la 1re. caisse échouée, du ponton le *Frédéric-Guillaume*, d'un sloop et du ponton le *Canada*, placés dans l'ouest, afin de résister au courant du flot.

M. de Cessart, qui avait eu de la fièvre depuis plusieurs jours, la fatigue de la nuit ayant augmenté son accès, fut

contraint de se rendre à Cherbourg, dans l'espérance de revenir à la basse-mer de l'après-midi, pour faire échouer la caisse des 9 derniers pieds, comme on était convenu avec M. de La Bretonnière. Il laissa ses ordres à M. Hubert. M. de Chesy voulut bien rester. Il était 9 heures du matin, et l'on envoya tous les équipages prendre du repos et manger.

M de Chesy, avec plusieurs ingénieurs invités par M. le duc de Beuvron, passèrent sur la gabare du roi, le *Porte-Faix*, pour s'y reposer, en attendant que toutes les dispositions ordonnées fussent exécutées.

Pendant quelque temps, la caisse, bien amarrée par la partie restante au-dessus de la base étant plongée de 30 pieds, parut inclinée à l'ouest et faire tendre considérablement les câbles.

MM. de Chesy, La Roche et Hubert sortirent de la gabare le *Porte-Faix*, pour revenir sur la 1re. caisse et veiller à ce qui arrivait. MM. Feregeau et La Jousky, restés dessus la 2e. caisse, firent couper la soupente d'une tonne du 2e. rang extérieur, pour redresser l'inclinaison de la caisse. Il était environ 11 heures du matin.

Dans cette situation, le sieur Hubert proposa à M. de Chesy de ne pas attendre la basse-mer pour faire échouer la caisse, et de faire les dispositions pour profiter de l'étale de la haute mer, en demandant néanmoins conseil à M. de La Bretonnière.

D'après l'approbation de M. de Chesy, le sieur Hubert écrivit à M. de La Bretonnière, qui fit réponse qu'il était du même avis, qu'il allait donner les ordres en conséquence et se rendre lui-même auprès de M. de Chesy.

Toutes les dispositions ayant été faites avec toute la dextérité possible, par MM. de Varrage et Obet, officiers de la marine, et le radeau qui devait fixer l'intervalle entre les deux cônes étant placé, l'on commença la manœuvre.

La caisse, quoique submergée de 30 pieds, arriva dans le meilleur ordre ; elle allait être dans le véritable alignement marqué par deux jalons sur la première caisse, lorsque le grelin du ponton le *Frédéric-Guillaume* cassa (on frappa tout de suite un nouveau grelin du *Frédéric-Guillaume* sur la caisse).

L'amarre de l'ancre mouillée, qui était en opposition du *Frédéric-Guillaume*, forçait beaucoup. Les Ingénieurs de dessus la caisse en avertirent. Les câbles du *Porte-Faix* et du ponton l'*Aigle* ayant été filés modérément, tout fut remis dans le meilleur état.

Le sieur Hubert passa sur le derrière de la 1re. caisse pour juger de l'alignement de la seconde, et ayant saisi le moment, il fit signal à ses camarades, qui étaient sur la 2e. caisse, de faire couper toutes les soupentes des tonnes restantes. Comme il ne restait plus que 5 à 6 pieds d'immersion à faire pour atteindre le fond de la mer, bientôt on sentit un léger contact sur toute la base. A 1 heure 20 minutes après midi, la caisse fut mise en place un instant avant l'étale de la mer.

Au moyen de la disposition du radeau, de 50 pieds de longueur, placé entre les deux caisses, leur base ne se trouve éloignée que de 6 pieds, précision à laquelle on ne s'attendait pas, par la difficulté qu'on prévoyait de pouvoir faire approcher aussi aisément deux corps déjà plongés de 40 pieds dans l'eau.

En total, l'opération de la remorque et de la submersion a duré depuis 9 heures 3/4 du soir de la veille jusqu'à 1 heure 20 minutes d'après-midi du lendemain, ce qui fait 14 heures.

Résultat.

Il résulte de cette seconde expérience faite pendant la nuit, et de ce qui est précédemment arrivé lors de la remorque et de l'échouage de la 1re. caisse, plusieurs connaissances qui ne peuvent qu'éclairer, rectifier et assurer ce genre de travail.

Tout ce qui a été disposé jusqu'à ce moment n'est dans le cas de recevoir que des modifications accidentelles. Les procédés de la flottaison, de la remorque et de la submersion sont maintenant bien connus, ainsi que tous les avantages suivants :

1°. De n'avoir plus besoin que d'environ 9 et 10 pieds de hauteur d'eau pour flotter;

2°. De compter sur 20 jours par mois, au moins, pour la flottaison ;

3°. De pouvoir remorquer avec peu de voiles lorsqu'il y a du vent favorable, puisque par le seul effet de trois chaloupes canonnières, sous leurs voiles de misaine, l'on a été obligé de modérer la marche avec une retenue de quatre chasse-marée chargés de pierres, attachés en retraite sur le derrière de la caisse ;

4°. De pouvoir éprouver de l'irrégularité dans l'échouage, sans danger, ni crainte, pour la solidité, le fluide agissant toujours dans tous les sens de la caisse pour la soulever ;

5°. Par l'épreuve de cette seconde caisse construite depuis 9 mois, restée sur les chantiers exposée à tous les dangers de la mer, on ne peut douter de leur solidité ;

6°. De pouvoir choisir le jour ou la nuit pour entreprendre la remorque, selon l'occurrence des temps ;

7°. De n'être point forcé de combiner le temps de la remorque, afin d'arriver à la basse mer pour échouer, le moment de l'étale de la haute-mer étant aussi avantageux pour opérer l'immersion que celui de la basse-mer ;

8°. Par une nouvelle disposition, on peut charger la caisse en 24 heures de 200,000 livres de pierre pour lui donner la stabilité nécessaire, et n'avoir pas besoin d'ancres de retenues contre la mer montante et les courants.

OBSERVATION SUR LE CABESTAN DE M. DESHAYS DES VALLONS.

Le poids de la caisse, avec ses 84 grosses tonnes considérées comme un seul système flottant, plongé de 12 pieds dans la mer, occupant une base d'environ un demi-arpent, pesait 1,873,000 livres; il déplaçait un volume d'eau de 25,672 pieds cubes.

Comme le ponton du *Frédéric-Guillaume*, attaché à la caisse par une patte-d'oie de 50 toises de longueur, était également remorqué par le même cabestan, on doit également comprendre son poids, évalué à 400 tonneaux, ou 800,000 livres; d'où il suit que le poids total de ces deux corps flottants pouvait faire une masse de 2,673,000 livres.

Le cabestan était garni de 40 hommes, distribués à des

leviers différents, mais qui peuvent se réduire à 6 pieds, d'une longueur moyenne; conséquemment leur force pouvait être estimée 5,760 livres.

4 chaloupes à fond plat, de 18 rameurs, formant ensemble 72 rames, dont la force peut être évaluée à 5,000 livres environ.

Suivant l'expérience des 600 premières toises de longueur, la marche a été de 6 à 7 toises réduite par minute, déduction faite du retard occasionné par la manœuvre faite pour détacher le grand câble des points d'appui; mais le reste de la marche a été environ 4 à 5 toises par minute, les hommes étant fatigués.

Cependant, on l'a dit ci-devant, la caisse arrivée à 6 heures du matin au point de l'échouage, étant partie à 9 heures 40 minutes du soir, le temps de la remorque n'a duré que 8 heures 29 minutes. Comme l'opération indispensable à faire aux 14 points d'appui retardait à chaque station la marche au moins de 10 minutes, il faut déduire 140 minutes, ou 2 heures 20 minutes de temps perdu sur la remorque de 8 heures 20 minutes; il restera donc 6 heures pour le temps effectif de la navigation.

Il est parfaitement démontré qu'avec le cabestan de M. Deshays des Vallons, et les 72 rameurs agissant ensemble avec une simple force de 10,760 livres, on a remorqué continuellement, et sans la plus petite interruption, pendant 6 heures, une masse de 2,673,000 livres, en lui faisant parcourir 6 toises par minute; cette vitesse aurait été augmentée considérablement si, dans le trajet de 2,400 toises, on avait eu trois relais d'hommes pour renouveler les ouvriers du cabestan, au lieu de deux qui y étaient.

D'où l'on peut conclure que la découverte du cabestan de M. Deshays des Vallons, d'après une expérience faite aussi en grand, tant pour la pesanteur des deux corps flottants que pour la durée d'un travail de 6 heures, doit lui mériter de la part du Gouvernement une récompense distinguée.

A Cherbourg, le 8 juillet 1784.

Signé: DE CESSART.

OBSERVATIONS

SUR

MARIE DE FRANCE

ET LES

FABLES AU MOYEN-AGE;

Par M. A. JOLY,

MEMBRE TITULAIRE.

I.

Il est des écrivains nés sous une étoile heureuse; on ne se lasse pas de lire leurs œuvres, ni d'entendre conter leur histoire. La Fontaine, plus que personne, semble être venu au monde dans une de ces heures fortunées. Les romantiques eux-mêmes, gens irrespectueux par nature, au moment de leurs plus grandes ardeurs iconoclastes, n'ont eu garde de s'attaquer au Bonhomme. Il est si complètement et si gracieusement français que la France elle-même se sent atteinte des coups qui le frappent, et prend tout de suite fait et cause. En vain la critique assure-t-elle qu'elle a des droits sur lui, que sa morale n'est pas sans reproche; on lui dirait volontiers : Cherchez ailleurs vos gens. Ces petits contes si piquants, si charmants et si divers, qu'on peut lire à toute heure, que l'on quitte à

volonté et que l'on reprend avec tant de plaisir, ne semblent pas de son domaine. Qu'elle s'attaque à plus grave personne. Et, d'ailleurs, si elle se plaint, à qui la faute sinon à elle? Pourquoi veut-elle faire de La Fontaine, à son corps défendant, un docteur de morale, quand il n'est que le plus aimable, le plus séduisant et le plus parfait des conteurs?

Et qu'auraient pu reprendre en lui les adversaires les plus acharnés du XVIIe. siècle, ceux qui se plaignaient le plus amèrement de la roideur et de la pompe classique, et du solennel et majestueux ennui de Versailles? Où auraient-ils pu trouver un plus libre esprit, plus ouvert à toute idée, moins asservi aux gênes de l'étiquette, ou qui les ait plus complètement ignorées? N'était-ce pas là justement leur homme? Avec cette facile et adorable allure, tour à tour familière et majestueuse, passant si vite et si naturellement du simple au sublime, à l'aise avec les rois comme avec les plus humbles des créatures, hantant au besoin les cours, mais se plaisant surtout parmi les bois et les champs, n'avait-il pas deviné la forme qu'ils rêvaient, n'avait-il pas naïvement, sans effort et sans recherche, trouvé ce vers qui est tour à tour la conversation même, ou le langage des dieux, qui marche et qui s'arrête, qui chemine d'un pied léger ou s'avance d'un pas grave, ou s'élance hardiment au plus haut des airs; et cela, non pas en nous disant au détour de chaque hémistiche : Voyez comme je suis familièrement hardi et comme je ressemble peu à l'alexandrin solennel; mais avec toutes les grâces et toute l'aisance d'une nature heureuse et parfaite sans le savoir, les belles grâces naturelles

d'une jeune femme élégante qui n'a qu'à se lever et à marcher pour que tous ses mouvements soient une harmonie. Toucher à La Fontaine, cela porte malheur. Un seul l'a osé dans une heure malencontreuse : l'esprit public s'est dit que c'était là une rancune personnelle, que la mélancolie harmonieuse et un peu énervée du poète se sentait mal à l'aise en présence de cet esprit trop français, de cette gaîté trop franche, en plein soleil, qui faisait plus tristes ses nuages; en face de ce vieux gaulois qui se sentait si heureux d'être au monde, et le disait si naïvement. La France s'est montrée indulgente pour celui qui avait si doucement caressé son cœur et son oreille, mais en l'avertissant de n'y pas revenir.

Au contraire, quelque chose de cet heureux privilége de La Fontaine paraît s'attacher à tous ceux qui parlent de lui : cela fait lire leurs livres. Tout ce qui se rapporte à lui a quelque chance d'intéresser. A ce titre, il me sera permis de parler encore de l'un des plus curieux prédécesseurs de La Fontaine, de Marie de France.

II.

Je ne dirai qu'un mot de ce qui touche à sa personne et à sa vie. On a tiré de ses écrits tout ce qu'ils pouvaient donner et même au-delà. On a rassemblé sur son compte tous les renseignements qu'il semble qu'on ait droit d'espérer. Je me contenterai donc, sur ce point, de redresser en passant ce qui me semble erroné dans les conclusions admises jusqu'à présent, et

je m'attacherai de préférence à un côté de son œuvre qu'on n'a pas assez mis en lumière.

Marie de France, comme la plupart des écrivains du même temps, nous a laissé peu de détails sur elle-même. Bien différente en cela de ses confrères d'aujourd'hui, si prolixes en tout ce qui les concerne, elle a enfermé en un seul vers toute son autobiographie :

Marie ai num, si sui de Fraunce (1),

Joignez à cela pour toute date un nom, celui du comte Guillaume, et quelques vagues indications éparses dans le livre. Jamais problème n'a été posé en termes plus brefs à la sagacité des érudits. Mais ce vers est comme le mot de Trissotin, il en dit plus qu'il n'est gros : ces quelques mots, pressés en tous sens, ont donné un commencement d'histoire.

Et d'abord on a tout-à-fait renoncé à cet agréable roman d'un auteur d'origine royale, d'une princesse du XIIIe. siècle qui aurait cultivé les lettres et donné un glorieux exemple à son sexe et au nôtre. Ce n'est pas de la maison de France, mais de la patrie de l'auteur qu'il est question dans ce vers.

Le respectable et savant abbé De La Rue a cru pouvoir le ranger parmi les poètes anglo-normands. Il se fondait pour cela sur deux faits qu'il croyait nettement établis : sa naissance normande, son séjour à la cour des rois anglais. Et même sur le premier de ces points, l'abbé De La Rue était médiocrement affir-

(1) V. *Poésies de Marie de France*. Roquefort, Paris, 1820, 2 vol. —*Hist. littéraire*, t. XIX.—De La Rue, *Bardes et Trouvères*, t. II.



mais. Ce n'était guère qu'une hypothèse. Rappelant et combattant l'origine bretonne qu'on avait attribuée au poëte, il demandait s'il n'aurait pas plutôt appartenu à quelqu'une de ces familles normandes qui, après la conquête de Philippe-Auguste, avaient cherché un asile en Angleterre. Il avait en effet raison de douter. La solution du problème se rencontre dans une note de l'article que lui a consacré l'*Histoire littéraire* (1). Un poète du XIII[e]. siècle, Jean Dupain, composant, sous le nom d'*Évangile des femmes*, une satire à leur adresse, trouve piquant d'en attribuer l'idée première à l'une d'entr'elles et à la plus illustre. « Marie de Compiègne, nous dit-il, le conquist outre mer. »

Il semble que Marie de Compiègne et Marie de France ne sont qu'une seule et même personne. La réputation même de ses écrits aura engagé le malicieux trouvère à mettre son œuvre sous ce couvert. Cette explication, du reste, s'accorde bien avec sa propre affirmation. Bretonne ou normande, elle n'eût pas dit qu'elle était de France. Ce nom de France, au XII[e]. et au XIII[e]. siècle, désigne surtout le vieux domaine royal, l'Ile-de-France.

Le second fait avancé par l'abbé De La Rue est plus certain. Cela n'est plus aujourd'hui contesté : Marie a vécu à la cour des rois d'Angleterre ; c'est à eux qu'elle a dédié une partie de ses œuvres. Tout cela a été très-complètement démontré. Seulement quel a été celui de ces rois auxquels elle a présenté

(1) *Hist. littéraire*, t. XIX, p. 793.

son livre? C'est Henri III, si l'on en croit M. De La Rue, acceptant l'autorité de Fauchet et de Pasquier, qui la font vivre au milieu de XIIIe. siècle. Je crois que cette dernière assertion peut être contestée, et que Marie de France est plus ancienne encore.

Sur quoi peut s'appuyer la discussion? 1°. Sur le témoignage des contemporains; 2°. sur l'étude du style des œuvres de Marie; 3°. sur les renseignements que fournissent ses œuvres.

La première source d'information est très-incertaine. Un écrivain du moyen-âge, il est vrai, Denis Pyramus (1), a parlé de Marie de France comme d'une contemporaine. Il nous apprend que tout le monde, comtes, barons et chevaliers aiment fort l'auteur et son œuvre, qu'ils la font lire, qu'ils s'y plaisent, qu'ils la font souvent copier (2).

Mais quand nous pensons arriver à une date certaine, on nous renvoie de Pyramus à Marie et de Marie à Pyramus. C'est un cercle vicieux d'où il est impossible de sortir. Il faut donc chercher ailleurs.

Le style de Marie de France permettrait peut-être de donner une assertion plus précise. Il rappelle celui de maître Wace: il est aussi sec et aussi court d'haleine, également sans nuances et sans souplesse. Mais on sait que le style, dans ces questions, ne fournit qu'un élément d'appréciation très-incertain et très-

(1) Denis Pyramus, l'auteur sans doute de *Parthenopex de Blois*, récit ingénieux, inspiré du vieux mythe de *Psyché* et de quelques lais de Marie de France.

(2) V. *Histoire littéraire*, t. XIX, à l'article de DENIS PYRAMUS.

trompeur. D'abord, les copistes ne se piquaient pas d'exactitude, et nous ne pouvons avoir qu'une très-médiocre confiance dans les manuscrits, dans l'authenticité et l'originalité de la rédaction. Puis la question de style n'existe pas au moyen-âge. Ce qui intéresse en un livre, ce n'est pas la forme, c'est le fond du récit. Dès-lors on n'a pas pour la pureté d'un texte le respect scrupuleux et voisin de la superstition que nous professons aujourd'hui. Les écrits sont condamnés à de perpétuels rajeunissements. Nous ne saurions établir bien rigoureusement la chronologie exacte d'un mot et de ses transformations. Combien n'y a-t-il pas d'écrivains qui ont donné lieu aux jugements les plus contradictoires, et pour qui les assertions d'un même critique n'hésitent et ne flottent dans un espace de cent ans! Si l'on voulait décider de la date d'un auteur uniquement par la forme de ses écrits, on s'exposerait à d'étranges erreurs. Comparez, par exemple, maître Wace et Chrétien de Troyes. Ils ont vécu dans le même siècle ; ils sont morts à moins de dix ans de distance, et cependant par quel abîme ne semblent-ils pas séparés? combien le second semble plus moderne! Chrétien en effet a de la grâce, de la délicatesse, une finesse qui va parfois jusqu'à la subtilité. Si sa langue n'est pas assez forte pour aborder de front et hardiment l'idée, il la tourne et retourne, il se joue autour d'elle.

Pour ne pas se tromper en ces jugements, il faudrait réunir une foule d'éléments dont quelques-uns parfois nous manquent. Il ne suffit pas, pour proclamer que tel auteur est plus ancien, de constater que sa

phrase est plus brève, plus sèche et plus gauche : il faudrait pouvoir tenir compte de son talent d'écrivain, savoir au juste la place qu'il occupait dans son temps, la condition à laquelle il appartenait, l'éducation qu'il avait reçue. Faute de ces renseignements, dans ces délicates questions de restitutions archéologiques, on s'expose à prendre parfois pour les naïves et touchantes gaucheries des époques primitives l'ignorance et l'impuissance de quelque barbouilleur d'une époque déjà savante.

Il faut donc en revenir et nous tenir aux œuvres de Marie elle-même.

Le seul personnage qu'elle ait nommé et dont le nom puisse diriger les recherches est le comte Guillaume, auquel elle a dédié ses fables et qu'elle appelle le plus vaillant de ce royaume :

Ki flours est de chevalerie,
E de sens et de curteisie.

Roquefort, l'éditeur de Marie de France, d'accord avec l'abbé De La Rue, croit reconnaître là le comte Guillaume-Longue-Épée, fils de Henri II et de la belle Rosamonde, créé comte de Salisbury et de Romare par Richard-Cœur-de-Lion.

Un écrivain postérieur (1) combat l'opinion de Roquefort. Il a vu que l'auteur du *Renard couronné*, faisant l'éloge d'un Guillaume, comte de Flandre, tué dans un tournoi, ajoutait :

(1) *Fables inédites des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles*, etc., par A.-C.-M. Robert. Paris, 1825.

Et pour cou du comte Guillaume
Qui cest honor eut encharcie,
Puis mon prologne comme Marie
Qui pour lui traita d'Ysopet.

C'est donc bien là le Guillaume auquel sont dédiées les Fables de Marie de France. Mais, puisqu'elle a écrit en Angleterre, il faut trouver un seigneur qui ait été à la fois flamand et anglais, comte de Flandre et le plus vaillant du royaume d'Angleterre.

Or, selon l'auteur, un seul personnage remplit cette double condition : c'est Guillaume d'Ypres, « qui avait disputé la Flandre à Charles-le-Bon, en 1119; qui, après l'assassinat de Charles, en 1126, poursuivit ses meurtriers et prit le titre de comte, et qui, vainement soutenu par Henri Ier. et dépouillé par Louis-le-Gros, passa en Angleterre, y embrassa le parti d'Étienne et fut par lui nommé comte de Kent. »

Mais M. Robert ne remarque pas qu'il nous a dit que l'auteur du *Renard couronné* (flamand ou normand) écrivait vers 1280, et qu'il n'était pas dans les habitudes des trouvères, fort empressés à célébrer et à provoquer la libéralité de leurs patrons, de témoigner cet enthousiasme désintéressé pour un personnage mort depuis plus de cent ans. De plus, le vieil auteur nous dit que son héros était mort dans un tournoi, et quelques pages plus loin (p. CLV), M. Robert nous apprend que Guillaume d'Ypres, après plusieurs incursions en Flandre, mourut dans un monastère de la Grande-Bretagne, sous le règne de Henri II.

Évidemment, il y a là deux personnages différents,

et il est probable que l'auteur ou plutôt le copiste du *Renard couronné*, voulant réunir à son récit les Fables de Marie de France, et trouvant dans les vers de celle-ci un comte Guillaume paré de toutes les vertus chevaleresques, avec cette indifférence pour la critique qui caractérise le moyen-âge, et sans plus ample information, aura décidé que c'était le sien. Ce ne serait donc pas encore là qu'il faudrait chercher la lumière.

Devrait-on en conclure que Roquefort et M. Robert ont tort tous deux, et qu'il s'agit ici d'un comte quelconque ? Le grand malheur, en effet, de ces recherches est souvent de ne vouloir pas se contenter de ces négations, de ne pas respecter l'anonyme et de se jeter avec fureur sur le premier nom vraisemblable. Cependant ici les éloges enthousiastes de Marie de France font supposer qu'il s'agit d'un personnage vraiment historique ; et la conclusion serait que l'abbé De La Rue et Roquefort ont à moitié raison, que le comte Guillaume est bien l'illustre bâtard Guillaume Longue-Épée, mais qu'ils ont tort d'en conclure que le roi dont parle le poète est Henri III.

En effet, l'abbé De La Rue nous dit : « La brillante réputation que Marie s'etait acquise par ses lais a sans doute engagé le fils de Henri II à la solliciter pour traduire une collection de fables « qui, dit-elle, existait alors en anglais. » Mais Guillaume de Salisbury étant mort en 1226, la dédicace des fables serait nécessairement antérieure à cette date, et les lais ayant eux-mêmes précédé de beaucoup les fables, ce serait un roi de 10 ans (Henri III étant né

en 1208) qui aurait été ce grand protecteur des lettres auquel elle présentait ses *Lais*. Ce serait là ce « noble Roi »

.... Ki tant est pruz et courtois
A ki tute joie s'incline
E en ki quoer tuz biens racine.

Il faut donc remonter plus haut et reconnaître que si les œuvres de Marie de France sont moins anciennes que ne le voulait M. Robert, elles le sont plus que ne le croyaient l'abbé De La Rue et Roquefort, et qu'elles datent de la fin du XIIe. siècle, tout au plus tard du règne de Richard Cœur-de-Lion, à qui s'appliqueraient très-bien les vers que je citais tout à l'heure.

III.

Marie de France a laissé des œuvres fort diverses. On croit pouvoir lui attribuer des *Lais bretons* (1),

(1) Roquefort a rendu un grand service à la foule des lecteurs en publiant ces curieux écrits. Le service eût été plus complet s'il n'y eût pas joint une traduction. On ne saurait, sans injustice, dire que c'est là *une belle infidèle*. Il est impossible d'imaginer rien de plus trompeur, rien qui soit plus éloigné de l'original. Jamais le XVIIIe. siècle, dont la trace est ici sans cesse évidente, n'a mieux montré comme il ignorait profondément le moyen-âge, quoique l'auteur prétende l'aimer. Le moyen-âge rendait bien mal l'antiquité. Ici, le XVIIIe. siècle, se continuant dans le premier quart du XIXe., n'est pas plus exact que le moyen-âge.

La phrase de Marie de France est brève, simple, toujours à fleur d'idée, procédant toujours de la même façon, n'étant pour ainsi

un recueil de *Fables* et le *Purgatoire de saint Patrick*. Il y a dans cette réunion même matière à des réflexions intéressantes. Qu'elle ait ou non écrit une des bran-

dire qu'un trait rapidement fait et sans variété, une indication un peu monotone des choses. Le traducteur ne voudrait pas que son auteur se présentât dans cette nudité. Pour donner à ses personnages ce qu'il croit un beau langage, il leur prête toutes les vulgarités de la conversation la plus commune.

Cette naïve déclaration de Gugemer *qui aime durement*, et qui, tremblant d'abord, s'enhardit à parler quand « amour lui donne hardiesse » :

Dame, fet-il, je meurs pour vos :
Mis quors en est mult angoisus,
Se vus ne me vulez guarir,
Dunc m'estuet-il enfin morir.
Je vus requier de druerie
Bele, ne mescundisciez mie.

Roquefort la traduit ainsi : « Daignez m'accorder votre amour. Ah ! de grâce, je vous en supplie, ne me refusez pas. »

Au lieu de ces phrases si simples :

Dame, fet-il, por Deu, merci,
Ne vous ennoit se jel' vus di.

Il écrit : « Pardon, Madame, si mon discours peut vous blesser. »

Au lieu de :

Mes ja la dame ne parlast
Se sa vieille ne l'commandast,

Il dit : « La pauvre petite dame ne pouvait ouvrir la bouche et dire un mot sans le consentement de son antique gardienne. »

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

« En sa contrée en est allé » devient noblement : il retourne dans ses États.



ches du roman *Le Renard* que les érudits lui attribuent, cela n'aurait rien d'étrange. L'auteur de tant

Sage courtoise mult acemée,
A merveille se tenoit chiere
Selune l'usage et la manière.

« Elle aimait seulement la parure, et par le goût qu'elle apportait dans ses ajustements, elle donnait le ton à toutes les dames de son rang. »

Il y a des instants où ce procédé de traduction et d'embellissement devient tout-à-fait drôlatique. Cette simple expression de l'amour persévérant et fidèle de deux époux :

Ensemble furent lunguement
Mult s'entr'amèrent léaument.

est remplacée par l'ingénieuse épigramme que voici : « Ils s'aimaient beaucoup, quoiqu'ils fussent mariés depuis long-temps. » On ne peut nier qu'ici l'élégance du langage n'égale la délicatesse de la pensée. Ailleurs, Geneviève dit à Graelent :

Unques n'aimai fors mon seigneur,
Mais jeo vus aim de bune amour.

Cela veut dire évidemment qu'elle n'a jamais aimé que son mari (ce qui ne compte pas dans le roman), et cela rappelle la prétention de toute héroïne de roman moderne, de persuader à son amant qu'elle n'a jamais aimé. Roquefort se trompe sur le sens et traduit agréablement : « Ainsi je vous aime passionnément et je vous l'avouerai même, j'ai toujours éprouvé pour le roi un attachement très-faible. »

Mais où l'infidélité devient plus frappante encore, c'est quand le traducteur veut relever les personnages en les habillant à la moderne. Quand il rencontre sur son chemin un *prudom* ou un *sageshum* donnant à un roi du pays de Galles un bon conseil, Roquefort, *par honneur*, les remplace par un philosophe : « Le philosophe dit au roi. » Quelle singulière figure ne fait pas cet élève de Rousseau auprès d'un roi gallois !

de fables a pu passer naturellement à la fable épique ; il y a là une liaison toute naturelle. Mais ses autres œuvres nous la montrent résumant en elle seule l'inspiration multiple du moyen-âge. Voilà bien la triple source de ses inventions : l'antiquité romaine et grecque, la tradition bretonne, le christianisme naïf et populaire, représenté par la légende monacale ; — l'inspiration antique, simple et droite, poésie de plein soleil aux contours fermes et nets; — l'inspiration bretonne, rêveuse, féminine, un peu vague, enveloppée de brumes, donnant beaucoup à la fantaisie, se plaisant dans le surnaturel ; — la légende chrétienne unissant la terreur à la foi naïve et incontestée. Ces trois courants d'idées si divers, les voilà réunis dans un même esprit.

Mais ne nous hâtons pas de nous étonner. Avec les habitudes littéraires du moyen-âge, avec son absence de critique et de réflexion philosophique, cela n'est pas aussi étrange que le serait une semblable réunion chez un auteur du XVIIe. siècle. De notre temps, si même chose arrivait, ce serait en connaissance de cause et de parti pris. Ce serait l'œuvre d'un gourmet littéraire, éclectique et quelque peu sceptique, se plaisant à changer d'inspirations, à passer d'une société à l'autre. Le moyen-âge ne sent pas ces choses. Il ne saisit pas les différences intimes, les caractères divers et le génie propre de ces littératures. Comme un enfant qui arrange toute histoire à sa taille, il méconnaît l'esprit et ne voit en tout cela que matière à récit. Conteur infatigable, il cherche partout des faits nouveaux qu'il dispose à sa guise, qu'il traduit en son

langage un peu enfantin. Il donne à tout les mêmes couleurs. Il faut l'esprit critique de notre temps pour retrouver les origines sous l'uniformité de la traduction. Nous voyons ces éléments divers se mêler, se confondre chez Marie de France. Elle est un exemple éclatant de cette singulière renaissance du XIe. et du XIIe. siècle, essai incomplet et imparfait de la grande et dela vraie renaissance, de celle qui aura conscience de son travail et connaissance de l'antiquité.

De ces différents écrits, je ne veux étudier que les fables, et dans les fables, je ne chercherai que le point de vue historique et moral, qu'on n'a pas assez signalé à mon avis, et qui n'en est pourtant pas le côté le moins intéressant.

Je n'essaierai donc pas de noter les mérites littéraires. Ce n'est pas qu'il ne s'y rencontre parfois des traits délicats d'observation et quelques heureux détails rapidement et finement dessinés. Ainsi, dans la fable de la *Souris* et de la *Raine*, le petit manége de la souris faisant sa toilette sur la porte du moulin est gentiment exprimé. Il en est de même en quelques autres passages. Mais pour tout ce qui est des mérites de la forme, ce n'est pas chez Marie de France, c'est dans les auteurs du *Roman de Renard* qu'il faudrait chercher les vrais ancêtres de La Fontaine.

C'est là qu'il aurait pu, s'il ne l'avait trouvé en lui-même, apprendre cet art exquis, cette science de conteur qui fait de ses fables autant de chefs-d'œuvre. C'est là qu'on rencontre des récits presque achevés et qui soutiendraient parfois la comparaison avec les siens; là qu'on trouve la finesse d'observation, le soin

du détail, l'esprit partout semé à pleines mains; l'amour de la nature, la connaissance des animaux, de leurs instincts et de leurs habitudes; l'art de peindre d'un mot leurs formes et leurs allures, et cette parfaite mesure grâce à laquelle l'humanité se montre discrètement sous le déguisement transparent, et l'animal reste lui-même, tout en étant l'image vraie et reconnaissable de l'homme. La seule différence, c'est que La Fontaine a raconté, pour ainsi dire, des anecdotes de la vie des animaux, et qu'ici on trouve leur histoire suivie, leur épopée complète. Il est vrai encore que, satisfaits de peindre, ils n'ont pas songé à dégager de leurs récits une moralité, et qu'on n'en saurait trouver d'autre que celle qui sort naturellement de toute peinture vraie et vive de la vie, comme dans un drame de Shakespeare. Mais La Fontaine lui-même s'en préoccupe-t-il beaucoup, sinon comme d'une conclusion rendue nécessaire par l'usage? N'est-il pas évident qu'il n'est pas pressé d'arriver, qu'il s'attarde volontiers en chemin, et ne sommes-nous pas heureux de nous y attarder avec lui?

Mais dans le vieux roman, quelle série de portraits admirablement touchés! Voyez Noble le lion, le roi des animaux! Comme il est plein de lui-même! Quelle majestueuse confiance il a dans son droit! Comme il est tranquillement convaincu que tout lui est dû! Avec quelle naïveté charmante et quelle sécurité s'étale son égoïsme! Que de jolis détails qui ne sont pas dans La Fontaine! Renard a proposé au lion malade ce remède bien connu dans l'apologue: il n'a qu'à se revêtir de la peau toute chaude du loup. Sire Noble

compte bien que le loup va s'empresser de lui donner cette marque de dévouement. Il lui en fait la proposition avec une confiance affectueuse et caressante, comme d'une chose toute simple et qu'un ami ne peut refuser. Et comme Ysengrin, courtisan médiocre, laisse voir qu'il tient à sa peau et montre une hésitation assez naturelle à s'en dessaisir, Noble s'étonne et s'irrite de sa froideur, et regarde cela comme une pure insolence.

> Par mon chef, dant Leup,
> Bien êtes ores outrageux.

« Vous serez, ajoute-t-il, traité comme vous le méritez. Je vais voir qui m'aimera. Seigneurs, prenez-le sous mes yeux, et lui ôtez *maintenant* cette peau qu'il nous *conteste*. »

Le mot est joli, et Louis XIV l'eût envié. N'est-ce pas, en effet, la peau du roi, cette peau que le loup a le mauvais ton de vouloir garder comme sienne ? C'est ainsi du moins que le grand roi déclare que tout le bien de ses sujets est à lui, et qu'ils ne possèdent que ce qu'il veut bien leur laisser.

Comme Sa Majesté Lionne est prompte à punir ! Comme l'outrage est bientôt vengé, et quels terribles coups de patte ! Mais aussi comme il sait être clément....., pour Renard du moins, qui l'égale de ses tours ; pour Renard qui a tant d'esprit et qui se moque si agréablement de ses victimes ! Le moyen, d'ailleurs, d'être sévère pour Renard, fût-il même bien prouvé qu'il est coupable ! N'est-ce pas lui qui a sauvé les

jours précieux de Sa Majesté ! Louis XI sera-t-il ingrat pour J. Coictier ?

Parfois le peintre ne s'élève pas jusqu'au roi ; c'est seulement le seigneur de village : le trouvère agreste a peint ce qu'il avait sous les yeux. Voyez comme ici Noble est important, et gourmé et engoué de son titre, toujours prêt à accorder son assentiment sans qu'on le lui demande, et à dire noblement : « je l'octroie » ; accompagnant d'un jurement chacune de ses nobles paroles, comme un marquis de Molière (1) ! Et quel superbe dédain pour le vilain ! Renard en a noyé un : si on ne le croit pas, qu'on y aille voir. Le lion ne daigne.

Du diable soit qui ira
Et qui jà tant s'en lassera.
Je n'ai mie vilain tant cher.
Autant aimerais à toucher
A un ord vessel de venin
Com je ferais à un vilain.

C'est évidemment un hobereau campagnard, non un roi qui parle ainsi. Le roi est trop haut placé pour craindre à ce point le contact. L'insolence grandit en raison inverse des distances. L'homme, jaloux de son titre, en fait sentir surtout le poids à ceux qui le touchent de plus près.

(1) Le roi l'écoute et se merveille
Et bat ses paumes et fait feste
Et jure ses yeux et sa teste
Qu'ains mais ne fut veu tel jeu.

Et, voyez à côté du lion ; c'est messire Brun l'ours, parent du roi, un de ses grands barons, qui a l'air d'un si grave et si important personnage quand il se tient droit et calme dans sa majestueuse fourrure ; mais qui si vite, au seul mot de miel, retombe sur ses quatre pattes et court au piége, où il laisse de sa peau et de ses oreilles.

C'est Ysengrin, le loup, soudard brutal et rogue, toujours victime de ses grossiers appétits, et ne pouvant se passer de la compagnie de Dant Renard, qui l'amuse, et le trompe et le berne. C'est Tybert le chat, sage et discrète personne ; et Grimbert le blaireau, tout plein de bons conseils ; et Belin le mouton, tête dure et petite cervelle ; et ce lourdaud de Bernard l'Archiprêtre, qui fait de si belles oraisons funèbres ; et Chanteclair, fils de Chanteclin, hardi gendarme, la crête au vent, l'ergot levé, brillant, bruyant et quelque peu fanfaron ; Peinte, la poule, qui pond les gros œufs et perche le plus près du coq ; et Couard le lièvre, qui a les fièvres quatre jours durant quand on l'a regardé en face.

Mais surtout quelle verve ironique, quelle richesse et quelle variété dans cette peinture du personnage principal ! avec quel amour il est représenté, ce maître Renard aux yeux éveillés, aux fines oreilles, au museau délié et toujours en quête de proie, chaudement enveloppé dans une fine pelisse, et non dans une fourrure grossière comme est le pelage du loup ! quel singulier type de héros ! Il est homme de guerre et de proie, mais surtout adroit, fin diplomate, fort bien en cour, fort en faveur auprès des dames, plein de res-

sources, de bons conseils; avec cela tous les vices: gourmand, sensuel, luxurieux et profondément hypocrite. Il ne se contente pas des vices qui lui sont utiles, il fait le mal pour le mal, avec une joie profonde. Il y a en lui du Panurge, du Figaro et du Méphistophélès. Et pourtant le ciel même le protège, le roi le chérit, tout le monde conspire avec lui et se moque de ses victimes; du reste, sans préjugé et faisant tous les métiers. Bon mari au fond et bon père en son donjon de Malpertuis, mais sans que cela lui coûte une bonne fortune quand il est à la cour, ni un désespoir quand un de ses fils est victime de sa désobéissance aux conseils paternels.

Quelle débauche d'esprit et d'ironie misanthropique! Quelle étonnante peinture de la vie humaine! combien elle est triste en sa gaîté! et combien surtout elle doit nous donner à penser sur cette prétendue innocence du moyen-âge!

Combien n'y a-t-il pas d'autres mérites encore dans ces vieux récits! Quel talent de description! Ici, la cour de ferme avec toutes ses richesses, son peuple de volatiles, son verger, et tout cela si bien clos: là, le petit chemin, la poudrière au soleil, où le coq s'égale; là ce petit coin de pré avec ce hêtre et ce ruisseau, et si plein d'herbe fraîche. Autant de petits tableaux achevés! On ne saurait imaginer un sentiment plus vif et plus frais de la nature et de son charme pénétrant.

Et comme ils ont bien pris sur le fait tous les animaux! Avec quelle aisance ils peignent leurs allures, leurs manéges divers, la grâce souple ou la brusquerie de leurs mouvements!

C'est :

> Tybert qui se déduit
> Sans compagnie, sans conduit :
> De sa queue se va jouant
> Et entour soi fête fesant.

Ou ailleurs, qui se présente à nous

> Par mautalent hérissé.

Et Renard, tapi à terre, le museau entre les pattes, ou, pour conquérir une meilleure proie, sachant imposer silence à ses appétits :

> Le gourmand frémit et brûle
> Et tout se frit de gourmandise,
> Mais n'en touche une seule mie.

Et ce trait si naturel lorsque, bien confessé, il a juré de ne plus toucher aux gélines, et qu'un hasard malfaisant met un poulailler sur sa route. Il passe, mais comme il se retourne :

> Et qui la tête lui coupât,
> Aux gélines tantôt allât.

Voilà déjà tous les mérites de La Fontaine : naïveté railleuse, vérité de peinture, création d'une société tout entière. Jamais la fable grecque ou latine n'était allée jusque-là.

Pour peindre les animaux de cette façon, il faut les aimer et aimer la nature. L'aimer, c'est la regarder avec passion en ses moindres détails, c'est vivre en

elle, avec elle, en connaître toutes les harmonies autant et mieux que Bernardin de Saint-Pierre; savoir les habitudes, les ruses des animaux aussi bien que le chasseur. C'est ce que faisait La Fontaine tout un jour au pied d'un arbre, étudiant le manége des fourmis, et c'est pour cela qu'il a été ce peintre exquis. Seul au XVIIe. siècle, il aime les bêtes, mais de telle façon que sa tendresse vaut celle de tout un peuple; et il aime la nature, la forêt, le buisson, la vigne. Les bêtes ne sont pas pour lui, comme pour l'École de Descartes, matière obéissante, mécanisme asservi à l'homme; ce sont des êtres libres,

Hôtes de l'univers sous le nom d'animaux :

mieux encore, ce sont des connaissances intimes, des amis, amis bien chers qu'il voit calomniés et maltraités. Aussi, avec quelle chaleur il prend leur défense! Ce n'est pas une affaire de théorie, une dissertation purement philosophique, où l'on se passionne pour un argument, pour la discussion même et pour le talent qu'on y apporte: La Fontaine y met tout son cœur. Il combat pour les siens; c'est un plaidoyer *pro domo sua.* Des gens de beaucoup d'esprit, Champfort et C. Nodier, n'ont pas compris cela. Ils blâment *Les deux Rats, Le Renard et l'Œuf;* ils prétendent que le fabuliste a manqué aux lois du genre. Il s'agissait bien de cela. Ces plaidoyers, semés dans le livre, mais c'est la défense du livre lui-même! A quel titre fera-t-il parler les bêtes avec tant d'esprit et tant de conviction, si les bêtes ne sont que de pures machines? Ne dites donc pas que c'est là un inutile plaidoyer. La Fontaine défend son esprit et celui de ses protégés. Disputez

a priori, philosophes. Lui, il a vécu avec les animaux, il les a écoutés et les a compris, il a été le confident de leurs plus secrètes pensées.

Et c'est ce qu'avaient fait aussi les auteurs du *Roman de Renard.* On voit qu'ils aiment la campagne et qu'ils y ont vécu. Du reste, le moyen-âge était dans les meilleures conditions pour écrire des fables. Il avait toute la naïveté nécessaire à qui veut faire parler naturellement de pareils acteurs. Il y avait si peu de temps qu'il avait trouvé la parole ; il devait plus aisément la prêter aux muets : les enfants font parler toute chose. Il habitait beaucoup les champs et vivait en familiarité avec les animaux. Les légendes des Saints, on l'a remarqué, sont pleines d'histoires qui le montrent. Voyez saint François d'Assise, comme il aime la nature entière, la verdure, les fleurs, surtout la nature animée ! Comme sa tendresse s'épanche sur toute créature, sur des abeilles qu'il fait nourrir pendant le froid, sur les hirondelles qu'il appelle ses sœurs, sur de petits agneaux qu'on menait à la boucherie, et qu'il rachète de son manteau pendant un jour d'hiver! Les animaux le sentent et le lui rendent. Les lièvres et les faisans poursuivis se réfugient dans les plis de sa robe. On se dirait revenus aux jours d'Éden et à la première innocence. Touchants sont ces enfantillages de la charité du Saint. C'est en un temps de meurtre et de sang, et sous une forme naïve, la tendresse pour les faibles et les petits, pour tout ce qui souffre (1).

Le moyen-âge semble traiter l'animal comme un

(1) V. Ozanam, *Poésies des Franciscains.*

être inférieur, mais pourtant responsable. De là ces procès qui nous semblent si bizarres. Saint Thomas, il est vrai, les proclame de pures machines, mais l'opinion publique proteste. La poésie leur fait une grande place. On peut le voir dans *Guillaume au court nez* ; et dans les *Quatre fils Aymon*, Bayard, le fier coursier est aussi intéressant que Renaud de Montauban. Il semble plus intelligent que son maître, comme les valets dans la comédie de Molière. Il a le courage, le dévouement et toutes les vertus. Il veille quand son maître est tombé de fatigue ; c'est lui qui le réveille à temps, et sauve Richardet. Il se soumet volontairement à mourir pour le nourrir, lui et sa famille, dans une famine. Il a les honneurs d'une inimitié personnelle avec Charlemagne ; c'est à lui que s'acharne la vengeance de l'empereur ; et pour que son histoire soit glorieuse jusqu'au dernier moment, quand on le croit noyé, il échappe, et habite, immortel et invaincu, la forêt des Ardennes.

Les aventures n'ont pas ce caractère épique dans le *Roman de Renard*, mais la peinture y est complète et achevée. Si l'on ne peut signaler chez Marie de France ces traces d'un art déjà si avancé, on pourrait y apprendre, du moins, ce qu'est la véritable naïveté. Le nom de La Fontaine ne se sépare pas de cette épithète de naïf ; mais il faut bien entendre que c'est une naïveté très-particulière, très-intelligente et très-fine, comme serait celle d'un enfant très-spirituel et très-précoce. C'est un redoublement de malice qui se connaît elle-même, et cependant n'en a pas l'air, et s'enveloppe de bonhomie pour mieux frapper. Ici la

naïveté est véritable, elle a quelque chose d'un peu raide, d'un peu gauche et d'un peu agreste.

Mais ce n'est pas là ce que je veux chercher. Je veux étudier l'inspiration morale des Fables de Marie de France, et indiquer ce que les changements politiques et sociaux font d'un seul et même apologue; comment la moralité se transforme, et comment aussi en une seule fable il est possible de voir revivre toute une société. Ainsi, à propos des débats du Chien et du Loup, du Grésillon et de la Fourmi, on peut, sans paradoxe, faire des études de morale comparée.

Qui n'a été frappé de ces différences dans les imitations que La Fontaine a faites de Phèdre? Y a-t-il, par exemple, au premier abord, deux fables plus semblables que celle du Chien et du Loup dans les deux auteurs? Au fond, quelle différence dans l'esprit qui les a dictées!

Dans Phèdre, quel fier début! comme il est net et comme il est sérieux, et de quel profond sentiment est pénétré l'auteur!

Quam dulce sit libertas breviter proloquar.

Ce qu'il a voulu mettre en présence, on n'en peut douter, c'est un esclave et un homme libre, celui-ci sentant toute la grandeur du bien qu'il possède, et prêt à en payer la conservation de sa misère et de sa souffrance.

La fable du Loup et du Chien dans La Fontaine est, à coup sûr, un merveilleux récit. Il est impossible de mettre plus de verve, plus d'esprit dans les détails, plus de talent dans les peintures. Les deux person-

nages sont bien vivants et admirablement peints. Mais comme l'inspiration est moins haute ! La liberté dont parle La Fontaine n'est pas le grand sentiment qui fait les peuples libres, la confiance en soi-même et en sa force, sous la protection de Dieu, la revendication des droits les plus sacrés ; c'est le droit de n'être pas *attaché*, de *courir où l'on veut :* attaché par quoi ? par les liens sociaux ; liberté d'épicurien, le sans-gêne peut-être. Et comme les deux personnages ont changé de condition, et qu'ils ont perdu au change ! Il ne s'agit plus d'esclaves et d'hommes libres. Le débat s'agite au plus bas de la société. Ce Chien, si poli et si gras, n'est qu'un domestique de bonne maison, fier de sa livrée ; et le Loup, une sorte de vagabond maigre, hâve, décharné, sans souper. La Fontaine nous fait rire à ses dépens. Il est chétif, il est misérable, il a peur du Chien, il est gourmand, il jette un regard jaloux sur l'embonpoint du dogue et pleure de tendresse au tableau des félicités qui attendent son estomac. Le Loup, ici, est tout-à-fait sacrifié. Il n'est pas bien sûr que La Fontaine ne prenne pas un peu parti contre lui, et qu'il envie bien fort cette liberté de bohémien dont son épicuréisme ne s'accommoderait guère.

Phèdre, au contraire, qui a l'amour et le respect de la liberté, s'il peint le Loup misérable, ne l'a pas fait ridicule. Comme on voit tout d'abord qu'il se sent supérieur au Chien, et de quel ton hautain il lui parle :

Ego qui sum longe fortior !

Il y a loin de là à ce Loup de La Fontaine qui aborde le Chien si *humblement*, qui subit ses airs de

protection et le laisse lui dire « beau sire » et « vos pareils. »

Le Loup de Phèdre sent toutes les rigueurs de son sort :

> . . . Nunc patior nives
> Imbresque, in silvis asperam vitam trahens.

Il se plaint de l'injustice de la Fortune, qui donne le bien-être au lâche et laisse mourir de faim le plus vaillant : il est prêt à acheter d'une existence laborieuse une nourriture assurée. Mais, dès qu'il a remarqué au cou du Chien les cicatrices de la servitude, et qu'il sait que c'est à ce prix qu'il lui faudra payer sa prospérité, avec quelle hauteur de mépris il prend congé du Chien, et comme chacune de ses paroles est écrasante !

> ....Fruere quæ laudas, Canis.
> Regnare nolo liber ut non sim mihi.

Et la fable s'arrête sur cette fière déclaration.

A côté du Loup que nous voyions tout à l'heure, de ce pauvre diable, la risée des laquais, *qui s'enfuit et court encore*, comme ce Loup de Phèdre est sérieux et terrible ! Il a des façons de Spartacus. Il rappelle, non le vagabond, mais les opprimés en révolte, les *outlaws* de tous les temps, quelque chose comme les gueux de mer de la Hollande, ces fiers amis enfin de la liberté, qui la préfèrent aux jouissances, qui la défendent dans le péril et dans la souffrance, et qui l'aiment de tout ce qu'elle leur coûte. On voit que cela a été écrit dans un temps où il y avait des es-

claves, où l'on a souffert, où peut-être l'auteur lui-même a connu les joies de la liberté retrouvée. C'est en présence de l'esclavage que l'on comprend tout le prix de la liberté.

Pour rencontrer dans une œuvre moderne une inspiration aussi sérieuse que celle de Phèdre, il faut arriver à un temps où l'on se passionne aussi pour la liberté ; s'adresser non à La Fontaine, que cela touche assez médiocrement, mais, par exemple, à André Chénier, à ce dialogue du Berger et du Chévrier, où la beauté de la liberté possédée nous est si bien enseignée par le chagrin inconsolable de la liberté perdue, et la destruction de tous les bons sentiments qu'elle emporte avec elle :

Donne et sois maudit.

Par un motif analogue, cette inspiration sérieuse et haute qui manque au spirituel récit de La Fontaine, je la retrouve dans une fable du moyen-âge (1), parce que là aussi il y a des maîtres et des esclaves ; là aussi on sent sa liberté en péril, et on jouit de la posséder. Quand le Loup a remarqué le collier du Chien, et qu'il a appris ce que cela veut dire, il est bien autrement sérieux et digne que dans la fable du XVIIe. siècle :

. . . Ne pris-je deduit
En tel aise comme je souloie.
Que je, pour mon ventre, serf sois !
Un franc pauvre homme plus abonde

(1) Fables inédites des XIIIe. et XIVe. siècles.



Que le plus riche serf du monde.
L'homme serf ne peut avoir rien,
Mais le franc a soi et le sien.
Franchise est si bonne et si douce!
. . . .
Qui franchise vend pour avoir
Bien dessert à souffrance avoir.

Et, tout plein de son sujet, le vieil auteur ajoute trente-six vers de moralité. Il plaint le sort de ceux que l'avidité entraîne à courir les palais, les salles et les cours

Des rois, des princes et du pape,

et celui qui déjà « plein de bénéfices » est encore si fou et si sot

Qu'il ne veut manger sur sa table
. . . .
Ni de son pain veut faire soupe.

Et pour montrer plus encore le prix de cette liberté, il la met sous la protection d'une idée religieuse. Comment ne pas aimer et ne pas défendre avec une ardeur jalouse la liberté humaine, quand elle est un présent de Dieu, quand il l'a payé du plus terrible sacrifice, de l'offrande volontaire de son Fils?

Inspiré d'un sentiment semblable, une autre fable du XIVe. siècle fait dire au Loup en une expression frappante:

J'ai petit à manger,
Mais hors suis de danger
De maistre et de seigneur.

C'est cette transformation, ce sont ces vicissitudes de l'idéal moral que je voudrais poursuivre et noter dans les Fables de Marie de France. Elle n'a pas inventé le sujet de ces fables, elle les emprunte, pour la plupart, à l'antiquité ; mais elle choisit librement entre les sujets que l'antiquité lui a transmis, et elle y met assez d'elle-même pour garder de l'originalité dans l'imitation.

Si on rapproche ses récits de ceux de La Fontaine, ce qui frappe tout d'abord, c'est que, dans le vieil auteur, la morale est plus restreinte, plus individuelle. La Fontaine nous offre surtout des tableaux généraux. Une critique ingénieuse de notre temps s'est amusée à rechercher dans ses fables la peinture des diverses classes de la société du XVIIe. siècle. Ainsi étudié, chaque trait s'aiguise en une satire particulière, et La Fontaine devient un Molière ou un Juvénal, non plus un moraliste, mais un satirique, chose bien différente, non pas seulement parce que l'un est plus âpre, ce qui n'est qu'un effet, mais par le point de départ même ; l'un étant nécessairement général et l'autre individuel, et tout ce qui est général étant plus élevé et produisant plus d'apaisement. Le satirique a nécessairement des colères, des rancunes, des haines ; le moraliste a tout au plus des tristesses. Sans doute, La Fontaine a peint quelquefois des originaux de son temps, mais il a voulu surtout peindre l'homme sans distinction de classe ni d'époque. L'autre point de vue est commode pour la critique ; il lui permet de rajeunir un thème usé ; il est fécond en piquantes surprises, en rapprochements ingénieux, en découvertes inattendues ; il flatte le goût de notre siècle pour l'individuel. Mais aussi l'on s'expose ainsi

à altérer la vérité, non pas sans doute à prêter à La Fontaine plus d'esprit qu'il n'en avait : chose impossible, quelle que soit la finesse du commentateur ; mais à nous donner un autre La Fontaine, un La Fontaine surtout qui ne soit plus de son temps ; à méconnaître ce qui fait la grande unité du XVIIe. siècle, le caractère de généralité de sa littérature. On l'a remarqué fort heureusement, quel que soit l'auteur et quelle que soit la nature de l'écrit, toute observation individuelle, au XVIIe. siècle, se tourne vite en conclusion générale. Corneille nous présente moins Horace que le romain, Rodrigue que l'espagnol idéal, Auguste que l'empereur, maître de lui-même et du monde. Cela est si vrai que les auteurs alors s'adressent volontiers à des personnages peu connus. Ils semblent craindre les traits déjà dessinés, les physionomies arrêtées par le travail de l'historien, ce qui serait trop individuel. Ils abondent surtout en observations générales sur la nature de l'homme. Il n'y a jamais eu tant de moralistes. Boileau lui-même, satirique de profession, est plus volontiers moraliste que satirique.

Ainsi, dans La Fontaine, il n'y a pas seulement l'observation sociale, mais surtout l'observation intérieure. L'homme, à l'abri d'un gouvernement régulier, rassuré sur les craintes du dehors, rentre en lui-même, se regarde vivre et peut songer à son perfectionnement moral. Mais cela suppose beaucoup de sécurité, beaucoup de loisirs et une grande culture intellectuelle ; toutes choses qui manquaient au XIIe. siècle. Aussi, dans Marie de France, ne voit-on que l'homme extérieur, l'homme considéré non pas en lui-même, mais dans ses rapports avec les autres hommes, c'est-à-dire

toujours ou presque toujours en état de guerre, occupé à se défendre, ayant quelque chose à redouter de ses semblables. Il semble que la seule chose que puisse lui apprendre le fabuliste, c'est le moyen de moins en souffrir.

Marie de France ne peint pas l'humanité, mais la féodalité. On trouve peu chez elle de ces traits de morale pure dont La Fontaine abonde. Ici c'est une morale toute spéciale, traitant surtout des rapports du vassal et du seigneur, non pas des devoirs communs à tous les hommes, mais des devoirs hiérarchiques. C'est la vive image de la féodalité. L'humanité n'existe pas encore ; il n'y a que des classes. Rapprochement plein d'instruction et qui montre à merveille comme le XVIIe. siècle est vraiment moderne! Alors, en réalité, il n'y a plus guère que des distinctions sociales qui bientôt même vont disparaître. On sent que l'*homme* est venu. Aussi, tout lecteur intelligent, en tout temps et en tout lieu, peut faire son profit du livre de La Fontaine. Ici, chacun doit se faire sa part, ou plutôt l'auteur a soin de la lui faire. La morale est divisée comme toute chose au moyen-âge, bien étiquetée pour que chacun prenne ce qui lui revient. Telle fable est faite pour les vicomtes, telle autre pour les vilains; telle autre s'adresse uniquement aux sénéchaux.

Les fables latines du même temps n'ont pas du tout ce caractère. Écrites dans des cloîtres, loin du monde, elles ne portent la trace ni des mœurs, ni des événements contemporains. La comparaison des recueils de ce genre, écrits dans les deux langues, pourrait à merveille montrer comme les deux sociétés, laïque et

religieuse, vivaient au fond étrangères l'un à l'autre et animées d'un esprit différent. La société laïque divisée, étroitement attachée aux intérêts de l'heure présente ; la société religieuse, celle des cloîtres du moins, grâce à son détachement des choses mondaines et à l'étude des auteurs anciens, plus en communion avec l'esprit général de l'humanité. Ouvrez les fables d'Al. Neckam, on n'y entend rien des bruits du moyen-âge. Si ce n'était le style, on se croirait encore en pleine antiquité. Tout ce qui s'est écrit en latin, depuis que le latin est devenu une langue morte, prend tout de suite un caractère de généralité. Et le français n'est arrivé à exprimer les idées générales que lorsque, la Renaissance s'achevant, le latin l'a pénétré de toute part.

Les récits de Marie de France, au contraire, portent leur date. Il n'y a pas moyen de s'y tromper. On y voit revivre le moyen-âge ; on y pourrait au besoin retrouver toute son histoire.

C'est la guerre d'abord, la guerre incessante, à tous les degrés et à tous les jours de la vie féodale, la guerre de seigneur à seigneur, de vassal à suzerain ; la guerre entre les frères, la guerre du mari contre la femme et du père contre ses enfants. On retrouve dans ces fables le souvenir de ces luttes impies qui ont divisé la race parricide des Plantagenets, le souvenir du temps où Bertrand de Born chantait, comme un scalde des premiers siècles, la poésie du combat et ses joies sauvages. Toutes sont pleines de bruits guerriers. Il y est question sans cesse de siéges, d'attaques ; ailleurs, ce sont des défis. L'Escarbot, injurié par le Loup, lui

dit d'assembler sa compagnie et tous ceux qui lui sont en aide, « et moi, dit-il,

Je rassemblerai ma gent.
Et mes amis et mes parents:
Demain tiendrons une bataille
Emmi ce champ (1).

Ce sont autant de tableaux des mœurs féodales : ici, dans le *Parlement des oiseaux*, les barons assemblés pour choisir un chef; ailleurs, la solidarité des familles, tous leurs parents punis pour un seul coupable. Dans la Chanson de Roland, quand Ganelon est vaincu, les barons de Charlemagne déclarent paisiblement qu'il est bien juste que tous ses parents, qui ont donné leur garantie pour lui, soient pendus. Ici, le Loup conseille au Lion de châtier Renard si parfaitement qu'exemple y prennent ses parents.

Voulez-vous apprendre comment on se sépare d'alliés présomptueux? L'Hirondelle a en vain averti les petits oiseaux du danger que leur prépare le chanvre semé par le laboureur. L'Hirondelle alors

De ses parents fait assemblée
Od (avec) les meilleurs de sa lignée.

Elle leur raconte comment les oiseaux l'ont dénoncée au vilain, l'ont raillée et insultée. Après cela, et en toute sécurité de conscience, elle fait avec celui-ci sa paix particulière. Elle promet de ne plus l'inquiéter, et le vilain

(1) Je n'ai pas cru nécessaire de conserver la vieille orthographe. Il n'est pas dans tout ceci question de la langue, mais seulement de l'idée.

En sa maison souffrit son nid.

Cela ne rappelle-t-il pas ces traités particuliers que faisait avec le roi quelque baron, mécontent de ses compagnons?

Voici les faiblesses du moyen-âge, sa croyance aux prodiges. Dans la fable *du Vilain et de l'Escarbot*, quand le Vilain se croit en mal d'enfant, tout le peuple s'écrie « que c'est signifiance. » Tout le monde est « en peur et en doutance »; et « n'y a celui qui bien ne croie que de grands maux advenir en doit (1). »

L'influence de la sorcellerie se montre dans le soin même avec lequel Marie essaie d'en guérir ses contemporains, leur enseignant doctoralement, par l'exemple d'un voleur, au dernier moment dupe d'une sorcière, qu'il ne faut avoir nulle confiance en ses secours maudits (2).

Enfin, sa foi naïve se révèle dans l'histoire de ce reclus qui, étonné un moment et embarrassé par les doutes d'un vilain, s'avise d'une si singulière explication du péché originel de la désobéissance et de la punition d'Adam (3).

Le souvenir des événements contemporains y est partout visible. Ce vieux lion qui s'écrie tristement:

Le non-puissant a peu d'amis,

ne rappelle-t-il pas ces terribles souverains anglo-nor-

(1) Fable XXXIX.
(2) Fab. LXXII.
(3) Fab. XLVI.

mands, si redoutés pendant leur vie et si insultés dans leur mort: le conquérant de l'Angleterre, dès qu'il a expiré, abandonné par ses plus privés serviteurs, et son cadavre gisant presque nu sur le plancher; le corps de Guillaume-le-Roux, laissé dans un bois à la pitié de quelques charbonniers; enfin, les restes de Henri II aussi misérablement traités, et ses serviteurs qui s'enfuient après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtements et avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans la maison.

Toutes les conditions s'y retrouvent depuis le roi jusqu'au vilain. Il est curieux de voir l'idée que l'auteur se fait du pouvoir royal. Il faut, dit-il,

... Un roi qui soit vaillant,
Preux et sage et emprenant,
Roi doit être moult droiturier
Et en justice roide et fier.

Les oiseaux choisissent l'Aigle pour les gouverner, « parce qu'il a belle grandeur, et qu'il est assez de « grand'valeur », et surtout parce qu'on lui reconnait une modération relative :

Moult est sage et atrempé (modéré)
Quand une fois est saoulé
Bien peut rejéuner après.
Ja de proie n'est trop engrès (avide).
Prince se doit si reposer,
Et ne doit-il toujours peiner,
Lui ni son règne (royaume) travailler,
Ni la pauvre gent essiller (épuiser).



On voit que le moyen-âge n'est pas exigeant, et qu'il est prêt à pardonner beaucoup à ses chefs.

Mais c'est le vilain surtout qui a les honneurs de la fable. On ne prend pas la peine de le déguiser; il figure sous son vrai nom et sous ses traits parmi les acteurs ordinaires. On dirait qu'il est là en famille, à côté des animaux, un peu plus haut, pas beaucoup plus. Quel lamentable portrait on nous en donne! L'oppression l'a abruti. Il est grossier, il est crédule, il est stupide. Il ne sait pas profiter du bien qu'on lui fait, de la fortune qui lui arrive. Un jour, il a pris un follet, et le follet lui a donné trois souhaits à faire. On se rappelle dans La Fontaine cette fable des *Souhaits*, qui se souvient de l'Orient, si poétique et d'une moralité si haute, si gracieuse et si délicate en même temps. Ici, le vilain reste long-temps sans savoir user du don qui lui a été fait; enfin, c'est le hasard qui lui inspire un souhait, et ce souhait est absurde.

Presque toutes les fables ont un caractère social et politique. Il y est sans cesse question de royauté, de cour, de gouvernement. On y trouve je ne sais combien d'apologues qui traitent du choix d'un prince! Ce sont partout des conseils comme ceux-ci: Ne pas fortifier son seigneur quand il est mauvais, mais l'affaiblir, au contraire, selon son pouvoir,

Car plus fort est, et pis leur fait;

ne s'attendre à aucune récompense des services qu'on lui rend:

A celui là font ils le pis,
Qui plus les a au dessus mis.

Le seigneur tient une place énorme en ces récits. Toute la vie est ramenée aux relations du suzerain avec le vassal, des *riches hommes* avec les *pauvres hommes*. Il est question sans cesse du mal que le seigneur peut faire, des précautions à prendre contre lui, et aussi de ce qui lui est dû; car Marie de France (et ceci donne une grande autorité à ses accusations), Marie n'est pas du tout révolutionnaire; elle n'a pas de ces malices sociales, de ces gaîtés qu'on rencontre sans cesse dans La Fontaine, cette soumission narquoise à l'autorité qui devance de peu la révolte. Marie a le respect des rangs. Elle rappelle souvent au franc homme le devoir pour lui d'être fidèle à son seigneur, de ne se laisser engager à le trahir ni par promesse, ni par caresse.

La Chauve-Souris, hésitant entre les bêtes et les oiseaux, est pour elle l'image de celui qui abandonne son seigneur et qui, le voyant victorieux voudrait, lui revenir.

La fable du Lion, qui fait grâce à la Souris qui l'a *foulé* sans le vouloir, enseigne aux puissants la pitié pour les petits:

Qu'exemple y prennent riches hommes
Qui sur les pauvres ont pouvoir,
S'ils leur méfont par non-savoir.

« Qu'ils en aient bonne merci : advenir leur peut aussi bien que le pauvre leur pourra rendre service, et mieux saura les conseiller au besoin que le meilleur de leurs amis. »

Les petits, de leur côté, doivent respecter leurs

maîtres quand ils sont bénins, et ne pas imiter l'insolence des Grenouilles. Ainsi font

Des bons seigneurs, quand ils les ont,
Toujours les veulent défoler,
Ne leur savent honneur garder.

Le devoir doit être réciproque. C'est ce qu'enseigne la fable *d'un homme qui ne voulait faire œuvre* (Les Membres et l'Estomac). Chacun franc homme, dit-elle, le doit savoir :

Nul ne peut mie avoir honneur
Qui honte fait à son seigneur ;

et le seigneur, de son côté, ne doit vouloir « honnir sa gent. » Si l'un ou l'autre y manque,

Tous deux en seront malbaillis.

Non-seulement il ne faut pas qu'il fasse injustice, mais il faut qu'il ménage ses vassaux. Le Lion, appelé à décider entre le Loup et le Renard, ne s'en tire pas par une plaisanterie comme le Singe : il essaie de pallier les torts et ne condamne ni l'un ni l'autre :

Ainsi doit faire le bon sire :
Il ne doit pas juger ni dire,
Si les hommes qui de lui tiennent
En colère à sa cour viennent.
Ne doit ainsi vers l'un parler,
Qu'à l'autre il en doive peser.

Mais il doit « à son pouvoir les réunir et les apaiser. » Du reste, Marie engage peu à hanter « Cour à roi. »

Il n'y faut entrer légèrement. Elle est, en cela, de l'avis de tous les moralistes. Dans le même temps, un chapelain de Henri II, Gautier Map, écrivait un livre tout exprès contre la Cour, sous ce titre : *De nugis Curialium*.

Du reste, l'humanité n'apparaît pas en beau dans ces récits. Partout règne le mal. Le retour au bien est rare et ne dure pas long-temps (1). Les mœurs sont rudes et naïvement indécentes. Les femmes y sont représentées sous de tristes couleurs, avares, entêtées, orgueilleuses, brutalement infidèles. On nous dit qu'il faut nous défier de leurs avis, qu'elles ont souvent mené par là leurs maris au déshonneur. Il semble que l'amour maternel s'y oublie souvent. C'est ce que semble indiquer du moins l'insistance des conseils que leur donne l'auteur (2), le conseil, par exemple, de ne pas laisser périr leurs enfants pour seulement sauver leur corps : cela fait peu penser à l'héroïsme maternel. Nous savons que le moyen-âge est habitué à maltraiter les femmes ; mais ce qui est plus grave ici, c'est que c'est une femme qui parle ainsi de son sexe ; et sur ce point les *Lais* du même auteur sont d'accord avec ses *Fables*. Là, les femmes ont de la grâce, des sentiments délicats ; mais ce qu'elles ont le moins, c'est la chasteté. Elles la sacrifient très-vite et très-volontiers comme « une chose de peu de prix ; » et l'auteur, en racontant les plus énormes infidélités accomplies brusquement et de sang-froid, ne paraît ni étonné ni indigné. Si l'on veut voir combien la délicatesse des

(1) V. *Les deux Loups*, fable LXXXVIII.
(2) V. la fable *du Loup et de la Truie*.

sentiments se développe par le seul progrès des temps, il n'y a qu'à comparer Marie de France à Froissart, le passage où Marie nous montre un roi de Galles amoureux de la femme de son sénéchal, aux adieux d'Édouard III et de la comtesse de Salisbury. Comme dans le chroniqueur, le sentiment s'analyse! Comme il est plus délicat! comme on y sent la venue des temps modernes!

Et pourtant, chez Marie, la moralité est quelquefois plus sévère que chez La Fontaine, et la conscience du lecteur plus satisfaite. Ainsi, dans *la Grenouille et la Souris*, l'auteur répugne à faire périr la Souris innocente et victime de l'ingratitude; la Grenouille seule, qui fut « corsue et grande, » est dévorée par le Milan. Les gens qui souffrent et qui portent le poids du jour sont exigeants pour les autres: ils entendent sévèrement la loi, ils en aiment la stricte observation.

Avec ce sentiment de justice, il y a aussi un sentiment de fraternité humaine. L'auteur s'élève contre l'égoïsme de ce vilain qui prie Dieu pour lui seulement et sa famille.

Cependant, le plus souvent cette morale est surtout dure comme il doit arriver en des temps difficiles. La Fourmi ne raille pas le Grésillon qui vient crier famine. Mais si elle lui épargne l'insulte, elle n'en est pas pour cela plus charitable. Elle répond, comme les gens d'épargne sévère : rien pour rien. Mieux eût valu, lui dit elle, t'inquiéter et amasser au mois d'août que venir, de froid mourant, à ma porte demander. Pourquoi te donnerais-je à manger quand tu ne me peux plus servir? Et Marie conclut qu'il faut épargner;

Car plus est cher qui a quoi prendre
Que s'il lui faut d'autrui attendre.

Mais il est surtout trois maux dont souffre cette société. C'est d'abord la violence, l'horrible droit du plus fort exercé dans toute sa rigueur. Je trouve dans une fable du XIVe. siècle, *l'Epervier et le Pigeon*, une curieuse et naïve apologie de ces tyrannies du moyen-âge. On dirait dans la justification de l'Epervier entendre la féodalité elle-même, revendiquant comme une légitime possession le pillage et les exactions, sans songer un instant à se demander s'il peut y avoir là un droit, et s'il peut être permis de vivre ainsi aux dépens des petits; mais au contraire bien décidée à en jouir, et la conscience rassurée par l'universel exemple.

L'Épervier n'a pas de scrupules. Le Pigeon saisi par lui demande la vie dans un assez gracieux bavardage: le bandit lui répond avec une tranquille confiance, et comme si c'était là un argument sans réplique:

Tu sais que suis oiseau de proie.
Droit blâmer celui ne voudroit
Qui jouit et use de son droit.
. . . .
Rien ne crains: j'ai bonne querelle.
Chacun s'éjouit à son semblant.

S'il va pillant et enlevant les gens:

Ainsi fait mon roy le grand aigle:
De proie il vit comme je fais.
Laisse-moi de mon droit jouir.
Le gerfaut, l'ostour, le faucon
M'ont tous appris cette leçon.

A côté de la violence, c'est la fourbe et le déni de justice. Marie de France les combat sans cesse, le dernier surtout. C'est là, en effet, le vice capital et sans remède, le mal destructeur de la société. C'est alors que les peuples désespèrent, quand la loi même est faussée, quand son représentant protége ou partage le crime. Toute une série de fables de Marie s'adresse à ces forfaitures de la justice. Ici, dans *Le Loup et l'Agneau*, ce sont les grands justiciers ; et cette histoire bien connue reçoit de la forme naïve un intérêt plus touchant :

Donc prit le Loup l'Agnel petit
Aux dents...

l'auteur en tire cette application toute spéciale :

Ainsi font les riches robeurs,
Les *vicomtes* et les *jugeurs*,
De ceux qu'ils ont en leur justice.
Fausse achoison (occasion) par convoitise
Trouvent assez pour les confondre.
Souvent les font aux plaids semondre (citer) :
La chair leur prennent et la peau,
Comme le Loup fit à l'Agneau.

Ailleurs, ce sont des méchants moins puissants qui font alliance pour partager la dépouille de l'innocent. Quelle tristesse dans cette fable *de la Brebis et du Chien !* Le Chien réclamant à la Brebis un pain qu'il ne lui a pas prêté, et trouvant de faux témoins tout prêts qui espèrent bien avoir leur part du butin, et un juge aveugle qui ne se contente pas de condamner l'innocent, mais qui lui fait une belle morale :

Menti avait pour peu de chose.

Il fallait qu'elle rendît avant qu'il ne fût pis.

La pauvrette ne put donc rendre ;
Si lui convint sa laine vendre.
Hiver était : de froid fut morte.

Et Marie nous avertit qu'il est ici question de maints hommes,

Qui par mentir et par tricher
Font les pauvres souvent plaider,
Faux témoignages avant traient (produisent),
De l'avoir aux pauvres les paient.

« Peu leur importe ce que le malheureux deviendra, pourvu que chacun en tienne sa part. »

Ailleurs enfin, c'est, au dernier degré de l'échelle, le juge de village qu'on achète à bon marché, et le manége naïf des plaideurs. L'homme qui a tué la chouette qu'élevait son voisin, quand il doit se présenter devant le juge :

De cordouan prit une peau ;
Si l'a mise sous son manteau,
Et l'un des bouts en laissa pendre,
Que la *Justice* doive entendre
Qu'il lui apporte pour loyer.
. . . .
Le manteau souvent entrouvrit
Tant que le juge l'entendit.

Cette empreinte vivante du moyen-âge, en ses heures les plus tristes, donne un intérêt et un accent tout particuliers à certaines fables qui parlent de violence, du plus faible écrasé par le plus fort. Chez La Fontaine,

elles se confondent volontiers avec les autres ; ni l'auteur, ni le lecteur ne leur donnent plus d'attention. Ce sont des leçons de morale qui en valent tant d'autres, également vraies, également justes, également importantes ; mais elles ne nous frappent pas d'une façon extraordinaire. Lues dans le livre de Marie de France avec le sentiment de ce qu'éprouvait l'auteur, dans ce vieux texte dont la forme naïve, les sons rudes et encore incultes évoquent devant nous le passé, elles produisent un tout autre effet.

Nous nous sentons tout à coup transportés dans ce vieux temps, qui n'était pas toujours le bon vieux temps. Nous le revoyons tel qu'il a été, non dans ses jours de fête à travers le voile brillant de la poésie, mais dans la vie de tous les jours, âge de fer, sans règle et sans pitié, consolé par moments par les merveilles d'un art original et par la sainteté, mais le plus souvent livré à toutes les malédictions de la force. Nous entendons retentir le *Væ victis !* nous revoyons le peuple écrasé et meurtri, la foule sacrifiée au petit nombre, le brigandage et l'éternel combat. Une fois ramenés dans ce milieu, ces vieux contes ont un intérêt étrange.

Les plus connues même de ces histoires prennent alors des proportions terribles. Lisez cette fable de *La Lice et sa Compagne* (1). Dans La Fontaine, nous voyons les deux animaux, nous songeons à peine aux hommes. Quel est, en effet, le danger ? Il n'est guère sérieux : des importunités de société, quelques rela-

(1) Fable VIII.

tions fastidieuses à subir. Mais au temps de Marie de France, lorsque la loi est sans force, quand chacun ne peut compter que sur lui-même, n'a de défense que son bras et les bonnes murailles et les portes bien closes, cette complaisance pour la requête du méchant, ce n'est plus un sacrifice de société, c'est la spoliation, c'est la ruine. Une fois entré dans la demeure bien fermée, il en chassera le légitime possesseur ; et s'il est vrai, au XII°. siècle, qu'il n'y a pas de terre sans seigneur, il est plus vrai encore qu'il n'y a pas de seigneur sans terre.

L'histoire du Loup et de l'Agneau, dans La Fontaine, n'amène qu'une moralité générale. Ici, elle est lamentable ; car c'est l'histoire de tous les moments, la loi du moyen-âge, l'abus de la force.

Dès lors tous les termes, même les plus simples, de ce naïf langage prennent une valeur singulière. Les mots, par exemple, de *pauvre homme* et de *fort homme*, qui reviennent si souvent, se font, dans les vers du fabuliste, une dramatique opposition qui est l'expression vraie de cette société. Ce *pauvre homme* semble le nom même de la malédiction. Le pauvre, chez nous, peut porter fièrement sa pauvreté, sans s'en faire un manteau d'arrogance, comme Diogène, mais aussi sans rougir et sans craindre l'insulte, à moins qu'il n'aille au-devant d'elle. Au XII°. siècle, l'insulte va le chercher. Derrière cet humble mot de *pauvre homme* se dresse le sombre spectre des oppressions féodales. Avec l'argent il était possible encore de le conjurer : au moyen-âge, il n'est presque pas de condamnation qui ne puisse se racheter en ce monde

comme dans l'autre ; c'est un souvenir du vieux droit barbare, du droit germain, qui admettait la compensation en argent pour tous les torts. Avec l'argent on peut obtenir une existence assez paisible, à condition, il est vrai, de payer toujours et sans cesse. Mais quand on ne peut racheter les vexations d'un pouvoir ingénieux à les créer et ardent à les exploiter, il faut que le pauvre homme paie de son corps, de sa sueur ; que sa fille et sa femme paient de leur honneur.

Il n'y a qu'un moyen pour les petits d'obtenir réparation, c'est de faire peur. Ce n'est pas le respect du droit, c'est la crainte de la révolte qui amène les puissants à composition. Quand l'Aigle ravisseur a pris au Renard son petit, il ne consent à le lui rendre que lorsque le Renard porte jusqu'à son aire l'incendie. Ainsi, ajoute le fabuliste,

> Ainsi est du riche félon :
> Ja du pauvre n'aura merci
> Pour sa plainte ni pour son cri.
> ... Mais si cil s'en peut venger
> Donc le voit-il asouploier,
> Comme l'Aigle fit au Vorpil.

Ou bien encore, s'il veut avoir sa part, il faut qu'il fasse le métier de la Corneille, qu'il apprenne à l'Aigle comment on ouvre l'écaille. Et alors, s'il est adroit, ce sera lui peut-être qui arrivera le premier et qui dévorera la proie. Les habiles vont partager avec les forts. *Renard* va succéder à la chanson de geste.

Que faire donc au milieu de ces dangers et de ces souffrances ? Se révolter contre le joug ? Par moments Jacques Bonhomme l'essayait : lassé de tant porter, il se

levait en fureur; mais bien vite ses fougues étaient réprimées. S'enfuir, aller chercher ailleurs une terre plus heureuse ? Tel n'est pas l'avis de Marie de France ni du XIIe. siècle. Il faut se résigner,

Prier à Dieu omnipotent
Que de nous fasse son plaisir.

Se cacher, se tenir chez soi. Que servirait-il, en effet, de changer de place ? Les Lièvres l'ont appris à leurs dépens. Fatigués d'être toujours poursuivis et en crainte, ils ont voulu fuir dans un autre pays. On connaît cette histoire. A la vue des Grenouilles qui s'épouvantent et se cachent, le plus sage des Lièvres arrête la troupe : Que faites-vous, leur dit-il ? vous voyez que partout on tremble. Et l'auteur en tire cette moralité :

De ce se doivent pourpenser
Ceux qui se veulent remuer,
Et leur ancien lieu déserter,
Qui leur en peut après venir.
Jamais pays ne trouveront,
N'en cette terre ne viendront,
Qu'ils y puissent être sans peur,
Ou sans travail ou sans douleur.

On voit combien cela diffère de la conclusion de La Fontaine. Chez lui, le Lièvre est un poltron qui a un jour de triomphe; son aventure n'intéresse que lui. Ici, c'est une leçon politique donnée à une société tout entière. C'est le dernier mot du fabuliste, et la seule consolation qu'il puisse donner aux pauvres gens : *souffrir*.

On voit par là comment les différences dans l'état social modifient le caractère de ces vieux récits. La fable de La Fontaine est un joli conte, qu'on écoute à loisir, à l'aise, au coin du feu, les pieds sur les chenets. En ce temps déjà heureux, en cette société déjà bien réglée où l'on se sent bien protégé, en notre temps plus heureux et mieux réglé encore, ces histoires charment et amusent ; elles ne peuvent ni effrayer, ni fortement émouvoir. On en tire une moralité courante pour les petits événements de la vie : la loi du plus fort est toujours la meilleure ; tâchons donc de ne pas froisser de plus puissants que nous. Du livre tout entier ressort une leçon de modération, de réserve philosophique, le dédain des grandeurs, l'amour du chez soi, et de la médiocrité dorée.

Ici l'intérêt est tout autre. Ce qu'on y trouve, ce ne sont plus des conseils dont on puisse profiter ; ce sont surtout des souffrances que l'on constate. C'est un continuel malheur, contre lequel on sent qu'il est impossible de lutter, et que l'auteur nous montre sous toutes ses faces. C'est une lamentation et une douleur sans repos. Le livre est plein de larmes. A défaut de talent poétique, ces vieilles fables nous intéressent surtout par le gémissement.

Aussi La Fontaine est au fond assez indifférent, quelquefois sceptique et d'une moralité parfois contestable. Ici, l'auteur est sérieux, et il n'est jamais désintéressé de son récit. Dans Marie de France, il y a un accent généreux. Elle a la haine de l'injustice et la haine du tyran. Elle ne rit pas du Loup, elle le déteste. Elle l'appelle d'un nom qui dit tous ses ressentiments : c'est pour elle *le malfaisant*.

La Fontaine a dit avec vérité de son livre :

C'est une comédie aux cent actes divers.

La fable de Marie de France est un drame et une plainte, un drame avec toutes ses noirceurs, avec tous les dangers, toutes les tristesses du genre.

Ainsi, c'est dans le naïf et simple écrivain, dans ses récits écourtés et imparfaits, qu'est la grandeur des scènes, la force de l'impression, l'émotion la plus dramatique.

IV.

Pour saisir le caractère particulier des fables de Marie de France, il n'est pas besoin du reste d'aller jusqu'à La Fontaine. Il suffirait de feuilleter le recueil de fables du XIVᵉ. siècle où j'ai puisé déjà (1), et dont je voudrais dire un mot avant de finir. N'eût-on pas d'autres renseignements, on pourrait voir là quelles différences profondes séparent le XIVᵉ. siècle du XIIᵉ. Avec Marie de France, nous étions au cœur du moyen-âge. Ici, nous commençons à en sortir. Il a fini avec saint Louis, au lendemain du jour où il a jeté son plus grand éclat. A certains égards, Philippe-le-Bel

(1) Voir Fables inédites des XIIIᵉ. et XIVᵉ. siècles. Robert, Paris, 1825. Ysopet I, Ysopet II.— Dans chacun de ces recueils, dans le deuxième surtout, il y a des fables d'un mérite très-inégal et qui semblent appartenir à des auteurs très-différents. Les fables en sixains ne sont en général que de secs résumés. Pour cette raison même, je parlerai surtout ici du premier recueil.

ouvre les temps modernes. Triste parrain, et qu'ils auraient bien des raisons de repousser! mais c'est alors cependant qu'apparaissent les principes sur lesquels ils devront vivre, alors surtout que se marque la sécularisation de la société. Le XIVe. siècle est bien moins poétique que le XIIe. : celui-ci était grossier et dur, mais il était capable de vigoureux élans; et, pour consoler et poétiser ses souffrances, il avait la foi et la chevalerie, la sainteté et l'héroïsme. Au XIVe. siècle, la chevalerie est en baisse ; l'Église elle-même entre en des jours mauvais : nous retombons du ciel en la terre ; le XIVe. siècle est tout humain et tout vulgaire. Mais ce changement amène avec lui une compensation : si la poésie s'en va, l'analyse morale la remplace. La morale laïque commence. La chanson de geste essayait peu de se rendre compte des sentiments humains. Les personnages étaient tout extérieurs et tout d'une pièce, uniquement à l'action, pensant peu, ne songeant jamais à retourner sur eux-mêmes l'œil de la réflexion. Le roman de la Table-Ronde avait bien essayé de tracer une route nouvelle; mais, ne pouvant être profond, il n'était arrivé qu'à être subtil. Au XIVe. siècle, ces études se développent. Ramené ici-bas, l'homme s'occupe plus des choses de ce monde et plus de lui-même. Quand il obéissait en enfant à l'Église, il lui avait remis entièrement le soin de son âme; moins appuyé sur la foi, moins préoccupé de l'infini, plus rattaché à la terre, forcé de compter plus sur lui-même, il essaie de se connaître et de se régler. Alors commencent les retours sur soi-même, l'étude du cœur, et en même temps se développe la langue de la

pensée et de l'étude morale, la prose. Il y a moins de poètes, mais il y a des satiriques et des moralistes : dans moins d'un siècle paraîtra Alain Chartier, que le XVIe. siècle appelait le père de l'éloquence française. Le XIVe. siècle aime à moraliser : il met la moralité en action ; il veut la transformer en comédie ; il la personnifie en mainte allégorie. C'est l'âge où s'achève le roman de *la Rose*, où commencent à se jouer les *Moralités*. Il y a des chroniqueurs, des traducteurs et des romanciers. Dans le roman en vers, on agissait ; dans le roman en prose, on cause comme dans les romans du XVIIe. siècle, on étudie le cœur humain : on suit curieusement la marche des passions et des sentiments.

De là un caractère nouveau chez notre fabuliste anonyme du XIVe. siècle. Ses fables ont un caractère déjà général, non plus individuel et presque exclusivement féodal et hiérarchique comme chez Marie. Les leçons qu'elles contiennent ne s'adressent plus à une classe en particulier, mais à tous les hommes.

L'auteur paraît avoir été quelque pieux chapelain attaché à la personne de Jean, duc de Normandie, et plus tard roi de France. Il est représenté en tête de son volume, en costume ecclésiastique, offrant ses Fables à la Sainte-Vierge. A défaut de ce renseignement, le ton général du livre nous avertirait que nous avons affaire à un religieux. On y trouve de longues invocations à la Vierge, et le fabuliste ne néglige aucune occasion d'arriver à une moralité dévote. La fable, chez lui, tourne aisément au sermon. Du dialogue du vieux Bœuf et du jeune Taureau sort cet enseignement :

Mieux vaut longnement peine traire
Que jeune mourir sans rien faire,

Et arriver au tribunal de Dieu désarmé de bonnes œuvres.

Penser convient : deviendras cendre
Et seras mis en une fosse
De sept pieds. Est-ce chose grosse ?

Ou bien :

La bonne vie a bonne fin :
Bien mourra qui vit de cœur fin,
Et cil qui vit mauvaisement
Aura mauvais definement.

Lorsque le Paon exalte sa beauté, la Grue se console de sa laideur, en pensant qu'elle approche du ciel :

Mais moi, laidement emplumée,
Sale, jaune, tout enfumée,
Ai telles pennes et telles ailes
Que aux estoiles volent elles.
Si vois Paradis là amont.

La conclusion pieuse arrive parfois d'une façon singulière et fort inattendue. C'est ainsi que l'histoire *de la femme qui recommandait sa vache chaque jour à un saint*, conduit l'auteur à nous parler de notre salut et de la nécessité de chercher dans le ciel un protecteur particulier.

La fable du Lièvre et des Grenouilles tourne tout à coup d'une façon analogue. On voit avec grande surprise en sortir cette conclusion, qu'il ne faut jamais

désespérer ; car le désespoir est le plus horrible de tous les péchés.

Les fables ne sont qu'une suite de ses instructions ordinaires, des instructions mêlées de divertissement :

Pour qu'on y trouve esbattement,
Pour les *jeunes enscignement*,
Et mesmement quant est yvers
Et le temps est fort et divers,
Si que on ne peut chevaucher.

Uniquement préoccupé de ce but, le fabuliste poursuit peu les mérites littéraires. Il nous avertit modestement qu'il n'est que traducteur :

.....En ce livret je mis
Ce que me semble que bon est
De Ysopet et Avionnet.

Mais il ne cherche pas à égaler ses modèles. Parfois, il est vrai, quelques traits heureux lui échappent. On n'est pas impunément de la patrie de La Fontaine. L'esprit français perce de temps en temps, assez pour que la race se reconnaisse. Ainsi il y a de la gentillesse dans le récit de la rencontre de l'Ane et du Sanglier. L'Ane est le digne ancêtre de celui qui dans La Fontaine s'attirera des mésaventures par ses prétentions à plaire. Ici déjà, ignorant et lourdaud, il se familiarise volontiers avec ses supérieurs, et dans un jour de gaîté, il sourit, en passant, au Sanglier et le salue familièrement d'un : « Frère, Dieu te garde ! »

Le Sanglier *un felon regart*
Lui jeta, et bien peu s'en faut
Que le Sanglier l'Ane n'assault.

Mais sens l'en destourne et l'arreste,
Car le Sanglier est noble beste,
Si ne se daigne à l'Asne prendre.

Dans ce peu de mots il y a tout un tableau.

Parfois aussi il égaie son récit de quelque grosse goguenardise comme ici. Les Lièvres qui ont fait fuir les Grenouilles

Si en rient si durement,
Ce dist la fable vrayement,
Que du ris leur fendit la bouche,
Si que aux oreilles leur touche.

Mais le plus souvent on retrouve ici l'apologue dans toute sa sévérité. Bien différent de La Fontaine, qui si aisément s'éprend de l'aventure qu'il raconte, s'en amuse tout le premier, et se passionne pour son récit et ses acteurs, l'auteur du XIVe. siècle paraît peu soucieux de conter. On voit qu'il y prend un plaisir médiocre et qu'il est surtout jaloux d'instruire. Il engage lui-même le lecteur à passer vite pour courir à l'essentiel. Il est impossible de faire meilleur marché de ses propres récits. On y pourra profiter, nous dit-il:

Si à la fin on se veut prendre.
Mais aux *bourdes* ne garde mie.
Toute la mouelle et la mie,
Tout le sens, toute la substance
Vous enseigneront sans doubtance
Les derreniers vers de la fable.

et dans un autre endroit il avoue qu'il abrége :

> Je ne pren pas toute l'istoire,
> Car seroit trop longue memoire;
> Et ce le fais pour breveté
> Qui est amie de verité.

Il tient, avant tout, à moraliser. Les moralités abondent, confusément entassées, ne ressortant pas toujours de la fable qu'il a contée, appelées un peu au hasard par le premier mot qu'il a prononcé. Il oublie même souvent son sujet et la conclusion qu'il enfermait, pour courir ainsi à travers champs, ramassant çà et là conseils et proverbes.

On ne retrouve plus ici, comme dans Marie de France, le vif souvenir des événements contemporains, ni le retentissement de la plainte de tout un peuple. Les fables ont perdu toute apparence de ce genre. L'auteur ne sort pas de son rôle de moraliste. Directeur des consciences de la cour, il a dû faire honnêtement son métier, mais ne donner d'avis que lorsqu'on lui en demandait, et ne pas se risquer dans l'examen des affaires d'État, bien convaincu que tout allait pour le mieux sous le meilleur des princes. Il semble avoir deviné ce que dira Louis XIV, que les rois aiment à se faire leur part dans les sermons, mais ne veulent pas qu'on la leur fasse. Tout occupé d'intéresser son élégant auditoire, la reine, les princes et la cour, il n'a pas le temps de s'inquiéter si quelqu'un souffre. Il donne de fort sages conseils, mais qui ne devaient pas inquiéter les puissants du jour, et tous les abus sociaux devaient vivre en bon accord

avec le fabuliste. Du reste, la colère n'était plus autant de mise. On sent que l'état de la société a changé, que le tiers-état se sent plus à l'aise et mieux défendu; que la royauté est plus forte et la féodalité plus contenue. Il y a, à ce point de vue, une fable curieuse dans le livre, la fable du *Renard plaidant devant le Singe contre le Lièvre.* C'est la fable de Marie de France, *La Brebis citée en justice par le Chien.* Mais entre les deux il a passé toute une révolution sociale, et la transformation du sujet montre comme le peuple se réfugie avec confiance sous la protection du pouvoir royal, et comme il profite de ses lois et de ses ordonnances.

Le Renard, avec la sécurité d'autrefois, allègue contre le Lièvre une accusation absurde : il prétend qu'il lui a volé une geline grasse et grosse. Cela eût suffi au temps de Marie de France. Mais ici le Lièvre répond qu'il ne lui a rien pris,

> Et dit que besoin n'en avoit.

Renard, qui ne peut nier l'évidence, et qui n'a pu trouver de faux témoins, a recours alors au grand moyen féodal, au droit du plus fort, la preuve par le combat,

> En jugement son genou ploie,
> Contre le Lievre tend son gage.

Mais le Lièvre ne se trouble pas : il refuse le combat, il se réfugie derrière l'ordonnance royale; il la discute habilement, et montre que la bataille n'est admise que

> S'il y a presomption loyale,

« ou blessure, ou mort, ou trahison pour homme tué, ou si ossement est brisé : »

Encor tout ce n'est point prisé
Si l'on peut trouver tesmoignage;
Adonques ne peut escheoir gage
Si le cas n'est si evidable
Que par lui soit homme pendable.

Le Renard réclame ce qui ne valait que douze deniers. On ne peut pendre un homme si la chose ne peut se vendre plus de cinq sous, « selon commune renommée. »

Droit ne veut que pour larrecin
Mette l'on personne à la fin,
Si n'est larron de renommée
Qu'on doit pendre à fourche levée.

Et le juge, donnant gain de cause au Lièvre, ordonne au Renard de se taire,

Car il a querelle mauvaise.

Il reconnait que le Lièvre est « prudhomme et de bonne vie, » et

De toi maufaire n'a envie.

Il leur ordonne donc de faire paix et bonne accordance.

Il n'y a plus qu'une classe qui souffre et qui semble condamnée à toujours souffrir : c'est le vilain. Il est aussi maltraité là qu'au temps de Marie de France, et l'auteur met fort à l'aise la conscience de ceux qui l'oppriment. Il est si naturellement ingrat :

Du vilain ai-je bien oy dire,
Qui mieux lui fait le treuve pire.

Mais la bourgeoisie respire plus à l'aise ; déjà même protégée par la royauté, elle croit pouvoir se passer d'elle, ou du moins elle la discute. Notre fabuliste a, il est vrai, le respect des pouvoirs établis :

Le plus faible doit obéir
Au plus fort et le conjouir :
A tous seigneurs toutes honneurs.

Mais on voit qu'il n'est pas question de droit, mais de force. Il parait subir la loi, s'y résigner. C'est ainsi qu'il dit ailleurs:

Il ne fait bon courroucier
Plus grand que soi......
Mais doit on honorer le prince,
Soit que il oingne ou que il pince.

Et déjà, même en ce pacifique esprit, et dans cette disposition calme et résignée, la marque du XIVe. siècle se fait sentir. On y reconnait la trace de ce malaise, cette inquiétude, ces ferments révolutionnaires, ces agitations de l'esprit bourgeois et séculier qui, après avoir soutenu la royauté contre l'Église, se tourna enfin contre la première et éclata dans les assemblées de 1357. Le fabuliste semble avoir, aussi peu que Guillaume de Lorris, la superstition de la royauté. Il parle des gens d'Athènes qui voulurent à leur grand *dam*, changer d'état :

Obeissoient à leur loy
Sans coaction ne deloy.
Là leur faillit leur grand savoir
Que prince et roi vouldrent avoir.

On voit comme il les blâme d'avoir quitté la liberté pour l'état monarchique. Il accuse les rois de vivre aux dépens des peuples et de les sacrifier dans le danger ; et, chose significative ! c'est dans les Livres saints qu'il va chercher autorité pour appuyer son dire:

Trouverez au livre des Rois
Comme on les prit à grant desrois.
Les peuples qui voudrent avoir
Un roi pour garder leur avoir
Bien s'en savent à quoi tenir.

Quelle est maintenant la valeur de la moralité qui ressort de ces fables? Il faut l'avouer, elle n'a rien d'héroïque ; parfois même elle a pour le vice de singulières complaisances, et l'auteur accepte les transactions de conscience les plus blâmables. Il assure que la fraude est permise avec le trompeur:

Cil ne fait pas tricherie
Qui à bareter s'estudie
Pour le bareteur decevoir.

Cela peut se comparer à la moralité plus élastique encore d'un fabuliste du même temps :

Mentir pour gré avoir
Vault mieux que dire voir (vrai)
Et perdre corps et vie.
Voir dire sans domages
Devroit tout homme sage,
Car mentir est folie.

Il est impossible d'être plus accommodant et de mettre une vertu à moins haut prix. On voit que la tradition chevaleresque est morte et que rien ne la

remplace encore. Le bourgeois affranchi garde les flétrissures du servage : il lui faudra du temps pour remplacer l'idée de chevalerie par l'idée de devoir.

Aussi, ce qu'attaque le fabuliste ce n'est plus la violence, c'est la perfidie, la cautelle, c'est l'hypocrisie. Cela transforme d'une assez piquante façon la fable qui, plus tard, chez La Fontaine, s'appellera *Le Cochet, le Chat et le Souriceau.* Ici, le Cochet et le Chat deviennent un *chevalier* et un *prudhomme*, qui

En un fouier toutes jours grounne.
Sy est en la cendre chaudete
Et en orant toujours babete.
. . . .

Il n'est pas besoin de se garder du chevalier, mais bien du couvert hypocrite, de *Faux-semblant* qui se farde :

Cil les hait qui aux cieulx habite ;
Desous la langue ont le venin.

L'auteur ne craint pas de descendre aux considérations les plus humbles, et qui achèvent le caractère de cette morale, vulgaire comme le temps lui-même. Il est, par exemple, très-préoccupé de la gourmandise ; il revient plusieurs fois à cette leçon : « qu'il ne faut pas faire un dieu de son estomac, » ni

Aimer sur toute rien (chose) diner :

l'expression ici est à la hauteur du sentiment qui l'a dictée.

Du reste, on peut lire dans les vers suivants un aperçu et comme un résumé de sa morale. Cela vient

sans être attendu, après la fable du Cerf qui admirait ses cornes :

Ne quiers pas toujours ton plaisir,
Profiter et toy aisier.
Par ce viendras tu à richesse.
Ne te tienne nulle paresse.
Si tu veulx toujours deliter
Et toute curation jeter
Et mener la vie delitable,
Un grant despens et grande table,
Et tu n'y mets atemprement,
Sois certain et crois fermement
Tard te sera du repentir.
. . . .
Atrempe-toy selon ta rente,
Que povreté ne t'agravante,
Et ne t'en fais pas en accroire
Ni en pompes n'en vaine gloire,
N'en viandes n'en belles robes,
Car il convient l'escot paier.
Pour ce te dois bien esmaier,
Quand despans plus que n'as assez.

Il n'a garde d'oublier la fable *du Chêne et du Roseau*, ni la leçon d'humilité qu'elle contient : fable et leçon du reste qui paraissent avoir été chères au XIVe. siècle. Nous la retrouvons avec un talent de narration bien supérieur, et une foule de traits heureux dans le roman de *Renard contrefait*. Notre fabuliste prendrait volontiers à son compte les paroles du *Jonc marin*, qui ploie sous le passage du Chêne déraciné et entraîné dans la rivière, et qui,

Lorsque fut outre, se relève,
Et fut aussi droit que devant ;

« *Quand vois plus fort que moi venir,*
Vers qui je ne me puis tenir,
N'ai pas honte de moi baisser.
. . . .
Beaux enclins ne me coûtent rien. »

Épargne, économie, humilité, modération, ce sont là les préceptes qu'il aime à donner, les vertus de ménage qu'il recommande. Sa sagesse est une sagesse vulgaire, bourgeoise, sans grandeur, sans pensée de sacrifice. C'est qu'en effet le XIV°. siècle est un triste temps : l'idéal lui manque. Si la noblesse a dégénéré, le tiers-état n'a pas recueilli ce qu'elle a perdu. Il a moins gagné en élévation morale qu'en richesse, en sécurité et en bien-être. Il n'a plus l'ardeur guerrière d'autrefois. Ce n'est plus cette bourgeoisie qui conquérait sa liberté dans des luttes sanglantes, et qui envoyait ses milices à Bouvines. Au temps de l'auteur et à la veille de la guerre contre les Anglais, elle se rachète à prix d'argent du service militaire (1). On pourrait dire, sans trop de paradoxe, que le ton même de ces apologues explique nos longs désastres dans la guerre de Cent-Ans.

On voit comment, après avoir instruit les siècles passés, ces fables aujourd'hui peuvent nous aider à retrouver leur histoire morale. On voit également qu'on chercherait vainement ici le sévère et triste intérêt que nous présentaient les récits de Marie de France.

(1) V. Henri Martin, *Histoire de France*, règne de Philippe VI.

CHAPITRE COMPLÉMENTAIRE

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

LE GÉNIE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE DE SAINT AUGUSTIN ;

Par M. THÉRY,

Recteur, président de l'Académie.

Je ne voudrais laisser dans l'ombre aucun des traits qui peuvent reproduire la grande figure d'Augustin, et il m'importe de justifier de tous points le titre même du livre où j'essaie de la mettre en lumière.

Détournons-nous donc un moment des considérations générales, et tâchons d'établir avec quelque précision comment Augustin concevait ses ouvrages, et comment il exécutait ce qu'il avait conçu.

Ce double procédé de son esprit, appliqué à la théodicée, à la psychologie, à l'esthétique, nous fera mieux comprendre son empire sur les contemporains, mieux prévoir son influence prolongée sur l'avenir.

La force principale de ce grand homme était la passion persistante de la vérité.

On a vu des esprits de premier ordre, que le goût calme et persévérant de la vérité élevait au sommet de la science, et qui obtenaient ainsi l'admiration des hommes. Cependant, leur influence restait bornée ou passagère.

Ce qu'il faut à notre double nature, pour l'entraîner,

c'est le mouvement avec la logique, la chaleur avec le rayon.

Augustin, âme tendre, imagination brillante et hardie, animait le raisonnement, enflammait la sévérité de la science. C'était là comme le fond indestructible de son génie. Ni le sérieux de ses études, ni l'austérité du sacerdoce, ni les glaces de l'âge, n'avaient pu éteindre ce foyer. Les abstractions se coloraient dans sa pensée; les subtilités même n'étaient jamais un jeu prémédité de son esprit, mais une complicité involontaire avec son siècle. Des profondeurs de son âme montait toujours, à la surface de son plan et de son style, une sève ardente qui produisait la vie. L'irrégularité d'une conception, le mauvais goût d'une forme, disparaissaient à l'œil du lecteur, à l'oreille de l'auditeur, frappé par l'idée solide et lumineuse que le tissu d'une enveloppe défectueuse n'empêchait pas d'éclater.

Il faut l'avouer, en effet, l'esprit, l'esprit moderne surtout, n'est pas toujours satisfait de l'ensemble, lorsque nous lisons quelques-uns des immortels ouvrages d'Augustin.

Ainsi, dans les six livres de la *Musique*, il y a disproportion évidente, avouée d'ailleurs, entre le commencement et la fin. Ce qui est secondaire y est développé outre mesure; le principal est seulement esquissé à grands traits.

Ainsi, dans le beau livre des *Confessions*, les trois derniers chapitres n'ont pas une liaison suffisante avec les dix premiers, et ressemblent à un traité spécial, annexé presque au hasard à l'œuvre capitale.

Dans la polémique d'Augustin, on peut signaler des répétitions d'arguments, transportés çà et là, sans besoin réel, dans les différentes parties de l'ensemble; des écarts excessifs du dessin, là où quelques hachures vigoureuses auraient suffi.

On ne saurait donc préconiser comme un modèle classique et froidement régulier le procédé de composition, nous ne dirons pas dont se servait, mais auquel s'abandonnait cet heureux génie.

Évidemment, lorsqu'il concevait une œuvre, lorsqu'il en jetait les premières assises, il embrassait, dans une grande conception générale qui lui restait toujours présente, qui donnait la vie à tout, une foule de matériaux particuliers, qui se rangeaient d'eux-mêmes, mais avec peu de régularité apparente, sous la loi d'une pensée unique. L'unité de l'inspiration éclairait, vivifiait chaque partie, et ne laissait pas sentir ce qui pouvait manquer à l'arrangement.

Encore est-il juste d'ajouter que, dans quelques-unes de ses œuvres les plus importantes, dans les livres de la *Doctrine chrétienne*, surtout dans les tableaux sublimes de la *Cité de Dieu*, fruit d'un travail de plusieurs années, on doit admirer la régularité du plan, la gradation majestueuse des idées, en même temps qu'on est ému de la grandeur de la pensée-mère et de la verve éloquente du style.

Augustin ne dédaignait pas la puissance de l'ordre, et il pouvait se la donner; mais, livré à son mouvement naturel, son génie suivait une marche plus hardie. Il allait tout d'abord au fond d'un sujet, s'emparait du bloc pour en faire une statue imposante,

et l'animait d'un feu dérobé au ciel. L'œuvre n'était pas achevée de tout point : la proportion des parties n'était pas toujours observée; l'art exact y eût trouvé à redire; mais elle s'emplissait de lumière et rayonnait sur les plus indifférents.

La passion, dans ce qu'elle a de plus doux ou de plus véhément, dans ce qu'elle a de plus pur, mais aussi de plus vif, telle est, non pas la méthode (car ce n'est pas une méthode), mais l'inspiration constante d'Augustin. C'est elle qui a construit ses plans et fourni les développements de sa pensée. Sa logique la plus pressante, sa dialectique la plus serrée, ont toujours comme un feu secret qui les anime, et ce feu, c'est l'amour expansif de la vérité.

En ce qui touche la forme qu'il donne à ses idées, le style proprement dit, il ne s'est pas épargné lui-même dans ses jugements. Il a même outré la modestie au point de la faire ressembler à l'injustice.

Convenons pourtant qu'il ne se garantit pas assez des subtilités de son temps, et qu'il prodigue l'antithèse jusqu'à la fatigue.

L'antithèse, il faut le dire, est une tentation et un charme pour les esprits militants, qui ont souvent à contredire, et qui, par leur élévation même, sont portés à faire ressortir, en contraste impitoyable, le bien et le mal, le vrai et le faux. Dans les siècles philosophiques et littéraires les plus heureux, ou, pour mieux dire, les plus tranquilles, de beaux génies dédaignent ce moyen, et déroulent avec candeur la suite de leurs pensées, sans accuser les oppositions, sans songer à autre chose qu'à la série

naturelle et simple des idées. Il ne faut pas espérer de rencontrer ce caractère dans les œuvres même des esprits supérieurs que le mauvais goût d'un siècle tourmenté et d'une époque de décadence fatale presse de toutes parts. Leur grandeur éclate malgré cette résistance de la forme, mais elle ne réussit pas à s'en affranchir : elle y trouve au contraire un auxiliaire, inférieur, mais non à mépriser; car il faut bien qu'elle domine des imaginations accoutumées au cliquetis des paroles, et, si j'ose le dire, à la saillie des angles du style. Elle suit donc en ce point la pente naturelle du temps, et, qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, elle s'y abandonne pour être comprise.

Placés comme nous le sommes, à la distance de la postérité, instruits d'ailleurs à juger Augustin, en partie du moins, par ses propres aveux, nous discernerons ce qu'il pouvait concéder de ce qu'il aurait mieux fait de refuser au goût de son temps; mais, quelle que soit la conclusion de la critique actuelle, nous reconnaîtrons dans cette lecture que la force intérieure et vivace de la pensée relègue, bien loin et dans une importance bien secondaire, le blâme qui pourrait atteindre quelques détails d'expression.

Qu'importe, en effet, à la profondeur de la polémique d'Augustin qu'il saisisse quelquefois l'arme de ses adversaires, et que ses tours de phrase deviennent subtils pour réfuter ces maîtres en subtilité? qu'il lui échappe des jeux de mots, dans la peinture sérieuse et sentie des révolutions même de son âme, comme lorsqu'il nous dit avec componction, en parlant des succès de son éloquence païenne : « J'étais

alors *disert*, ou plutôt *déserté* de Dieu (disertus, aut potius desertus à Deo; *Conf.*, l. II); » ou encore, lorsqu'il dirige ce trait satirique et intraduisible contre les parents qui le pressaient outre mesure d'instruire leurs enfants : « Cum *liberos* suos mihi traderent, *liberum* esse me non sinebant *(Ibid.)*? » Qu'importe, lorsque le raisonnement reste serré et savamment gradué ; que les mouvements de l'âme sont vrais, sincères, éloquents ; que le langage même est habituellement épuré, illuminé par l'idée ; enfin que des taches inévitables se perdent dans l'imposante simplicité de l'ensemble ?

Au reste, s'il a jamais été vrai de dire que *le style est l'homme même*, c'est bien à l'écrivain des *Confessions*, de la *Cité de Dieu*, du traité de l'*Ordre*, de la *Doctrine chrétienne*, des *Sermons*, de la *Correspondance* surtout, où la plus exquise familiarité se mêle aux plus hautes pensées, c'est à lui que cette définition s'applique sans effort.

Quand on a lu sa vie, agitée d'abord et long-temps par la lutte des amours terrestres et des abstractions les plus laborieuses de l'esprit, qu'on a vu la passion de la vérité partageant son cœur avec la passion du plaisir ; puis la vérité, enfin découverte, prenant possession de cette âme, et la remplissant de sérénité sans y éteindre la flamme, on peut déterminer presque à coup sûr comment Augustin concevra avant d'écrire, s'exprimera après avoir pensé. L'imagination et l'ardeur, réglées plutôt que calmées par la sainteté de la mission, devront nuire souvent à l'ordre des conceptions et entraîner des négligences ou des dissonances

dans le style. Le long usage d'une dialectique qui s'était d'abord trompée d'objet donnera lieu à des détails subtils, même dans les discussions qui s'éclairent de la lumière véritable. Mais aussi, à mesure que l'esprit d'Augustin avancera dans la vérité, les défauts de la jeunesse du rhéteur et de l'élève des sophistes deviendront plus rares sous sa plume. La méthode s'élargira, se régularisera par le sentiment du vrai et de l'unité. Le langage ne conservera, de ses premiers hasards, que cette pointe qui rendra plus piquante l'expression sublime de l'idéal, offert aux hommes comme la loi claire et incorruptible de la réalité. Le lecteur attentif de la *Cité de Dieu* y reconnaîtra ces caractères.

A ce point culminant de son génie, Augustin a sans doute une argumentation vigoureuse, de la finesse, de l'esprit même dans le sens moderne ; mais les traits distinctifs de son talent sont la passion et l'élévation : la passion qui nous intéresse à tout, l'élévation qui ramène tout à un centre ; c'est-à-dire, en d'autres termes, les deux plus grandes qualités d'un écrivain, quel que soit le sujet qu'il traite, comme aussi les deux plus puissants agents de la nature physique : la lumière et la chaleur.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

PIERRE-BONIFACE THIERRY,

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE CAEN,
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE ;

PAR M. J.-ISIDORE PIERRE,

Professeur de chimie à la Faculté des sciences, membre titulaire.

(Séance du 27 février 1863.)

MESSIEURS,

S'il est un devoir tout à la fois doux et pénible à remplir, c'est celui de retracer les principaux actes de la vie d'un homme de bien qu'on a connu.

On aime à lui payer un tribut d'affectueuse estime, à rappeler le souvenir de ses vertus, à rendre témoignage du bien qu'il a pu faire autour de lui ; mais le cœur se resserre toujours, parce que les souvenirs mêmes qu'on évoque rappellent une éternelle séparation.

Pierre-Boniface Thierry naquit à Caen le 3 août 1782. Son père, Jacques-Pierre-François Thierry, qui avait été l'un des élèves de prédilection du chimiste *Rouelle*, notre compatriote, avait envoyé de bonne heure notre confrère perfectionner dans la capitale, auprès des grands maîtres, les heureuses dispositions



qu'il annonçait pour les études chimiques, et P.-B. Thierry se rappelait toujours, avec un juste sentiment d'orgueil, qu'il avait fait partie de cette nombreuse pléiade d'éminents chimistes français formés à l'école si utilement pratique de notre illustre compatriote VAUQUELIN.

C'est pendant qu'ils suivaient les savantes leçons du maître, pendant qu'ils reproduisaient en commun les belles expériences dont chaque jour il enrichissait la science, que commencèrent entre Thenard et Thierry ces relations d'inaltérable amitié qui durèrent autant que notre confrère; et je n'oublierai jamais, Messieurs, que c'est principalement à l'existence de ces relations que je dois l'honneur de me trouver au milieu de vous. Mais, appelé à partager vos travaux trop peu de temps avant la mort de notre vénéré confrère, je n'ai pu le suivre par moi-même dans sa longue et honorable carrière, et je ne puis être ici qu'un interprète insuffisant des souvenirs qu'il a laissés dans l'Académie, dans la Faculté des sciences et dans la cité.

Beaucoup de nos honorables confrères auraient pu rappeler d'une manière plus complète et avec plus d'autorité la vie de notre ami commun, puisque mon principal titre pour vous parler de lui se fonde sur l'honneur d'avoir été appelé à lui succéder, lorsque l'âge et la fatigue de trente-huit années de services l'ont averti que le temps du repos était arrivé pour lui. Mon plus vif désir est de lui succéder dans la confiance affectueuse de ses concitoyens, comme je lui ai succédé dans ses fonctions de professeur.

Thierry appartenait, depuis 1804, à cette Académie,

dont son père avait en quelque sorte sauvé les épaves à la fin du siècle dernier. C'est au milieu de nos devanciers, en répétant avec eux les expériences nouvelles que son père suivait avec une véritable passion, que notre confrère contractait ce goût des études scientifiques qui ne s'éteignit en lui qu'avec la vie.

Après avoir pris, à Paris, une part active aux travaux remarquables qui portèrent si haut la gloire de ses maîtres, Thierry revint en 1807 à Caen, après avoir subi avec honneur les épreuves de maître en pharmacie, pour se conformer au désir de son père, qui voyait en lui son successeur.

Le premier travail académique par lequel il se révéla dans les *Mémoires* de nos Sociétés caennaises, l'année même de son retour définitif dans sa ville natale, est une *Notice sur Chibourg*, notice d'un style simple et d'un goût très-pur, dans laquelle notre académicien de vingt-quatre ans et demi montre la vivacité de ses bons sentiments, et prouve qu'il savait trouver sans effort des expressions vraies pour manifester ces doux sentiments de l'âme, qu'il est difficile d'exprimer avec justesse quand on ne les éprouve pas soi-même et qu'ils ne partent pas du fond du cœur.

J'ai eu entre les mains l'épreuve corrigée de cette notice, et j'ai pu me convaincre que *Thierry*, dès le début de sa carrière, pratiquait déjà consciencieusement, comme il paraît l'avoir fait depuis, le grand précepte de notre immortel classique :

Polissez-le sans cesse, et le repolissez,
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

Mais disons-le bien vite, à la louange de notre confrère, les corrections ne portaient jamais sur les parties destinées à exprimer les sentiments du cœur, mais seulement sur les parties qu'on pourrait appeler les accessoires de son travail. Nous pourrions lui appliquer, à juste titre, ce qu'il disait lui-même de Chibourg : « sentiments généreux, délicatesse d'esprit, « il révèle à chaque instant ce tact fin et délicat, qui « caractérise une érudition profonde et répand sur « elle le précieux coloris de l'urbanité. »

Docteur ès-sciences en 1810, Thierry fut presque en même temps nommé professeur-adjoint près la Faculté des sciences, et professeur de physique et de chimie au lycée de Caen.

Vers la fin de la même année, il fut nommé secrétaire de la Faculté des sciences, en remplacement de Marry-Vallée; puis, le 12 octobre 1810, professeur titulaire de la chaire de physique et de chimie à la Faculté, en remplacement de Nicolas; membre du Conseil académique le 5 juin 1812; doyen provisoire de la Faculté des sciences le 6 avril 1827, et doyen titulaire le 7 avril 1829.

Le souvenir de ses nombreux élèves, celui de ses anciens collègues, témoigneraient au besoin, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire moi-même, du zèle infatigable avec lequel il a constamment rempli ces diverses fonctions.

Le souvenir des nombreux services rendus par son père (1), ceux qu'il ne cessait lui-même de rendre

(1) La reconnaissance publique, et de nombreux documents que



chaque jour, devaient appeler tout naturellement sur lui l'attention de ses concitoyens et celle de l'administration supérieure ; aussi n'est-on pas surpris de le voir entrer dès 1823 au Conseil municipal de Caen, et dès 1819 au Conseil général du département.

Entièrement occupé de la pratique consciencieuse des devoirs attachés aux diverses fonctions qu'il avait acceptées, absorbé en outre par les soins journaliers qu'exigeait la surveillance d'une importante officine, Thierry ne pouvait trouver beaucoup de temps à consacrer aux travaux scientifiques vers lesquels il était cependant porté par ses goûts; mais si, comme savant, il n'a pas publié de nombreux travaux, comme citoyen il a laissé à ceux qui l'ont connu d'excellents exemples à suivre. Les travaux qu'il nous a laissés suffisent pour établir la justesse et la profondeur de ses vues, et la lecture de notes manuscrites nombreuses et variées qu'on a trouvées dans ses cartons, nous a fait vivement regretter qu'il ait laissé au hasard et au temps le soin de faire inscrire dans les annales de la science, par d'autres mains que par les siennes, un grand nombre d'observations intéressantes

la famille conserve avec raison comme des titres de noblesse, nous montrent le père de Thierry toujours au premier rang quand il s'agissait de rendre service à ses concitoyens malheureux ; aussi en reçut-il, pendant les orages de la Révolution, la récompense trop souvent décernée alors à de pareils services : des persécutions, dont les conséquences eussent été fort graves, s'il n'avait suivi le conseil de ses amis et de ses parents, en se dérobant, par la fuite, à cette singulière récompense de ses bienfaits.

ou de faits nouveaux, qu'il paraissait en mesure de faire entrer beaucoup plus tôt dans la pratique scientifique. Lorsqu'il s'agissait de faits nouveaux, l'autorité d'un grand nom ne lui suffisait pas : l'expérience seule faisait autorité pour lui. Mais s'il était difficile pour les autres, quand il s'agissait de science positive, il n'était pas moins sévère pour lui-même; et c'est par suite de cette grande défiance de soi, et du grand nombre de sujets divers sur lesquels s'est portée son attention, que nous éprouvons le regret de ne pouvoir faire connaître le fruit de tous ses travaux. On lui doit une intéressante *Notice sur les eaux minérales de Bagnols*, travail qu'il fit, en 1813, avec son illustre maître et ami Vauquelin. Il publia encore, vers la même époque, des *Recherches expérimentales sur les quinquinas*. Les *Annales de chimie* publièrent, en 1815, un mémoire qu'il avait communiqué à l'Académie de Caen, et qui avait pour titre : *Considérations sur les caractères distinctifs de l'oxygène et sur ses rapports généraux avec les autres matières réputées simples.*

Vers 1828, c'est-à-dire bien long-temps avant ceux à qui on a depuis attribué le mérite de ces observations, Thierry, constamment préoccupé de tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration de notre boisson normande, avait déjà constaté que, dans certains cas, l'addition d'un peu de levure de bière peut activer la fermentation des jus et déterminer ensuite leur clarification d'une manière plus régulière.

C'est encore à la même époque qu'il fit connaître les avantages de l'addition d'un peu de tartrate neutre de potasse pour neutraliser la trop grande acidité de



certains cidres, faciliter leur clarification et rendre plus régulière leur seconde fermentation. On lui doit encore l'idée de l'emploi d'une mince couche d'huile d'olive pour prévenir les progrès, souvent trop rapides, de l'acidification des cidres dans les tonneaux qui restent long-temps en vidange.

Enfin, c'est encore sous l'impression de l'importante utilité des études qui se rattachent à la bonne fabrication des cidres, qu'il présenta, en 1840, à la Société d'agriculture et de commerce de Caen, un remarquable travail dans lequel il demandait la mise au concours de nouvelles études sur la préparation rationnelle des cidres et des eaux-de-vie qui en proviennent. Il exprimait nettement, dans ce travail et dans les notes qui l'accompagnaient, les doutes qu'il concevait sur l'exactitude des théories alors en vigueur sur les fermentations, et semblait déjà prévoir que l'expérience viendrait bientôt modifier profondément les bases sur lesquelles ces théories s'appuyaient.

En 1835 il publia, dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, un *Nouveau procédé d'extraction, par déplacement, de la cantharidine*, principe vésicant des cantharides.

Notre confrère parait avoir clos la série de ses publications en 1845, par deux mémoires insérés dans le recueil de l'Académie. Le premier de ces mémoires est une dissertation méthodique *Sur le dégagement de la chaleur ou du feu dans les combinaisons chimiques;* le second est intitulé : *Faits relatifs à l'action du protochlorure d'étain sur les acides sulfureux et chlorhydrique réunis.*

Nous avons déjà vu Thierry à l'œuvre, lorsqu'il s'agissait de questions d'utilité générale; permettez-moi de le ramener encore sur ce terrain, qui était en quelque sorte pour lui un patrimoine de famille.

Lorsqu'en 1816 des pluies incessantes venaient de compromettre les récoltes qui forment la base de l'alimentation publique, notre confrère se livrait, ses notes en font foi, à de patientes et nombreuses recherches, pour trouver le moyen de diminuer, ou même de faire disparaître la mauvaise odeur et le mauvais goût des blés et des farines avariés. Il recherchait avec ardeur les moyens de faciliter la panification de ces farines, dont il fallait pourtant se contenter faute de mieux. Nous le retrouvons encore ivré à de semblables études en 1827, c'est-à-dire qu'on était sûr de le trouver partout où les applications de la science avaient à rendre un service public.

La collaboration de notre confrère à la rédaction de quelques articles de la *Normandie agricole* nous prouve aussi qu'il avait foi dans les services que la chimie peut rendre à l'agriculture, et nous avions formé ensemble des projets de collaboration qui ne devaient, hélas! jamais se réaliser.

Thierry professait d'une manière toute spéciale le culte des pieux souvenirs de reconnaissance, et il vous a fourni plusieurs fois la preuve de sa profonde vénération pour la mémoire de ceux qui avaient été ses maîtres et ses premiers guides.

Lorsque Desmoueux fut inhumé dans le Jardin-des-Plantes, où de nombreux élèves s'étaient si souvent pressés autour de lui, Thierry se chargea de prononcer

sur sa tombe le suprême adieu de ses jeunes amis ; lorsqu'après un demi-siècle, les importants travaux qui ont transformé le jardin nécessitèrent la translation des restes du savant modeste que la piété publique a cru devoir laisser encore au milieu des chers objets de ses études, c'est encore Thierry qui revendique l'honneur d'exprimer, au nom de la génération actuelle et au nom de cette génération passée dont il n'était déjà plus qu'un des derniers représentants, les mêmes sentiments de vénération qu'un demi-siècle n'avait pas affaiblis. Nous retrouvons encore notre vénéré confrère au premier rang à St.-André-d'Hébertot, lorsque la reconnaissance publique y consacre un monument à la mémoire de Vauquelin, son cher maître et toujours son ami. Et c'est pendant qu'il s'acquitte de cette dette du cœur que Thierry ressent les premières atteintes de la maladie qui devait bientôt le conduire lui-même dans la tombe. (Thierry mourut le 23 décembre 1851.)

Je n'ai pas eu le bonheur d'entendre Thierry dans sa chaire, Messieurs ; mais si je ne puis l'apprécier que par le témoignage d'autrui, ce témoignage est unanime pour constater que son enseignement était clair et précis, sa diction facile, souvent même élégante sans affectation, et qu'il savait faire pénétrer dans l'esprit de ses élèves la conviction dont il était animé lui-même. Aussi nous comprenons facilement l'émotion qui devait le dominer lorsque, dans sa leçon du 30 juillet 1847, il annonçait à ses élèves que c'était pour la dernière fois qu'il paraissait dans cette chaire à laquelle il était attaché depuis près de 38 ans.

« Nous sommes arrivés, disait-il (1), au terme de « nos entretiens.....

« En ce moment, il se passe en moi ce que je n'avais « point encore éprouvé..... ; car cette séparation « d'aujourd'hui ne doit pas, comme les précédentes, « être suivie du retour.

« La détermination que j'ai prise, et qui est sur le « point de se réaliser, ne pouvait être exempte de « sacrifices, je ne le sens que trop. Mais ce que je « ressens par-dessus tout, c'est ma reconnaissance « pour le bienveillant concours que vous avez con- « stamment associé à mes efforts.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous en offrir la « cordiale expression. Permettez-moi encore de me « figurer qu'en m'adressant à vous directement, je « m'adresse aussi à tous mes anciens compagnons « d'étude dans cette Faculté, lesquels, comme vous, « m'ont montré une bienveillance dont le précieux « souvenir vivra autant que moi.

« Ce qui me rend, ici, mes adieux moins pénibles, « c'est la pensée que, du moins, pour plusieurs d'entre « vous, ils ne sont point absolus ; c'est la persuasion, « Messieurs, que ces adieux, qui sortent du fond de « mon cœur, et auxquels je vous prie de donner accès « dans le vôtre, seront regardés par chacun de nous « comme le gage d'un sentiment que toujours, dans nos « rapports mutuels, nous avons également partagé. »

Thierry se préoccupait vivement des améliorations dont il croyait susceptible l'enseignement des sciences

(1) Copie d'une petite note trouvée dans ses papiers et datée : 30 juillet 1847.



dans les Facultés; la lecture des rapports annuels qu'il était chargé de faire comme doyen, la lecture de sa correspondance avec l'abbé Daniel, alors recteur, et avec son ami Thenard, en fourniraient souvent la preuve. Il y développait, dès l'année 1838, des vues qui offrent plus d'un point d'analogie avec celles qui ont été adoptées une quinzaine d'années plus tard.

Thierry s'est élevé plus d'une fois avec énergie contre la tendance déplorable qui portait à modeler les établissements d'instruction supérieure de province sur ceux de Paris « où presque tout, disait-il, est ex« ceptionnel, depuis l'organisation même de ces éta« blissements jusqu'au mérite de la plupart de ceux « qui sont appelés à y donner l'instruction. » S'il revenait parmi nous aujourd'hui, notre confrère verrait que, si ses vœux ne sont pas entièrement exaucés, des améliorations progressives se réalisent peu à peu, avec la maturité qu'exigent des matières aussi délicates.

Bien que je ne puisse avoir la prétention de vous faire connaître dans tous ses détails la vie intime de notre confrère, Messieurs, je dois cependant m'arrêter encore un instant sur un autre ordre d'idées qui a peut-être réagi trop vivement sur lui, je veux parler de l'impression produite par les événements politiques. Il est à croire que, si ces événements ne l'ont pas distrait de ses devoirs, ils n'ont pas dû lui laisser toujours la quiétude d'esprit nécessaire pour les recherches scientifiques. Sans doute, il est difficile de rester complètement insensible à tout ce qui se passe autour de nous, surtout quand les événements qui s'accomplissent sont de ceux qui font le plus éner-

giquement battre tous les cœurs vraiment généreux ; sans doute, il pouvait rester chez Thierry un souvenir des persécutions qui, pendant notre grande crise révolutionnaire, avaient troublé le repos de ses parents et de ses amis. Mais, s'il n'est permis à personne de rester complètement insouciant quand tout s'agite autour de lui, il est utile cependant de se rappeler qu'il existe, dans l'État, au moins trois grands corps qui doivent envisager avec calme et modération les événements politiques du pays :

Le clergé, parce que, suivant la parole du divin Maître, le royaume de Dieu n'est pas de ce monde; la magistrature, parce que l'équité de ses jugements pourrait quelquefois être mise en suspicion, si le justiciable pouvait croire un seul instant le cœur du magistrat trop accessible aux passions politiques.

Mais le corps enseignant, surtout, a doublement besoin de cette modération dans l'expression de ses sentiments, parce qu'il n'est pas soutenu, comme le clergé, par la crainte salutaire qu'inspirent les sentiments religieux; parce qu'il n'a pas, comme la magistrature, l'appui de la force publique pour faire constamment respecter sa parole.

Supposez un instant la passion politique dans la chaire du professeur, en présence d'une jeunesse ardente, avide de nouveautés, disposée à accepter les inspirations d'un maître éloquent et aimé; supposez encore que les idées du maître ne soient pas celles de la majorité de son auditoire, et vous verrez ces déplorables scènes, dont nous avons eu plus d'une fois de malheureux exemples.

Bien loin de moi, Messieurs, la pensée d'adresser à la mémoire de Thierry une critique de cette nature : il a su constamment mériter l'estime de ses élèves comme il avait mérité celle de ses concitoyens. Je me proposais seulement de rappeler que, si cette modération du corps enseignant est nécessaire dans l'intérêt de la tranquillité publique, elle ne l'est pas moins dans l'intérêt de la science elle-même ; car une participation trop active à la vie essentiellement politique est peu compatible avec les travaux assidus d'un laboratoire, et la science est un peu comme la sensitive, elle veut du calme pour étaler ses secrets, tandis qu'elle les cache à qui n'est pas attentif et calme auprès d'elle pour les observer.

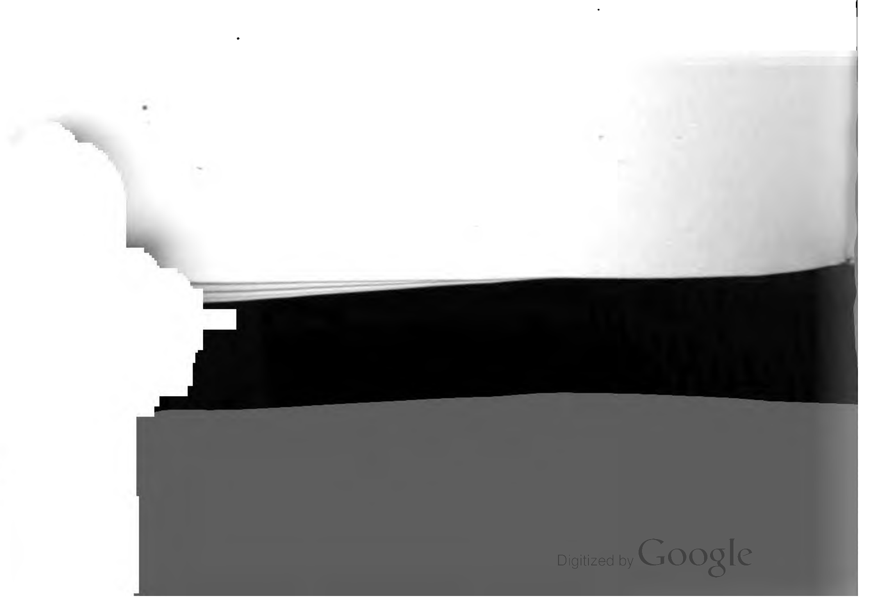
Je m'aperçois, Messieurs, que je m'éloigne un peu de mon sujet ; mais j'avais besoin de vous montrer que si Thierry, avec cette facilité de travail que vous lui avez connue, avec cette activité d'esprit qu'il a conservée jusqu'à l'invasion de la maladie qui l'a enlevé à sa famille et à ses amis, ne nous a pas laissé un plus grand nombre de travaux originaux, il est permis de l'attribuer en partie à ce qu'il a vécu à une époque où les crises politiques se succédaient avec trop de rapidité, à ce que son cœur généreux subissait trop facilement leur influence pour laisser à son esprit cette liberté nécessaire à tout travail sérieux de longue haleine.

Tel a été, Messieurs, notre excellent confrère, aimé des siens, estimé de ses concitoyens, probe jusqu'au purisme aussi bien dans sa vie scientifique que dans sa vie sociale ; et j'éprouve, en terminant cette notice,

le regret de ne pas avoir assez connu toute sa vie pour lui rendre pleine et entière justice (1).

(1) Thierry devait nécessairement faire partie d'un grand nombre de Sociétés savantes, mais il ne nous a pas été possible d'en avoir une liste complète. Voici, du moins, les renseignements positifs que nous avons pu nous procurer pour plusieurs d'entre elles :

La Société d'agriculture et de commerce de Caen	1803
L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen	1804
La Société de pharmacie de Paris	
La Société de pharmacie de Lyon	1819
La Société Linnéenne de Normandie	1823
La Société médico-botanique de Londres	1828



BIOGRAPHIE

DE

M. LOUIS-EDMOND GAUTIER;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

La tâche que nous avons acceptée, dans la séance de novembre, est un dernier hommage au confrère le plus modeste et à l'un des hommes les plus estimables que nous ayons connus. Malheureusement la modestie est de nos jours une vertu quelque peu fatale à ceux qui la mettent trop en pratique : s'ils ne tiennent pas à ce que l'on parle d'eux, on se tait volontiers sur leur mérite. Ils traversent la vie en se rendant obscurément utiles ; ils ne disputent ni les places ni les honneurs : personne ne les jalouse ; mais personne ne cherche à faire valoir leur instruction et leurs talents, personne ne les appelle au banquet budgétaire, et si leur capacité n'est pas niée, si leurs vertus sont reconnues sans conteste, jamais cependant ils ne sont mis en position de se produire.

M. Gautier (Louis-Edmond) est le modèle qui justifie le mieux les réflexions qui précèdent. Né à Caen, le 18 juin 1804, de parents peu aisés, mais qui con-

naissaient le prix de l'éducation, il reçut les leçons de l'enseignement secondaire et fut destiné par sa mère à l'état ecclésiastique. Son frère Arsène avait plus de vocation pour cette carrière; il l'embrassait et donnait des espérances comme littérateur lorsqu'il mourut, à 21 ans, laissant inachevée une édition de Malfillatre (1). Louis-Edmond, qui avait fait d'excel-

(1) On lit dans l'OBSERVATEUR NEUSTRIEN du 2 novembre 1822: « *Caen, 31 octobre.* La mort vient encore d'enlever un des rédacteurs de ce journal. Un jeune homme qui donnait les plus heureuses espérances, à qui ses ennemis même n'avaient pu refuser un vrai talent, et auquel il ne manquait qu'un peu de cette mesure et de cette maturité que ne donnent que trop tôt les années, vient de s'éteindre à l'âge de 21 ans. Une fin si inattendue, un sort si rigoureux, ne doivent sans doute trouver nulle part des âmes froides et insensibles; mais la perte de M. Gautier doit être surtout sentie par tous les amis de la jeunesse studieuse et des lettres. Nul ne s'était voué avec plus d'ardeur à leur culte. A un vif amour du travail, à cette facilité heureuse qui diminue les difficultés, il joignait cette ténacité, plus précieuse et plus rare, qui les fait surmonter, et sans laquelle il n'est point de grandes entreprises, ni de succès durables. Sans doute ses productions n'étaient point exemptes de taches: elles avaient celles de son âge; mais quelques années de plus, nous le répétons, les auraient bientôt fait disparaître. M. Gautier laisse un jeune frère (Louis-Edmond) encore aux études, où il s'est déjà distingué de la manière la plus brillante. Que le malheur de son frère ne le détourne point de la carrière des lettres: le chemin lui est frayé. C'est à lui de remplir la place que son frère a laissée vide, et de consoler sa famille désolée de la perte qu'elle a faite. Puisse-t-il parvenir aux mêmes succès, rencontrer moins d'obstacles, et surtout être plus heureux! » T.

Ce vœu de l'un des hommes éminents de notre cité ne s'est réalisé qu'en partie. Les obstacles sont venus de la nécessité de pourvoir à des besoins renaissants; le temps ou les loisirs ont manqué



lentes études au collége royal de Caen, qui avait remporté les prix de dissertation latine et de dissertation française dans la classe de philosophie, au collége de Bayeux, renonça au séminaire et resta laïque pour ne pas vivre sous la dure loi du célibat. Son goût le portait vers les belles-lettres; et, pour son début, il acheva le Choix des œuvres de Malfillatre, à demi imprimé par son frère.

Bientôt commença pour lui le rude labeur de l'enseignement privé, labeur sans relâche, qui donne le pain de chaque jour, à la condition que chaque jour il est renouvelé, et que le maître ignore à peu près ces interruptions si douces, si utiles, si nécessaires aux corps et aux esprits, ces loisirs féconds, appelés temps des vacances. Alors que les professeurs des établissements publics et des institutions particulières se délassaient à la campagne ou dans des voyages, que de fois nous avons vu M. Gautier près d'élèves attardés, se dévouer à ses fonctions *pénibles !* car quoi de plus pénible que le tête-à-tête des leçons privées avec des écoliers ou des écolières d'une intelligence engourdie, d'une incorrigible légèreté, parfois d'une nullité complète ?

C'est là pourtant, c'est dans ces cas difficiles où tant d'autres auraient échoué par impatience ou par impuissance, que lui, l'homme de la règle austère, il entrait en lutte avec dévouement et menait la persé-

pour le succès. Toutefois M. Gautier fut plus heureux que son frère : il ne vécut pas une longue vie, mais il eut les jouissances de la famille et se résigna devant la gloire : ses chimères ne l'auraient point nourri, et son travail fit vivre les siens.

vérance jusqu'à l'héroïsme. Jamais professeur habile ne montra plus de douceur, ne déploya plus de ressources. Rien ne le rebutait, et la variété des explications, la simplification des procédés arrivaient à des résultats que lui rendait plus précieux la certitude d'un devoir accompli.

A 28 ans il se maria, et les besoins de la famille accrurent encore son zèle qu'apprécièrent tous ceux qui l'appelèrent près de leurs enfants. Maître de langues, professeur de belles-lettres, il mérita la confiance et l'obtint. Son travail suffit à tout : son fils suivit les cours du lycée de Caen ; il entra à l'École polytechnique ; aujourd'hui il est lieutenant au 1er. régiment de génie à Montpellier. Le sort de ses deux filles est avantageusement fixé ; et sa veuve espère finir ses jours avec l'aînée, chez son gendre, M. de Beaumont.

Il n'est pas étonnant qu'au milieu des travaux quotidiens de l'enseignement privé, M. Gautier ait produit peu d'œuvres littéraires. Il l'est peut-être davantage qu'il ait trouvé tant d'heures pour accroître et varier ses connaissances, et que deux fois il soit entré dans la lice de nos concours pour y remporter deux couronnes. Un tel champion ne pouvait rester hors de nos rangs : il fut nommé, le 28 juillet 1848, membre associé-résidant de notre Compagnie, et dans la dernière séance de notre dernière année académique (25 juillet 1862), il fut élu membre titulaire.

Cet honneur n'était point brigué par lui : il ignorait toute ambition ; mais, jaloux de justifier les suffrages de ses confrères, il se proposa de venir, pour leur



et sa reconnaissance, lire à la séance de rentrée .l critique sur les grammairiens modernes. ommencement de novembre, il m'en informa e pria de le mettre à l'ordre du jour pour le 28 . ce mois. Une semaine après, il était pris d'une maladie à laquelle il est fréquent d'échapper; mais sa constitution était ruinée par une vie de fatigues incessantes : il ne put résister. En trois jours une fluxion de poitrine l'emporta, le 13 novembre, à 3 heures du matin.

La messe du Saint-Esprit pour la rentrée des Facultés ne permit pas à quelques membres de l'Académie d'assister à ses funérailles. Je fus leur interprète sur sa tombe, où je parlai de son mérite modeste, de son dévouement à ses devoirs et de ses vertus de famille.

Je ne connaissais pas alors toutes les qualités de notre confrère : j'ignorais tout ce qu'il avait fait pour aider la vieillesse de son père ; j'ignorais que, dénué des biens de la fortune, il a fréquemment secouru des pauvres honteux, et provoqué les dons des riches à ces déshérités dont il ne parlait jamais qu'avec un intérêt fraternel et un attendrissement sincère ; j'ignorais enfin toutes les délicatesses de son âme candide, et ces scrupules de conscience qui témoignent de l'extrême droiture aussi bien que de l'élévation morale.

Quelques-uns de ces faits, récemment venus à notre connaissance, sont dignes de figurer à côté des actes de l'héroïsme caché, celui de tous qui mérite le mieux son nom d'héroïsme. En voici deux qui nous semblent admirables par leur caractère de générosité persévérante :

Notre confrère a été pendant quatorze ans dans un externat de jeunes filles : la maîtresse n'était pas riche, et, pendant ces quatorze années, il a donné gratuitement ses leçons : aucune instance n'a obtenu de lui qu'il acceptât le moindre salaire.

Un ancien professeur ne pouvant, par suite de sa mauvaise santé, continuer ses leçons dans une communauté religieuse de notre ville, M. Gautier fut appelé à remplir ses fonctions. Bientôt il apprit que ce professeur était loin d'être dans l'aisance; il l'alla trouver, le pria d'accepter la moitié de son traitement de 100 fr. par mois, et partagea ainsi jusqu'à la mort de celui qu'il avait remplacé.

Un simple trait de ses perplexités d'un jour peindra cet homme d'un autre siècle, dont l'excessive susceptibilité sur le juste et l'injuste nous semble singulièrement honorable. — Il donnait des leçons à une lieue de Caen, et le prix de chaque leçon était fixé à 5 fr. Trois fois dans le même mois il fit un voyage inutile : la maîtresse de la maison excusa trois fois sa fille, forcée à des absences inattendues dont il avait été impossible de prévenir son maître. Au bout du mois, les trois leçons furent comptées à M. Gautier, qui refusa d'en toucher le prix. En vain lui prouva-t-on que chaque voyage de deux lieues devait être payé; que, si la leçon n'avait pas été donnée, l'empêchement ne venait pas du maître; il fallut se fâcher pour qu'il acceptât. Mais peu rassuré sur la légitimité des 15 fr. qu'il avait reçus pour des leçons qu'il n'avait pas données, il entra dans un presbytère sur sa route, et remit au curé pour ses pauvres les trois

pièces de 5 fr. qui brûlaient sa poche. Nous n'hésitons ni à croire que les 15 fr. lui appartenaient, ni à louer l'excès de son scrupule sur son droit à les garder.

Cette sévère conscience, qui n'obéit qu'à des principes inflexibles, lui faisait perdre un temps considérable à corriger minutieusement les plus informes copies de ses élèves. De là l'impossibilité où il se trouva de rédiger plusieurs ouvrages dont il caressa l'idée pendant toute sa vie.

Il se proposait, par exemple, d'écrire l'histoire de Caen pendant la Révolution; il avait réuni des notes dans ce but : on les a vues dans un de ses cartons pendant sa vie; après sa mort, on ne les a point retrouvées.

Nous n'apprécierons pas ici sa *Biographie de Choron*, ni celle du *général Decaen :* elles sont imprimées : la première dans les *Mémoires* de notre Compagnie, publiés en 1847; la seconde dans le volume de 1851. Nous rappellerons seulement que, dans le Rapport sur le concours, fait par notre honorable et si regretté confrère, Mgr. Daniel, alors recteur de notre Académie universitaire, on lit ce jugement sur l'ouvrage de M. Gautier : « L'auteur s'identifie avec son sujet, et l'on voit qu'il le connait bien et qu'il le traite avec amour. Le style... est en général simple, clair et suffisamment coloré. Les faits sont convenablement présentés, et les nombreux ouvrages de Choron appréciés avec sagesse et exactitude, etc. » Nous ajouterons, ce que personne jusqu'ici n'a su, n'a pu même soupçonner, ce que nous n'avons connu d'abord

que par des inductions fondées sur des rapprochements que nous ont permis de faire, avec des autographes signés, deux lettres d'une correspondance anonyme; nous ajouterons, dis-je, que le concurrent de M. Gautier était un artiste littérateur dont les compositions et les savantes recherches sur la musique du moyen-âge jouissent d'une grande estime. Un tel athlète entré dans la lice ajoute au mérite de la victoire.

Les manuscrits de M. Gautier, qui nous ont été confiés pour compléter cette notice, ne consistent guère qu'en dessins d'ouvrages et en notes réunies pour les composer aux jours du repos, si l'auteur avait pu l'atteindre. Nous ne parlerons que de ce qui est à peu près terminé ou de ce qui était pierre d'attente pour un but évident:

1°. Avant tout, se présente la *Biographie* du vénérable Pierre-Aimé Lair, ce généreux philanthrope, pour les bienfaits duquel la reconnaissance publique a couvert les réclamations envieuses de quelques ingrats. Si l'auteur avait pu travailler à loisir cette Biographie, elle eût été couronnée sans doute dans le concours ouvert par l'Académie et par la Société d'agriculture et de commerce de Caen, toutes deux associées dans la jouissance alternative d'un legs important, comme elles étaient unies dans la pensée du testateur. Aucun concurrent ne satisfit au vœu des deux Compagnies; mais le manuscrit de M. Gautier, qui doit être prochainement déposé dans la Bibliothèque publique de notre ville, sera la source la plus complète d'information pour les écrivains qui voudront tôt ou tard



traiter un des sujets les plus dignes des biographes.

2°. *Observations critiques sur les livres élémentaires, et en particulier sur les grammaires françaises.*

Ce manuscrit, d'une soixantaine de pages in-4°., devait être lu par l'auteur à l'Académie, le 28 novembre. Il contient une appréciation de quelques grammaires en usage dans un bon nombre de nos établissements publics ou privés d'enseignement primaire ou secondaire. M. Gautier, après avoir critiqué la Grammaire de Noël et Chapsal, lui donne cependant la préférence sur toutes celles qui lui font concurrence. On voit par beaucoup de notes, écrites en divers temps, que son intention était de donner une Grammaire nouvelle, en prenant pour base de son travail celle de Noël et Chapsal.

3°. *Traité d'analyse grammaticale et d'analyse logique.* Cet opuscule de 55 pages commence par une introduction aux cinq chapitres dont il se compose. Le 1er. de ces chapitres est intitulé : De l'analyse en général, et de sa double application à l'étude des langues; le 2e., De l'analyse grammaticale ; le 3e., Observations particulières sur les mots variables; le 4e., Observations particulières sur les mots invariables; le 5e., Méthode d'analyse grammaticale. La matière du Traité est divisée en 90 numéros, divisés eux-mêmes, pour la plupart, en alinéas. Ce travail est le résultat d'une longue expérience, et la famille de notre confrère est dans l'intention de le faire imprimer.

4°. *Études sur les Synonymes français, formant suite et complément aux Synonymes de l'abbé Girard et autres.*

C'est une esquisse de 20 pages sur une matière inépuisable, digne d'exercer les esprits les plus sagaces.

5°. *Notes sur la Grammaire.* Parmi ces notes, il s'en trouve quelques-unes sur divers sujets; notamment cinq pages sur l'abbé De La Rue, etc.

Tel est le résultat d'un dépouillement qui m'a convaincu plus que personne du mérite solide de M. Gautier, et de l'impossibilité où le sort l'a réduit, d'en multiplier les preuves. S'il n'a pas fait une grande figure dans le monde, s'il n'a pas écrit les ouvrages qu'il avait projetés, si sa vie de dévouement passa presque inaperçue, nul du moins (je le répète avec autant de vérité que je l'ai dit au moment des derniers adieux), nul n'aura montré plus de vertus, nul n'aura plus de droit à nos regrets.



POÉSIES.

NOTRE-DAME DE LA DÉLIVRANDE,

Par Mme. Lucie COUEFFIN.

Vous dont le lis est la parure,
Vierge au front pur, aux yeux sereins,
L'Ange, ennemi de la nature,
Frémit sous vos pieds souverains.

Le cœur sent une paix profonde
Dès qu'il s'épanche à vos genoux,
Et nulle plainte dans ce monde
Ne se perd en montant vers vous.

Du flot qui bondit sur la rive
Votre main calme les fureurs;
Votre tendresse est attentive
Au cri de toutes les douleurs.

Vous cherchez dans la solitude
L'infortuné qui pleure en vain;
Vous charmez son inquiétude
En l'appuyant sur votre sein.

Vous aimez cette humble chapelle
Que pour vous éleva la foi;
Le saint espoir qui s'y révèle
Du pécheur apaise l'effroi.

Aux pieds de votre douce image,
Je viens m'incliner aujourd'hui;
Acceptez mon pélerinage,
Que vos bras me servent d'appui!

Voilà mon trésor d'innocence,
Ma fille, mon plus cher amour,
Qui bientôt de sa belle enfance
Verra s'enfuir le dernier jour.

Veillez, ô puissante Marie,
Veillez sur ses nouveaux printemps;
Préservez cette fleur chérie
Du souffle mauvais des autans.

Jusqu'ici sa jeune existence
Ne fut que tendresse et candeur;
Vierge, pour son adolescence
Paix encore, amour et bonheur!

Faites descendre dans cette âme,
Ouverte à vos enseignements,
La foi, ce merveilleux dictame
Que le ciel donne à nos tourments.

Faites que, pieuse et docile,
Ma fille garde en son esprit
Les préceptes de l'Évangile
Qu'au monde a révélé le Christ;

Que vers Dieu, comme vers un père,
Monte son confiant amour!
Que le doute, enfant de la terre,
Ne l'altère pas un seul jour!

Et moi je viendrai chaque année,
D'un pas fidèle et triomphant,
Dans la chapelle fortunée,
Vierge, vous montrer Votre Enfant.

BELLAH,

Par la Même.

Chère enfant, nouvellement née,
Dieu vers nous dirigea tes pas
Aux jours les moins beaux de l'année,
Parmi le givre et les frimas.

Le lit étroit où tu reposes
N'est point caressé du soleil,
Et nulle couronne de roses
N'y suspend son éclat vermeil.

Pauvre petite, est-ce un présage
Du sort qui t'attend parmi nous?
Dois-tu, dans ton pèlerinage,
Du ciel éprouver le courroux?

Hélas! nulle ardente prière
Ne te demanda, mon enfant,
Et c'est à peine si ta mère
Peut sourire en te regardant.

Pour t'obtenir, dans la chapelle
Point de *Pater* dits et redits,
Point de neuvaine solennelle
A tous les saints du Paradis.

Tu viens réclamer, pauvre fille,
Ta place au fraternel banquet;

Mais, quoi ! bien longue est la famille,
Et pas un bonheur n'y manquait.

Toi qui dors calme et confiante,
Sais-tu si tu pourras un jour
Sur ton front, chère mendiante,
Faire descendre un peu d'amour ?

Sais-tu ?... mais paix à l'innocence !
Dieu veillera sur ton chemin ;
Ta part de joie et d'espérance
Est déjà faite dans sa main.

LE MINEUR,

Par M. A. BIGOT.

Par le chant du coq averti,
De grand matin il est parti ;
Et, près de son fils qui sommeille,
Seule et triste, sa femme veille...
Il marche en sifflant sa chanson,
Mais de revenir il lui tarde :
Son cœur demeure à la maison.
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Sans trembler descends dans le puits,
Tête basse et reins nus, — et puis
Contre le filon qu'il entaille,
Allons ! que ton marteau travaille.
Accomplis ton rude labeur
Au feu de ta lampe blafarde :
Ton pain naîtra de ta sueur.
Pauvre mineur, que Dieu te garde!

Dans ta prison tu ne vois pas
L'herbe qui fleurit sous nos pas,
Ni le torrent qui vers les plaines
Court en grondant sous les grands chênes.
Tu ne vois pas le front vermeil
Des grands monts où le jour s'attarde...
Ni brises, ni fleurs, ni soleil !..
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Tu sais les dangers que tu cours :
La mort est là, guettant tes jours,
La mort loin des tiens, lente, affreuse,
Dans l'abîme que ta main creuse...
Mais ton amour et ton effort
Portent la vie à la mansarde ;
Pour les tiens tu braves la mort.
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Ta femme, quand l'heure a sonné,
Tout en berçant son nouveau-né,
Regarde au loin par la fenêtre...
Et, si tu tardes à paraître,
Tremblante, elle se dit tout bas
Qu'un affreux malheur te retarde ! —
L'heure passe et tu ne viens pas...
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Et ta femme est triste... Elle sait
Qu'un soir, aussi, l'heure passait
Dans la maison de son vieux père,
Un soir qu'on attendait ton frère.
Il vint ; — mais, ses amis, bien tard,
Par une bise âpre et criarde,
Le portaient mort sur un brancard...
Pauvre mineur, que Dieu te garde !

Dans l'angoisse ta femme attend
Et pleure en baisant son enfant.
Mais l'espoir en son cœur s'éveille :
Un bruit a frappé son oreille...
Des pas sonnent dans l'escalier...
Vite elle court, ouvre et regarde :
C'est toi. — Paix et joie au foyer ! —
Mineur, bénis Dieu qui te garde !

LOIN DES MIENS,

Par le Même.

Quand la vapeur m'entraîne en de lointains rivages ;
Quand l'austère devoir me retient loin de vous ;
Quand tout m'est étranger, les cœurs et les visages,
Et que je me sens seul, seul au milieu de tous ;

Je souffre, — et je m'en vais, triste, à travers la foule,
Rêvant au ciel natal, à mon humble maison,
A ma famille ; — et, loin du sol que mon pied foule,
Mon cœur impatient cherche un autre horizon.

Et quand, le soir venu, le repos me réclame,
Sans joie est le foyer où seul je vais m'asseoir.
O mes pauvres enfants, il fait froid dans mon âme :
Je ne puis vous entendre et je ne puis vous voir.

Et puis, devant la nuit et ses splendides voiles,
Une douce pensée en mon âme descend :
Je prie... et je me dis : Là-bas, au même instant,
Ils tombent à genoux sous les mêmes étoiles, —
Et le même Dieu nous entend !

UNE LARME,

Par le Même.

Sous les rameaux fleuris que berce
La fraiche haleine du printemps,
Vous riez, ô petits enfants,
Ivres des dons que Dieu vous verse.

Vous riez... Vous ne voyez pas
Luire une larme à ma paupière.
— Ah! pourquoi cette larme amère?
Je vais vous le dire tout-bas:

J'avais un enfant doux et frêle,
Un petit ange comme vous;
La mort a clos ses yeux si doux,
Glacé son front, brisé son aile...

Maintenant dans la terre il dort;
La lande aride est sa demeure,
A l'ombre d'un buisson qui pleure
Sous l'âpre bise qui le tord.

Et je languis.—Ma douleur perce
La brume et la neige du temps,
Quand je vous vois frais et contents
Sous les rameaux fleuris que berce
La fraiche haleine du printemps.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Berthier (Johanny). Album pittoresque des eaux minérales et des bains de mer.

Berville. Comptes-rendus des travaux de la Société Philotechnique en 1862.

Besnou et Bertrand-Lachênée. Catalogue raisonné des plantes vasculaires de l'arrondissement de Cherbourg.

Bigot (A.). Les rêves du foyer, poésies.

Bordes (Adolphe). Sous la tente, sous les ombrages.

Boucher de Perthes. De la suprématie de l'Angleterre et de sa durée.

Boulatignier. Discours prononcé à la Distribution des prix du collége Rollin, le 12 août 1862. — De la publicité des séances des Conseils de préfecture en matière contentieuse.

Bousson de Mairet. L'Alésia de César. — Éloge historique et littéraire de l'abbé d'Olivet. — Éloge historique du lieutenant-général Lecourbe. — Souvenirs militaires du baron Desvernois. — Les Soirées Jurassiennes, ou Épisodes de l'histoire de la Franche-Comté. — Biographie du général Clerc. — Jeanne d'Arc, tragédie.

Buchner. Les dernières amours de lord Byron (en allemand). — Poétique ou Introduction à l'esthétique, par Jean-Paul Richter, traduite de l'allemand, pré-

cédée d'un Essai sur Jean-Paul et sa Poétique, suivie de notes et de commentaires.

CORNELIS DE WITT. Histoire de Washington et de la fondation de la République des États-Unis, précédée d'une Étude historique sur Washington, par M. Guizot. — Thomas Jefferson, étude historique sur la démocratie américaine.

CAUMONT (Aldrick). Plan de Dieu, ou physiologie du travail.

COUGNY (E.). Guillaume du Vair, étude d'histoire littéraire, avec des documents nouveaux tirés des manuscrits de la Bibliothèque impériale. — Éloge de Bourdaloue. — Chélonis, légende gallo-grecque.

COUSSIN. Catéchisme agricole.

DE CAUMONT. Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, 15e. volume (1863).

DE CHARENCEY (H.). La langue basque et les idiomes de l'Oural ; 1er. fascicule (structure grammaticale et déclinaisons). — De l'unité d'origine du genre humain ; examen critique de l'ouvrage de MM. Nott et Gliddon (*Types of Mannkind*).

DE CHÉNIER. La vérité sur la famille de Chénier. — Éloge historique du maréchal Moncey, duc de Conégliano. — Antide Janvier. — Observations sur la propriété littéraire et artistique. — Essai historique sur le courage civil.

D'ESTAINTOT (Robert). Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville.

DE FOUGY. Conseils à mes enfants. Pensées morales,

politiques et philosophiques, suivies de mon itinéraire en Italie.

DE ROBERT DE LATOUR. Du mode d'action des évacuations sanguines dans les phlegmasies. — Qu'est-ce que l'inflammation? Qu'est-ce que la fièvre? — Une visite à Marienberg. Examen pratique et philosophique de l'hydrosudopathie ou hydrothérapie. — De la destination physiologique de la chaleur animale. — Des éléments physiologiques du pouls. — De la chaleur animale comme principe de l'inflammation, et de l'emploi des enduits imperméables comme application du dogme. — De la chaleur animale comme élément du diagnostic des fièvres intermittentes pernicieuses ou non. — De l'ovarite chronique comme cause de péritonite aiguë, et de l'emploi des enduits imperméables contre ces deux affections.

DE ROUGÉ. Discours lu, le 1er. août 1862, dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

DESBOIS. Système de locomotion aérienne au moyen de 25 aigles dirigés par un double appareil électrique.

DIGARD (de Lousta). Le vicomte de Saint-Hermel.

ÉDOM. Notice sur la vie de M. Frédéric Bourdon-Durocher, ancien capitaine de la garde du premier Empire.

EGGER. Observations sur un papyrus grec contenant des fragments d'un orateur inconnu. — Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes.

FIERVILLE (Ch.). La vie et les écrits du Père Fr. Martin, cordelier de Caen (1639-1726).

GENTY (Ach.). Les œuvres poétiques, en patois per-

cheron, de Pierre Genty, maréchal-ferrant (1770-1821), précédées d'un Essai sur la parenté des langues.

GIRARDIN (J.). Analyse de divers engrais.

GODARD (Léon). Martinez de La Rosa.

GOMART (Ch.). Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de La Fons, intitulé : *Histoire particulière de l'église de St.-Quentin*, publiés pour la première fois.

HAREL (Rose). Poésies. L'Alouette aux blés.

HERBERT. Inscription de l'arc de triomphe d'Orange.

HELLAND. Mémoire sur l'un des sujets proposés par la Société Dunkerquoise, pour le concours de 1861. (A quelles causes faut-il attribuer la décroissance du produit de la pêche d'Islande? Le déplacement des courants polaires ne serait-il pas une des principales? Comment constater les migrations des poissons?)

HUE DE CALIGNY. Machines hydrauliques. — Moteurs oscillants.

LAISNÉ. Notice sur M. G. de Clinchamp.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Réclamation d'un ci-devant pair-à-baron du port de Cherbourg, en faveur de l'origine commerciale du port de Cherbourg.

LE PREVOST (Auguste). Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy.

LE ROI. Histoire des rues de Versailles et de ses places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. — Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, Daquin et Fagon.

LIÉGARD (Léon). Notes et observations lues devant la Société de médecine de Caen en 1862.

MASSÉ (J.-A.). Nella, épisode de la vie d'un jeune poète. — Préludes lyriques.

MÉNANT (Joachim). Rapport à S. Exc. M. le Ministre d'État, sur les inscriptions assyriennes du British Muséum.

MORIÈRE et FAUCHET. Essai sur l'état de l'agriculture dans le département de la Seine-Inférieure en 1860.

OLIVIER-DELAMARCHE. L'aiguillée de fil. Carnets de voyage. — Henri Delgorde. — Quentin Metzis, ou le peintre par amour. — Méfiez-vous du premier mouvement, comédie-proverbe.

PIERRE (J.-I.). Études sur le colza. — Notice historique sur la Société d'agriculture et de commerce de Caen, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de sa fondation. — Recherches expérimentales sur les blés mouillés. — Rapport sur le concours ouvert pour le prix Lair, décerné à l'auteur du travail contenant le plus de résultats nouveaux sur la bonne fabrication du cidre, et les données les plus importantes sur les questions qui s'y rattachent.

PROTTIN. Les économistes appréciés, ou nécessité de la protection.

RIBEYRE (Félix). Les grands journaux de France, revue historique, biographique et anecdotique de la presse contemporaine. — L'institution des petites Sœurs des pauvres. — La paix et l'opinion.

RICHOMME (Fl.). La naissance de Guillaume-le-Conquérant à Falaise. Éclaircissement historique.

RIOBÉ. Virgile.

SAUVAGE (H.). Notre-Dame de Rancoudray, son histoire, sa chapelle, son pélerinage, ses faits miracu-

leux. — Saint-Jean-du-Corail (n°. 13 du *Mortainais historique et monumental*).

THÉRY. Lettres sur la profession d'instituteur, 3e. éd. — Couronne poétique de la ville de Caen. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres et de l'École de médecine, le 15 novembre 1862.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 34e. année 1862.—Gerbes glanées (4e. Gerbe).

VILLERS (Georges). Étude sur la chapelle du séminaire de Sommervieu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, etc., et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux hist. et des Soc. savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Soc. imp. d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Soc. imp. des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société imp. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société Linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. véterinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agric., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société impériale académique de Cherbourg.
Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sciences nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. imp. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. imp. et centrale d'agr., sciences et arts de Douai.
Soc. imp. des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie impériale du Gard, à Nîmes.
Commission des monuments historiques, à Bordeaux.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Société d'agr. d'Indre-et-Loire, à Tours.

Soc. d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société imp. des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie imp. des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.
Comice horticole, de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agr., d'arch., etc., à St.-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie impériale de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie impériale de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société imp. des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. imp. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Id. de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Acad. imp. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie imp. des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., à Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société libre des pharmaciens de Rouen.
Société imp. d'agr., etc., de la Loire, à St.-Étienne.
Soc. imp. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. des sciences, etc., du dép. du Var, à Toulon.
Soc. d'émul. du département des Vosges, à Épinal.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale des beaux-arts et de littér. de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Société d'archéol. et de num. de St.-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie d'Amsterdam.
Société royale d'économie de Kœnigsberg.
Institution Smithsonienne, à Washington.
Société d'agr. de l'État de Wisconsin (Amérique).
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

ART. Ier. — L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

ART. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

ART. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les

membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

ART. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

ART. VI. – L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

ART. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire,

l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. —S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins, ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

Art. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier-Bibliothécaire.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

Art. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet,

auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire ; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives ; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres ; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer, dans la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

ART. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

ART. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours

de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents ; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortant ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII. — Toutes les nominations se font au scrutin ; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII. — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures précises du soir ; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacance pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV. — L'Académie tient, en outre, une séance publique au mois de juin de chaque année. Elle en fixe le jour, l'heure et le lieu par une délibération.

ART. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

ART. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

ART. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

ART. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.



LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 MARS 1863.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1862 1863.

MM.

THÉRY, *président.*
PIERRE, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

THÉRY, TRAVERS,	membres de droit.
DEMIAU DE CROUZILHAC, CHARMA, OLIVIER, CAUVET, PUISEUX, BERTRAND.	membres élus.

Membres honoraires.

Mg[r]. DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

ROBERGE, de la Société linnéenne.
DAN DE LA VAUTERIE, de la Soc. de médecine.
BLANCHARD, ancien ingénieur.
BONNAIRE, prof[r]. honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, prof[r]. honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Fac. des sc.
TREBUTIEN, bibliothécaire-adjoint.

Membres titulaires de droit.

MM.

DAGALLIER, premier président.
LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LE CERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
3. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
4. TRAVERS, prof[r]. honoraire de la Fac. des let.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.

6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, professeur à la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur à la Fac. des sciences.
13. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur à la Faculté des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
23. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, de plusieurs Sociétés savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.
27. DANSIN, professeur d'hist. à la Faculté des lettres.
28. THÉRY, recteur de l'Académie.
29. CHATEL, archiviste du Calvados.
30. OLIVIER, ingénieur en chef.
31. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
32. MELON, président du Consistoire.
33. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
34. COURTY, de la Soc. des ant. de Normandie.
35.
36.

Membres associés résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Société des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROY-LANJUINIÈRE, sec. de l'École de médecine.
LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.
BÜCHNER, professeur d'allemand au Lycée.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTUR, professeur de mathématiques, id.
JOLIMONT, peintre, id.
DIEN, id., id.



SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
Mgr. DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉ, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, à Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien colonel, à Thorigny.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, inspecteur-général des haras, à St.-Lo.

MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, prof^r. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof^r. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof^r. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).



DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof^{r}. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BOUILLET, inspecteur-général des études, à Paris.
BORDES, conservateur des hyp. à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-ch., à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil de Lisieux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, antiquaire, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.

CHASSAY (l'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspecteur universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, id.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.

MORISOT, ancien préfet du Calvados, à Paris.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'inst. honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, sec. de la Soc. royale des ant. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, conseiller, à id.
LEPELLETIER, procureur impérial.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
DUPONT, président du tribunal civil, à Valognes.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Couptrain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.

LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Ass. lég., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, prés. de chambre hon. à la Cour imp. de Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St.-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspecteur gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^r. d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. royale des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.

CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St.-Lo.
CHAUVET, prof. à la Faculté des lettres de Rennes.
Mme. CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef, à Poitiers.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme. Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, id.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Institut, à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.



GROS, docteur en médecine, à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, prof. de rhét. au lycée de Versailles.
VATEL (Charles), avocat, à Versailles.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en méd., à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre, à Londres.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, cons. à la Cour imp. de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St.-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, au Puy.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur, au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bone (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
DE FOUGY, à Lisieux.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque imp., à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

SUJETS DE PRIX. v

MÉMOIRES.

Cinématique. Théorèmes généraux relatifs à la transmission du mouvement par contact immédiat, par M. Ch. Girault. . . . 3

Quelques observations critiques sur les monotropées qui croissent spontanément en Normandie, par M. J. Morière. 25

Note sur quelques herborisations faites en 1861, par le Même. 35

Sur la présence dans du vin de l'ether acétique, en proportion assez considérable pour être nuisible, par M. Isidore Pierre. 41

Les anciennes écoles italiennes au musée Campana ou Napoléon III, par M. Jules Cauvet. 46

Pensées et réflexions morales, par M Sorbier. 66

Martial de Paris dit Martial d'Auvergne (*Martialis Arvernus*); Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Ch. Bataillard. . . 136

Deux individualistes, Benjamin Constant et Daunou, par M. Bertauld. 172

Coup-d'oeil sur les publications administratives récentes, par M. Boulatignier. . . 210

Essai sur le courage civil, par M. de Chénier. 227

Condorcet, sa vie et ses oeuvres, par M. A. Charma 259

Port de Cherbourg. Lettres inédites du général Dumouriez et du capitaine de vaisseau La Couldre de La Bretonnière, publiées par M. Hippeau. 339

Marie de France et les fables au moyen-age, par M. A. Joly. 415

Chapitre complémentaire de l'ouvrage intitulé : Le Génie philosophique et littéraire de saint Augustin, par M. Théry. . . . 478

Notice sur M. Thierry, par M. I. Pierre. . 485

Biographie de M. Gautier, par M. Julien Travers 499

POÉSIES.

Notre-Dame de la Délivrande, par Mme. Lucie Coueffin. 511

Bellah, par la Même. 513

Le Mineur, par M. A. Bigot. 515

Loin des miens, par le Même. 517

Une larme, par le Même 518

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE. . . . 519

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 525

RÉGLEMENT. 529

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE. . . 535



CATALOGUE

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

L'Académie des belles-lettres de Caen, comme elle s'appelait avant la Révolution, publia :

Un volume de Mémoires		en	1754
Un	—	— en	1755
Un	—	— en	1757
Deux	—	— en	1760
Un demi-volume		— en	1762

Cette Compagnie, reconstituée en 1800, a publié :

Rapport général sur ses travaux, par P.-F.-T. Delarivière, secrétaire, 1 vol. 1811

Id.	—	—	1816
Mémoires, 1 vol.		—	1825
Id.	—	—	1829
Id.	—	—	1836
Id.	—	—	1840
Id.	—	—	1845
Id.	—	—	1847
Id.	—	—	1849



